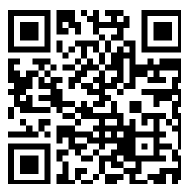
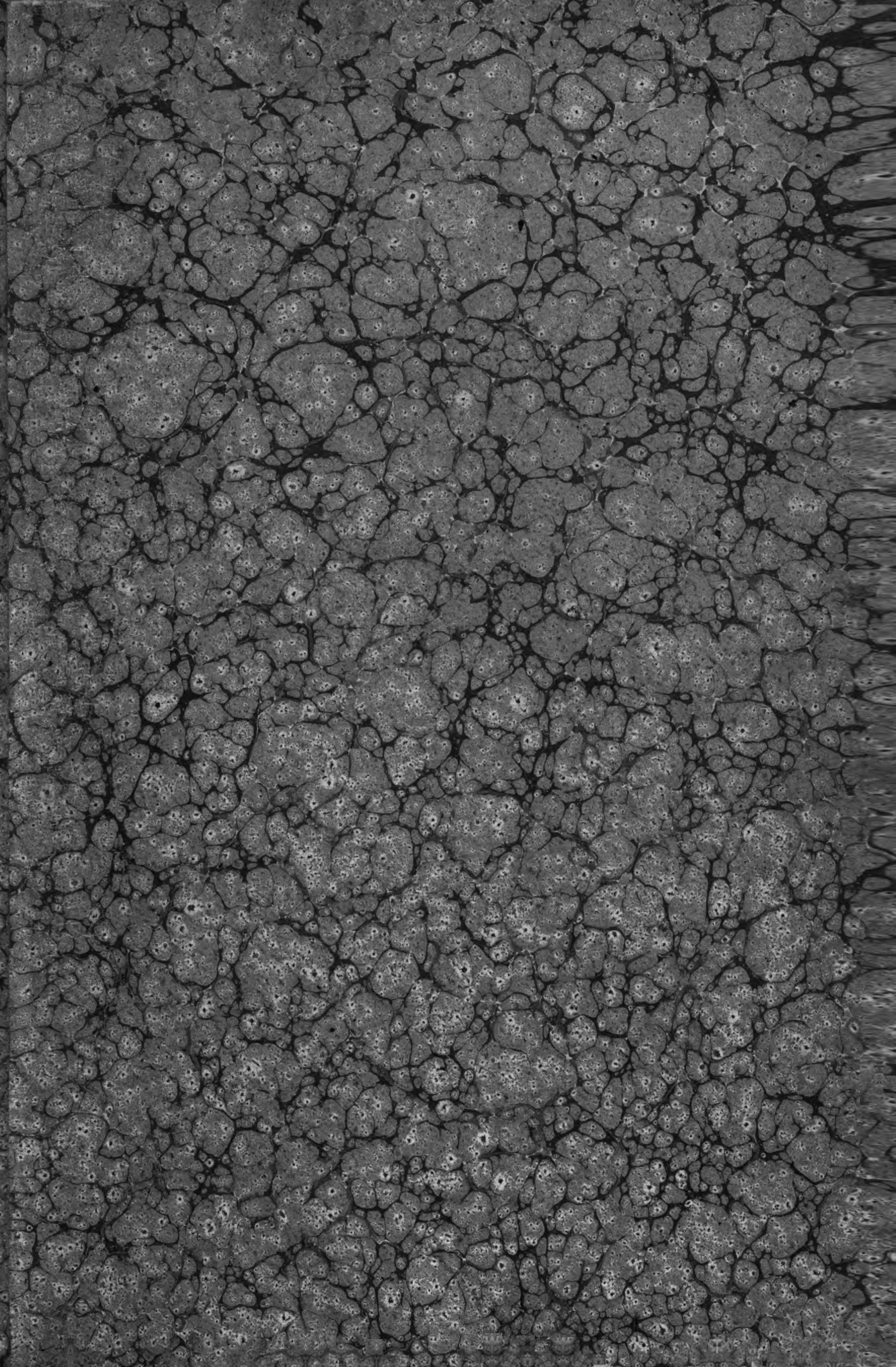




MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

TOME DIX-NEUVIÈME.

4e Série des travaux de la Société.— 50e volume de la collection.

ORLÉANS,

IMPRIMERIE DE PUGET ET Cie, RUE VIEILLE-POTERIE, 9.

1877.

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er janvier 1877, 49 volumes complets, divisés en quatre séries :

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*, etc., renferme tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce *Bulletin*, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numéros, qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1818 et le dernier en décembre 1843. Chaque volume comprend six cahiers. Seul, le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre des pages de ce tome à 364. La pagination du tome IV recommence pour les deux derniers numéros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, et dont le second et les suivants portent celui de : *Annales de la Société royale*, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1818 inclusivement.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de six numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit, et le quatorzième une. Le titre du premier volume qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier porte par erreur la date de 1819; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de *Mémoires de la Société royale*, etc.; les trois derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société des Sciences*, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

Enfin la quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, comprenait, au 1er janvier 1877, dix-huit volumes : le premier, commencé au 2 avril 1853, porte la date de 1853; le dernier porte la date de 1876. Cette série se continue

Son premier volume contient sept planches; le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche, le douzième quatre, le treizième deux, le quatorzième deux aussi, le quinzième et le seizième chacun une seulement, le dix-huitième six.

Après le tome XV de la 2e série des *Mémoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 46 premiers volumes de la collection de ses travaux.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS D'ORLÉANS.

FUITE

DE

L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS A NEVERS,

SON RETOUR,

Par M. E. BIMBENET.

Séance du 18 août 1876.

La mise à exécution de la bulle par laquelle le pape Clément V, en l'année 1305, constituait l'Université d'Orléans, donna lieu à un épisode assez grave pour qu'il dût être placé au nombre de ceux destinés à faire connaître une institution aussi considérable dans toutes les phases de son existence.

L'insuffisance des renseignements donnés par les annalistes orléanais, sur ce sujet, rendait nécessaires les recherches dans nos dépôts d'archives municipales, départementales et judiciaires; ce travail accompli avec une

grande activité et une grande persévérance, mais sans résultat, la pensée est venue de recourir aux Archives du département de la Nièvre.

Après quelques pressantes sollicitations adressées à MM. les Conservateurs de ces documents, restées sans réponses satisfaisantes, il fallut se résigner à déclarer dans une note du volume publié en 1853, intitulée : *Histoire de l'Université d'Orléans*, l'impossibilité dans laquelle l'auteur se trouvait de combler cette regrettable lacune.

Il lui arrivait, cependant, de consulter les jurisconsultes et les publicistes de la Renaissance qui lui semblaient avoir dû connaître un événement auquel les corps enseignants, les compagnies judiciaires et le barreau avaient certainement attaché une grande importance, et qui avait dû laisser une trace profonde dans leurs traditions.

Cette persévérance a porté ses fruits ; le savant publiciste de l'Anjou, René Choppin, au livre III, titre XXVII, du *Traité du domaine de la couronne*, c'est-à-dire dans un ouvrage où l'on ne devait guère prévoir les rencontrer, a fait connaître les actes constatant l'installation de l'Université d'Orléans, dans la ville de Nevers, et sa réinstallation dans la première de ces deux villes.

Il nous reste donc encore, avant de profiter des textes que Choppin nous a transmis, et pour compléter la relation, à rattacher les effets que, seuls, cet auteur pouvait connaître, à la cause et à leurs dernières conséquences qu'il a pu ignorer et qu'il ignorait bien certainement, puisqu'il n'en dit pas un mot.

Pour comprendre ce qui s'est passé dans cette circonstance vraiment singulière, il convient de rapporter, avant tout, quelques dispositions de la bulle du pape et des lettres patentes publiées par Philippe-le-Bel.

Le premier soumettant, par un privilége spécial et

considérable, tous les membres du corps enseignant dans lequel il comprenait les écoliers, à la juridiction ecclésiastique, déclarait ne pas déroger, par cette disposition, à la juridiction royale, mais réserver les privilèges qu'il leur accordait, en tant qu'ils dépendent du roi, à sa souveraine approbation et volonté : *per hœc juridictioni regiæ non intendimus derogare, sed ea privilegia in quantum dependent ab ipso rege suæ approbationis et voluntatis arbitrio reservamus.*

De son côté, le roi, en 1312, et au moment où il enlevait au pouvoir pontifical cette institution, en lui imposant de tout autres conditions d'existence, fait à ce pouvoir une concession à peu près semblable : il soumet toutes celles des prescriptions de ses lettres patentes, en tant qu'elles seraient de la compétence de l'autorité et de la juridiction ecclésiastique, à cette autorité et à cette juridiction ; il défend à ses officiers de l'ordre judiciaire et à ses sujets, de s'y opposer et de les méconnaître ; et il ne réserve tous les droits de juridiction ordinaire et sa propre autorité, que pour celles qui n'intéresseraient pas le corps ecclésiastique : *nos igitur prœmissa omnia et singula quantum ad authoritatem ecclesiam pertinent à quoquam justitiariorum vel subditorum impediri vel infringi quomodolibet inhibemus, quatenus vero juridictionem seu authoritatem nostram regiam tangunt.*

Bien que ces deux textes soient étrangers à l'événement qui a décidé le corps universitaire à l'abandon de la ville d'Orléans pour la ville de Nevers, et à tout ce qui s'est passé pendant le séjour qu'il y a fait, l'influence qu'ils ont exercée sur les actes qui ont présidé au rétablissement de l'institution dans la ville que ce corps avait quittée exigeait qu'on les fît connaître.

Il est un autre passage de la bulle du pape qui exige, plus impérieusement encore que ceux qui le précèdent, une

mention textuelle ; la bulle disait : dans le cas de quelque attentat commis sur la personne des docteurs et des écoliers, et où l'Université ne recevrait pas une satisfaction suffisante dans la quinzaine du jour où il aurait été commis, le collége des docteurs est autorisé à suspendre les cours : *et si doctoribus vel scholaribus ipsis, quod absit, vel alicui eorum inferatur injuria utpote mortis vel membri mutilationis, nisi congrua monitione præmissa infra quindenam super hoc fuerit congrue satisfactum, liceat doctoribus, usque ad satisfactionem condignam eorum suspendere lectiones.*

Or, le cas prévu par le texte s'étant réalisé en l'année 1309 (1) et l'Université prétendant n'avoir pas reçu la réparation à laquelle elle avait droit, après l'avoir réclamée, non pas, seulement, dans le délai de quinze jours, mais l'ayant attendue jusqu'en l'année 1314 et, cette année. ne l'ayant reçue que dans une proportion insuffisante, prit le parti au cours de l'année 1316, en exagérant, outre mesure, les dispositions ci-dessus rapportées de la bulle, non pas seulement de suspendre ses cours, mais même de quitter Orléans avec la menace de se fixer pour toujours à Nevers.

Mais laissons parler Lemaire, le seul des annalistes orléanais qui ait conservé le souvenir de cette émeute élevée, si l'on en croit le corps enseignant et l'autorité ecclésiastique, à l'état de révolte.

« Or, les docteurs et escholiers se voyant munis de tels
« privilèges du Pape Clément sans les faire approuver par
« le roi Philippe-le-Bel qui en avait aucunement fait refus,
« ainsi que le dit Nicoles Gilles en sa vie, ils voulurent, en

(1) La bulle, promulguée le 25 janvier 1305, n'a été mise à exécution qu'en 1309, il est évident qu'on attendait l'apaisement des dispositions malveillantes dont on redoutait l'explosion ; mais cette précaution fut inutile, la violence ne perdit rien à attendre.

« l'année 1309, en une assemblée solennelle convoquée au « couvent des RR. PP. Jacobins, en faire la lecture et pu- « blication pour les faire observer et maintenir en iceulx, « ce qu'étant venu à la coignoissance d'aucuns habitants « d'Orléans, ils s'assemblèrent et furent audict couvent « des Frères-Prêcheurs, lesquels avec injures et voies de « faict, menacèrent lesdicts docteurs et escholiers, disant « qu'ils n'auraient jamais repos et paix avecque eux s'ils « ne renonçaient aux privilèges qu'ils avaient obtenus du « Pape, et qu'il n'y avait pas 59 ans (ils rappellent une « émeute qui eut lieu en l'année 1230) quel eurs prédéces- « cesseurs avaient tué plusieurs escholiers, que s'étant ab- « sentés et allés au voyage de la Terre-Sainte, du temps « de Saint-Lois, ils avaient eu leur grâce et rémission.

« Et avec acclamations et crieries disant la mort aux « escholiers ils avaient avec scies et coignées, rompu les « portes et clôture dudict couvent et escholes.

« Les docteurs et escholiers considérant que la cause « motive de ladicte division provenait de ce que leurs pri- « vilèges du Pape n'étaient confirmés et approuvés du roi « Philippe-le-Bel, ils les font confirmer par icelui les mois « de juillet et décembre 1312. »

Ce texte, en rendant compte de la scène menaçante pour le corps universitaire qui s'est passée à l'occasion de l'inauguration de l'institution dont le Pape voulait doter la France par la fondation de l'Université d'Orléans, exprime le motif de l'insurrection des habitants de la ville : ils voulaient que les docteurs et écoliers renonçassent aux privilèges que leur concédait la bulle, à moins que le Pape ne les fit approuver par Philippe-le-Bel qui n'en avait aucunement fait refus.

Ce motif a été interprété par un grand publiciste de la Renaissance ; Etienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, s'exprime ainsi : « tellement s'il vous plaist

« entendre de moi ce que je pense avoir introduit les Uni-
« versités de lois dans nostre pays coustumier. Je vous
« dirais qu'encores que du commencement l'estude du droit
« romain ne fust suspecte craignant que par son moyen on
« assujettit les Français sous une domination étrangère,
« toutefois la longue opiniâtreté des gens doctes qui de leur
« propre mouvement l'enseignaient dans Orléans la fit
« passer en tolérance (comme il arrive souvent ès affaire
« d'Etat pour esquiver à plus grand mal) et de la tolérance
« en nécessité. »

Et c'est bien ainsi que l'entendait Philippe-le-Bel, lorsque, en 1312, il enlevait au pouvoir pontifical cette institition qu'il reconstituait sur une base purement séculière ; il protestait contre l'introduction de l'enseignement du droit romain sur la terre de France. « Le royaume de France, disait-il avec une grande éloquence, n'est pas régi par le droit écrit, mais il l'est exclusivement par la coutume.

« Sans doute, plusieurs provinces sont soumises au droit écrit, mais c'est par la tolérance de nos prédécesseurs et la nôtre ; jamais nos sujets n'ont été régis par le droit écrit, ni instruits dans ses principes ; et s'il est en vigueur dans certaines contrées, ce n'est qu'à titre de coutume ; car ce n'est pas que les populations soient soumises au droit écrit, mais elles sont seulement soumises à une coutume imitant en quelque sorte le droit écrit et introduite par les mœurs ; et de même que les arts libéraux conduisent à la théologie, de même les principes du droit écrit profitent au développement de la raison, dirigent les mœurs en préparant par la doctrine à la pratique de la justice et à l'intelligence de la coutume. »

Il est inutile de suivre le texte des lettres patentes royales dans le développement de cette théorie qui ne doit être considérée, ici, que comme l'expression du sentiment universellement répandu, à cette époque, sur l'influence que

le souverain pontificat voulait exercer dans toutes les parties de l'administration publique des monarchies et qui semble remonter des classes populaires à la royauté plus qu'il ne semble descendre de la royauté aux classes populaires ; sentiment qui, de nos jours, a singulièrement perdu de son énergie et de sa puissance, peut-être par la raison qu'au XIVe siècle l'esprit national affirmait son avénement par des actes empreints de la virilité du jeune âge, et qu'au XIXe siècle il est près de succomber en proie aux défaillances de la vieillesse.

Lemaire continue : « Pourquoy y ayant eu information « à l'encontre desdits habitants, et arrest du Parlement du « 25 mars 1310 contre vingt-cinq habitants y dénommés qui « sont condamnés en 1,000 livres tournois d'amende divi- « sible entre les accusés, *juxta vires facultatum cujus-* « *libet eorumdem*; et en outre deux d'iceux sont con- « damnés à faire procession à commencer depuis les halles « passant par la grande rue et partant de la porte « Parisis pour aller à l'église des RR. PP. Jacobins, tenant « chacun un cierge de deux livres de cire qu'ils offriront « sur l'autel de ladite église, et qu'aussi ceux qui sont « dénommés dans ledit arrest, étant en habit décent, ils « offriront chacun un cierge de deux livres étant de « genoux et prieront six docteurs et six escoliers qui s'y « trouveront, si bon leur semble, qu'ils leur remettent et « pardonnent leurs fautes. Ledit arrêt devait être exécuté « le prochain dimanche de Pâques qui estait le 9e jour « de l'année 1311. »

L'Université comprenant le véritable sens de cet arrêt, et appréciant le sentiment personnel du roi, n'avait pas cru devoir exiger sa mise à exécution pendant le règne de celui-ci. Mais encouragée par la réaction qui se manifesta aussitôt après cet événement (1314), elle sollicita et obtint de Louis-le-Hutin une commission constituée par

une ordonnance du 10 juin 1315, chargée de cette exécution.

Cet acte, que nous ont conservé les nationnaires allemands, est intitulé: *litera domini Ludovici super arresto contra cives qui apud Jacobitas, molestiam fecerant exsequendo*. Il est adressé par le roi de France et de Navarre à son bailly et à son prévost ou leurs lieutenants, *vel eorum locatenentibus*· mais on remarque que cet ordre d'exécution ne concerne plus que six des condamnés, et leurs noms autorisent à penser qu'on n'a choisi que ceux dont la position sociale était la plus humble; ces noms sont ceux-ci: Jean Leplastreur, Jean Lebel (Lebeau), Jean, fils de Fouqueau-Alberic, Pierre Mercier, gendre de Jean Barat, magistrat; Fadulf Goron dit Sauvage, et Garbot dit le Borgne, condamnés à faire et accomplir, auxdits docteurs et escoliers les choses contenues en l'arrest; et devant lesquelles personnes y dénommées, en personne, se reconnaîtront comme ayant esté condamnées envers eux, ce à quoi, jusqu'ici, elles s'étaient injustement refusées quoiqu'elles en aient été suffisamment requises de la part desdits docteurs et escoliers : *licet ex parte doctorum et scolarium ipsorum super hoc sufficienter fuerint requisiti, denegaverunt minus justè*.

Ainsi les arrêts, dans ce temps, n'étaient point exécutoires par leur seule et propre vertu, cette exécution pouvait être suspendue ou défendue par l'autorité du roi; il fallait, dans ces deux derniers cas, un acte du pouvoir royal pour que cette force et cette vertu leur fussent rendues; et l'ordre d'exécution, dans cette circonstance, contraignait les condamnés ou quelques-uns choisis entre eux à se rendre auprès des docteurs et escoliers, à se faire reconnaître comme tels et à la requérir contre et sur eux-mêmes.

Le roi mande donc à son bailly et à son prévôt de faire

exécuter cet arrêt du parlement qu'il qualifie de : cour de France, *in arresto curiæ nostræ Franciæ.*

Cependant la résistance des condamnés à l'exécution de l'arrêt, était si grande, qu'on a fait remarquer avant nous, et le petit nombre et l'obscurité des personnes nommées dans l'ordonnance, comparés au grand nombre et à la haute position de toutes les autres, « si bien, nous dit « Lemaire, que les docteurs et escoliers semblaient satis- « faits des autres dénommés audit arrest ; ou bien, ce qui « est vraisemblable, qu'ils n'osassent s'adresser à eux « comme estant de qualité et condition, et qu'ils s'adres- « sassent aux plus faibles, comme j'estime. »

Les esprits étaient loin de se calmer, l'Université semblait devoir succomber sous les attaques dont elle était l'objet du la part des habitants ; ils méconnaissaient l'autorité royale dont les ordonnances restaient à l'état de lettre morte, les magistrats, eux-mêmes, prenant le parti de la population contre le corps enseignant.

Le règne de Louis-le-Hutin se passa sans que l'Université reçût la satisfaction que l'arrêt de l'année 1310 lui accordait et dont l'ordonnance de 1315 prescrivait la mise à exécution.

En l'année 1316, sur une requête qu'elle avait présentée l'année précédente, l'Université obtint du régent : *regens regna Francorum et Navarræ*, bientôt après roi sous le nom de Philippe V, dit Le Long, une nouvelle ordonnance adressée au Bailly et non pas, cette fois, à son Prévost, celui-ci étant avancé dans le parti des habitants à ce point que le corps universitaire réclamait sa destitution.

Mais le régent semble plutôt avoir éludé la demande de l'Université qu'il ne semble avoir voulu y faire droit ; il se contenta de confirmer ses privilèges, et de lui adresser, dans une forme assez louangeuse, les reproches

les plus sévères « considérant avec la plus grande at-
« tention, y dit-il, que le sentiment répréhensible (*anima*
« *deformis*), qui anime l'Université d'Orléans , dont
« l'expansion des enseignements, entr'autres de celui du
« droit civil, se perd dans la nuit des temps, et qui est
« connue pour avoir éclairé presque toutes les parties du
« monde civilisé et s'être illustré par l'éclat de sa science,
« est aujourd'hui nuisible, non-seulement au royaume de
« France, mais encore à l'intérêt général de notre siècle ; »
nos considerantes attentius quam deformis anima aurelianensis studii sero tempore inter cætera juris civilis studia pollens, noscitur claruisse et pene cuncta summi urbis climata, suæ doctrinæ radiis illustrasse, non solum regno Franciæ, sed totius hujus mundi Reipublicæ sit damnosa. Les choses restèrent dans l'état où elles étaient ; et la lutte continuant entre les habitants et les membres du corps Universitaire, ceux-ci, fatigués de la soutenir, usèrent d'un droit très-contestable, même en admettant la conservation, dans une certaine mesure, de quelques dispositions de la bulle de Clément V. Ils crurent pouvoir, ainsi que nous l'avons dit, non-seulement suspendre leurs cours, mais même quitter la ville et se retirer dans celle de Nevers.

A ce sujet Choppin s'exprime en ces termes :

« Dès le commencement de la fondation de l'Université
« d'Orléans, les écoliers furent si mal reçus et si maltraités
« qu'ils furent contraints de se retirer et de s'aller rendre
« en la ville de Nevers, sans qu'il en restat pas un à
« Orléans, l'an 1316 (1.) »

Cependant, quoi qu'en dise ce grave publiciste, la querelle élevée entre le corps enseignant et les habitants de la ville élue pour suppléer à l'absence de l'enseignement du

(1) *Du domaine de la Couronne*, tome II, titre 27, page 581.

droit à l'Université de Paris, ne peut être exclusivement imputée à ces derniers ; il est certain qu'indépendamment de l'aggravation des charges urbaines, conséquence des franchises excessives dont jouissaient tous les membres de l'Université, il existait dans la présence des docteurs et des écoliers et dans celle de leurs nombreux familiers, des éléments de contestations qui devraient, le plus ordinairement, aller jusqu'aux rixes les plus violentes et les plus regrettables, et nous pouvons, dès à présent, dire avec Lemaire, que « la morgue des docteurs, la turbulence des « écoliers, l'insolence de quelques-uns appartenant aux « plus hautes familles de l'aristocratie, l'impunité dont « tous jouissaient ne furent pas une des moindres causes « de cet état de choses, devenu intolérable pour l'un ou « l'autre *des partis* en présence (1). »

Il faut bien qu'il en ait été ainsi, l'Université ne put se maintenir bien longtemps à Nevers ; à peine quatre ans s'étaient-ils écoulés qu'après des scènes semblables à celles qui s'étaient passées à Orléans, elle était obligée de quitter la première de ces villes et de revenir dans celle qu'elle avait quittée.

Et cependant, par un *concordat* passé entre elle et le prieur de l'église de Saint-Etienne de Nevers, *ac frater Petrus, humilis prior sancti Stephani Niversensis*, président de l'Assemblée générale des habitants : *inter nos unanimiter vocatis per præconem ipsis civitalis habitatoribus*, elle avait renoncé à l'exercice de tous les privilèges dont elle jouissait à Orléans (2).

Nous avons sous les yeux ce concordat, et sans vouloir le rapporter dans son entier, nous pouvons donner une idée de l'étendue de l'abandon consenti, par l'Université,

(1) Lemaire, au chapitre de l'Université, page 14.
(2) Choppin, *eod. loc.*

des droits qu'elle avait si vivement soutenus dans la ville dont elle venait de s'éloigner.

Renonçant à ce privilége qui lui était accordé par la bulle de Clément V, elle disait : nous n'aurons pas de taxateurs des loyers des maisons ou quoi que ce soit des vivres, en vertu de nos privilèges, dans la ville et ses faubourgs, mais chacun de nous y pourvoira pour son plus grand avantage, tout ainsi et de même que les autres habitants de la ville : *non habebimus taxatores domorum nec quarumlibet victualium*, *virtute privilegiorum nostrorum in civitate prædicta et suburbiis ejusdem, sed quilibet nostrum sibi providerit prout melius poterit, sicut alii incolæ dictæ civitatis* (1).

Cependant, malgré ces larges concessions intêressant tous les droits qui avaient irrité les habitants d'Orléans, l'Université ne put se maintenir dans la ville de Nevers; et, comme ledit Guy Coquille, son historien : « les habi-« tants recueillirent l'Université d'Orléans et les suppôts « d'icelle qui, pour quelque temps, y demeurèrent; mais « comme le peuple de Nevers était assez mal endurant et « qu'entre les escoliers plusieurs se trouvaient mal com-« plectionnez, ils n'arrêterent guere d'avoir débats. »

Ces débats presque continuels excitèrent une telle irritation chez des habitants de Nevers qu'un beau jour ils prirent la chaire où les docteurs enseignaient et la jetèrent par dessus le pont, dans la Loire, chargeant le diable de la reporter à Orléans (2).

On dit bien qu'une poursuite fut dirigée contre les auteurs de ces violences, que de grosses amendes leur ont été infligées, *car ils avaient méconnu la sauvegarde du roi en laquelle étaient les docteurs et écoliers*, mais on ajoute que le corps de la ville ne fut frappé d'aucune

(1) CHOPPIN, mêmes chapitre et page.

(2) LEMAIRE, page 11, chapitre de l'Université.

condamnation, parce qu'il n'avait pris aucune part à ce qui s'était passé.

L'Université, de retour à Orléans, semblait ne pas avoir besoin d'une nouvelle charte de fondation, mais l'autorité royale qui, sous le règne de Philippe-le-Bel, avait cru pouvoir se soustraire et soustraire les institutions de la monarchie à l'autorité pontificale n'avait pas absolument réussi; Philippe-le-Long était loin de posséder la tenacité de son devancier; et, d'ailleurs, le clergé était encore en possession d'une incontestable prédominance.

Au lieu d'user de son droit et de reconstituer l'Université d'Orléans et pendant qu'elle était encore à Nevers, le roi envoya au Pape, habitant Avignon, Amisius son secrétaire qui, à cette qualité, réunissait celle d'archidiacre de l'église d'Orléans, en le priant de rétablir l'Université dans cette dernière ville et de la réformer en lui enlevant le titre, les réglements et les priviléges qui lui avaient été accordés (1).

Mais le roi exprimait le désir que le pape relevât docteurs et écoliers du serment qu'ils s'étaient imposé, au moment de la désertion de la ville d'Orléans, de s'en tenir aux privilèges accordés à l'Université par son fondateur Clément V, par suite duquel serment cette institution avait été transportée d'une ville dans une autre : *ut ejusdem studii universitate sublata super juramentis quœ dicti studentes tempore intercisionis et studii memorati, prœstiterant* (2).

Ce serment était conçu en ces termes et prêté entre les mains des docteurs :

« Je jure que, à moins que justice vous soit rendue par
« une enquête devant le roi sur les articles y contenus et
« proposés. Item, à moins que le prévôt et le bailly, au-

(1) Lemaire, p. 10.
(2) Bulle de Jean XXII, Lemaire, p. 30.

« jourd'hui en exercice, ne soient destitués ; à moins que « les bourgeois ne consentent et que le roi ne promette de « délivrer l'Université, c'est-à-dire que le roi ne lève tous « les empêchements apportés fréquemment par lui et son « prédécesseur, à l'exécution des privilèges accordés à « notre institution par le Souverain-Pontife, particulière- « ment celui concédé après Pâques, je n'exercerai jamais « aucun acte scholastique dans la ville d'Orléans ou dans « ses faubourgs, en lisant ou en écoutant lire en qualité de « docteur, bachelier ou écolier publiquement ou en secret, « jusqu'à ce que les conditions qui viennent d'être dites ne « soient remplies.

« Bien plus, autant que je le pourrai, selon ma conscience, « j'empêcherai tous ceux se disposant à venir étudier dans « la ville, de le faire ; je les exhorterai à ne pas y venir et « je ne leur donnerai ni secours, ni conseil, ni aucune faci- « lité à ce sujet ; et je leur dirai que s'ils viennent, non-seu- « lement je ne ferai rien pour qu'ils soient admis mais en- « core je m'opposerai à ce qu'ils le soient.

« De même que si quelques-uns se portaient contradic- « teurs de cette règle ou voulaient se refuser à l'observer « sous la forme dans laquelle je jure, dès à présent, à tou- « jours et à bon escient, je leur refuserai toute marque de « considération ici ou ailleurs pendant l'enseignement, à « moins que ce ne soit celui qui me fait vivre de sa table « ou me fournit des vêtements continuellement et sans « fraude (1). »

(1) Lemaire rapporte textuellement le rescrit de Jean XXII envoyé au cardinal Jean Gancelin, sur la réformation de l'Université d'Orléans, l'an 1320. *Rescriptum Papæ Johannis XXII*, *missum domino Gancelino Joanni cardinali super reformatione studii universitatis 1320.*

Ce serment commence par ces mots : *Ego juro quod nisi vobis fiat justicia super articulis inquesta contentis et propositis coram rege ;*

Ce serment contenait la destruction de l'Université; téméraires ou même coupables, le sentiment religieux donnait aux engagements pris dans cette forme, un caractère indissoluble qui ne pouvait être détruit, que par la puissance pontificale ; celle *qui lie* et *délie*.

Le Pape s'empressa de se conformer au désir du roi et d'envoyer à Orléans un rescrit lui donnant l'autorisation nécessaire en pareil cas.

Le roi avait appelé l'attention la plus sérieuse du Pape sur la réforme de l'étude à Orléans, et lui avait proposé de la priver de son titre d'Université : *super reformando Aurelianensis studio, universitate sublatâ, noster collegit seriatim intellectus.*

et finit par ceux-ci : *nisi de mensa ejus continue aut de vestibus ejus sine fraude existam* (*).

On lit dans un mémoire intitulé l'*Ecole de droit d'Alais au* XIIIe *siècle :* « Au milieu de ses dispositions (il s'agit d'un traité intervenu entre les consuls d'Alais et deux professseurs (d'Avignon) on rencontre certaines expressions qui rappellent l'organisation de l'enseignement des universités du Moyen-Age; il est dit que le logement promis par les consuls doit être suffisant pour les professeurs et leurs quatre *socii*. Quel est le véritable sens de ce mot? faut-il le prendre dans son acception la plus large? Je ne le crois pas... dans la langue des glossateurs le mot *socius* exprime les rapports étroits qui existaient entre le maître et l'élève ; à ce point de vue tous les étudiants pouvaient être qualifiés de *socii*... Mais dans les statuts de l'école de Bologne ce mot désigne l'étudiant pauvre qui habitait chez un professeur et qui était entretenu à ses frais; il était naturel que les *socii* de cette espèce s'employassent au service de leurs bienfaiteurs. » (Eugène DE ROZIÈRES).

Nous ne rapportons pas ce serment dans son texte édité par Symphorien Guyon et Lemaire, ouvrages auquels on peut facilement se reporter.

(*) Les textes varient sur ce mot : quelques-uns disent : *vescibus*, d'autres *vestibus*. Nons adoptons celui-ci qui est adopté par Lemaire, et par opposition au mot : *mensa* qui le précède.

Si donc le Pape avait suivi l'impulsion que le roi lui donnait, c'en était fait de la fondation de Clément V et de Philippe IV ; mais ce que le roi n'osa point faire *proprio motu*, le Pape n'osa pas en prendre la responsabilité que, peu généreusement, il nous semble, le roi voulait lui faire accepter.

Ce Pape, comme Clément V, avait étudié à Orléans ; comme lui il en avait conservé le plus doux souvenir et, disait-il, il avait eu et avait *pour douloureuse*, la dispersion de ce corps enseignant : *sicut habuimus et habemus ipsius studii dissipationem implacidam ;* et il avait accueilli la réformation et la réintégration, dans cette ville, de cette institution dont, alors qu'il était dans un état obscur et pendant plusieurs années passées sous la protection de ses dieux lares, il avait goûté l'agréable douceur : *sic nimirum ejus de cujus dulcedine grata libavimus olim, dum nos status minor haberet per plures annos in illius laribus conversatos, reformationem ac reintegrationem haberemus acceptam*; ce qui lui serait d'autant plus agréable qu'en cela les désirs du roi seraient conformes à ses propres désirs : *unde placeret nobis quod cum nostris tua in hac parte vota efficaciter convenirent ;* et prenant, d'ailleurs, en considération que les privilèges dont on lui demande la révocation ont été accordés par ses prédécesseurs les Papes romains, il ne lui paraît pas convenable d'agir avec précipitation : *non decet nos præcipitanter aliquid agere*, de peur d'être considéré comme dérogeant à leur haute renommée : *et fortasse notemur eorum memoriæ derogare.*

Après ces observations et plusieurs autres de même nature, et après mûre délibération, il se propose, sous le bon plaisir du roi, auquel, en tant que sa haute position le lui permettra, il désire complaire : *tuis tantum in quantum nostræ potest convenire decentiæ desideriis complacere volentes*, la réformation de l'Université sur la base qu'il a

délibérée, pourvu qu'elle ne soit onéreuse ni au roi ni à ses sujets : *reformationem universitatis hujusmodi per subscripta deliberavimus modificare remedia et tibi tuisque subditis nequeat esse onerosa.*

Comme on le voit, contrairement à ce qui se passait entre la papauté et la monarchie sous le règne antérieur, la paix est signée : le roi ne veut rien faire sans le pape et le pape sans le roi.

Voici les conditions que le pape proposa au roi : 1ment L'Université, le recteur, les docteurs et les écoliers ne devront, en aucune manière, se mêler aux contestations des écoliers pris isolément ; ces contestations ne pourront être poursuivies au nom de l'Université et comme l'intéressant, que dans le cas où le docteur ou l'écolier intentera contre un bourgeois, ou celui-ci contre le docteur ou l'écolier une action civile ou criminelle intéressant, *certainement*, tout le corps universitaire ; et nous voulons que tout docteur ou recteur, lors de son entrée en exercice, prête serment d'exécuter ces prescriptions. 2ment Ce qui est contenu dans les privilèges de Clément V relativement à la taxe du prix des loyers et des vivres, en temps de cherté, est abandonné à la prudence et au bon plaisir du roi. 3ment Il est interdit au corps universitaire de citer devant le recteur ou conservateur de l'Université, ni de vexer en aucune manière tout clerc ou laïque non écolier, contre lesquels les docteurs ou écoliers voudraient intenter une action ; dans ce cas ils les traduiront devant leurs juges ordinaires. 4ment Il prohibe le port d'armes et le défend à tous les écoliers, non-seulement dans l'enceinte de l'Université, mais même dans la ville ; il punit de l'excommunication encourue pour le fait seul de la désobéissance à cette défense : *ipso facto, sententiam excommunicationis incurrat.*

Après avoir fait connaître au roi ces conditions, il l'en-

gage à les ratifier, et cela par des considérations de l'ordre le plus élevé :

Et afin qu'il consacre plus librement ses efforts à la réforme et à la réintégration de cette école, et à la fortifier par des priviléges plus opportuns, il a, dit-il, disposé toutes choses pour engager le roi à prescrire tout ce qui lui a paru convenable, attirant son attention sur les propositions qui précèdent et le suppliant, s'il en est satisfait, de ne plus contester l'autorité de l'Église, de ne rien faire pour la restreindre; mais, au contraire, de s'y réunir en imitant les exemples éclatants et en faisant renaître le temps heureux de ses ancêtres et surtout ceux du bienheureux Louis, qui ne regardèrent pas comme une charge de leurs règnes les fondations des Universités par les pontifes romains dans le royaume de France, et qui n'y ont introduit aucune dérogation; au contraire, sous leurs règnes et sous ton règne glorieux, ajoute-t-il, les études recherchées dans ces mêmes Universités s'y sont maintenues librement et en paix jusqu'à ce jour, excepté, seulement, dans celle d'Orléans, dont la dispersion, personne ne l'ignore, t'a causé une véritable affliction.

Le roi, par des lettres patentes du mois d'avril 1320, approuva ce statut, et le pape le publia le 17 des kalendes du mois de décembre suivant.

Il est inutile de s'étendre davantage sur les détails de la mise à exécution de cette nouvelle constitution de l'Université; il ne nous reste qu'à faire cette remarque : Philippe-le-Long y apporta cette seule modification : tout bourgeois, chanoine ou habitant ayant une contestation à soutenir contre les docteurs, bacheliers ou écoliers de ladite Université, pourvu que cela convienne à ces derniers, quoiqu'ils soient ou qu'ils aient été membres du corps universitaire, quand même il existerait des réglements contraires et quand même ils seraient confirmés par serment, pourra

avoir des conseils ou avocats appartenant à l'Université ; et il défend que tous clercs ou laïques non écoliers, soient cités devant les recteur, docteurs et conservateurs et qu'ils soient distraits de leur juge ordinaire (1).

A cela près de ces nouvelles dispositions que l'on doit considérer comme une protection accordée aux justiciables dans un temps où toutes les relations sociales commençaient à s'étendre et où les professions libérales, particulièrement celle de jurisconsulte, étaient encore concentrées dans le clergé et les corps enseignants, à peine sécularisés, et participant encore du ministère ecclésiastique, le roi déclare confirmer les privilèges accordés précédemment à l'Université.

Ces actes mirent fin à toutes les discussions précédentes ; sauf quelques vives altercations, mais d'une nature moins violente et quelques contestations soumises à la justice, l'Université vécut en bonne intelligence avec les habitants ; et on peut considérer les lettres patentes du roi Philippe-le-Long, inspirées par le pape Jean XXII, comme le dernier terme de la fondation de cette institution.

Cette fondation appartient donc, tout à la fois, au pouvoir pontifical et au pouvoir royal et explique le double caractère ecclésiastique et séculier qu'elle a gardé pendant plusieurs siècles, car on en voit encore des signes sensibles jusqu'à la fin du règne de Louis XIV ; et on peut même aller jusqu'à dire qu'elle ne s'est complètement sécularisée qu'au moment de sa décadence et dans les temps les plus rapprochés de sa suppression.

Au jour où nous nous reportons, en ce moment, et malgré les troubles qui ont marqué l'avénement de sa séparation de l'élément ecclésiastique, plus officielle que réelle,

(1) Voir dans Lemaire, p. 35, l'acte intitulé : *Privilegium vel statutum domini Philippi regis concessum universitati Aurelianensi.*

plus théorique que pratique, l'Université ayant recouvré la paix, cette douce patronne de l'étude et de la science, ne tarda pas à briller d'un nouvel et plus vif éclat.

Les choses en vinrent, bientôt, à ce point qu'on a pu dire d'elle, sans trop dépasser les limites d'une juste louange ; qu'entre toutes les villes de la monarchie, celle d'Orléans était la seule remplie de peuples et que son Université était la maîtresse des nations : *sola civitas populo plena et universitas gentium domina.*

NOTICE

SUR

DOM FABRE

Bibliothécaire des Bénédictins de Bonne-Nouvelle

A ORLÉANS

Par M. l'Abbé DESNOYERS.

Séance du 17 novembre 1876.

Vers les dernières années du XVIIIe siècle, vivait dans la communauté de Bonne-Nouvelle, habitée par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, un religieux qui en était le bibliothécaire, Dom Fabre.

La *Biographie des hommes illustres de l'Orléanais* ne cite même pas son nom : le catalogue de la riche bibliothèque léguée par Prousteau aux Bénédictins de Bonne-Nouvelle ne donne que peu de détails sur ce religieux : l'ouvrage de Lottin se renferme dans quelques phrases sans intérêt : Pataud lui-même, ordinairement si parleur, se contente d'une courte biographie (1). Il nous apprend que Dom Fabre fut *pendant douze ans son mentor, son conseil, son ami.* On pouvait espérer que Pataud l'ayant connu dans l'intimité, allait entrer dans quelques-uns de ces détails où sa plume si facilement cau-

(1) Manusc. n° 437 — 445, p. 523.

seuse nous aurait révélé le bibliothécaire de Bonne-Nouvelle, mais il s'arrête aux quelques mots cités et garde le silence dans les autres manuscrits que j'ai parcourus et cependant Dom Fabre n'est pas un personnage vulgaire qu'il soit loisible d'oublier, il a, beaucoup plus que ses quatre prédécesseurs, les RR. PP. Billouet, Méry, Duplessis, Verninac, mérité la reconnaissance de notre cité. La bibliothèque avait pris sous son administration un développement considérable, il a eu le mérite de conserver avec un soin intelligent les livres confiés à sa garde et ce soin était difficile, puisqu'une clause du testament de Prousteau imposait aux Bénédictins l'obligation de tenir la bibliothèque ouverte au public.

Mais il a fait plus encore que de conserver les livres : dans une bibliothèque digne de ce titre, l'ordre est au-dessus de la conservation : Dom Fabre avait rangé la sienne d'après un classement méthodique et c'est à lui que nous devons le catalogue in-4° imprimé en 1777, mais nous voyons par ses lettres que ce ne fut qu'en 1778 qu'il en fit l'installation dans une vaste salle de la Communauté.

Ce dernier travail dura deux mois, ceux de août et septembre 1778, il lui fut très-fatigant comme il le dit lui-même (1), il accepta néanmoins courageusement cette fatigue et il accomplit sans reculer un devoir dont il avait prévu la lourde charge (2). Je vous communique, Messieurs, les expressions de la lettre où il parle de son rude labeur. « J'ai enfin fini l'arrangement de notre bibliothèque, j'ai « été deux grands mois à cette opération, enfin m'en voilà « quitte et par là bien débarrassé. M. Jousse craignait « que je ne tombasse malade de la fatigue et me pressait

(1) Let. 26, sept. 1778.
(2) Let. 12, sept. 1778.

« fort de ne pas entreprendre ce travail. Je l'ai fini, et bien « loin d'être malade, je m'en porte mieux, l'occupation « sert souvent à la santé (1). »

Dom Fabre, vous le voyez, Messieurs, n'était pas un bibliothécaire inactif, il donnait à son dépôt son temps et sa peine, il cherchait à l'agrandir, car il nous apprend dans une lettre qu'il a reçu de M. Necker l'*Histoire de France* par Vély in-4° et les *Lois anglo-normandes*, et que M. Necker a joint, sur sa demande, à cet envoi celui de son ouvrage sur le commerce et la législation des grains (2).

Mais plus nous connaissons le bibliothécaire, plus nous désirons connaître l'homme : c'est Dom Fabre lui-même, son caractère, sa personnalité que nous voudrions saisir et apprécier : Orléans, sans doute, n'est pas son berceau puisqu'il était né à Roujan, diocèse de Béziers, mais après les services qu'il a rendus à notre ville, il n'est plus un étranger pour nous, il a droit de cité et nous devons vivement regretter que ses biographies soient pour les détails personnels d'une brièveté désolante.

Je vais donc tâcher, Messieurs, d'y suppléer, à l'aide d'une de ces bonnes fortunes comme il en arrive quelquefois aux antiquaires Orléanais.

Vous venez de m'entendre parler des lettres de Dom Fabre : j'en possède 47, elles ont été écrites à M. Boilève de Domcy et proviennent de la vente de Mad. d'Ambrun en 1869. La famille d'Ambrun était alliée à M. Boilève qui fut l'exécuteur testamentaire de Pothier : ces lettres sont donc parvenues, par voie d'héritage, dans la famille d'Ambrun. Mise d'abord par les héritiers au rang des papiers inutiles, notre correspondance allait périr, lorsqu'un

(1) Let. 14, sept. 1778.
(2) Let. 14, sept. 1778.

œil intelligent en découvrit l'importance et c'est ainsi qu'il m'a été possible d'en être l'acquéreur de seconde main. Telle est l'histoire de cette correspondance écrite sans prétention et qui seule pourra nous faire entendre, apprécier et connaître Dom Fabre.

Disons d'abord quelques mots de M. Boilève de Domcy : il était conseiller au Bailliage d'Orléans et propriétaire du château de la Touchebrédiaire près Châteaudun : c'est là que Dom Fabre, durant les mois de la belle saison, adressait ses lettres. M. Boilève de Domcy pouvait être un magistrat fort estimable, mais il était assurément fort économe, car il écrivait ses projets de lettres et ses comptes sur les demi-feuilles laissées blanches par Dom Fabre. Il paraît que les honneurs ou les charges de la Magistrature finirent par lasser sa modestie ou ses forces, car en décembre 1776, Dom Fabre lui exprime ses regrets, ceux de Jousse et ceux de la Ville, de lui voir prendre le parti de quitter Orléans et de demeurer à toujours à la Touchebrédiaire. Oublions ce que j'ai dit sur son procédé d'économie et remarquons que Jousse, notre savant jurisconsulte, fut, d'après Dom Fabre, un des plus sensibles au départ de M. Boilève : il parlait de ce magistrat avec grande effusion de cœur (1). Notre magistrat avait probablement trouvé le commencement de ses liaisons avec Dom Fabre dans la ressemblance des goûts littéraires, car Guillaume Prousteau avait voulu que sa bibliothèque léguée aux Bénédictins fût ouverte au public : on peut donc croire que le magistrat et le religieux commencèrent dans la salle de la bibliothèque des rapports qui se changèrent en une durable amitié.

Mais arrivons à Dom Fabre que nous tâcherons d'apprécier, d'après les 47 lettres de sa correspondance. Elles ont été écrites sans aucune prévision qu'un jour elles dus-

(1) Lettre du 29 décembre 1776.

sent être connues, c'est donc le personnage réel, l'homme tel qu'il fut, que nous allons voir et entendre.

De l'ensemble des lettres, résulte que Dom Fabre avait un caractère simple, droit, une âme douce, un cœur sensible, des habitudes laborieuses et une vertu solide. On n'y voit pas un esprit vaste, mais judicieux ; des facultés ardentes, mais saines : on n'y aperçoit ni jets splendides, ni observations profondes, c'était un esprit cultivé, égal et d'une grande sérénité. Il aime Dieu, sa communauté, sa bibliothèque et ses amis : il est un de ces hommes avec lesquels il plaît beaucoup de vivre et dont la mort est une vraie tristesse. Pataud nous dit qu'il fut aussi sage religieux que bon ami et laborieux savant. Vous l'avez entendu nous raconter qu'il n'avait pas craint de s'exposer à la maladie, afin de pouvoir, durant deux mois, mettre en ordre les livres confiés à ses soins : je vais encore le laisser parler lui-même et vous citer quelques phrases de lettres où il peint avec sa plume la droiture de son jugement, la sûreté de ses appréciations et la sincérité de sa vertu. « Il est dangereux, écrit-il, d'avoir trop d'esprit, sur-
« tout quand on ne sait pas le régler (1). »

Le 29 décembre 1778, il écrit à M. Boilève pour lui souhaiter que l'année suivante soit meilleure pour sa santé :
« à moins, dit-il, que nous ne prenions l'accident fâcheux
« qui vous est arrivé, dans la vue de la religion qui nous
« fait regarder comme une des faveurs du ciel, les malheurs
« qui nous arrivent. »

Il écrit ces lignes : « Je serais bien aise qu'on supprimât
« la loterie qui fait grand tort au royaume... On dit : les
« hommes donnent librement, vu la cupidité des hommes,
« on peut assurer qu'ils sont presque nécessités à mettre
« dans cette loterie (2).

(1) Lettre du 3 octobre 1778.
(2) Lettre du 20 décembre 1776.

Voici son jugement sur les travaux des propriétaires dans les campagnes.

« Je ne puis que vous louer des travaux que vous faites « faire dans votre terre. Il serait à souhaiter que tous les « seigneurs en fissent de même : l'argent se répandrait « dans la campagne qui, par là, produirait davantage. « Quand je parle des travaux, je veux que ce soient des « travaux utiles et qui produisent une augmentation de « subsistances..... je fais peu de cas de ces travaux qui « n'ont pour objet que de remuer des terres ou tout au plus « de faire des points de vue et qui ôtent à la société trente « ou quarante arpents qui nourriraient bien des familles « ainsi que nous l'avons vu dans une terre près d'Orléans « et qu'on voit de ma chambre : mais il faut laisser raison-« ner là-dessus les économistes (1). »

Il n'aimait cependant pas les économistes. Son bon sens n'admettait pas cette école de rêveurs qui, sous le prétexte de réforme, voulait tout détruire. Dans un *post-scriptum*, il écrit : « On dit que M. Necker, que M. Tabouret s'est « fait donner pour adjoint, est un anti-économiste, on dit « même qu'il est auteur d'un ouvrage excellent contre « les économistes (2). » Il se trompait sans doute sur les opinions de M. Necker, mais on sent la joie qu'il éprouve à l'apparition d'un ouvrage destiné à combattre les idées nouvelles et irréfléchies émises alors sur les questions économiques.

La secte des encyclopédistes est également jugée par lui, en quelques mots, mais vrais et sanctionnés par les hommes de bon sens. « Les encyclopédistes, écrit-il à M. Boilève, « prétendent qu'en supprimant seize fêtes d'obligation, « l'Etat gagnera quatre-vingt-seize millions. Je crois bien

(1) Lettre du 30 janvier 1779.
(2) Lettre du 2 novembre 1776.

« que vous ne voudriez pas être garant de ce calcul et que « par la suppression de ces fêtes l'Etat n'en serait pas plus « riche : c'est ainsi que MM. les économistes se repaissent « de calculs (1). »

La congrégation des Bénédictins a partagé, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, les erreurs du jansénisme, erreurs non moins sociales que religieuses. Il nous paraît hors de doute que Dom Fabre n'a pas été atteint par cette vénimeuse doctrine: il avait le sens trop droit, comme nous venons de le voir, pour ne pas se garantir d'un enseignement à la fois absurde et captieux et nous trouvons le témoignage de l'intégrité de sa foi dans une lettre écrite le 22 octobre 1774. Vous savez, Messieurs, que le Parlement surtout était devenu le boulevard du jansénisme et que la plus grande partie de ses membres était entachée de cette erreur. Or, Dom Fabre, dans sa lettre à M. Boilève où il lui parle des bruits relatifs à la rentrée du Parlement exilé par le roi en 1771, qualifie de fauteurs ceux qui sont favorables à la cause des opposants aux ordonnances de l'autorité royale: cette flétrissante épithète annonce clairement la salubrité de son opinion; s'il eût été janséniste, il eût, au contraire, écrit un mot d'éloge pour les parlementaires, et leur coupable conduite eût trouvé grâce devant la conscience du sectaire.

Saluons donc, Messieurs, avec respect et reconnaissance cet homme de travail, de droiture, de vertu, il vous a livré son âme ; nous avons pu la juger et lui donner notre estime.

Mais il nous reste encore à envisager Dom Fabre comme historien d'Orléans. Oui, Messieurs, comme historien d'Orléans, car sans le mettre à côté de Dom Gerou, il peut tenir sa place parmi les écrivains qui ont raconté la vie de

(1) Lettre du 21 septembre 1778.

nos ancêtres. Il ne parle pas, sans doute, des grands faits de la cité, mais c'est le narrateur des cent petits détails de la vie de nos bons aïeux, de la journée des Orléanais : ce n'est pas notre Girodet, c'est Messonier. Quel regret, Messieurs, de n'avoir pu mettre la main que sur 47 lettres ! Combien d'autres ont péri et avec elles le complément de ces tableaux si naïfs, si vrais, peints chaque jour d'après une nature qui ne reviendra plus ! Clergé, bourgeois, magistrats d'Orléans revivent cependant dans ces lettres ingénues, parfumées d'une simplesse, d'une bonhomie charmante !...

Je ne puis tout citer, Messieurs, je choisirai donc ce qui peut nous intéresser davantage dans ces 47 lettres.

Quand nous traversons le soir les rues de notre cité et que nous y jouissons du spectacle des flots de lumière inondant leur facile parcours, nous ne songeons nullement au passé de ces rues et cependant ce n'est pas sans opposition, sans résistance, sans luttes, que la lumière a pu s'y introduire, timidement d'abord sous le nom de lanternes, plus hardiment sous le nom de reverbères, plus audacieusement sous le nom de réflecteurs, triomphalement enfin sous le nom de becs de gaz, jusqu'au jour où une lumière plus puissante encore, viendra régner sur les souvenirs de ses devancières.

Le premier combat eut lieu dans le cloître canonial de Sainte-Croix et c'est Dom Fabre qui le raconte (1). L'édilité voulait placer dans le cloître quelques reverbères, déjà les appareils étaient prêts, les ouvriers commandés, mais le vénérable chapitre s'émut de cet empiétement sur un terrain qui ne relevait que de sa juridiction. Vouloir, sans qu'il l'autorisât, éclairer une région où il exerçait une domination séculaire, lui parut une injure à des droits incontestés :

(1) Lettre du 13 octobre 1776.

il acceptait les reverbères dans ledit lieu, mais entendait les faire placer lui-même, sauf une autre concession magnanime, celle d'employer les ouvriers de la ville, mais il n'entendait pas que l'édilité entrât dans son cloître : refus de la ville, opposition du chapitre. Dom Fabre ne dit pas comment se termina la querelle, mais il faut se rappeler que plusieurs de ses lettres ont disparu. Je ne doute pas que le chapitre n'ait dû céder, car les corps privilégiés n'étaient pas loin de 1789 et les droits commençaient leur déchéance.

Ce ne fut pas, au reste, dans le cloître seul que la question des reverbères reçut une attaque : dans une lettre du 14 septembre 1776 il peint la ville s'occupant beaucoup de cet éclairage et partagée en deux opinions, l'une approuvant, l'autre blâmant cette innovation. Dom Fabre, si judicieux néanmoins, est entraîné par la seconde et je cite les motifs honorables de sa désapprobation : « Pour moi, en les « approuvant en général, je m'intéresse pour les pauvres « artisans qui n'avaient point besoin d'être éclairés et la « somme qu'ils donneront, quoique petite, leur fait faute. »

Les reverbères gagnèrent enfin la victoire et le 2 novembre de la même année 1776 Dom Fabre annonce que tout le monde est content de l'éclairage envahisseur.

Dom Fabre avec sa bonne simplicité trouve cependant une fois une douce malice en parlant de la paroisse de Recouvrance. La paroisse de Recouvrance, Messieurs, abritait alors le jansénisme orléanais et sa rue principale en était le sanctuaire. Là vivaient, comme dans une seconde patrie, des familles de haute naissance, de grande richesse, de grande vertu, excepté celle de la soumission aux enseignements de l'Eglise, et profondément attachées aux erreurs du jansénisme : on dit même que la fameuse *boîte à Pérette* (1)

(1) C'était un fonds commun alimenté par les offrandes des Sectaires et destiné aux besoins de la cause, je n'ai pu découvrir la cause de cette dénomination, mais j'ai assez vécu parmi les traditions Orléanaises pour avoir entendu fort souvent redire ce nom.

était déposée dans l'une de ces familles : hâtons-nous bien vite d'ajouter, Messieurs, que cette rue de Recouvrance n'est plus, grâce à Dieu, ce qu'elle était au XVIII[e] siècle. Ses nobles habitants brillent par la pureté de la foi et le dévouement aux grandes et saintes causes et si la mémoire des aïeux leur est encore chère, c'est qu'ils y ont trouvé les habitudes des bonnes œuvres et des généreuses largesses.

La petite malice de Dom Fabre, la voici :

Le 19 décembre 1777 il écrit à M. Boilève « la paroisse « de Recouvrance se distingue à *son ordinaire* » puis il lui raconte que le dimanche précédent, le curé voyant avec effroi les ressources de son vicaire diminuer et prévoyant alors son départ, s'est résolu à faire ce que nous appelons dans notre langage moderne, un coup d'Etat : il est monté en chaire et a déclaré que son vicaire n'avait pas de quoi vivre et que si les paroissiens n'augmentaient pas les honoraires, le dimanche suivant il n'y aurait ni grand'messe, ni vêpres. Dom Fabre ne parle plus dans ses autres lettres des suites de cette affaire, mais nous pouvons croire que cette formidable ouverture a dû grandement émouvoir les paroissiens et consolider le ministère vicarial.

A toutes les époques, Messieurs, les opérations électives ont eu, il faut bien l'admettre, la triste puissance de passionner les villes les plus paisibles et de leur ôter le repos. Notre cité n'est-elle point par la modération de ses habitudes, la sagesse de son caractère, une des plus calmes de la France, et cependant Dom Fabre raconte que, le 11 mars 1777, l'élection pour maire de M. Lenormand du Coudray a été fort tumultueuse. Elu par 37 voix, M. du Coudray, qui ne pouvait plaire à tous les électeurs, eut 27 voix contre lui ; mais ces 27 électeurs ne voulurent pas s'incliner devant l'arrêt de la majorité victorieuse. Nos Orléanais ordinairement si paisibles engagèrent une querelle avec leurs adversaires, deux fois la dispute fut vio-

lente et même les coups distribués sans mesure et ce qui doit surtout nous humilier, nous leurs descendants, c'est que ces querelleurs n'étaient pas de médiocre famille. « Je ne me suis pas, écrit Dom Fabre, informé des noms, « parce que je craindrais presque d'être médisant : il n'est « pas fort important de connaître tous ceux qui font des « sottises plus ou moins qualifiées. »

C'est par Dom Fabre que nous apprenons la fin du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. Dans une lettre du 24 mai 1776, il annonce à M. Boilève que la nomination de M. Cailliard, doyen de ce chapitre, au canonicat de Sainte-Croix, vacant par la mort de M. Leroi, a terminé l'existence capitulaire de Saint-Pierre-le-Puellier. La mesure n'a pas l'approbation de Dom Fabre qui, comme tous les esprits judicieux, devait apercevoir dans les mesures d'extinction assez communes à cette époque, un signe de décroissance religieuse et de concessions regrettables aux plaintes exagérées des économistes et des faux philosophes. « Je n'aime pas, dit-il, les destructeurs, mais il faut sup- « porter avec patience ce qu'on ne peut empêcher. »

Je vous ai parlé, Messieurs, d'une petite malice décochée par Dom Fabre contre la paroisse de Recouvrance, j'en ai cependant encore trouvé deux autres, mais comme la première, sans morsure et comme elle provenant de la candeur et simplicité d'âme du bon religieux : il s'agit des chanoines, des notaires et, j'en demande pardon à mes chers confrères de la section de médecine, des médecins.

Une certaine tentation d'amour-propre était entrée dans l'ancien chapitre de notre Cathédrale (1), les dignitaires prétendaient avoir le droit de porter un habit de couleur différente de celle des vêtements des simples chanoines : ils voulaient bien leur accorder un vêtement violet, mais à la condition qu'eux seuls, chefs du corps capitulaire, por-

(1) Lettre du 21 septembre 1778.

tassent un vêtement rouge. La contestation fut vive car les trente autres chanoines un peu égalitaires demandaient que si le vêtement recevait une modification, elle fût la même pour tous. « Cette dispute, écrit Dom Fabre, ne « laisse pas que de fournir matière à la raillerie. »

Heureux temps néanmoins, Messieurs, que celui où nos ancêtres contents de leur situation ne se passionnaient que pour une couleur de vêtements : treize ans plus tard, on se passionnait pour tout autre chose, on agitait imprudemment et avec violence d'autres questions, et la société ébranlée par ces querelles s'effondrait dans des ruines sanglantes : l'histoire de nos bons chanoines peut faire sourire, la seconde nous force à pleurer.

Arrivons aux médecins et aux notaires.

Dom Fabre écrit le 6 février 1779 à M. Boilève qu'un procès sur une question de bénéfice va se plaider devant le bailliage et il fait cette piquante réflexion : « les particuliers « souffrent seuls des fautes de leurs agents, un notaire « fait une faute dans un testament, dans une réquisition, « un médecin, un apothicaire font des *quiproquo*, qui « est-ce qui en souffre ? ce sont les patients ; les notaires, « les médecins n'en souffrent pas. »

Dans la même lettre il place encore sous le bec de sa plume MM. les médecins.

Il raconte que la petite vérole s'approche d'Orléans et que le bureau de police s'est réuni pour aviser aux moyens d'empêcher le fléau d'entrer dans la ville. Grande discussion, grande diversité d'avis : jusqu'ici rien de surprenant, c'est l'attitude de toute réunion délibérante et comme presque toujours la lumière ne se faisait pas. Enfin un membre se lève et demande qu'on suive l'avis d'un médecin dont il cite l'ouvrage : cet avis est que nous n'avons pas le germe de cette maladie et que pour l'éloigner entièrement des villes, il fallait agir comme on procède contre la peste, établir un lazaret et une quarantaine : l'opinant

demande donc qu'on n'entre plus dans Orléans, sans les formalités sanitaires en usage contre le peste orientale. L'agitation redouble, les débats vont au tumulte, quelques membres, continue Dom Fabre, inclinaient vers la mesure de séquestration conseillée par le médecin, mais le plus grand nombre la rejeta dans la crainte de mettre l'effroi dans la ville.

A toutes ses qualités Dom Fabre en joignait une autre que vous saurez apprécier, Messieurs, car vous la possédez et en connaissez le prix, celle de l'amour pour la patrie, la vie claustrale ne saurait l'éteindre, puisque au foyer de Dieu, rien de ce qui est grand, noble et pur ne s'altère et ne saurait périr. Notre bénédictin aimait donc et, je puis le dire, aimait beaucoup sa France, car je trouve dans une lettre du 3 août 1778 ces phrases que je n'ai pu lire, que vous n'entendrez pas sans émotion : « il y a eu hier un « mandement de Monseigneur notre Évêque pour ordonner « des prières pour l'heureuse délivrance de la reine ; je suis « sûr que tout bon Français fera les prières de tout son « cœur et qu'il en ajoutera à celles qui sont prescrites. »

Ne sentez-vous pas, Messieurs, dans ces paroles la chaleur du plus dévoué patriotisme? Ah ! le souffle glacial des révolutions n'avait pas encore passé sur le cœur de nos pères et refroidi son ardeur, ils croyaient encore à la sainteté de la puissance et se trouvaient même heureux de l'aimer.

Tel fut Dom Fabre, Messieurs : le voici, je pense, reconstitué par les quarante-sept lettres dont je vous ai parlé au commencement de ce travail, le voici digne de notre estime, de notre affection, pour son ardeur au travail, la bonté de son âme, la droiture de son caractère, la candeur de son cœur et la constance de sa vertu. Cette vertu fut chez lui d'autant plus digne d'éloges que déjà l'esprit empoisonné du mauvais philosophisme avait flétri le germe des vocations religieuses, pénétré dans un bon nombre de maisons claustrales, altéré la force des âmes et préparé les cou-

pables défaillances de 92. Notre monastère de Bonne-Nouvelle sut se garantir contre ce perfide envahissement et bien que réduits au nombre de huit (1) en 1779, les vertus religieuses y furent pratiquées sans relâchement et lorsque chassés en 1790 par une volonté tyrannique, les Bénédictins abandonnèrent leur maison, ce fut avec l'honneur d'une conscience sans faiblesse et d'une fidélité entière aux serments et au Dieu de leur jeunesse.

Le ciel épargna à Dom Fabre l'immense douleur de cet exil d'une maison qui durant quarante années avait abrité ses travaux et ses vertus, il mourut le 11 février 1788, deux années avant l'anéantissement de son ordre, emportant peut-être le consolant espoir que la tempête dont il entendait les grondements lointains s'arrêterait devant les services et la gloire de l'Ordre des Bénédictins. Mais la haine est aveugle et rien ne trouve grâce devant elle : l'Ordre si justement célèbre des Bénédictins fut entraîné par l'ouragan dans l'abîme qui engloutit tant de grandeurs et de gloire !

Nous devions, Messieurs, ce tribut de reconnaissance à Dom Fabre placé jusqu'à ce jour dans un silence que je suis heureux de terminer ; nous société littéraire, gardienne et ouvrière des sciences, avions le devoir d'honorer celui qui a conservé, dirigé avec tant de soin et d'intelligence l'arsenal où nous allons maintenant chercher nos lumières, il a sans doute laissé des successeurs estimables et j'aperçois au milieu de nous celui qui continue brillamment le ministère de Dom Fabre : ses glorieux labeurs le relient évidemment à nos Bénédictins, mais nous ne pouvions oublier celui qui m'a fait prendre la plume et j'ai voulu rendre en votre nom, Messieurs, un tardif mais juste hommage à l'ancien bibliothécaire de notre ville d'Orléans.

(1) Lettre du 20 février 1779.



OBSERVATIONS

SUR

LES CHÊNES

Par M. le Baron DE MOROGUES.

Séance du 19 mai 1876.

Observations sur les Chênes.

Lorsque je parcours les bois de chênes qui recouvrent les différents sols du département du Loiret, je suis frappé d'étonnement à la vue de tous les caractères distinctifs qui se présentent d'un chêne à l'autre, dans une même localité. Que de formes diverses s'y manifestent tant dans le port de l'arbre que dans les feuilles et les fruits ! Interrogeant sur de tels faits les botanistes et les forestiers, que répondent-ils ? Ils répondent toujours leur même argument oiseux : toutes ces différences sont dues à l'action des sols et des climats ; et qu'il n'y existe en définitive que deux espèces uniques, le chêne rouvre, *quercus robur*, LINNÉ, et le pédonculé, *quercus pedunculata*, EHRH., qui à eux deux constituent l'essence principale de nos grandes forêts. Quant au chêne cerris, *quercus crinita*, Bosc., et au chêne tauzin, *quercus tauza*, Bosc., on les trouve disséminés de côté et d'autre, sur différents points du territoire européen.

Si de telles réponses suffisent à la généralité du vulgaire, je les trouve si peu concluantes que je ne puis les accepter. Toutes les fois qu'un fait naturel se présente, il demande à être expliqué non par des théories, mais bien par des faits donnés à son appui et constatés vrais par l'expérience. Or, puisqu'ils ne reconnaissent dans nos grandes et principales forêts que deux espèces de chênes, comment se fait-il que ces espèces présentent chacune en particulier un aussi grand nombre de formes similaires et sociales bien tranchées entre elles par des caractères distinctifs qui nous permettent de ne pas les confondre avec les deux espèces linnéennes admises ? Je me suis souvent trouvé à même de les observer et il m'est facile de le constater. Ce sont, me disent-ils, des variétés dues aux sols et aux climats. Comme eux, je veux bien l'admettre pour un instant ; mais alors comment expliquer que, dans les mêmes sols et climats, ces différentes formes y vivent constamment ensemble avec les deux types linnéens admis, sans éprouver aucune modification ni tendance à revenir à l'un ou à l'autre de ces types supposés leurs types originels et reconnus par la science empirique?

Si les sols et les climats avaient le pouvoir qu'on leur suppose, une forêt de chênes, au bout de deux ou trois cents ans, dans des conditions de vie identiques, devrait nécessairement tendre à une homogénéité parfaite dans toutes ses variétés similaires, ce qui n'est pas. Toutes nos anciennes forêts, quelque vieilles qu'elles soient, conservent constamment leurs soi-disant variétés, de même que de tout temps les chênes rouvres et pédonculés ont conservé leurs caractères distinctifs. Ce qu'il y a de plus fort et de plus probant pour prouver que ces variétés sont de véritables espèces, c'est que nos jeunes bois de chênes, lorsque nous les ensemençons avec les glands tirés des anciennes forêts, quelle que soit la nature du sol ou du climat, y

reproduisent tous les mêmes espèces et variétés des localités d'où nous les avons tirés.

Les nombreux semis de chênes que j'ai faits dans ma terre de la Caille, département du Loiret, m'ont prouvé que, dans l'acte de la reproduction, ces soi-disant variétés se conservent de génération en génération, et l'examen que l'on peut en faire me semble bien suffisant pour convaincre les plus incrédules à cet égard.

Mes observations suivies depuis de longues années sur de tels faits m'ont prouvé et convaincu que nos forêts primitives de chênes, soit de pédonculés, soit de rouvres, ont apparu dans l'origine des temps avec la majeure partie des variétés qui s'y rencontrent encore aujourd'hui ; que ces variétés s'y sont toutes conservées jusqu'à nos jours et que nous devons, par suite, les considérer comme de véritables espèces, du moment qu'elles se reproduisent par semis. Voilà des faits incontestables dont on n'a jamais voulu tenir compte, qui, quoique méconnus jusqu'ici, n'en sont pas moins vrais et doivent primer toutes les fausses théories admises de nos jours.

Pourquoi trouver plus étonnant, aujourd'hui que nos forêts renferment plusieurs espèces de chênes pédonculés et rouvres, que de les voir peuplés de plusieurs espèces de violettes, de centaurées, d'épervières, etc.? Il en est des forêts comme des champs qui nous présentent plusieurs espèces de pavots, de mâches, de séneçons, etc., quoique dans des sols parfaitement homogènes; chacune de ces diverses espèces conserve son cachet d'origine primitive, sans jamais rien y changer, sauf les cas de métissage ou d'hybridation. Ce qui se passse dans les champs se passe également dans les bois, et toutes les différentes variétés de chênes que nous y rencontrons, se produisant par semis, ne peuvent ni ne doivent être considérées comme variétés, mais bien comme de véritables espèces.

Dans une brochure sur la Sologne, Adolphe Brongniart avait donc raison de dire, en 1845 : « Jusqu'ici l'on croit à tort que les arbres qui constituent nos forêts sont parfaitement connus. Cependant, il n'en est rien, et parmi les genres les plus répandus il reste beaucoup à faire pour bien définir les espèces et les variétés qui les constituent. Pour y parvenir, il faut bien apprécier les qualités et la valeur des diverses formes qui caractérisent d'une manière exacte les espèces, races et variétés de chacun des genres d'arbres forestiers dont nos forêts sont constituées, question qui jusqu'à ce jour est restée sans solution. » De tous les arbres qui constituent nos forêts, il cite avant tout, comme méritant une attention particulière, les chênes et les pins.

Je puis dire qu'il est étonnant qu'un arbre aussi commun et aussi utile que le chêne ne soit pas plus connu, et que l'on ignore jusqu'ici les espèces qui croissent en France. Ce que disait Bosc il y a environ soixante ans est donc toujours vrai : « Malgré les progrès de notre économie forestière, la science attend encore une bonne monographie complète du genre chêne. » Il est impossible de se figurer les innombrables diversités de formes que nous représentent les chênes rouvres et pédonculés, tant dans une localité que dans des localités différentes, si on ne les a cherchées soi-même avec une attention particulière et sur une grande échelle. Les inflorescences, les pédoncules, les cupules, les glands, les feuilles et les écorces présentent des caractères si différents entre eux que, dans bien des genres, ils suffiraient pour y déterminer des espèces nouvelles. Les nombreuses espèces et variétés de nos chênes contribuent donc à en rendre l'étude très-difficile, par certains croisements qui s'effectuent parfois entre quelques-unes de ces espèces sociales. Cette étude demande à être complétée ; soit qu'elle n'aboutisse qu'à en confirmer l'unité spécifique, en caractérisant les races et les origines diverses, soit qu'elle

conduise à y déterminer plusieurs espèces légitimes jusqu'ici confondues, elle est digne de toute l'attention des botanistes et des forestiers. Cette étude exige donc, pour être bien conduite, des observations nombreuses et des matériaux abondants.

Pitton-Tournefort, en 1725, s'exprimait ainsi sur les différentes formes que présentaient alors nos deux espèces de chênes sessiles et pédonculés : « Il est difficile de pouvoir vérifier dans ce genre si les différences qu'on en trouve sont des variétés qui naissent du même fruit : pour décider là-dessus, il faudrait qu'on prît le soin de les semer à part en différents pays, et d'observer, après plusieurs années, s'ils ont produit constamment les mêmes espèces, ou s'il en est venu de différentes. » Poiret également, en 1829, dans son *Histoire des plantes*, admet que les variétés reconnues à nos deux espèces de chênes communs pourraient bien être de véritables espèces. Tous les auteurs qui, jusqu'à ce jour, ont étudié sérieusement les chênes, base fondamentale de nos forêts, sont donc d'accord sur ce point de fait ; c'est qu'il reste beaucoup à faire pour décider et se prononcer sur la question de variété qu'on leur a appliquée avant de s'être assuré du fait par des semis, c'est donc par les semis seuls, comme l'a fort bien dit Broigniart, que nous pouvons nous en rendre compte.

J'ai acquis la certitude que plusieurs de nos forêts naturelles de chênes dans le département du Loiret renfermaient plus ou moins de formes différentes de chênes rouvres et pédonculés. J'ai également acquis la certitude qu'il en était de même pour les pins sylvestres qui se reproduisent les mêmes, c'est-à-dire identiques aux espèces similaires et sociales qui proviennent de telle ou telle localité. Les pins pinastres de Bordeaux et de Corse conservent également leurs cachets d'origine avec toutes leurs différences locales. Les chênes rouvres, de même que toutes leurs dif-

férentes formes, de même que les chênes pédonculés, les chênes cerris, les chênes tauzins, avec toutes leurs différences locales, se conservent également dans leur génération par semis, sauf les cas d'hybridation ou de métissage.

Voilà des faits irrécusables qui nous prouvent que les types linnéens ne sont pas les seuls et uniques que renferme la nature, et pourquoi ces espèces affines (comme les nomme M. Jordan, botaniste distingué de Lyon) réclament une nouvelle réforme de nos classifications botaniques qui sont malheureusement trop arriérées pour notre époque.

L'expérience nous a prouvé clairement que l'action des terrains n'a aucun pouvoir sur la transformation de l'espèce. La prétendue transformation de la carotte sauvage cultivée par de Vilmorin, aux Barres et à Verrières, a suffisamment démontré aux Barres l'impuissance de la culture pour y parvenir et à Verrières que les changements qui avaient été obtenus étaient uniquement dus à des cas d'hybridation. Quant à la prétendue transformation des céréales, quant à celle de toutes autres espèces de plantes, les expériences faites par MM. Decaisne, Hering et autres botanistes sérieux et distingués ont toujours prouvé l'impuissance des sols et de la culture pour changer l'espèce.

Voici ce que dit M. Jordan au sujet de ces soi-disant variétés qu'il désigne sous le nom d'espèces affines: « Les espèces affines croissant ordinairement en société, que devient en présence de ce fait constaté, l'objection des botanistes réducteurs, partisans exclusifs des types linnéens, qui ne voient en elles que de simples formes stationnelles d'un même type, cette objection tombe, il n'en reste rien, absolument rien ; que leur sert, en effet, de soutenir que ces formes qu'ils n'ont jamais étudiées sont dues à des causes accidentelles, à l'influence de milieux, à des conditions diverses de sol, d'humidité, de climat, d'altitude, lorsque le contraire est établi clairement par des faits, et lorsque

ces formes, loin d'être stationnelles, comme il leur plaît de le supposer, se montrent, au contraire, partout sociales ? »

Mes observations sur les espèces dites affines, qui composent la base fondamentale de nos forêts, font que je m'associe aux idées que vient d'émettre M. Jordan sur ce sujet. Si nous sommes peu nombreux à les partager, cela provient de ce que les botanistes modernes ont plus de théorie que de pratique. Nos flores, depuis les écrits de Linné, n'ont reçu aucune modification et ce qu'il a écrit est pour eux une croyance évangélique. Toutes les espèces admises de son temps sont encore celles qui paraissent et reparaissent dans nos nouvelles flores. Aussi pouvons-nous dire avec raison que, depuis Linné, les nomenclatures botaniques n'ont fait aucun progrès, que nos catalogues demandent à être refaits et modifiés. Beaucoup d'espèces nouvelles demandent à y figurer, de même que quelques espèces douteuses demandent à en être supprimées. Si ces nouvelles espèces existent, nous devons les y inscrire sans objecter, comme le font certains botanistes, la multitude et le nombre des espèces, peu importe que la découverte en soit plus récente. Les espèces affines ne peuvent être envisagées comme races dans le sens de nos races tel que nous l'employons pour tous les divers croisements de plantes et d'animaux obtenus par le concours de l'homme. Les espèces affines existent à l'état sauvage et leur reproduction par semence est la preuve incontestable qu'elles sont, comme toutes nos espèces linnéennes connues, de véritables espèces, que l'insuffisance des études sur cette question n'a pas permis jusqu'ici d'annexer à nos catalogues.

Les plantes similaires et sociales qui constituent nos forêts sont très-nombreuses. Il existe en France un assez grand nombre de centres de végétation où chaque type linnéen est représenté par une ou plusieurs formes simi-

laires distinctes de celles des autres centres. La comparaison des plantes de l'ouest, de celles des Vosges, du Cantal et des Pyrénées a toujours donné des résultats analogues à M. Jordan. Il n'existe ni une province, ni un département, ni même un territoire, tant petit qu'il soit, qui ne puisse offrir un certain nombre d'espèces qui lui soient spéciales, qui ne se trouvent que là uniquement et qui ne se trouvent pas ailleurs: ne voyons-nous pas tous les jours des botanistes acceptés pour des maîtres, qui présentent comme des résultats acquis à la science des décisions purement arbitraires sur des questions d'espèces, de genres et de familles, en attribuant tous ces changements à l'action des sols et des climats?

Varenne de Finille, en parlant des forêts de chênes, dit: « Les chênes se divisent en espèces et se sous-divisent en variétés. L'on trouve assez communément dans ces forêts une espèce qui y domine; mais elle n'est presque jamais seule. » Celui qui, d'un œil scrutateur, ne les a pas parcourues ne peut se figurer le nombre considérable de formes similaires que l'on y rencontre et qui se rapportent à chacun de nos types linnéens. Le chêne rouvre, *quercus robur*, suivant certains auteurs, représente à lui seul une quarantaine de formes similaires et sociales qui le suivent généralement. De toutes ces formes plus ou moins distinctes entre elles, cinq ou six ont été acceptées par eux comme de simples variétés, les caractères qui les séparaient leur ayant paru suffisamment tranchés. Le chêne pédonculé, *quercus pedunculata*, de son côté, renferme aussi une grande multitude de formes similaires et sociales qui se rapprochent plus ou moins du type linnéen reconnu; pourquoi tous les auteurs les ont-ils passées sous silence, sauf quelques-uns qui ont admis comme variété le *quercus pedunculata racemosa*, Lam. Le chêne chevelu, *quercus cerris*, Lin., a également des formes similaires et sociales

que certains auteurs ont considérées comme de simples variétés; ils en ont reconnu trois ou quatre. Enfin le chêne Tauzin, *quercus tauza,* Bosc., lui-même renferme plusieurs formes similaires et sociales qui toutes, de même que celles des espèces précédentes, se reproduisent dans l'acte de la génération par semis. Tous ces faits, en nous prouvant que ces différences similaires et sociales accompagnent partout sur le glode, même dans les conditions de vie les plus diverses, les espèces linnéennes, font que le raisonnement des botanistes réducteurs sur ce point reste complétement sans valeur. Il tombe de lui-même et donne gain de cause à ceux qui, au moyen de la génération par semis, ont constaté que toutes ces soi-disant variétés ne sont rien autre chose que des espèces méconnues jusqu'à ce jour.

Enfin, je conclus de tout ce qui précède que nous devons aujourd'hui travailler sans relâche à établir de nouvelles nomenclatures concernant le genre chêne, en créant de nouvelles monographies spéciales et plus complètes que celles admises jusqu'ici sur nos chênes communs, sessilés et pédonculés, ainsi que sur les chênes cerris et sur les chênes tauzins qui, selon ce que j'ai pu observer, forment des divisions naturelles et bien tranchées entre elles. J'ai réuni quelques types de nos chênes communs qui, se reproduisant par semis, peuvent être considérés comme de véritables espèces; mais je suis loin de les avoir tous reconnus. J'ai autant que possible conservé les noms des anciens auteurs, toutes les fois que les descriptions m'ont paru bien définies, mais souvent j'ai été contraint de les dénommer moi-même, lorsque ces descriptions venaient à me manquer.

Dans la nouvelle classification qui concerne le genre chêne, je conserverai la grande division admise qui sépare les chênes en deux groupes principaux : 1° ceux à feuilles caduques; 2° ceux à feuilles persistantes.

Les chênes à feuilles persistantes n'existant pas à l'état spontané dans nos départements du Centre, je ne m'occuperai que de ceux du premier groupe concernant les chênes à feuilles caduques. Je divise ce groupe en quatre sections naturelles bien tranchées, savoir :

1° Les pédonculés, qui portent leurs glands attachés à un pédoncule raide ou flexible, de longueur plus ou moins variable ;

2° Les sessilés ou ceux dont les glands sont adhérents aux jeunes pousses, ou supportés sur un pivot épais, court et raide, n'excédant pas la longueur du pétiole des feuilles ;

3° Les cerrisés, qui renferment les diverses espèces de chênes cerris ;

4° Enfin les tauzés, qui se composent des diverses espèces de chênes Tauzins.

Dans cette notice, je ne m'occuperai que des deux premières sections, les pédonculés et les sessiles, qui représentent à proprement parler les diverses espèces et variétés que renferment nos chênes communs, base fondamentale de nos forêts les plus étendues et les plus productives.

1re Section. — CHÊNES PÉDONCULÉS.

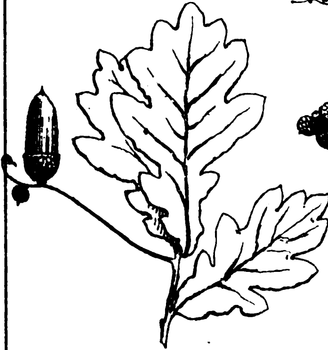
1° *Quercus pedunculata*, Wild. Chêne pedonculé, chêne femelle, chêne blanc (Tableau Ier, fig. 1re).

Ce chêne, suivant les terrains, s'élève de quatre-vingts à cent pieds et soutient sa cime ample et majestueuse. Ses feuilles sont fermes, ovales oblongues, élargies au sommet et rétrécies vers la base qui est échancrée et presque sessile ; elles sont découpées en lobes profonds, irréguliers; arrondis ou aigus, leur couleur est verte foncée en dessus et pâle en dessous, avec les nervures d'un jaune clair. La cupule est en forme de coupe conique, assez profonde, recouverte d'écailles minces qui sont triangulaires, de

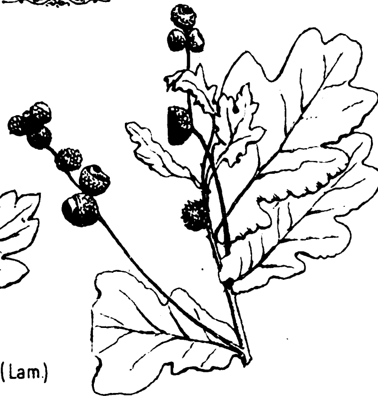
CHÊNES PÉDONCULÉS ET SESSILÉS

1er Tableau.

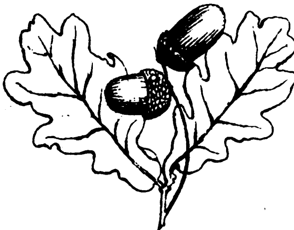
1ère Section _ Chênes Pédonculés.



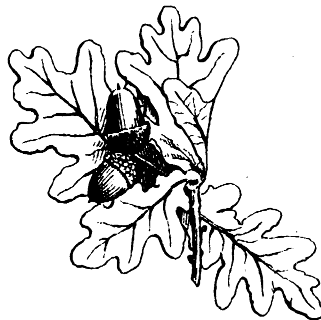
1._Quercus Pedunculata (Lam.)



2._Quercus Racemosa (Lam.)



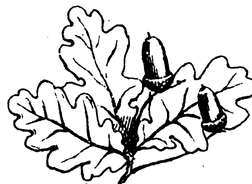
3._Quercus Macrocarpa (Morogues)



4._Quercus Grandidentata (Morogues)



5._Quercus Palmata (Morogues)



6._Quercus Microcarpa (Morogues)

Lith. Ch. Tiget, Orléans.

couleur brune noirâtre à la base et d'un brun roussâtre clair à la pointe supérieure, laquelle est peu adhérente à la cupule. Les glands sont environ moitié plus longs que larges, de forme ovoïde, se rétrécissant vers le sommet qui est déprimé et surmonté d'une pointe cylindro-conique mince et courte, terminée par des appendices courts fortement émoussés à angles droits. Ces glands sont au nombre de un ou deux attachés à des pédoncules, dont la longueur varie de 5 à 6 centimètres.

Bois de la Caille (Loiret), et bois de Marmagne (Cher).

2° *Quercus racemosa*, Lam. Chêne à pédoncule rameux.

Je ne connais pas ce chêne qui, suivant Varenne de Fenille, existe dans la forêt de Seillon, département de l'Ain, près Bourg-en-Bresse; mais il diffère tellement du chêne pédonculé, avec lequel tous les auteurs l'ont confondu, que je ne dois pas le passer sous silence ici.

Voici ce que dit à son sujet Varenne de Fenille qui l'a considéré comme une espèce bien distincte : « Il porte des pédoncules longs d'un demi-pied environ, auxquels sont attachés quatre ou cinq glands, plus ou moins, par des queues de dix à douze lignes de long. »

Je ne donne ces renseignements que pour mettre les botanistes à même de mieux l'étudier, les échantillons de cette espèce me manquant.

J'ai rencontré dans les départements du Cher et du Loiret un chêne qui a beaucoup de ressemblance avec celui décrit par Varennes de Fenille, sous le nom de *Quercus racemosa*, Lam. Comme lui, il a les pédoncules longs et raides, portant cinq ou six glands adhérents, distancés et contournés autour au lieu d'y être attachés par d'autres petits pédoncules, comme dans celui décrit ci-dessus.

Je le figure au n° 2 de mon premier tableau, et le nomme provisoirement *Quercus racemosa*, Lam. Peut-être n'est-il qu'une variété du *racemosa*, décrit par Varennes de Fenille.

3° *Quercus macrocarpa*, Morogues. Chêne à gros fruits (Tab. Ier, fig. 3),

Grand et beau chêne assez élevé, à feuilles moyennes, d'un vert foncé en dessus, vert glauque en dessous à nervures jaunâtres, de forme obovale, assez rétrécie à la base qui est faiblement échancrée et courtement pédonculée, sinuée à dents moyennes arrondies, cupules larges, courtes et plates, à écailles triangulaires, d'un brun légèrement verdâtre, plus larges à la base qu'au sommet, qui se détache de la cupule, Pédoncules longs, épais et assez raides, de couleur bois; glands brun-clair attachés deux à deux à l'extrémité supérieure des pédoncules. Ces glands sont très-gros, cylindriques, pas tout-à-fait deux fois aussi longs que larges, plats à la base et légèrement arrondis à leur extrémité supérieure qui est concave et terminée par une pointe conique, épaisse, recouverte d'un léger duvet blanc cendré, surmontée de trois petits appendices divergents sur les côtés.

Balême, commune de Tigy (Loiret).

4° *Quercus grandidentata*, Morogues. Feuilles à grandes dents (Tab. Ier, fig. 4).

Feuilles d'un vert tendre en-dessus, pâles en-dessous, à nervures jaune-clair, oblongues, à dents grandes, profondément incisées, de forme plus ou moins ovale-allongée; ces feuilles qui sont coupées presque carrément à la base ne sont pas pédonculées. Les cupules sont des coupes plates arrondies, recouvertes d'écailles gris-blanchâtre forte-

ment apprimées et de couleur grise-verdâtre. Les pédoncules qui sont courts et brunâtres portent un ou deux glands attachés vers leur extrémité supérieure. Ces glands sont coniques, à peine deux fois aussi longs que larges, légèrement déprimés à leur sommet qui est terminé par une pointe cylindro-conique assez forte, couronnée par trois appendices courts et épais, recourbés horizontalement en forme de crochets.

Bois de la Caille, commune de Tigy (Loiret).

5° *Quercus palmata*, Morogues. Chêne à feuilles palmées (Tab. Ier, fig. 5).

Feuilles d'un vert gai en-dessus, vert blanchâtre en-dessous, à nervures jaune-paille, de forme obovale, légèrement pédonculées, à contours fortement échancrés en forme de palme. Jeunes pousses rougeâtres; cupules larges arrondies à la base et recouverte d'écailles épaisses apprimées, dont la couleur est d'un gris blanchâtre. Pédoncules de couleur brune, longs et flexibles, portant un ou deux glands attachés à leur centre et plusieurs avortés vers l'extrémité. Ces glands sont bruns clairs, ovales allongés, très-renflés au milieu et fortement rétrécis aux deux extrémités ; la supérieure est convexe et terminée par une pointe obovale crénelée, surmontée de trois appendices crochus, courts et divergeant de la perpendiculaire.

Bois de la Caille (Loiret).

6° *Quercus microcarpa*, Morogues. Chêne à petits fruits (Tab. Ier, fig. 6.).

Feuilles très-petites, d'un vert pâle et luisant en-dessus, vert blanchâtre en-dessous, avec les nervures jaunes blanchâtres; elles sont ovales, fortement dentées, à échancrures dont les angles sont très-ouverts surtout vers la base qui se rétrécit presque en pointe et est peu ou point

pédonculée. Cupules larges en forme de coupe demi-circulaire, légèrement conique à la base, recouvertes d'écailles fines et plates d'un brun verdâtre, avec la pointe supérieure marron-clair, se soulevant facilement de la cupule. Les pédoncules, qui sont longs et flexibles, portent un ou deux glands attachés à leur extrémité. Ces glands sont très-petits, ovales allongés, environ deux à deux fois et demie plus longs que larges; leur extrémité supérieure est convexe ou peu déprimée, recouverte d'un léger duvet blanchâtre, et terminée par une pointe en forme d'anneau prolongé par une faible tige cylindrique couronnée, par trois appendices qui se recourbent horizontalement au sommet.

Bois de la Caille (Loiret).

7° *Quercus grandifolia*, Morogues. Chêne à grandes feuilles (Tab. II, fig. 7).

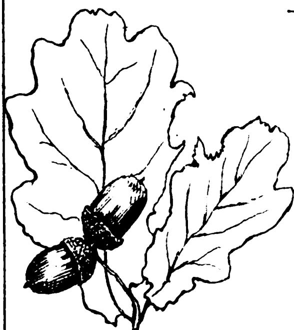
Feuilles peu épaisses, grandes, obovales, plus larges au sommet qu'à la base qui est légèrement pédonculée, sinuées, lobées, à contours grands et obtus, formant des échancrures irrégulières, carrées ou arrondies; leur couleur est verte jaunâtre, terne en-dessus, vert blanchâtre ou brunâtre en-dessous, avec les nervures d'un jaune brun-clair. Les pousses sont rougeâtres. Cupules très-plates et élargies, recouvertes d'écailles minces, se détachant facilement de la cupule, leur couleur est verte-claire et grisâtre, avec l'extrémité supérieure brune marron-clair. Les pédoncules sont longs, épais et raides, bruns-rougeâtres et portent chacun un ou deux glands éloignés l'un de l'autre à partir de leur sommet. Ces glands sont légèrement oblongs et d'un bon tiers plus longs que larges, à sommet fortement concave, surmontés d'une pointe épaisse cylindro-conique, garnis d'appendices épais, courts et divergeant peu de la perpendiculaire.

Balême, commune de Tigy (Loiret).

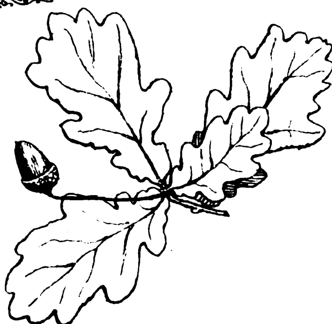
CHÊNES PÉDONCULÉS ET SESSILÉS

2me Tableau

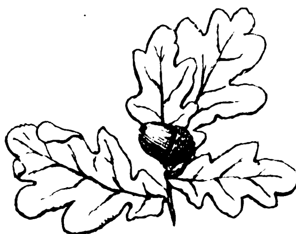
1ère Section._Chênes Pédonculés.



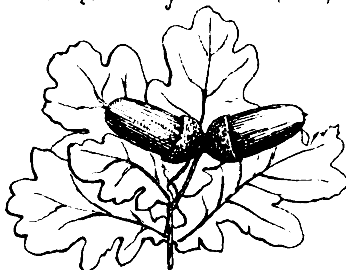
7._Quercus Grandifolia. (Morogues)



8._Quercus Pyramidalis (Hort.)



9._Quercus Argentea (Morogues)



10._Quercus Ocracea (Morogues)



11._Quercus Ferruginea (Morogues)

2e Section._Chênes Sessilés



1._Quercus Sessiliflora (Smith.)

Lith. Ch. Tiget, Orléans.

8° *Quercus pyramidalis*, Hort. Chêne pyramidal (Tab. II, fig. 8).

Feuilles irrégulières, ovales ou obovales, avec ou sans pédoncules, découpures de formes très-différentes sinuées lobées ou à dents arrondies moyennes et régulières, de couleur verte pâle peu luisante, légèrement tintée de gris-blanc en dessus et verte jaunâtre mat en dessous, à nervures d'un jaune brun. Cupules en coupe arrondie plate et très-évasée, recouvertes d'écailles fines, apprimées, de couleur grise verdâtre un peu blanchâtre. Pédoncules de moyenne grandeur, minces et flexibles, jaune verdâtre, auxquels sont attachés un ou deux glands à leurs extrémités supérieures. Ces glands sont ovales, raccourcis aux deux extrémités, deux fois plus longs que larges, convexes à l'extrémité supérieure qui est terminée par une pointe cylindro-conique, surmontée de deux appendices plats, courts et épais, rainés longitudinalement en dessus et divergeant légèrement de la perpendiculaire.

Ce chêne, dont la forme pyramidale sert à décorer nos jardins et qui semble avoir été obtenu dans nos cultures, pourrait bien être une variété métis provenant du chêne cyprès *quercus fastigiata*, Lam. (originaire des Pyrénées), avec un de nos chênes communs. Ce qu'il y a de certain, c'est que, s'il se reproduit généralement dans nos cultures, souvent aussi il revient à la forme de nos chênes communs. Je suis donc, par cela même, porté à le considérer plutôt comme une variété que comme une véritable espèce.

9° *Quercus argentea*, Morogues. Chêne à feuilles argentées (Tab. II, fig. 9).

Feuilles obovales, de grandeur moyenne et non pédonculées, profondément sinuées, à lobes arrondis, réguliers, fortement échancrés ; d'une couleur verte foncée, recou-

vertes de larges taches d'un blanc luisant argenté en dessus et d'un vert pâle mat blanc argenté dessous, avec les nervures jaune paille. Cupules presque demi-sphériques légèrement arrondies à la base, recouvertes d'écailles plates, d'un gris-brun verdâtre à sommet jaunâtre et légèrement apprimées. Pédoncules courts, assez épais, raides et contournés, portant un ou deux glands vers leurs extrémités supérieures. Glands, moyens, ovales courts, légèrement aplatis et concaves vers le sommet qui est terminé par une pointe épaisse, en forme de dôme, surmontée de deux appendices épais, courts, divergents et légèrement recourbés sur les côtés.

Cette espèce ne serait-elle pas celle que cultivent, sous le nom de chêne argenté, MM. Transon frères, dans leurs pépinières du Loiret et qu'ils m'ont dit avoir reçue d'Allemagne ? Cet échantillon m'a été communiqué par M. Narbonne, marchand de bois à Châteauneuf.

Forêt des Bordes, près Châteauneuf (Loiret).

10° *Quercus ocracea*, Morogues. Chêne à feuilles et fruits jaunâtres (Tab, II, fig. 10).

Feuilles petites, obovales, sinuées à lobes irréguliers, légèrement palmées, non pédonculées à la base ; elles sont assez épaisses, d'une couleur verte jaunâtre terne en dessus et verte mate pâle en dessous avec les nervures jaunes. Cupules en coupe arrondie demi-sphérique, recouvertes d'écailles arrondies à la base, de couleur jaune un peu verdâtre et brunâtre à l'extrémité supérieure qui se soulève légèrement. Pédoncules courts, épais, raides et jaunâtres portant à leur extrémité supérieure un ou deux glands. Ces glands sont jaunes, ovales, gros et grands, cylindro-coniques, trois ou quatre fois aussi longs que larges, convexes à leurs extrémités supérieures qui se trouvent

terminées par une pointe courte et conique surmontée d'appendices courts recourbés horizontalement.

Ne serait-ce pas l'espèce cultivée par MM. Transon frères, sous le nom de chêne Leucocarpa?

Bois de la Caille (Loiret).

11° *Quercus ferruginea*, Moroques. Chêne ferrugineux (Tab. II, fig. 11).

Feuilles moyennes, très-élargies, arrondies au sommet et rétrécies fortement à la base qui n'est pas pédonculée; elles sont très-épaisses, à contours fortement échancrés à dents régulières nombreuses, ovales plus ou moins allongées; leur couleur est d'un vert ferrugineux terne et cuivré en dessus et d'un vert glauque légèrement ferrugineux en dessous. Pédoncules bruns ferrugineux, longs et assez raides, portant un ou deux glands à leur extrémité supérieure. Cupules en coupe demi-sphérique, recouverte d'écailles légèrement apprimées, de couleur brune ferrugineuse entourée de gris noirâtres. Glands ovalo-coniques vers leur extrémité supérieure qui est légèrement concave et surmontée d'une pointe presque cylindrique, couronnée par un anneau saillant qui se termine par trois appendices courts et épais qui se recourbent légèrement sur les côtes.

Cette espèce pourrait bien être celle cultivée par MM. Transon frères, sous le nom de chêne commun cuivré, qu'ils m'ont dit avoir reçue d'Allemagne.

La Caille (Loiret).

2me Section. — CHÊNES SESSILÉS.

1° *Quercus sessiliflora*, Smith. Chêne sessile, chêne durelin (Tab. II, fig. 1re).

Grand et bel arbre à feuilles fermes et raides dans leur entier développement, d'un vert gai, luisant en dessus,

vert blanchâtre et mat en dessous avec les nervures jaune clair; leurs formes sont ovales allongées, plus ou moins prolongées en pointe à la base qui est légèrement échancrée et à longs pétioles, à contours réguliers, à dents nombreuses, moyennes et arrondies. Cupules hémisphériques à écailles grosses et larges, de couleur brune rouillée, fortement apprimées contre la cupule. Glands au nombre de deux à trois, adhérents aux jeunes pousses ou portés par un axe robuste, dont la longueur excède rarement celle du pétiole; ils sont gros et longs, de forme ovale raccourcie aux deux bouts, longs d'environ trente millimètres sur dix-huit de large, à sommets peu déprimés et terminés par une pointe courte, demi-sphérique, surmontée de trois petits appendices plats et courts, divergeant légèrement en crochets sur les côtés.

Bois du Luet, commune de Vannes (Loiret).

2° *Quercus nigra*, Lamarck. Chêne noir (Tab. III, fig. 2).

C'est un grand et bel arbre. Ses feuilles paraissent plus tard que celles du chêne pédonculé ; son bois s'échauffe facilement et a beaucoup d'aubier. Il est de tous nos chênes celui qui donne le meilleur bois de chauffage.

Les feuilles de ce chêne sont longuement pétiolées, d'un vert noirâtre en dessus et vert gris jaunâtre terne en dessous, avec des nervures jaunes roux-clair garnies de chaque côté d'un léger duvet gris ; de forme obovale, sinuées lobées à contours grands, larges et peu profonds. Cupules en forme de turbans, recouvertes par des écailles rugueuses fortement apprimées et de couleur brune foncée ferrugineuse. Glands sessiles par couples ou solitaires, longs de dix à vingt-cinq millimètres, sur huit à quinze de large, plus gros à la base qu'au sommet qui est fortement concave

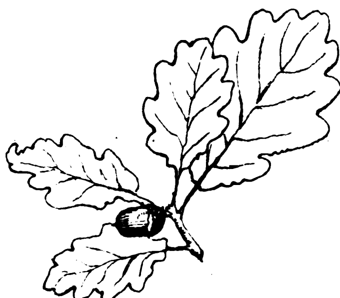
CHÊNES PÉDONCULÉS ET SESSILÉS

3me Tableau

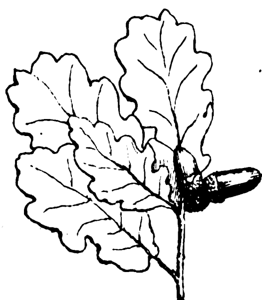
2me Section._Chênes Sessilés



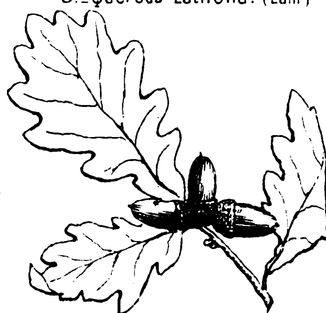
2._Quercus Nigra. (Lam)



3._Quercus Latifolia. (Lam)



4._Quercus Robur. (Dubois)



5._Quercus Platyphilla. (Lam.)



6._Quercus Glomerata. (Lam.)



7._Quercus Laciniata (Lam)

Lith. Ch. Tiget, Orléans

et terminé par une pointe courte, épaisse, couronnée par trois petits appendices déviant horizontalement de la perpendiculaire.

Bois de Chérupeaux, commune de Tigy (Loiret).

3° *Quercus latifolia*, C. Bauhin. Chêne à larges feuilles. (Tab. III, fig. 3).

Feuilles de forme ovale larges et pédonculées, d'un vert pâle un peu jaunâtre en dessus, vert grisâtre terne en dessous, avec les nervures jaunes-brunes et poilues sinuées à contours assez réguliers fortement échancrés. Cupules petites en forme de coupe, recouvrant à peine un quart de la longueur des glands et garnies d'écailles fines de couleur grise cendrée blanchâtre ; le sommet de la pointe se détache de la cupule. Glands moyens pas tout-à-fait deux fois aussi longs que larges, sessiles, de forme ovale, convexes à leurs extrémités supérieures qui sont recouvertes de poils grisâtres et terminées par une pointe conique couronnée par deux appendices courts divergeant horizontalement sur les côtés.

Bois de Chérupeaux (Loiret).

4° *Quercus robur*, Dubois. Chêne rouvre (Tab. IV, fig, 4).

Feuilles moins pédonculées que les espèces précédentes, légèrement obovales, à contours réguliers, sinués, lobés, de couleur verte jaunâtre, terne en dessus, verte pâle en dessous, à pédoncules et nervures jaune-roux. Cupules à écailles d'un brun roux plus ou moins clair, arrondies, raboteuses et fortement adhérentes aux cupules. Glands sessiles attachés un, deux ou trois à l'extrémité des jeunes rameaux, courts et épais ; ces glands sont longs de quinze à vingt millimètres sur une grosseur de dix à douze ; leur forme est ovale, concave à l'extrémité supérieure qui est

terminée par une pointe arrondie, courte et épaisse, surmontée de trois petits appendices divergeant sur les côtés.

Bois de Chérupeaux (Loiret).

5° *Quercus platyphilla*, Lam. Chênes à longues feuilles (Tab. III, fig. 5).

C'est un arbre de première grandeur à tige droite, nue et élevée. Feuilles longuement pétiolées, d'un vert tendre et peu luisant en dessus, vert clair et mat en dessous, à nervures jaunâtres, à peine pubescentes aux aisselles en dessous, lorsqu'elles sont dans leur entier développement ; elles sont grandes, obovales, allongées, sinuées à dents régulières, nombreuses, plus ou moins profondément incisées, se prolongeant légèrement à la base sur le pétiole qui est court et d'un brun jaunâtre. Cupules en forme de coupe surbaissée, recouvertes d'écailles plates et mince de couleur grise, brune, verdâtre avec l'extrémité supérieure légèrement apprimée et de couleur quelquefois un peu orangée. Glands sessiles agglomérés par trois ou quatre autour des jeunes pousses ; ils sont oblongs, coniques, plus larges à la base qu'à l'extrémité supérieure, qui n'est point déprimée et terminée par une pointe arrondie, grise, surmontée d'un anneau roux portant trois appendices minces, courts, peu divergents de la perpendiculaire.

Forêt des Bordes, près Châteauneuf-sur-Loire,
et école des Barres (Loiret).

6° *Quercus glomerata*, Lam. Chêne à fruits agglomérés (Tab. III, fig. 6).

Feuilles ovales à dents nombreuses, régulières, aiguës et de moyenne grandeur, arrondies vers la base qui est légèrement pédonculée ; feuillage vert-pâle terne en dessus, vert plus pâle et mat en dessous, avec les nervures brunes-

jaunâtre-clair. Cupules en forme de coupe haute et plate à la base, renfermant le gland à moitié ou au tiers ; elles sont recouvertes d'écailles triangulaires d'un brun-noirâtre à la base et d'un beau roux orangé au sommet, qui est fortement apprimé contre la cupule. Glands sessiles adhérents aux jeunes pousses ou supportés par des pivots courts, épais, de couleur marron-clair, autour desquels sont réunis des paquets de glands composés de trois à six, leur forme est ovoïde, plus ou moins allongée ou raccourcie, la base toujours plus grosse que le sommet qui est convexe et terminé par une pointe cylindro-conique surmontée de trois appendices très-courts divergeant peu de la perpendiculaire.

Bois de Chérupeaux, commune de Tigy (Loiret).

7° *Quercus laciniata*, Lam. Chêne à feuilles lacinées (Tab. III, fig. 7).

Arbre médiocre et le plus souvent arbrisseau très-rameux. Feuilles d'un vert tendre peu luisant en dessus, vert pâle en dessous avec les nervures rougeâtres, petites, ovales, oblongues, élégamment et profondément découpées, en lobes ondulés, crispés sur les bords qui se terminent en pointes plus ou moins arrondies ; feuillage ramassé par touffes sur des ramules effilées, droites et grêles, à pétioles longs et rougeâtres, ainsi que les jeunes pousses. Cupules de moyenne grandeur en forme de coupe demi-sphérique, recouvertes d'écailles apprimées et rugueuses de couleur gris brun ferrugineuse ; elles recouvrent environ la moitié du gland. Glands très-petits, sessiles, portés au nombre de un, deux ou trois sur des pivots courts et épais moins longs que le pétiole ; leurs formes sont coniques, plus larges à la base qu'au sommet qui est convexe, fortement recouvert d'un léger duvet gris blanchâtre et terminé

par une pointe cylindrique aussi longue qu'épaisse, couronnée par trois appendices recourbés horizontalement.

Bois de Chérupaux (Loiret).

Les observations que je présente ici ne sont qu'une faible ébauche de ce qui nous reste à faire. L'étude et la persévérance nous conduiront, j'en suis certain, à reconnaître le rôle insignifiant que jouent les actions physiques quant à l'espèce. Elles nous prouveront que toutes nos variétés dans l'espèce ne sont dues qu'aux métissages et hybridations qui s'effectuent quelquefois entre ces espèces affines.

Si j'ai commis quelques erreurs dans ce travail, l'expérience des semis pourra seule trancher la question. Les sols et les climats ne pouvant changer l'espèce, la multiplicité des variétés que nous présentent nos chênes communs sont la preuve évidente des nombreuses espèces qu'ils renferment.

(Les figures sont réduites au tiers de la grandeur naturelle).



RAPPORT

SUR

LE MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. DUCHALAIS.

Séance du 19 janvier 1877.

Messieurs,

J'ai à vous rendre compte du travail de M. le baron de Morogues dans lequel il vous présente le résultat d'observations qu'il a faites sur les chênes de nos pays.

Ce travail, Messieurs, est la suite d'un mémoire du même auteur qui traitait de l'espèce en général. Les observations sur les chênes ne sont que l'application des idées émises dans cette première étude.

M. de Morogues déclare avoir découvert dans notre région de nouvelles espèces dans le genre chêne.

La première question, qui se présente, est donc de trouver une bonne définition de l'espèce, et, bien que notre collègue dise, dès le début, que les botanistes et les forestiers se servent « d'arguments oiseux » toutes les fois qu'on traite avec eux cette grave question de l'espèce, j'emprunterai néanmoins ma définition à un forestier qui est en outre un botaniste, à M. Mathieu, Sous-Directeur et professeur de botanique à l'École forestière de Nancy.

« L'espèce, dit M. Mathieu, est la collection de tous les individus qui se ressemblent entr'eux, qui ressemblent à leurs parents et dont tous les petits leur ressembleront.

« Elle peut offrir certaines modifications accidentelles qui ne se perpétuent pas. Les modifications n'intéressent nécessairement que des caractères d'un ordre tout-à-fait secondaire tels que la couleur et la taille. »

Telle est, Messieurs la définition qui m'a semblé le mieux répondre à la question. Il en résulte que, pour qu'un être, soit animal, soit végétal, puisse être qualifié du nom d'espèce, il faut que tous les produits qui en résultent ressemblent au type choisi et que si on s'est attaché dans la création d'une nouvelle espèce à certaines modifications du type primitif, celles-ci doivent se perpétuer.

C'est d'après ces données que botanistes et forestiers n'avaient admis jusqu'ici pour les chênes de notre région que les grandes divisions et seules espèces, connues sous les noms de chêne rouvre, pedonculé, cerris, tauzin et dans ces grandes divisions a été intercalé un plus ou moins grand nombre de variétés suivant le caprice de chacun. Quelques-unes de ces variétés, décrites par M. de Morogues, sont élevées au rang d'espèces et pour cela, il s'appuie sur le fait suivant.

« Les nombreux semis de chênes que j'ai faits dans ma terre de la Caille, département du Loiret, m'ont prouvé que dans l'acte de la reproduction, ces soi-disant variétés se conservent de génération en génération et l'examen que l'on peut en faire me semble bien suffisant pour convaincre les plus incrédules à cet égard. »

Le fait ci-dessus constate que dans les semis exécutés à la Caille, il s'est présenté des nuances parmi les chênes qui ont végété ; mais dans ce cas l'auteur aurait dû dire si ces « soi-disant variétés » paraissaient isolément, par groupes et dans quelle proportion. En outre, les glands « provenant des anciennes forêts » qui ont servi à exécuter les semis ont-ils été récoltés sur des arbres choisis à l'avance par M. de Morogues et représentant ses types ? Si,

au contraire, et il est permis de le supposer, les semis ont été faits avec des glands récoltés au hasard, il n'est point surprenant que, par suite de métissage ou d'hybridation, l'espèce type n'ait subi des modifications accidentelles qui ont été constatées, mais qui ne se perpétueraient pas. Dans tous les cas l'expérience n'en n'a pas été tentée et le fait cité par M. de Morogues ne me paraît donc pas concluant; aussi je reste incrédule.

Pitton-Tournefort que cite l'auteur, réclame une expérience très-précise quand il dit :

« Il est difficile de pouvoir vérifier dans ce genre si les différences qu'on en trouve sont des variétés qui naissent du même fruit ; pour décider là-dessus il faudrait qu'on prît le soin de les semer à part en différents pays et d'observer après plusieurs années s'ils ont produit constamment les mêmes espèces ou s'il en est venu de différentes. »

Autrement dit, M. de Morogues me convaincra quand il pourra affirmer qu'ayant pris des glands soit sur son *quercus grandidentata*, *grandifolia* ou tout autre, le semis qui en résultera, aura reproduit le type qu'il veut élever au rang d'espèce et non un autre.

Quant à la description botanique de ces espèces, je crains que l'auteur ne s'arrête trop à certaines modifications accidentelles concernant la taille et surtout la couleur soit des feuilles, soit des fruits, car ces caractères se modifient très-sensiblement avec les saisons et les nuances deviennent dès lors difficiles à saisir.

En somme, Messieurs, l'auteur décrit sept espèces du type *quercus robur* et onze du type *pedunculata*. Je retrouve certaines de ces nuances dans les auteurs. Quelques catalogues en admettent cinquante, mais en les désignant toujours sous le nom de variétés. Quelques-unes sont remarquables et dans ce cas l'horticulteur, pour les propager, a recours

bien plus à la greffe qu'au semis qui ne lui inspire que peu de confiance, ce qui prouve que lui également ne reconnaît pas l'espèce mais une simple variété.

Tel est également mon avis.

Il est indiscutable que le chêne présente de nombreuses variations que l'on cherche à classer, mais ce travail présente de grandes difficultés dans le choix de types bien définis en présence des nombreux cas de métissage et d'hybridation.

M. le baron de Morogues, par ses incessantes recherches et des observations très-minutieuses, a peut-être réussi à fixer quelques-unes de ces variétés ; il les a décrites avec soin et les baptise espèces, c'est son droit. Pour moi, j'ai à constater un heureux résultat ; notre collègue a fait un travail utile et qui sera apprécié ; il a ouvert la voie et a jeté les premiers jalons d'une classification, son étude est très-intéressante, aussi c'est avec grand plaisir que j'ai l'honneur de vous proposer l'insertion de son mémoire dans les *Annales* de la Société.

SÉANCE PUBLIQUE DU 16 MARS 1877.

Présidence de M. Baguenault de Viéville.

Pour décerner avec quelque solennité le prix de Morogues, un certain nombre d'invitations avaient été envoyées.

A huit heures, M. Baguenault ouvre la séance, ayant à sa droite M. le Premier Président Mantellier et à sa gauche M. le Préfet du Loiret.

Parmi les assistants on remarque M. le Procureur général Tenaille d'Estais, M. Boussion, Président du Tribunal civil; M. Richault, Président de la Chambre de commerce; et plusieurs autres notabilités.

M. le Président de la Société prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Le prix que nous allons décerner aujourd'hui et dont votre présence ici va rehausser la valeur, est une fondation de M. le baron de Morogues, l'un des membres de notre Société. Economiste distingué, savant naturaliste, M. de Morogues avait, pendant toute sa vie, appelé et poursuivi le progrès, c'est-à-dire une évolution constante vers le mieux, le pas en avant dans le domaine de la science et de l'expérience. Si, dans l'expression de ses dernières volontés, c'était l'agriculture qu'il avait en vue, c'est que, comme le

disait récemment une voix bien autorisée, « l'agriculture, parmi les carrières dans lesquelles s'exerce l'activité humaine, est peut-être la seule qui développe chez ses adeptes le sentiment profond d'une solidarité fraternelle et désintéressée, pendant que dans les autres industries les inventeurs s'attachent le plus souvent à tenir secrets leurs découvertes et leurs perfectionnements pour s'en assurer les profits (1). »

« Propriétaire d'une vaste étendue de terre, dont la plus grande partie en Sologne, M. de Morogues avait étudié cette contrée dans l'état malheureux où elle se trouvait au commencement de ce siècle, et en avait fait dans les mémoires de notre Société le plus sombre tableau. Depuis lors, il avait contribué à son amélioration par ses travaux et par son exemple. Mais malgré tous ses efforts l'heure de la prospérité de la Sologne n'était pas arrivée, et M. de Morogues avait rêvé pour le pays un avenir qu'il n'était pas destiné à voir.

« Depuis sa mort, l'établissement des divers réseaux de chemins de fer, pour le transport des produits agricoles, des routes nouvelles bien exécutées, l'application des phosphates qui corrigent spontanément l'acidité des sols vierges, l'emploi des autres substances chimiques appelées à subvenir à l'insuffisance des engrais organiques et à rétablir l'équilibre de fertilité altéré par les grains envoyés au marché, le perfectionnement de la mécanique agricole, etc., ont créé des ressources inespérées, non-seulement pour la Sologne, mais pour l'agriculture en général qui, d'industrie qu'elle était, est devenue une science enseignée aujourd'hui par d'éminents professeurs, et qui ne fera que se développer, car le progrès appelle le progrès, et dans

(1) Discours de M. Teisserenc de Bort, Ministre de l'Agriculture, à la Société centrale d'agriculture, 1876.

l'ordre de la science comme dans l'ordre de la nature, plus on s'élève plus l'horizon s'élargit.

« Bien que l'intérêt de M. de Morogues se portât d'abord sur la Sologne, comme la contrée la plus pauvre et la plus souffrante, il n'était pas moins jaloux de favoriser le progrès dans les autres régions de notre Département. Il pensait que, quelle que soit la fertilité naturelle d'une terre, elle a toujours besoin de soins, de travail, d'amélioration ; aussi, d'après la clause de son testament, étions-nous chargés de signaler toutes les bonnes exploitations, les heureuses découvertes, l'intelligence de la culture, les procédés nouveaux, les bons exemples à donner ou à suivre. Il voulait que ces procédés fussent à la portée de tous ; il ne tenait pas à récompenser les produits acquis par les grands capitaux, mais les cultures dont les heureux résultats pouvaient profiter au plus grand nombre ; car le progrès en agriculture ne s'atteste pas seulement par les belles récoltes, mais par les moyens économiques de les obtenir.

« Nous avons donc agi conformément au vœu du testateur sans acception de localité, recherchant le progrès partout où il se faisait sentir ; et sans aucun dessein prémédité, selon les indications qui nous parvenaient et selon la conscience de nos appréciations, nous avons déjà récompensé des cultures dans le Gâtinais, dans la Sologne de la rive droite, dans la Sologne de la rive gauche, dans le Val de la Loire. Aujourd'hui c'est la Beauce qui nous offre un lauréat : nous avons distingué chez un cultivateur de cette région une rare intelligence et des mérites particuliers que va vous exposer le rapporteur de notre Commission.

« La généreuse pensée de M. de Morogues a donc produit partout d'heureux fruits. Elle a fait plus ; elle a suscité des imitateurs qui sont entrés dans la voie qu'il avait ouverte. Nos collègues, MM. Perrot et de Sainte-Marie, tous les

deux célibataires, ont voulu, par une disposition testamentaire, s'associer à la même œuvre. Nous en sommes reconnaissants. Nous pourrons poursuivre avec plus d'efficacité la recherche du progrès agricole, l'encourager, le récompenser. C'est la mission des sociétés savantes, et nous serons heureux et fiers de toutes les occasions où il nous sera donné de la remplir. »

Après cette allocution, la parole est donnée à M. T. des Francs qui lit le rapport fait par M. d'Arlon, au nom de la Commission chargée de la visite des cultures, rapport préalablement soumis à la Société et adopté par elle dans sa séance du 7 avril 1876. (Voir tome XVIII, p. 273.)

M. Lefebvre, présent à la séance, est invité à venir recevoir la médaille d'or qui lui est remise par M. le Premier Président aux applaudissements de l'assemblée.

La parole est ensuite donnée à M. Desnoyers, qui fait une lecture dans laquelle il signale certaines erreurs archéologiques sur l'origine du verre, beaucoup plus ancienne qu'on ne l'a écrit ; sur la véritable destination des lacrymatoires, faussement regardés comme des vases destinés à recevoir les larmes ; snr la fausse qualification de samienne donnée à la poterie rouge, et enfin sur les charnières en os prises à tort pour des flûtes ou sifflets.

Ensuite M. Loiseleur lit une étude sur Desfriches, négociant et dessinateur célèbre d'Orléans au XVIIIe siècle. Cette étude étant destinée à paraître dans la Revue intitulée : *L'Art*, l'auteur fait toutes réserves pour sa publication.

Enfin M. Bailly fait une dissertation sur les principes linguistiques à l'aide desquels le mot *sabulonia* donné par les Romains à cette partie sableuse de l'Orléanais, qui s'appelle aujourd'hui Sologne, a pu devenir *sablonia*,

savlonia, *saulonia*, *sauloigne*, et définitivement *Sologne*.

M. Baillet termine la séance par la lecture d'une pièce de vers sur le concours régional et l'exposition qui ont eu lieu à Orléans l'année dernière.

M. le Président, après avoir exprimé aux personnes présentes les remerciements de la Société pour l'honneur qu'elles ont bien voulu lui faire, en lui consacrant cette soirée, lève la séance.



QUELQUES ERREURS ARCHÉOLOGIQUES,

Par M. l'Abbé DESNOYERS.

Séance du 16 mars 1877.

Messieurs,

J'ai éprouvé quelque hésitation, je l'avoue, à donner le jour à ce travail, car il m'a paru qu'on pourrait peut-être m'accuser d'irrespect et d'ingratitude envers une noble science, sœur de l'histoire et mère des fortes études, l'Archéologie. Mais ce n'est pas elle, Messieurs, je le dis bien vite et bien haut, elle si élevée, la gloire et le charme de la vie, que je viens attaquer ; que mes savants collègues se rassurent, je l'aime comme eux, comme eux je l'aimerai toujours, mais parce que je l'aime et l'honore, je veux la dégager des nuages que la fausse science et d'opiniâtres préjugés ont amassés autour d'elle. On dit, vous le savez, mes savants collègues en archéologie, quelque mal de nous, on nous adresse plus souvent encore des plaisanteries sous le poids desquelles nous redressons la tête avec colère ; notre colère, Messieurs, ayons le courage de le dire, n'est pas toujours raisonnable, car il y a parmi nous des erreurs admises, de bonne foi sans nul doute, mais qui ont pris droit de cité et qui infectent quelques-uns de nos travaux et comme on s'honore beaucoup plus en avouant une faute avec franchise qu'en la dissimulant avec opiniâtreté, je vais

à ciel ouvert et en livrant mon nom, combattre quelques-unes des erreurs qui entachent la science archéologique.

N'est-il pas généralement reçu, dit et imprimé que les anciens ne connaissaient pas ou connaissaient très-peu le verre et que cette matière est une découverte et un usage des siècles modernes ?

Erreur complète, comme antiquité et comme usage : abandonnons volontiers l'origine assignée par Pline (1) à l'invention du verre, elle a les caractères d'une fable et Pline n'en parle pas lui-même avec affirmation ; on raconte, écrit-il. Strabon, qui écrivait un siècle avant Pline, se tait sur cette anecdote, mais affirme seulement que l'Orient est le berceau de l'industrie verrière, comme cela, d'ailleurs, est démontré de plus en plus pour toutes les inventions humaines. Quoi qu'il en soit donc de son origine, l'antiquité du verre est incontestable plus encore par les monuments que par les écrits de Strabon, Pline, Hérodote, Elien, Aristophane, les preuves sont chronologiques et, sans hésitation sérieuse, je vais en apporter quelques-unes.

En 1849, dans les fouilles de la rive gauche du Tigre, Botta trouve, dans les ruines d'un des palais de Ninive, des vases de verre portant le nom de Sargon, roi d'Assyrie, qui vivait 1700 ans avant Jésus-Christ.

Layard et Botta avaient déjà découvert, en d'autres fouilles assyriennes, un vase piriforme de verre blanc.

Aristophane, en la pièce des *Acharniens,* place dans la bouche des ambassadeurs envoyés à Eckbatane, capitale de la Perse, l'an 440 avant Jésus-Christ, le récit de leur voyage, ils disent que partout on leur servait à boire dans des vases de verre.

Il n'y a pas longtemps encore que dans l'emplacement

(1) Liv. XXXVI, ch. 26.

probable du palais des rois de Babylone, à Kars, on a trouvé des vases de verre doré.

Sidon, nous dit Pline, était fort renommée par ses ateliers de verrerie : *Sidon artifex vitri.* Elle commerçait partout avec leurs produits et ses ouvriers, imitant ceux de la Grèce pour les vases peints, plaçaient leurs noms sur les anses des objets sortis de leurs fourneaux. Les musées du Louvre et de Rouen possèdent les noms de Artas, qui tantôt s'intitule *Artas, le sidonien* ΑΡΤΑΚ ΚΕΙΔΩ tantôt *le sidonien* ΚΙΔΩΝΙΟΚ, de *Victor de Sidon* ΝΕΙΚΩΝΣΙΔΩ : Rhodes et le Bosphore cimmérien ont également fourni, par les fouilles, des vases de verres avec le nom de leur ouvrier, signant ΕΝΝΙΩΣ.

Des plaines de Sennaar, des régions de la Chaldée, passons dans l'Egypte, cette mystérieuse et admirable Egypte, qui a marché la première à pas de géants dans la carrière de la civilisation en toutes ses grandeurs et ses délicatesses, et nous allons y rencontrer, Messieurs, l'industrie verrière depuis le simple vase du ménage, jusqu'à celui du luxe le plus exigeant.

Sur les sculptures des Grottes de Beni-Hassan-et-Gadim, qui remonteraient à la 18[e] dynastie, on voit les procédés du soufflage du verre, les ouvriers y sont représentés tantôt devant le fourneau allumé, tenant à leurs lèvres le tube de soufflage terminé par la matière vitreuse en fusion, tantôt retirant du feu la matière fondue et l'attachant au tube de soufflage, le chef d'atelier tient et montre un vase ovale achevé. Les objets sortis des verreries égyptiennes réunissent les couleurs les plus riches et les plus harmonieuses ; le bleu, le jaune, le rouge-violet, s'y unissent avec une grande habileté et ce qui les rend encore plus remarquables, c'est qu'ils appartiennent aux époques les plus anciennes.

Sur la panse de l'un se lit le cartouche de Thoutmès III qui régnait, dit-on, il y a 3,500 ans.

Un flacon que possède le musée du Louvre porte le nom de Amenrot, probablement l'Amyrtée qui régna 400 ans avant l'ère chrétienne.

L'industrie verrière, après l'empire des Pharaons, continua sous la domination grecque. Alexandrie en devint le centre et c'est de là, ainsi que de Thèbes, que sortirent ces précieux vases travaillés au tour, et sculptés avec une rare délicatesse, dont s'enorgueillissent nos collections européennes.

Il n'est pas surprenant, Messieurs, que de l'Egypte l'art du verrier ait pénétré dans la Grèce, l'Italie et les Gaules, et ici les précieux restes du travail grec, italien et gallo-romain, sont nombreux dans les Musées ayant quelque importance. Le verre y a reçu toutes les formes, toutes les couleurs, et je voudrais pouvoir vous introduire dans une des collections de notre ville et vous montrer le verre tourné, filé, coloré, rubanné, rivalisant par sa légèreté avec le mousselinage de Sèvres, ces verriers avaient même trouvé notre verre à vitre, on l'a rencontré à Pompéi (1), à Landunum (2), l'historien Vopiscus nous dit que le tyran Firmus avait ses fenêtres garnies de vitres (3).

L'erreur sur la jeunesse du verre est donc bien évidente, Messieurs, et si nous désirons en être encore plus convaincus, nous pourrons étudier le savant ouvrage de M. Deville, sur la verrerie dans l'antiquité, d'où j'ai extrait plusieurs détails de cette lecture ; notre opinion sera bien éclairée et l'erreur sur la verrerie à tout jamais détruite.

Faisons comparaître une seconde erreur, celle des vases dits *lacrymatoires*.

Vous connaissez tous, Messieurs, ces petits vases soit en

(1) *Pompeï et les Pompeïens*, par Mounier.

(2) Congrès arch., 2)e session à Troyes, p. 380.

(3) Vopiscus, *Vie de Firmus*, § 3. Egger, *Prix du papier*, p. 13.

argile, soit en verre, de forme étroite et allongée, que l'on rencontre fréquemment dans les fouilles, que l'on voit dans presque toutes les collections. Si vous demandez à leurs possesseurs le nom de ces vases, ce sont des *lacrymatoires*, vous répondent-ils ; si vous ouvrez les récits de fouilles, les catalogues de Musée, les travaux archéologiques, ces vases y sont appelés *lacrymatoires,* parce que, disent les collectionneurs, les fouilleurs, les écrivains, ils étaient destinés à contenir les pleurs que répandaient les parents et les amis des défunts au jour de leur inhumation, et les larmes que versaient les *præficæ,* femmes pleureuses qu'on louait pour les cérémonies funèbres.

Examinons sur quels motifs repose la croyance aux *lacrymatoires*.

On les trouve, dit-on, dans les tombeaux: c'est vrai pour le plus grand nombre, mais ne savons-nous pas que les anciens et dans tous les pays, déposaient dans le tombeau des morts les objets à leur usage ou qu'ils avaient aimés, le mobilier de leur état, de leurs appartements, de leur existence ? Ne savons-nous pas avec quelle profusion, Orientaux, Grecs, Romains usaient de parfums pour leur corps, leur chevelure, leurs bains, leurs vêtements ? Les poètes et moralistes de la Grèce, Homère, Théocrite, Hésiode, Athénée, Théophraste, les Satiriques, les poètes et historiens de l'Italie, mentionnent cet usage illimité. Il est donc raisonnable, je dirai nécessaire, de croire que tous ces prétendus *lacrymatoires* sont tout simplement ou les vases à l'usage des morts, ou les vases qui contenaient les parfums dont ils faisaient une si grande consommation, dont les parents des défunts oignaient son corps, vous le savez, Messieurs, et qu'ils plaçaient ensuite ou dans le bûcher ou dans le tombeau.

Mais qu'ils aient servi à recueillir les larmes des pleureuses et des assistants, c'est une supposition inadmissible,

à cause du ridicule qu'il donnerait à la douleur de nos ancêtres. La douleur, Messieurs, quand elle est sincère, a son langage et ce langage est rempli de dignité et lors même qu'il éclate, son frémissement inspire le respect, il ne fera jamais sourire. Mais qui de nous, Messieurs, aurait pu contenir l'épanouissement de son front et la moquerie bruyante de ses lèvres en apercevant des fioles suspendues aux deux yeux de la famille du mort, chacun s'efforçant d'y faire tomber les quelques larmes de ses paupières? C'eût été, au milieu de la gravité de la solennité de la douleur humaine, une scène trop burlesque pour que nous puissions admettre que nos ancêtres, aussi bons juges que nous de la nature de la douleur, en aient jamais eu la pensée et surtout fait l'exécution.

Je sais bien, Messieurs, que l'on voyait, en 1780, dans l'église des Charitains, à Clermont, en Auvergne, un bas-relief représentant une cérémonie funèbre : on aperçoit dans la gravure qui représente ce monument aujourd'hui détruit, une pleureuse échevelée et tenant de chaque main, sous ses yeux, un vase qui va recevoir ses larmes. Un antiquaire distingué, Alexandre Lenoir, en a tiré un argument en faveur des *lacrymatoires* qui ont eu également pour défenseurs Chiffler et Kirchmann, mais il faut observer que Paciandi et Chœfflin n'admettent pas les *lacrymatoires*, que Raoul Rochette appelle cette dénomination abusive (1) ; que notamment Visconti, David et Mongez ont regardé comme un travail moderne le bas-relief de Clermont. J'observerai en outre, Messieurs, qu'en étudiant la gravure de ce bas-relief (2), on y découvre les preuves de sa fausseté : le vase dans lequel une des femmes assistantes porte les cendres du défunt est une très-grande amphore, ce qui

(1) *Antiq. chrét.*, 3 Mém., p. 73.
(2) *Mémoires de l'Académie celtique.*

est opposé à toutes les formes connues des vases cinéraires, la femme qui creuse la fosse tient une bêche de forme moderne : pas un seul parent ni ami ne se voient parmi les douze femmes qui seules sont occupées des travaux funéraires, ce qui est contraire aux usages bien connus de confier ces travaux à des hommes.

Il faut donc, Messieurs, admettre avec notre Raoul Rochette que la qualification des *lacrymatoires* est abusive, ces vases sont des ΛΕΚΙΤΟΣ, des ΑΛΑΒΑΣΤΡΟΝ, en notre langue, des balsamaires, des fioles ou flacons à parfums : c'est très-simple, un peu vulgaire, mais c'est la vérité.

Disons adieu aux *lacrymatoires* et saluons maintenant les vases dits *samiens* pour en détruire la dénomination.

Vous connaissez, Messieurs, ces jolis vases d'un beau rouge lustré, d'une pâte très-fine, fort serrée et rouge commé à son extérieur, ornée assez souvent de feuillages et personnages en relief. Ces vases sont, à juste titre, recherchés par les antiquaires et forment un des ornemênts de nos collections ; c'est de la poterie *samienne*, disent presque tous les livres archéologiques, et ils ont pris naissance dans l'île de Samos et on les a ensuite imités partout.

C'est une erreur à laquelle il serait bon de renoncer.

Un texte mal entendu de Pline a causé cette erreur : Pline (1) donnant des éloges à la poterie de Samos, écrit que celle d'Aretium, aujourd'hui Arezzo, en Toscane, rivalise avec elle de beauté ; on a conclu de là que Samos a fabriqué la première les vases sigillés et que Aretium a été l'imitateur. Pline a seulement voulu louer la perfection du travail chez les Samiens, mais non pas l'antériorité et la ressemblance des produits : il ne désigne les vases dont il s'agit par aucune couleur. Homère parle des potiers de

(1) Lib. XXV.

Samos et ne donne aucun détail, le sol de l'archipel fournit de la terre plastique blanche qui ne se prête pas, durant la cuisson, à la formation de la couleur rouge, on n'a jusqu'ic pas rencontré de poterie lustrée à Samos, tandis que l'on trouve encore dans les ruines des anciennes fabriques d'Arezzo, des vases à pâte de corail et dessins en relief.

Il serait donc temps, Messieurs, d'oublier la dénomination de *samienne* donnée à nos jolis vases d'argile rouge et lustrée et d'y substituer le nom raisonné et par conséquent raisonnable de poterie *arétienne*.

Une flûte et une charnière vous paraissent, Messieurs, deux objets bien différents et si je vous disais qu'aujourd'hui encore en maintes productions très-savantes même, on imprime que les charnières romaines sont des flûtes, oui de vraies flûtes, des flûtes musicales, vous ne le regarderiez pas comme possible et cependant rien n'est plus exact. Ouvrez, Messieurs, le remarquable ouvrage de M. Beulé, intitulé *Le drame du Vésuve* (1), vous y lirez qu'en février 1863, M. Fiorelli, directeur des fouilles de Pompeï, a trouvé un coffret d'une assez grande dimension avec une serrure en fer et ses charnières en os pareilles aux tubes qui sont dans tous nos musées et qui ont tant exercé la plume et usé l'encre des antiquaires : ouvrez maintenant les revues, les rendus-comptes des fouilles, les cent brochures d'archéologues morts ou vivants, ces tubes sont constamment appelés des flûtes : M. Beulé a écrit magistralement, — deux d'entre vous, Messieurs, ont expliqué, dessiné et imprimé le mécanisme de ces charnières (2), — et cependant on imprime encore en 1877 que ces charnières sont des flûtes et je ne sais si la flûte n'aura pas l'insolence de la victoire !

Puisque je parle de Pompeï, Messieurs, n'est-il pas une

(1) Page 239.

(2) T. XIV des *Mémoires de la Société des Sciences d'Orléans*.

opinion fort commune, que cette ville a été détruite par la lave, le feu et les pierres lancées par le Vésuve ? Erreur : aucune lave n'existe à Pompeï, elle a péri sous l'influence des gaz méphitiques et sous des torrents de cendre et de pluie. Ne dit-on pas également que Herculanum est enseve-lie sous 80 pieds de lave qui l'enveloppent comme une cui-rasse de fer ? Erreur; des torrents de cendre durcie par l'eau couvrent la ville, la prétendue cuirasse est friable et cède même aux simples éraillements (1). Qu'on veuille prendre la peine de lire Beulé et le tome XIV de nos Mé-moires et la vérité apparaîtra. Mais hélas ! Messieurs, prendre de la peine, aller aux sources ! il est bien plus facile de redire ce que d'autres ont écrit et de s'épargner le travail du contrôle, en copiant ce que les devanciers ont affirmé.....

Dirons-nous quelques mots de ce fameux ciment romain, auquel seul, dit-on, les monuments du peuple-roi doivent leur conservation séculaire et dont la composition est perdue ?

Erreur : on connaît facilement les matériaux qui com-posent le ciment romain, ils ne sont pas différents des nôtres, c'est la chaux, le sable et la brique, Vitruve (2) donne la formule de la composition et les détails de l'em-ploi, et quand on a voulu les reproduire exactement, on est parvenu à construire aussi solidement que les vainqueurs du monde. Notre chaux hydraulique, qui est la principale condition de solidité des constructions, était employée par eux, leurs aqueducs, amphithéâtres, thermes, à Cahors et Vienne, leurs remparts à Viviers, leurs travaux à Césarée, en Syrie, sont construits avec elle, et quand il a fallu dé-truire plusieurs monuments du moyen-âge à Paris, Agen

(1) Beulé, *Drame du Vésuve*. — T. XIV des *Mémoires de la Société des sciences d'Orléans*.

(2) Lib. I, Ch. V.

et Cahors, le ciment a présenté autant de résistance que le mortier romain (1).

Il est donc bien prouvé que les Romains n'avaient pas de recette nationale pour la confection de leur mortier et qu'il faut ranger cette croyance parmi les erreurs.

Je regrette, Messieurs, que les limites du temps qui m'a été raisonnablement indiqué, me forcent à garder le silence sur d'autres erreurs ; j'aurais voulu vous parler de celles qui concernent les castes des Egyptiens, la chronologie égyptienne, les bracelets et torques, la coloration de nos verrières religieuses, je me borne à signaler les six erreurs exposées dans ces quelques pages.

J'espère que mes chers collègues d'Orléans et de France ne verront pas dans ce travail une attaque imprudente contre l'archéologie, un abaissement irréfléchi de cette noble science : il est toujours bon de protester contre une erreur, quelle qu'elle soit, et n'importe d'où elle vienne. La vérité a des droits imprescriptibles, elle seule a le droit de régner et de vivre ; dans les régions de la science, comme en toutes autres, le fait acquis est une injure, la force des opinions ne doit pas prévaloir contre le règne du vrai et des protestations inexorables doivent le venger contre les usurpations de l'erreur. Je doute bien fort, Messieurs, que mes protestations puissent détrôner les erreurs dont j'ai parlé, mais il arrive toujours qu'à une époque tardive, mais certaine, la vérité triomphe enfin de l'erreur, et ce jour je le salue avec vous, Messieurs, de toute la joie de mon âme d'antiquaire.

(1) *Magasin Pittoresque*, 1839, p. 211.

LES CONCOURS DE 1876

Par M. BAILLET.

Séance publique du 16 mars 1877.

Messieurs, nous avons tous présents à la mémoire
Ces temps pleins de revers (ils ne sont pas sans gloire !)
Où le canon grondant, tonnant de toutes parts,
Ecrasait nos soldats, renversait nos remparts.
Vainement on combat partout avec furie :
Ni Belfort, ni Coulmiers n'ont sauvé la patrie !
Longtemps contre le nombre on lutte, on lutte encor :
Sublime, merveilleux, mais inutile effort !...
Que peut-on faire, hélas ! contre toute espérance ?
On se prend à douter : Que deviendra la France ?
La France est épuisée, on tombe, on est vaincu....

Eh quoi ! rien du passé n'a-t-il donc survécu ?
Jadis aussi la France a connu la défaite ;
Mais au moment du deuil la revanche était prête.
Après Poitiers le ciel lui gardait Duguesclin ;
Jeanne, après Azincourt, releva son destin.
De la honte peut-on conserver les stigmates ?

Nous avions, grâce à Dieu, d'habiles diplomates,
De bons industriels, d'honnêtes financiers,
Des hommes pleins de cœur, de valeureux guerriers,
Et nous n'aurions pas vu la fin de nos tortures ?
Un grand citoyen put, guérissant nos blessures,
Nous rendre le respect des peuples et des rois,
Et faire tout rentrer sous l'empire des lois.
Bientôt même la France, achevant son ouvrage,
S'est confiée aux mains d'un héros et d'un sage :
Nos désastres enfin sont un peu réparés.

Par ces faits merveilleux les esprits rassurés
Ont partout médité de nobles entreprises,
Et de travaux nombreux ont posé les assises.
En attendant le jour où le monde, à Paris,
Des luttes de la paix disputera le prix,
On se prépare à vaincre, et sans inquiétude
A ces joûtes déjà la province prélude.

Pendant qu'une caserne est offerte à l'Etat,
Présent digne d'un peuple où tout homme est soldat,
Une halle soudain se transforme en musée.
Telle qu'en son printemps une jeune épousée,
Notre cité revêt ses plus brillants atours,
Et, d'une main amie, ouvre à tous ses concours.
Des maîtres d'autrefois, les œuvres les plus belles
Etalent à l'envi leurs splendeurs immortelles :
Peintres, faïenciers, orfèvres et sculpteurs
Eblouissent nos yeux des fruits de leurs labeurs.
Aux métaux précieux que de talent s'allie
Pour illustrer leur nom, le nom de leur patrie !
Là, sur nos vastes mails, d'utiles instruments
Travaillent à côté de mille objets charmants
Et des riches produits de notre agriculture.
On admire plus loin tout ce que la nature

Peut offrir aux regards de plantes et de fleurs
En parterres exquis étalant leurs couleurs.
L'artiste ingénieux ne connaît pas d'obstacle.
Des bassins, des rochers élevés par miracle,
Nous rappellent l'aspect des palais enchantés.
C'est ainsi qu'en nos murs on a vu complétés
Les prodiges de l'art par ceux de l'industrie.
Partout était écrit : au travail ! au génie !

Faut-il vous rappeler un soldat bien aimé
Se rendant parmi nous et partout acclamé ?
Dans nos fêtes qu'il trouve un plaisir manifeste ;
Qu'il paraisse enchanté ; que sa parole atteste
Pour nos divers concours un intérêt réel ;
Qu'il préside aux tournois d'un brillant carrousel,
Qu'il visite l'hospice ou nos grandes fabriques,
Il est accompagné de nos vœux sympathiques ;
Et, quand il est enfin forcé de repartir,
Il garde d'Orléans le meilleur souvenir.

Aujourd'hui nous venons, et c'est nouvelle fête,
Récompenser, après très-sérieuse enquête,
L'un des plus éminents de nos cultivateurs ;
Honneur à ses efforts ! sur ses compétiteurs
Vous lui reconnaissez un immense avantage :
Dans sa culture point de décevant mirage !
Ce qu'il fait lui profite et l'on peut l'imiter.
Ses progrès, nous devons tous l'en féliciter,
Offrent la théorie unie à la pratique ;
Chez Lefèvre, il n'est rien d'outré, de chimérique,
Et nous sommes heureux de lui donner un prix
Que par tous ses travaux il a si bien conquis.

Ainsi tout se ranime et tout renaît en France ;
Nous pouvons nous livrer encore à l'espérance ;

Les destins si changeants, les destins sont pour nous.
Et nous entrevoyons des horizons plus doux.
Travaillons ! Travaillons sous d'aussi beaux auspices !...
Oui, nous serons payés de nos lourds sacrifices !
Notre deuil peut cesser et tous nos maux finir ;
Oui, l'espoir est permis : comptons sur l'avenir.



LA GRAVURE A L'EAU FORTE

ET

LES PEINTRES-GRAVEURS

—

1496-1875

—

Par M. Émile DAVOUST.

Séances des 4 et 18 mai 1877.

Aperçu général.

La gravure à l'eau forte, comme la gravure au burin, donne à l'artiste le moyen de vulgariser son œuvre, tableaux d'histoire ou paysages, portraits ou croquis humoristiques. Mais celle-ci est soumise à certains moyens d'exécution invariables, à un système méthodique de hachures et de points, où tous les burinistes viennent confondre leur talent. La première offre au contraire à l'artiste la liberté complète de mouvoir sa pointe entièrement à son gré. Elle s'est ainsi dès le début assuré son concours. Elle lui permet en effet de rester lui-même, de donner cours à toute sa fantaisie, de s'abandonner à toute son originalité et de se livrer à tout l'imprévu d'une composition. Interprète fidèle de sa pensée, au moment même où il dessine, image de son caractère, comme l'écriture, l'eau forte lui permet

aussi, en dirigeant lui-même l'impression de sa planche, d'ajouter au trait la couleur, de varier ses effets, et de livrer dans chaque épreuve un véritable original.

Dès son apparition, au début du XVIe siècle, l'eau forte tient une place brillante dans l'histoire des arts. Consacrée par les plus grands noms de toutes les Ecoles, elle se voit pratiquée par une suite nombreuse et non interrompue d'artistes, en Europe et particulièrement en France jusqu'à l'époque de la Révolution.

Il se présente alors comme un temps d'arrêt : en effet le plus grand nombre des graveurs à l'eau forte a suivi le mouvement d'émigration, et l'art industriel a fait son apparition avec les différents procédés d'estampage. Les chefs-d'œuvre de la peinture sont toujours, il est vrai, reproduits par d'habiles burinistes, mais l'eau forte ne fait plus que faciliter le travail du burin, en le préparant; elle reste seulement le propre de quelques rares artistes, et nous ne la voyons plus jouer dans les arts le grand rôle qu'elle y a tenu.

Avec le XIXe siècle, l'artiste s'engoue d'une méthode nouvelle : la lithographie vient d'apparaître, et elle est bientôt consacrée. Mais si personnelle, si originale qu'elle soit, comme l'eau forte, elle n'en a ni la couleur, ni le feu; elle n'en procure ni les surprises, ni les émotions. Aussi, après avoir signalé son apparition, se voit-elle presque abandonnée pour tomber dans le domaine des procédés de l'art industriel.

La série des découvertes continue, le progrès va toujours croissant et nous apporte la photographie et toutes les méthodes de reproduction qui viennent se grouper autour d'elle, et lui emprunter son objectif et ses plaques sensibles.

En parcourant le chemin brillant que suit l'art industriel pour arriver à son apogée, on peut cependant suivre la

trace des aquafortistes, jusqu'au moment où un groupe d'artistes, d'hommes du monde, de souverains même, le roi de Portugal et le roi de Suède, adonnés à l'art de l'eau forte, se sont rapprochés pour la faire renaître. Ce qu'ils voulaient, c'était la vulgarisation de l'art par l'art, et nous pouvons dire aujourd'hui, épreuves en main, qu'ils ont pleinement réussi dans cette entreprise ; l'eau forte a repris, en effet, dans les arts la place qu'elle y occupait, et elle est loin d'avoir dit son dernier mot.

Ces considérations nous amènent donc à diviser cette étude en deux parties : nous prendrons d'abord l'eau forte à son origine au XVIe siècle, et nous la suivrons dans son succès toujours croissant, jusqu'au moment, où, quittant l'atelier, elle se répand partout en France, pour se voir bientôt brusquement interrompue au moment de la Révolution. Nous la verrons ensuite, depuis la Révolution, aux prises avec les méthodes nouvelles, se frayer difficilement sa route pour reconquérir de nos jours la place qu'elle occupe.

Nous allons parcourir rapidement chacune d'elles, pour nous préparer à des notices ultérieures, faites spécialement sur quelques-uns des artistes, qui, par leur talent ou leur personnalité, ont illustré la gravure à l'eau forte

Du XVIe siècle à la Révolution.

Origine de l'eau forte.

Au moment où les productions artistiques du XVIe siècle développaient chez chacun le goût du beau, et éveillaient le désir de posséder au moins les reproductions des œuvres d'art, la gravure proprement dite avait déjà pris une certaine importance. Avec l'imprimerie, la gravure sur bois avait fait son apparition ; mais les nécessités du tirage usaient rapidement les planches ; on en vint alors à l'em-

ploi du métal, et l'on attaqua directement le cuivre à l'aide du burin. Les premiers graveurs furent des ouvriers, quelques-uns très-habiles à la vérité, mais qui se contentaient de reproduire patiemment l'œuvre de l'artiste. On acquit bientôt une certaine perfection dans ce genre de gravure, mais quelque parfaitement étudiée que soit la plaque de cuivre, quelqu'habileté complète qu'ait déployée le graveur, les épreuves n'en laissaient pas moins l'impression froide d'une reproduction méthodique. L'artiste sentit ainsi qu'il disparaissait, et comme il ne pouvait s'astreindre au maniement parfois pénible et toujours lent de l'outil, il en vint à chercher le moyen de dessiner librement sur le cuivre en s'abandonnant à toutes les évolutions de son esprit.

Il eût été bien intéressant de suivre tous ces chercheurs dans leurs essais, mais aucune de leurs planches ne nous est parvenue. Nous ne pouvons que constater l'apparition du procédé nouveau qui consiste à recouvrir le cuivre d'une couche de cire, et à dessiner directement sur cet enduit, à l'aide d'une pointe qui met le métal à nu sur son passage. Le cuivre, ainsi découvert, est attaqué ensuite par un liquide corrosif qui vient graver sur sa surface jusqu'au moindre trait qu'a voulu dessiner l'artiste.

Comment le premier aquafortiste en vint-il là ? Nul ne le sait. Mais nous pouvons affirmer que si le premier buriniste fut un ouvrier, le premier graveur à l'eau forte fut un artiste. En quelle année l'eau forte est-elle née ? Le jour où il a été donné d'admirer une belle gravure à l'eau forte, et l'on peut placer vers 1500 le moment où ce genre de gravure devient œuvre d'art.

C'est à qui revendiquera la priorité de l'invention : L'Allemagne réclame l'honneur de la découverte qui aurait été faite en 1510, par Albert Dürer.

Les Italiens prétendent, au contraire, que Mazzuoli, le Parmesan, a le premier pratiqué l'eau forte. Ce qui est

indiscutable, c'est que le Parmesan est le premier qui en ait fait en Italie, et cela ne se passait pas avant 1530.

Mais voici le Moravien, Vinceslas d'Olmutz, dont on trouve au musée Britannique, à Londres, une gravure à l'eau forte, portant la date de 1496, et l'Autriche s'honore de la priorité.

Quoi qu'il en soit, ils sont les trois premiers aquafortistes connus. Dürer et le Parmesan n'ont point besoin de commentaires, leur réputation artistique est toute acquise. Vinceslas d'Olmutz n'a laissé, il est vrai, son nom que sous la planche unique que nous venons de citer, mais la composition, la conception allégorique et satirique de son sujet, la liberté d'exécution en font un artiste. Il était donc juste de dire que les premiers graveurs à l'eau forte avaient été des artistes dans toute l'acception du mot.

Rendons-leur hommage en passant, aux trois hommes qui, les premiers, ont ouvert cette voie nouvelle où tant d'artistes vont s'engager. Quelle heureuse méthode ! Quelle différence avec cet ouvrier graveur qui copie péniblement, luttant à chaque taille contre la dureté du métal, et qui n'arrive à son but qu'à force de temps, de patience et de soins ! L'artiste va pouvoir dessiner librement d'un coup direct et définitif, sur un souple vernis, la figure ou le paysage ! Il est libre de régler lui-même la morsure, il est maître dans ses effets. Il se retrouvera dorénavant lui-même sur cette planche qu'il dessine, dont il suit la transformation en face de l'acide, il se retrouvera lui-même avant tout dans la vulgarisation de son œuvre.

Dès son apparition, la gravure à l'eau forte est adoptée. Italiens, Allemands, Flamands et Français vont nous la montrer dans toutes ses variétés, prompte, naïve, primesautière et passionnée. Libre de toute entrave, elle progresse rapidement et produit des chefs-d'œuvre dans chaque école.

En Italie :

Suivant l'exemple de Mazzuoli le Parmesan, un grand nombre de peintres italiens, pour éviter l'intermédiaire du buriniste et la régularité monotone de sa méthode, pour donner à la reproduction de leur œuvre la personnalité et la couleur, gravent à l'eau forte.

Franco, Fontana, Borgiani, Tempesta, Léonard de Vinci nous font parvenir les plus puissantes compositions de leur génie. Ce dernier nous laisse de plus une longue série de croquis légers, caricatures spirituelles ou grotesques, où il passe en revue les types les plus ridicules et les plus saisissants. Le Titien, le Barroche, les Carraches, le Guide, Tintoret, Trepelo, Salvator Rosa, produisent de nombreuses planches, où la hardiesse et la liberté d'exécution le disputent au coloris.

En Allemagne :

En Allemagne, Albert Dürer avait fait briller son nom par l'étendue et la perfection de son œuvre. On sait le nombre des portraits qu'il grava à l'eau forte. Le *Christ aux Roseaux* et *saint Gérôme* sont deux inspirations de premier ordre.

Aldegrast, son élève, lui succède. Il est continué lui-même par Hollar, Rode, Meill et Chadowicki qui sont les peintres graveurs de leur pays.

En Flandre :

En Flandre, Lucas de Leyde devient l'émule de Durer ! Rubens vient à son tour; l'influence de son génie fait marcher sur ses traces une pleïade de graveurs-peintres. Tous adonnés à l'eau forte avec une ardeur incroyable, ils multiplient portraits, marines, sujets d'histoire, paysages, animaux.

Rembrandt arrive au sommet de l'échelle, il est le maître

des maîtres, par la variété des effets et la puissance de sa couleur. Le *Marchand d'orviétans,* la *Coquille,* le *Portrait du bourgmestre Jean Six,* les *Trois arbres,* sont autant de chefs-d'œuvre.

Zuyderhoff marche à la suite; Van den Velde, Paul Potter, les Vischers, Van Tulden, Both, Carl Dujardin, nous font admirer le *Mendiant,* les *Mulets,* les *Quatre-Moutons.*

Les puissantes figures des portraits de Van Dick, ne trouvent d'égales que dans les planches de Rembrandt.

Jacques Ruysdaël grave ce fameux *Champ de blé* qui se dore en pleine lumière sous les chauds rayons d'un soleil ardent. Nommons aussi Wostermann, Teniers, Van Ostade.

Rembrandt et son école commencent bien réellement l'art moderne, en donnant à l'eau forte toute sa splendeur. Ils la font entrer dans une nouvelle voie. Ils lui ajoutent l'ombre et la lumière, ils en font un tableau aussi puissant par son coloris que les plus riches peintures.

En France :

En France, avant Rembrandt, dès le XVIe siècle, Limosin avait gravé des sujets pieux. Quelques années plus tard, nous trouvons René Boivin et Jacques Androüet du Cerceau, qui gravent à l'eau forte les monuments de Paris. Martin Duval date de la même époque.

Nouvel essor sous Henri III et sous Henri IV ; l'impulsion est donnée; les artistes se succèdent. Joseph Boillot, Nicolas Chaperon, Dorigny, Jacque Bellangé, Morin, Chauveau, Pierre Picard et une foule d'autres, après avoir brillé sous Richelieu et sous Mazarin, sont soutenus par Louis XIV qui les honore et les récompense.

Le suisse Merian trouve des secrets particuliers pour bien graver à l'eau forte, et Callot au commencement du

XVIIe siècle, approfondit en l'implantant fortement en France cet art si célébré dans toute l'Europe. Son génie naît, grandit et meurt dans un espace de temps bien court. Il meurt à quarante-deux ans, et cependant il a produit plus de 1,500 planches. Les *Mendiants* et ses types innombrables tiennent une large place. Dans la *Foire au Village*, et les *Joueurs de boule*, il déploie une habileté sans pareille, à grouper, à mouvoir, à habiller ses milliers de personnages.

Il est surtout plein d'esprit, incisif et sommaire dans ses compositions. Il substitue dans les procédés de la gravure, l'enduit sec à l'enduit humide dont on s'était servi jusqu'alors. Il est l'ami d'Abraham Bosse, graveur comme lui, qui écrit un intéressant traité sur la *Manière de graver le cuivre au moyen des acides*, et qui publie des *Recettes sur la composition des enduits et des liquides corrosifs*.

Andran, Poilly, Mellan, Leclerc, Drevet, Jean le Pautre, Bou de Boulogne, Daniel Marot, Israël, Sevestre, Barrière, Nicolas Cochin, Perelle, Voyer d'Argenson, le comte de Caumartin, les Coypels, Mignard, Duvivier, sont les graveurs de l'époque de Louis XIV. Le hollandais Zeeman, attiré en France par les splendeurs du grand siècle, vient se joindre à eux, et nous devons à son art les magnifiques marines qui peignent si bien la Hollande telle qu'elle est.

Au XVIIIe siècle, la gravure à l'eau forte se métamorphose; elle se dérègle et fait la coquette. Elle a les qualités de son temps, mais elle en a aussi les vices. On sacrifie au goût léger; l'artiste ne peut plus songer à utiliser la puissance de son procédé.

L'eau forte devient grêle. Elle sort de l'atelier du peintre, elle devient mondaine et fantaisiste. De 1715 à 1774, nous trouvons le comte d'Agenois, d'Agincourt, d'Argenville, de Saint-Aubin, qui sait si bien faire babiller, coqueter, vivre en un mot ses nombreux personnages à la mode de

leur siècle, Babel, Bachelet, le comte Beaudoin, Jean Béchon de Rochebrune, Boucher, un prince du sang, Louis-Charles de Bourbon, Chedel, le duc de Chevreuse, Charles-Nicolas Cochin, Desfriches son ami, le comte d'Eu, de Fontanieu, Fragonard, et son élève Marguerite Gérard et tant d'autres.

Le grand seigneur et l'artiste, l'amateur et l'homme de métier se coudoient chez l'imprimeur.

Chacun sacrifie à la mode du jour : c'est que Mme de Pompadour, elle aussi, grave à l'eau forte. Grande protectrice des arts, elle a voulu manier elle-même la pointe, et elle exécute de nombreuses planches dont quelques-unes ne sont pas sans valeur. Elle reproduit, d'après Jean Guay, une suite de pierres gravées, et quelques panneaux décoratifs d'après Boucher. Elle trace encore trois ou quatre planches traitées avec une liberté charmante. Aussi ne faudrait-il pas s'étonner, si l'on apprenait un jour que Boucher et Cochin aient mis la main à ces œuvres, ou que Denon, le conserveur de la collection de ses pierres gravées, ait prêté le concours de sa pointe. Quoi qu'il en soit, les planches signées *Pompadour sc.* doivent jusqu'à nouvel ordre conserver l'attribution que l'on n'a pu encore démentir formellement, et ses *Enfants buvant du lait*, *assis*, ou *faisant des bulles de savon*, font regretter que la galante marquise n'ait point produit davantage.

De 1774 jusqu'à l'époque de la Révolution, l'eau forte change absolument de manière. Louis XVI fait oublier les frivolités du règne précédent. Il s'efforce de favoriser le mouvement du progrès social. La gravure à l'eau forte vient prêter son concours aux sciences et à l'industrie. Elle quitte le domaine de la fantaisie pour se consacrer à des œuvres plus sérieuses.

Picard, Leclerc, Simonneau, Thomassin, Suruque, Laurent de La Hire, Nicolas Mignard, Lempereur, Henriquez,

Hubert Robert, Félix de la Rue, Joseph Vernet, Tilliard, la Vieuville, Watteau, Le Bas, de Bizemont, Malapeau, Nicolet, Robillard, Campion, le Tersan, remplissent cette période, et nous amènent à la Révolution.

Depuis la Révolution jusqu'aux années contemporaines.

Avec la Révolution et la première partie du XIXe siècle, nous allons traverser une période difficile pour arriver aux années contemporaines. Les artistes sont bien rares qui continueront à représenter l'eau forte dans l'histoire, jusqu'au moment où des hommes nouveaux viendront lui rendre son éclat, et grouper autour d'eux une troupe nombreuse de fervents adeptes. Aussi ne nous bornerons-nous plus, comme dans la longue période qui précède, à une simple nomenclature, et prendrons-nous la liberté de nous étendre davantage sur les travaux divers de chacun, sur les influences du moment. Nous suivrons mieux ainsi les différentes phases de la lutte de l'art avec les progrès de l'art industriel, et nous serons mieux à même de nous rendre compte de l'éclat de son triomphe.

Au moment où survient la Révolution, l'impulsion donnée aux aqua-fortistes par Mme de Pompadour se faisait encore sentir ; d'un autre côté, l'influence du progrès social et industriel, qu'avait encouragé Louis XVI, ouvrait une voie nouvelle à l'art de l'eau forte. Il existait deux groupes bien distincts. Un premier s'adonnant à l'art futile et léger, celui qui fait la mode, qui vit de la fortune et de la protection des grands seigneurs ; le second, travailleur infatigable, cherchant à utiliser la pratique de son art, et ne se trouvant en rien mêlé aux coteries mondaines ou politiques. C'est ce dernier seul qui va nous occuper, car l'autre a suivi le grand mouvement d'émigration ou bien a vu son talent frivole oublié, au milieu des tendances nouvelles et du bouleversement des esprits.

Il se fait à cette époque une division dans le travail de la gravure. Les diverses méthodes d'estampage industriel trouvent à servir chaque jour un aliment à la curiosité du peuple, dans toutes les scènes horribles et grivoises de cette triste époque. La gravure au burin, qui jusqu'alors par une longue suite de grandes œuvres s'était seule vu réserver la reproduction du grand art, est elle aussi menacée par la mode. Le goût anglais, après s'être fait sentir sur nos habitudes, nos manières, nos vêtements, nos animaux mêmes, nous apporte un nouveau genre de gravure, le pointillé et le lavis, qui se répandent promptement.

En recherchant donc au milieu de tant d'influences diverses et fâcheuses pour l'art qui nous occupe, les artistes qui s'y sont adonnés, il nous faudra tenir compte des grands efforts qu'ils ont dû faire pour se maintenir au milieu du courant du jour : ils produisent cependant malgré tout des œuvres importantes. Elles sont relativement peu nombreuses, mais elles suffisent pour nous permettre de suivre les aqua-fortistes jusqu'aux luttes nouvelles et aux victoires du XIXe siècle.

Nous allons voir l'ancien favori de Mme de Pompadour, son conseiller et son maître, Denon, quitter l'Italie où il avait émigré, rentrer en France, traverser les années de la Révolution, le Directoire, le Consulat, et continuer sous l'Empire, avec le titre de directeur général des musées, la série de ses travaux. Nous rencontrerons aussi Duplessis-Bertaux, qui après avoir été pensionné de Louis XV, professeur de dessin à l'école royale militaire sous Louis XVI, se jette dans le mouvement révolutionnaire, devient capitaine des grenadiers de la Butte-des-Moulins, et trouve le temps de manier la pointe malgré l'agitation de sa vie. Il continuera sous l'Empire son œuvre variée, en traçant des batailles et des scènes militaires, et ne terminera sa longue carrière que sous Louis XVIII, en flattant le roi qui revient,

après avoir flétri Napoléon déchu par une charge grotesque.

Malgré le décousu et l'insuffisance artistique de leur œuvre, Denon et Duplessis-Bertaux n'en sont pas moins le foyer autour duquel viennent se grouper les artistes qui, comme amis, collaborateurs, ou soldats de l'art, gravent à l'eau-forte durant cette période d'efforts et de lutte ; et, si nous trouvons chez eux la triste image de l'homme et de ses passions, rendons du moins hommage au travailleur, à l'artiste qui a payé un noble tribut.

Citons d'abord le nouveau Directeur du cabinet des estampes ; Charles Thévenin, entre autres œuvres, grave un fait obscur de l'histoire du temps, l'*Arrestation de de Launay*,

Gibelin, pensionné par la nation, logé par la nation, se sert d'abord de sa pointe pour illustrer des livres d'antiquités. Mêlé assez avant aux choses de la Révolution, il produit avec Mlle Liottier, son élève, une pièce satirique d'assez mauvais goût, où il nous représente une femme accroupie, le sein appuyé contre une corne d'abondance d'où ne s'échappent que des pièces de monnaie. Il publie également une série de planches prises sur des médailles et des monuments, sur l'origine et la forme du bonnet de la liberté.

Wicar apporte dans son œuvre des qualités vraiment accentuées. Deux planches de lui sont surtout remarquables : *La Liberté et l'Égalité*, et *aux Défenseurs de la Patrie*.

Jacque Gamelin travaille en province. Il publie à Toulouse le *Nouveau Recueil d'Ostéologie*, qui contient plusieurs compositions de batailles, des scènes de salon et de bivouac, gravées avec beaucoup de verve et d'expression.

Jacque Bertaux, le peintre de batailles, manie également la pointe ; il nous transmet une planche remarquable d'étude de chevaux, et une composition satirique, *les*

Joueurs Flamands, où l'enjeu est représenté par des ducs, des comtes, des barons.

Sweback Desfontaines, le peintre militaire du temps, grave à l'eau forte une plaque charmante, *le Campement.*

Vivant Denon, l'ancien ami de Mme de Pompadour, l'ancien directeur du Musée de ses pierres gravées, avait émigré ; mais il revient à Paris pour éviter les peines de l'émigration. Travailleur sans relâche, il ne réussit pas, malgré tous ses efforts, à remettre en honneur le genre de l'eau forte. Il avait cherché à imiter Rembrandt, mais sans rien avoir de la distinction du maître. Il tirait seulement son agrément de quelques effets de fouillis, de la vivacité de ses physionomies. Il faut le considérer surtout dans les pièces où il a pu le plus facilement abandonner son esprit à retracer ce qu'il avait si finement vu. Toute sa vie, choyé des femmes, il les prit souvent pour modèles, et celle qui l'a le mieux inspiré est Mme Mosion, qu'il a gravée de sa pointe la plus badine. De dos, de face, de profil, il nous la montre toujours enjouée, dans ses coiffures les plus ébouriffées.

Pendant la Révolution il se fait l'ami de David et devient son courtisan. Pour lui complaire, il grave à l'eau forte *le Serment du Jeu de Paume*, qui est certainement une des plus grandes et des plus importantes planches qui existent ; il reproduit ses *Costumes républicains*. D'après Isabey il grave avec un art complet le portrait du duc d'Orléans. Attaché à la mission qui accompagne l'armée, durant la campagne d'Egypte, il nous en transmet à l'eau forte, terminés au burin, les évènements successifs. C'est, sans contredit, le morceau le plus complet de son œuvre, et celui auquel il doit le poste élevé qu'il occupe sous l'Empire, comme Directeur général des Musées et le titre de baron de l'Empire.

Nitot se fait remarquer par le *Comte Almaviva*, eau

forte légère et très-artiste. Il grave également d'après Raphaël, avec un fini très-grand, *Dieu créant le premier homme*.

Naudet se livre d'abord à la caricature, mais il revient promptement aux vues de monuments, de ruines et de paysages. Il s'adonne également à quelques feuilles de figures militaires et familières.

Malbeste cherche à se faire le graveur officiel des actes de la Révolution, avec sa *Fête des Victoires*, 30 vendémiaire an III, et son allégorie intitulée : *Fête de Virgile à Mantoue.* Il semble devoir apporter à l'art l'étoffe d'un graveur à l'eau forte distingué, mais il perd son individualité dans la collaboration en prêtant son concours à Denon pour sa *Campagne d'Egypte*.

Dorgez trace à l'eau forte une grande composition : *la Journée du 31 Mai*, révolte fomentée par la Montagne, qui fut décrétée d'accusation. Il continue par des allégories sur le Consulat : *la Paix conduisant Bonaparte à l'immortalité, le Triomphe de la religion en France sur l'athéisme révolutionnaire*.

Nous le retrouvons sous l'Empire, où il produit *la Peste d'Athènes*, et en 1814 sous la première Restauration avec *le Passage de Louis XVIII sur le Pont-Neuf*.

Chateignier fut le principal metteur à l'eau forte des planches du musée Filhol. Sa fille, sous l'Empire, en 1812, commence à produire quelques sujets de fantaisie.

Duplessis-Bertaux. On a surnommé Duplessis-Bertaux le Callot de nos jours. C'est, en effet, de lui et de Leclerc qu'il avait appris l'art de mettre en mouvement et de disposer de petites figures dans de grands espaces. Pensionné par Louis XV, professeur de dessin à l'Ecole royale militaire sous Louis XVI, il travailla aux planches du *Voyageur en Orient* de M. de Choiseul. Il devient plus personnel sous la Révolution. Privé de ses protecteurs, il

se jette dans le mouvement et, réduit à sa propre nature, il nous représente alors des marches militaires, des costumes de comédiens, acteurs des théâtres de la République, et des scènes de la Révolution. Il publie à cette époque : *les Cris et Métiers de Paris ; Louis XVI, le 20 juillet, coiffé du bonnet rouge, une bouteille à la main; une Bataille de Jemmapes ; l'Intérieur d'un camp;* des études de cavaliers.

Chaud révolutionnaire, il popularise sa pointe par la représentation en miniature des événements remarquables arrivés aux principaux personnages de la Révolution. Les scènes y sont vraies et mouvementées. La minutie du fait, l'intérêt du costume et du local, tout y trouve avec soin sa place. C'est ainsi qu'il nous montre : *Camille Desmoulins pérorant au Palais-Royal sur une chaise de café, Charlotte Corday et Marat*, le *Triomphe de Marat*, l'*Assassinat de Le Pelletier dans un restaurant, Mme Roland devant le Tribunal révolutionnaire.* Toutes ces planches sont retouchées au burin.

Comme eau forte pure il exécute la gravure d'un dessin de Raphaël, la *Création,* dans laquelle il cherche à donner à l'homme tout formé entre les mains du Créateur, les traits de Bonaparte.

Sous l'Empire, attaché à Vernet, qui grave lui-même quelques sujets de chasse, il retrouve son goût premier dans la gravure des batailles. Il grave des sujets d'après Sweback, Lebarbier. Il met à l'eau forte un dessin de Joly, sur la *Mort de Grétry,* arrivée en 1813 : *Grétry dans la barque à Caron.* Cette pièce, malgré son infériorité, eut pourtant son succès d'un jour ; elle le dut surtout aux quelques vers qui l'accompagnaient :

Pour charmer les ennuis de la route,
Grétry, sa lyre en main, traversait l'Achéron.
« Ramez-donc ! » dit-il à Caron,
« Que faites-vous ? » — « J'écoute. »

Il produit encore les *Petits métiers* et les *Cris des marchands ambulants de Paris,* dans lesquels il nous faut surtout remarquer le *Graveur*, et l'*Etalagiste de gravures*.

Il achève son œuvre sous la Restauration, par sa charge sur Napoléon, quelques portraits royalistes, et une longue série de 24 planches, très-faibles, terminées au burin par un autre, sur les campagnes du feld-maréchal Wellington. A la fin d'une aussi longue carrière, son âge lui avait interdit de terminer lui-même la dernière production de son travail.

Denon, Dorgez et Duplessis-Bertaux parcourent, avec les quelques aquafortistes que nous venons de citer, les années de la Révolution; presque seuls, âgés déjà, ils traversent la période de l'Empire. L'art de l'eau forte paraît ne plus devoir rencontrer d'adeptes. Un grand savant vient encore cependant lui rendre hommage et l'honorer.

Cuvier, au milieu de tous les travaux de son œuvre si considérable déjà, tient à dessiner lui-même et à graver à l'eau forte les planches les plus délicates de l'*Atlas des ossements fossiles*. Le rhinocéros et les détails qui lui sont adjoints, témoignent particulièrement de l'habileté qu'il a su déployer, pour tirer parti de tous les avantages de ce procédé.

Mlle Chataignier produit de loin en loin quelques planches perdues aux yeux du public.

Toutes ces années avaient été du reste peu favorables au développement des études artistiques. Chacun était appelé sous les drapeaux; et ce n'était qu'à grand sacrifice d'argent, ou qu'au prix d'un vaste génie, qu'il était possible de se livrer aux carrières libérales, comme à la culture des beaux-arts. Il n'est donc point étonnant de trouver un temps d'arrêt dans les productions d'un art qui, malgré tous ses charmes, est secondaire, et de ne rencontrer que des anciens noms dans la pratique de l'eau forte. Aussi a

Restauration ne nous présente-t-elle qu'un très - petit nombre de peintres-graveurs.

Massard, qui avait autrefois produit, de loin en loin, quelques planches remarquables, réapparaît avec Louis XVIII; il grave un portrait de ce roi où il se distingue par la correction du dessin et un profond sentiment de la couleur.

Mais les livrets officiels des salons, à cette époque, ne contiennent plus, jusqu'en 1828, que le nom de Mlle Chataignier devenue Mme Coiny et celui de Réveil qui produit, d'une pointe plus patiente que libre, certaines toiles de nos musées.

Jusqu'en 1836, les aquafortistes ne continuent à tenir qu'une faible place. Leurs noms prennent seulement quelque valeur par le petit nombre des adeptes et par l'esprit artistique et indépendant, qui guide leurs travaux, en dépit de l'influence de la lithographie. Cette méthode se généralise à cette époque ; elle apporte aux artistes l'attrait de la nouveauté, et ceux-ci s'empressent de confier à la pierre une pensée rapide, un croquis, une étude, qu'ils veulent répandre pour leurs élèves. La librairie s'en empare bientôt pour illustrer ses éditions, pour populariser ses portraits d'artistes et de littérateurs, de généraux et d'hommes politiques; mais l'abus qu'on en fait ne tarde point à la faire abandonner par l'artiste et le peintre qui se renferment dans les travaux spéciaux de la branche qui les occupe. Citons donc ceux qui signaient leur nom à la marge d'une plaque de cuivre, et si petit que soit leur nombre, efforçons-nous de montrer que l'eau forte existait toujours, bien qu'elle se contentât d'occuper la pointe d'un amateur adonné à l'étude du paysage, ou les loisirs d'un artiste.

Un amateur de Lyon, Baron, et Paul Huette qui s'attache aux beautés de l'Auvergne, cultivent le paysage ; ils y réussissent pleinement et leurs planches, bien que de peu d'importance, savent charmer l'œil par la sûreté des effets,

Gaitte acquiert un certain renom dans la librairie par ses illustrations.

C'est en 1836, qu'apparaissent les hommes qui devaient donner la véritable impulsion aux aquafortistes du XIXe siècle, et grouper autour d'eux, quelques années plus tard, tous ceux qui, par leurs efforts et leur esprit original, étaient appelés à conduire l'eau forte au rang qu'elle occupe victorieusement aujourd'hui.

Eugène Delacroix rapporte du Maroc et de l'Algérie des souvenirs et des types qu'il confie au cuivre.

Henriquel Dupont manie à la fois le burin et la pointe. Il grave des sujets de genre d'après Decamps et un remarquable *Portrait du duc d'Orléans*. Il agit autant par l'impulsion de son exemple que par la perfection de son talent. Parmi ses nombreux portraits à l'eau forte, il faut citer particulièrement ceux de *Mirabeau* et de *Vernet*, d'après P. Delaroche, de *Tardieu*, d'après Ingres, et plusieurs portraits personnels. Son œuvre considérable, sa personnalité artistique, le conduisirent aux dignités de chevalier de la Légion-d'Honneur et de membre de l'Institut, qui viennent compléter sa renommée.

En même temps que lui, apparaît Eugène Bléry. Entièrement livré au paysage, il excelle à rendre la profondeur des forêts. Il étudie la nature dans ses détails les plus intimes, et nous initie à tous les secrets de la physionomie des plantes. Il puise ses sujets à Fontainebleau. La Savoie et le Dauphiné l'inspirent également, et sa *Route de la Grande-Chartreuse* sera toujours recherchée ; cette planche est en effet de celles où la pointe a su donner le plus d'expression à cette grande nature, et où l'effet de l'acide s'est traduit par le plus heureux coloris. Pendant plus de trente ans, Bléry sait charmer le public, et il est assez heureux pour se voir le premier, dans cet art libre et fantaisiste, l'objet de l'insigne distinction réservée à l'artiste. Il obtint en effet la croix en 1846.

Cette récompense donne à l'eau forte sa consécration officielle. Le chemin est ouvert; elle n'a plus qu'à marcher. Aussi allons-nous la voir s'étendre rapidement et prospérer dans toutes ses variétés.

En même temps que lui, Louis Leroy, suivant son exemple, s'inspire de la nature; le Mont-Dore et Fontainebleau lui fournissent une série d'intéressants sujets. Il fait aussi un paysage historique, *Moïse*, qui ne manque pas de sérieuses qualités.

Mais Bléry a mis décidément à la mode le paysage à l'eau forte. Le paysagiste Daubigny essaie aussi de la pointe; il reproduit d'abord quelques-uns de ses tableaux. L'eau forte devient bientôt pour lui un véritable genre qu'il cultive avec soin. Il fournit aux journaux artistiques de nombreuses planches, et publie d'intéressantes séries, dont on admire au musée du Luxembourg les pièces principales. Il sait donner à son œuvre de graveur le calme et l'harmonie de ses plus belles toiles, tout en conservant la liberté d'exécution d'un aquafortiste consommé.

Louis Marvy produit également de nombreux paysages.

Le comte de Pennautier, collectionneur et amateur, se fait graveur lui-même. Il trace d'une main facile nombre de vues et de paysages d'une agréable exécution.

Pierre Hawke grave des monuments; entre autres les cathédrales d'Angers et de Nantes.

C'est aussi vers cette même époque qu'apparaît Alp. Masson. Dès 1840, il grave quelques portraits d'après Rembrandt, et pendant les vingt années qui suivent, il nous donne, entre autres œuvres remarquables, un *Christ au tombeau*, des reproductions d'après Decamps, un *Lion*, d'après Delacroix, des portraits d'après Ribéra, une *Descente de croix*, d'après Jouvenet; il cultive aussi le genre; son *Ecole*, sa *Blanchisseuse*, sa *Bouquetière* sont des gravures charmantes. Il ne reste point étranger au portrait,

et une de ses dernières planches, le portrait de M. Cadard, le fondateur de la Société des aquafortistes, est une œuvre pleine de vérité, d'esprit et de finesse.

Dès 1847, commence à poindre le talent de Charles Jacque. Il cultive d'abord le genre et le paysage, puis combine ces deux manières, et nous laisse une œuvre exquise où se répètent les scènes champêtres, dans le *Troupeau,* le *Labourage*, l'*Equipage*, le *Matin*, la *Ferme*, l'*Hiver*.

Chapelin fait en même temps son apparition: Quelques études de genre, les *Colombes*, le *Bain*, les *Bohémiens,* des paysages, un superbe portrait de Daubigny, de Ziem et d'autres peintres, sont les pièces marquantes de son œuvre, et rappellent la grâce et la poésie de ses toiles les plus douces.

Charles Meyrion, l'ami et l'élève de Bléry, s'attache au pittoresque du vieux Paris: *La rue du Petit-Pont*, *Notre-Dame*, la *Pompe Notre-Dame*, l'*Ancien Louvre*, le *Pont-Neuf*, la *Morgue*, le *Pont-Marie*, sont d'un effet puissant et vraiment fantastique. On retrouve dans son œuvre quelque chose de cette nature nerveuse et bizarre, qui devait conduire le pauvre Meyrion au triste asile où il finit si misérablement ses jours, à Bicêtre. Il nous a laissé aussi une série de portraits habilement gravés qui complètent ses travaux.

Bracquemond expose pour la première fois en 1855. Dès le début, il fait prévoir le talent qu'il a révélé dans la suite; le portrait, le genre, les oiseaux, le paysage, lui sont également familiers. Pour ne point tout citer de cette pointe aussi habile que variée, rappelons seulement cette scène de Rabelais: « *Ils s'en vont dodelinant de la tête...* » *le Lac*, d'après Corot, *le Petit Cavalier*, *le Mur du Parc*, *le Canard*, *les Sarcelles*, *les Vues de Meudon*, *et les portraits de Mme Granger*, d'après Ingres, de *Théophile*

Gautier, d'*Eugène Delacroix*, toutes épreuves devenues fort rares et très-enviées.

Pour compléter ce rapide aperçu, nommons encore Hilaire Guesnu, Gervais, Mlle Daniel Klein, André Malardot, de Metz, qui se sont distingués dans le paysage; Kral Bodmer, Wiesner, dans les animaux; Tondouze dans la représentation des monuments; Mlle Louise Girard, dans le portrait, et tant d'artistes encore; citons aussi Alex. de Bar, dont nous avons pu admirer certaines petites planches en tous points charmantes; son esprit de composition le fait surtout remarquer dans l'œuvre considérable et soignée qu'il consacre à l'illustration *du Lac* de Lamartine. N'oublions pas enfin MM. Saint-Etienne, de Montpellier, et de Wismes, de Nantes, dont le charmant talent d'amateurs a produit de gracieux paysages.

Cette longue nomenclature nous conduit jusque vers 1860. Nous avons vu combien l'eau forte comptait de nombreux adeptes et nous n'avons nommé cependant que ceux dont les œuvres ont reçu la consécration du goût du public.

Société française des Aquafortistes.

A cette époque, marchent en tête du groupe, Bléry, Louis Leroy, Daubigny, Alphonse Masson, Ch. Jacque, Chapelin, Bracquemond, Meyrion.

Suivis d'une pléiade nombreuse, ils ont la satisfaction de voir l'eau forte, telle qu'elle doit être par nature; ils la trouvent, comme autrefois dans ses beaux jours, indépendante et satirique, esclave de la nature qu'elle rend si bien, ou remplie de fantaisie, puissante et animée. Chaque genre a son représentant: le portrait, la figure, les animaux, le paysage, la marine, sont cultivés par de nombreux artistes, et chacun d'eux sait rester original et personnel. Les œuvres des maîtres trouvent aussi leurs traducteurs.

Le but de l'eau forte se trouve enfin entièrement rempli. Elle vise à tout, elle flatte la diversité des goûts ; elle reste dans l'art pur, et se fait à la fois improvisatrice à l'infini et vulgarisatrice.

L'éditeur principal de tous ces artitistes prend une large part à ce mouvement toujours grandissant. Feu M. Cadard s'assure le concours des hommes qui forment la tête de colonne, et fonde avec eux en 1863 la Société française des Aquafortistes. Cette Société a pour but de centraliser les travaux des artistes, en leur offrant un débouché dans un public d'élite. Elle ne tarde pas ainsi à s'attacher de jeunes recrues qui viennent grossir les rangs des fondateurs et donner une impulsion nouvelle à notre art en mettant au jour de nouveaux talents.

Avec la Société des aqua-fortistes nous entrons en pleine période d'actualité. Le succès de ses publications semblait devoir lui assurer une longue existence ; mais l'esprit de l'artiste s'allie mal avec un règlement : elle ne dura que quelques années. Dès le début, la Société créa un album collectif destiné surtout à cette partie du public qui, par son goût, son intelligence et sa fortune fait le succès et la réputation. Edité avec un grand luxe, il réunissait chaque année les œuvres les plus remarquables des membres de la Société.

L'importance de ce fait, en apparence peu considérable, dans l'histoire de l'eau forte, n'en n'est pas moins à remarquer, car il a sur elle une influence certaine. En développant dans le public le goût artistique, en offrant à l'artiste une publicité enviée, il favorise d'une manière évidente le progrès de l'eau forte.

Les fondateurs de la Société prennent l'album sous leur protection. Bléry, Ch. Jacque, Bracquemond, Chapelin, Meyrion, Masson, ont à cœur de prêter leur concours. Ils font des frontispices où le charme de la composition le dis

pute à l'habileté du graveur. Ils fournissent des planches de toutes sortes ; animaux, paysages, monuments, portraits. Corot quitte de temps à autre sa palette, et grave des paysages où se retrouve tout le vaporeux de ses toiles. Des hommes nouveaux se présentent en foule : Abraham, Appian voient accueillir leurs compositions.

Le roi de Portugal don Fernando, s'inspirant d'Hoffmann, grave une plaque, *Le Chat Moore*, où le talent d'exécution est complété par l'esprit de l'artiste. Cette planche exposée au salon de 1865 est également publiée dans l'album de la Société.

Lalanne lui consacre une série de travaux où chaque trait de la pointe révèle la finesse de l'homme. Le comte Borromeo, Brunet-Debaisme, le comte de Rochebrune, Léopold Flameng, Gaucherel, Veyrassat et tant d'autres, prêtent aussi leur concours.

Il n'est plus désormais nécessaire de chercher à fixer le goût de l'eau-forte par les statuts d'une association. Cet art est en plein et libre essor. La société se dissout après avoir donné l'impulsion, mais l'Album subsiste et devient comme le livre d'or des graveurs. Il consacre chaque année le talent du ncuveau venu, en même temps qu'il vulgarise les plus belles productions des chefs d'école. Propriété actuelle de la maison Cadard, il est dirigé par un comité composé des artistes les plus habiles, et chacun peut aujourd'hui tenter l'honneur de voir ses planches accueillies et largement répandues.

Actuellement, nous traversons une période véritablement féconde. Consacrée par le goût, pratiquée par les artistes les plus consommés, par les amateurs les plus distingués, l'eau-forte forme aujourd'hui une vaste école, où tous les genres sont représentés. Elle a conquis le droit de vivre et de briller, par tous les honneurs qu'elle a mérités ; nous ne pouvons donc point passer sous silence ceux qui contri-

buent le plus à ce triomphe par leur talent et par leurs efforts.

Fortuny nous a laissé une série de chaudes études sur l'Algérie et le Maroc.

J. Jacquemart qui réussit dans tous les genres, s'occupe spécialement à reproduire les chinoiseries, les vases, gemmes et joyaux du musée du Louvre.

Les marines et les paysages, *Paris*, *L'animation du rempart au moment du siège de Paris*, *Bordeaux*, *La Nuit*, *les Incendies*, planches microscopiques ou panoramas étendus, n'ont point de secrets pour Maxime Lalanne.

Martial Potémont est d'une étonnante fécondité, le genre et le costume lui sont également familiers. Il s'attache particulièrement au pittoresque du vieux Paris. Dans ce temps de démolitions et de transformation, il ne laisse rien disparaître avant de l'avoir fixé sur le cuivre. On retrouve avec un intérêt constant toutes ces vieilles rues du quartier latin, de la cité, du Temple, remplacées aujourd'hui par de larges boulevards. Il complètera cette œuvre déjà considérable, par une série de vues qui nous conserveront le souvenir exact de la Butte-des-Moulins.

Veyrassat grave des sujets de genre, des animaux ; il excelle dans le charme de la mise en scène et dans l'harmonie de ses effets.

Léopold Flameng est connu de tous. Chacun a pu admirer ses portraits si chauds de *la Princesse Anna Murat*, *du duc de Mouchy*, *de Girardin*, *Musset*, *Guizot*, ses reproductions si habiles de *la Mer houleuse de Ruysdael*, *du Roland mort* d'après Vélasquez, des tableaux de Messonnier, des paysages de Millet.

Le paysagiste Bernier reproduit avec succès ses toiles.

Carolus Duran confie au cuivre *les Souvenirs d'un voyage à Venise*.

Feyen-Perrin grave une œuvre considérable. Le genre et l'histoire y sont traités avec une égale habileté.

Detaille reproduit d'après ses tableaux, des types de soldats et de cavaliers.

Bonnat et presque tous les peintres suivent leur exemple et gravent à l'eau forte.

Lalauze déploie un talent délicat et charmant dans de gracieux portraits et dans les compositions tirées des comédies de Molière.

Taillée et Saffrey gravent des rues de Paris. Nous les retrouverons avec Lalauze et Beauverie associer leurs travaux et graver l'œuvre de Chintreuil.

Queyroi, de Vendôme, publie une série de vues sur le centre de la France.

De nombreux amateurs exposent et publient leurs œuvres ; ils se font artistes et viennent concourir avec eux, ils briguent comme eux l'honneur des récompenses.

Le comte de Rochebrune, de Fontenay-le-Comte, se tient tout en haut à la tête du groupe. Il doit sa grande réputation aux splendides gravures, qui reproduisent si noblement les belles résidences qu'elles représentent. *Le Louvre, Chambord, Blois, Ecouen, Cluny, le Donjon de Pierrefonds, l'Atelier de son château de Terre-Neuve,* sont autant d'œuvres magnifiques, acquises à l'histoire de l'art et à l'histoire de la France. Il sort victorieux de chaque concours. Médailles et croix lui sont décernées. Il marche de pair avec les premiers artistes.

Le vicomte Lepic s'adonne avec ardeur à tout l'imprévu de son art. Habile à représenter les chiens, il aborde ses sujets avec une indépendance et une audace sans pareilles. Il cherche et réussit parfois à manier le tampon de l'imprimeur suivant sa fantaisie. Il arrive ainsi dans de nombreux croquis à varier ses effets et à augmenter le charme du coloris. Nous avons de lui une suite de croquis hollan-

dais, où il a appliqué cette méthode avec un intérêt particulier.

M. de Wismes, de Nantes, cultive avec talent le genre et le paysage.

Le comte de Gourcy laisse une œuvre considérable, composée surtout de vues de châteaux et de paysages traités avec facilité.

M. de Bergnon nous fait assister à toutes les scènes variées de la vie du sportmann.

Beaucoup viennent augmenter le nombre, mais nous ne saurions nommer tous les amis de ce genre qui cultivent avec succès la gravure à l'eau forte; contentons-nous, en terminant, de ne point passer sous silence des noms trop connus dans les lettres pour être négligés et qui, en honorant l'art qui nous occupe, viennent lui donner comme une consécration nouvelle.

Charles Blanc et Edouard Fournier ont tenu à manier la pointe. Le premier a reproduit avec charme le *Gentilhomme* de Messonnier. Le deuxième a gravé de gracieuses figures d'étude. Ils avaient, en ce goût, marché sur les traces de Jules de Goncourt, qui nous a laissé une série de planches spirituellement rendues d'après les croquis de Gavarni.

Les Imprimeurs.

Nous venons de constater le triomphe réel des aquafortistes à l'époque où nous vivons. Qu'il nous soit permis d'ajouter un dernier mot. L'artiste graveur à l'eau forte n'est pas seul; il a besoin dans la pratique de son art d'un concours dévoué et constant, car le plus souvent il confie ses cuivres à l'imprimeur, après avoir dirigé lui-même le tirage des premières épreuves.

Presque tous les imprimeurs en taille douce, à Paris, savent apporter les mêmes soins et la même habileté dans

l'impression des plaques. Mais nous devons citer plus particulièrement les presses de Beillet, d'où sont sorties tant de belles épreuves de l'œuvre de Rochebrune, et celles de Cadard, de Salmon et de Delâtre, qui ont le plus contribué à la vulgarisation et au succès de l'eau forte; il eût été injuste de terminer ce mémoire sans accorder à leur intelligente collaboration la place qui lui est due.



NOTE

SUR

UNE FILAIRE

TROUVÉE PRÈS DE SARAN

dans les tranchées du Chemin de fer de Pithiviers à Orléans

Par M. le Docteur CYPRIEN CZAJEWSKI et par M. BARDOU.

Séance du 15 juin 1877.

Le 9 novembre 1869, des ouvriers terrassiers, en déblayant près des Quatre-Clefs (commune de Saran) une tranchée du chemin de fer de Pithiviers à Orléans, trouvèrent dans la terre glaise, à 0m 70 de profondeur, un petit paquet de fils blancs entrelacés comme ceux d'un écheveau. Ils prirent d'abord ces fils pour les racines de quelque plante. Cependant les mouvements contractiles qu'ils exécutaient excitèrent leur curiosité et ils les regardèrent avec plus d'attention ; ils essayèrent de les démêler et ils obtinrent ainsi un cordonnet rond de 30 à 40 centimètres de longueur et d'un demi-millimètre de diamètre qui tendait toujours à reprendre sa première forme aussitôt qu'on l'abandonnait à lui-même. Lorsque M. le docteur Cyprien Czajewski arriva sur les lieux, les ouvriers avaient déjà coupé le cordonnet en plusieurs morceaux qui exécutaient encore quelques mouvements ondulatoires. C'était un ver d'une espèce particulière et peut-être assez peu commun

dans nos contrées, mais à quelle classe appartenait-il? Etait-ce un Annélide ou un Helminthe? M. le docteur Cyprien Czajewski en recueillit quelques tronçons pour les soumettre à l'analyse et présenter à la Société le résultat de ses recherches.

Voici ce que lui donna l'examen au microscope :

Ver blanc, rond, transparent; peau très-élastique; corps composé d'anneaux, dont quelques-uns ciliés de soies rudimentaires; canal intestinal un peu flexueux, régnant de la bouche à l'anus et paraissant flotter dans la cavité abdominale; d'autres filaments se réunissant avec l'intestin et paraissant être des ovaires ou du moins des organes de la génération.

M. Cyprien Crajewski reconnut à ces caractères que le ver en question appartenait à la classe des Helminthes, ordre des Nématodes, genre Filaire.

Cette appréciation a été confirmée par M. Bardou à qui M. Cyprien Crajewski fit part de sa découverte, et il est intéressant de donner quelques détails sur les mœurs de cet Helminthe.

Les Filaires ne sont pas rares même dans nos contrées. On les trouve, à un moment donné de leur existence, vivant en parasites chez presque tous les poissous, les reptiles et les mammifères. L'homme lui-même n'en est pas exempt, comme en témoignent la Filaire de ses yeux, les Filaires de ses bronches et surtout le fameux ver de Médine ou ver de Guinée, si commun dans les régions intertropicales de l'ancien continent, qui s'introduit dans les tissus cellulaires au-dessous des téguments et plus particulièrement sous la peau des jambes où il provoque des tumeurs volumineuses. Ce ver cause parfois des douleurs si atroces qu'on est obligé de l'extraire; pour cela, le patient tâche de saisir l'extrémité du ver et d'en attirer peu à peu le corps qu'il enroule autour d'un petit bâton. Il doit bien prendre

garde de le briser pendant l'opération, car, dans ce cas, le remède serait pire que le mal ; tous ces vers étant des femelles, les petits vivants qu'elles contiennent se répandraient dans la plaie et s'y développeraient ultérieurement. Les vers de Médine mesurent souvent en longueur plus de cinq cents fois leur diamètre , mais ce sont les femelles seules qui atteignent ces dimensions extraordinaires.

Le ver dont nous nous occupons est moins dangereux ; c'est la *Filaire des Coléoptères*. Cette espèce de Filaire ne compromet en rien la vie des hôtes qu'elle a choisis, elle ne leur cause même aucun trouble fonctionnel, malgré sa taille relativement énorme puisqu'elle peut, comme dans l'individu trouvé à Saran, être de 30 à 40 centimètres.

Il est assez facile de se procurer cette Filaire en la cherchant dans les larves du hanneton commun connues de tout le monde sous les dénominations de ver blanc et de tur. Pour peu que l'on puisse surmonter le dégoût que provoque leur peau molle et gonflée par une graisse blanchâtre et qu'on examine avec soin leur extrémité postérieure, là où la peau est légèrement translucide et paraît noirâtre par l'accumulation des excréments, on y apercevra souvent quelques filets blancs qui ne sont autre chose que des Filaires. Il faut alors faire une incision à cet endroit avec un canif à lame effilée et s'aider pour l'extraire de deux fines aiguilles emmanchées dans des tronçons de rotin ou de coudrier, dont l'une servira à démêler le ver qui est enchevêtré sur lui-même comme une fine chanterelle de violon, et l'autre à en dévider les anneaux.

La forme enchevêtrée de ce ver lui avait fait donner par le célèbre Linnée le nom de Gordius, en souvenir sans doute du nœud gordien qu'Alexandre-le-Grand trancha de son épée pour s'assurer l'empire de l'Asie promis par le destin à celui qui viendrait à le délier. Point n'est ici besoin de l'épée d'un conquérant qui, à n'en point douter, tranche-

rait notre ver sans difficulté, mais qui ne servirait à rien pour en étudier les caractères. Il vaut mieux s'armer de patience et se servir de fines aiguilles dont il vient d'être parlé ; on parviendra bien vite de cette façon à en démêler les anneaux, ce qui permettra de mesurer le rapport de sa longueur à son épaisseur, d'examiner comment se terminent ses extrémités buccale et anale et de compter tous les appendices qui ont déterminé sa classification dans l'ordre des Helminthes.

Mais comment ce parasite des larves des insectes a-t-il été trouvé à Saran dans une tranchée argileuse ? La réponse à cette question se trouve dans un récent ouvrage du savant et sagace helminthologiste de Louvain, M. Van Bénéden (1).

M. Van Bénéden nous apprend que les Gordius sont libres dans leur enfance, mais qu'étant encore à l'état de simples vers microscopiques, ils perforent la peau des larves des coléoptères, névroptères et autres insectes qu'ils rencontrent, pour s'introduire dans leurs cavités périgastriques. Ils accomplissent toute leur croissance dans cet asile ; puis, devenus vers sexués, ils le quittent en perçant de nouveau la peau et se rendent dans la terre humide pour s'accoupler et y disséminer leurs œufs.

Il se présente parfois un singulier phénomène.

Si, au moment où les Gordius sont arrivés à la fin du terme de leur seconde phase, il se trouve que la terre est trop sèche par suite de chaleurs prolongées, ils ne quittent pas encore leurs hôtes ; mais vient-il à tomber une bienfaisante averse qui rende au sol son humidité, sollicités par l'instinct de la propagation, ils abandonnent de tous côtés les larves qui les ont protégés et nourris et couvrent la terre de leurs écheveaux emmêlés. Cette apparition est si

(1) *Commensaux et Parasites,* Paris, Germer-Baillère.

subite qu'on croit qu'une pluie de vers est tombée du ciel; mais l'examen au microscope donne bien vite le mot de l'énigme et fait connaître la nature intime de cette pluie anormale. Le phénomène est du même ordre que celui des pluies de soufre ou de sang et des colorations soudaines des eaux des fleuves, des mers, des sommets des montagnes couronnées par des neiges éternelles, et qui proviennent, soit du pollen abondant des conifères, soit d'un développement subit d'infusoires, de conferves ou de champignons.



ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

L'OPÉRATION DE LA TAILLE A ORLÉANS

Par M. le Docteur CHARPIGNON.

Séances des 1er et 15 décembre 1876.

Notre collègue, M. Desnoyers, ayant bien voulu me communiquer un registre manuscrit intitulé : *Rôles des taillés en l'Hôtel-Dieu d'Orléans*, j'ai pensé qu'il serait intéressant et utile pour l'histoire de la chirurgie de faire connaître les documents et d'analyser les observations que ce registre renferme.

Par suite de mon examen, j'ai été conduit à diviser l'histoire de la taille à Orléans en quatre périodes :

La première avant 1731 ;

La deuxième de 1731 à 1773 ;

La troisième de 1773 à 1789 ;

Et la quatrième après 1789.

Je vais étudier successivement ces quatre périodes.

I.

Les calculeux à Orléans avant 1731.

La gravelle et surtout la pierre étaient plus fréquentes dans l'Orléanais il y a deux siècles qu'aujourd'hui, et pourtant ces maladies étaient beaucoup moins soulagées et

moins bien guéries que maintenant. Les conditions hygiéniques étaient mauvaises, les moyens thérapeutiques mal connus et difficilement administrés, et l'opération qui seule peut délivrer de la pierre n'était pratiquée que par un très-petit nombre de chirurgiens. Il en résultait que ceux qui ne pouvaient faire les frais d'un voyage et d'un séjour dans une grande ville, devaient attendre le passage d'un opérateur ambulant. Quant aux pauvres, ils n'avaient même pas la ressource de profiter des secours que ces opérateurs, ordinairement des religieux, comme frère Jacques et frère Côme, apportaient, en taillant ceux qui les appelaient. En effet, l'indigence extrême empêchait le pauvre d'être opéré dans son misérable logement. La ressource d'être opéré à la *Maison-Dieu* était même illusoire, par suite de l'insuffisance des salles et des lits. Si les écrits du temps ne le constataient, on aurait peine à croire, aujourd'hui, que l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans mettait deux, trois et parfois quatre malades dans le même lit, et que ce fut seulement en 1817 que Mme la comtesse Choiseul-d'Aillecourt parvint à réunir les fonds nécessaires pour assurer un lit à chaque malade. On comprend donc combien il était difficile aux affligés de la pierre de trouver place à l'Hôtel-Dieu, d'y être opérés et d'y recevoir les soins convenables.

Sans aucun doute il y avait des temps où les malades atteints de la pierre entraient à l'Hôtel-Dieu et y étaient opérés, mais cela était rare, et les résultats étaient désastreux.

Le procédé opératoire était celui qu'on appelait le *grand appareil*; il consistait à pénétrer dans la vessie par une incision faite au périnée sur la ligne médiane. Ce procédé fort bon lorsqu'il s'agit d'extraire une pierre peu volumineuse ne l'est plus quand elle est grosse, et alors les difficultés de l'extraction déterminent des accidents qui compromettent presque toujours les suites de l'opération. Malgré les désavantages du grand appareil, les chirurgiens

d'Orléans le préférèrent longtemps à un autre procédé bien supérieur, mais qui venait d'un de ces opérateurs ambulants, toujours tenus en suspicion de savoir et d'intentions.

Vers 1690, Jacques de Beaulieu, chirurgien à Lons-le-Saulnier, au lieu d'inciser le périnée perpendiculairement, l'incisa obliquement, ce qui donnait plus de facilité pour la sortie des pierres volumineuses. C'était la taille latérale.

Jacques prit l'habit religieux et, sous le nom de frère Jacques, se mit à parcourir les villes et les villages, taillant pauvres et riches par son procédé. Il vint à Paris où sa renommée, ses succès, l'illustration de ses protecteurs et la nouveauté de son procédé, lui suscitèrent de nombreux adversaires. Le Parlement voulut être éclairé sur les opérations de frère Jacques. Méry, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris fit un rapport très-favorable à la méthode de frère Jacques, mais il en adressa un autre aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu dans lequel il déclarait cette méthode dangereuse. Frère Jacques abreuvé d'ennuis quitta Paris, et en 1698, il était à Orléans. Il tailla plusieurs malades à l'Hôtel-Dieu (1); mais sa méthode ne fut point adoptée par les chirurgiens orléanais qui continuèrent à opérer par le grand appareil.

Les choses restaient donc dans le même état, lorsqu'en 1730, un chirurgien de la ville, maître Noël, frappé de l'insuffisance des soins que les calculeux recevaient à l'Hôtel-Dieu, et persuadé qu'il n'obtiendrait jamais des administrateurs l'organisation d'un service convenable, s'adressa au duc d'Orléans, protecteur obligé des intérêts de la ville.

C'est à dater de cette époque que l'opération de la taille va prendre à Orléans une importance considérable.

(1) Souberbielle, *Vie de frère Jacques*, dans la *Gazette des Hôpitaux*.

II.

Le prince Louis, duc d'Orléans, fonde un service pour l'opération de la taille.

Le duc d'Orléans, ami des sciences et du progrès, prit à cœur la demande de maître Noël, et se chargea de l'organisation d'un service pour l'opération de la taille.

M. d'Argenson, chancelier du prince, écrivit la lettre suivante à M. le procureur du roi, à Orléans :

Le 11 avril 1731.

« Monseigneur le duc d'Orléans ayant jugé à propos, Monsieur, d'écouter la proposition qui lui a été faite par le sieur Noël de commencer un établissement charitable pour l'opération de la taille dans l'Hôtel-Dieu d'Orléans, S. A. S. a jugé à propos d'en faire l'essai cette année et de donner à cet effet une somme de 50 livres pour chaque malade qui guérira et de 30 livres pour ceux dont l'opération ne réussira pas. La confiance qu'elle a en vous l'a portée en même temps à vous choisir pour lui rendre compte du succès de cette tentative. Vous prendrez donc la peine :

« 1° De prévenir M. l'Evêque et M. l'Intendant sur les ordres que vous avez reçus du prince à ce sujet. Je dois vous prévenir en même temps que je les ai consultés sur la proposition du sieur Noël et qu'ils ont trouvé quelque résistance de la part des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, qui sera levée, à ce que j'espère, en considération de la gratification que fait le prince à cette occasion. Vous trouverez ci-joint la lettre que je leur écris et que vous leur remettrez ;

« 2° Après avoir concerté avec M. l'Evêque et M. l'Intendant de la manière dont vous annoncerez au bureau de l'Hôtel-Dieu les intentions du prince, vous remettrez à MM. les administrateurs la lettre que je vous envoie pour

eux, et vous donnerez au sieur Noël celle qui le regarde. Je n'ai rien fait régler par M. le duc d'Orléans pour ce qui regarde la récompense de ce dernier, parce qu'elle dépendra du succès;

« 3° Lorsque les administrateurs de l'Hôtel-Dieu seront entendus avec vous des arrangements que vous leur proposerez, vous aurez soin de faire annoncer dans le public les effets de la bonté du Prince, et vous en répandrez la nouvelle tant dans la généralité d'Orléans que dans les provinces voisines, principalement dans celles qui sont les plus éloignées de Paris, comme la Touraine, le Berry, le Poitou; et soit en écrivant aux procureurs du roi ou aux autres personnes qui peuvent être de votre connaissance. Vous annoncerez en même temps celui que le sieur Noël, de concert avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, vous indiquera pour que les malades se rendent dans la ville d'Orléans.

« Enfin, vous aurez soin de tenir une liste exacte du nombre des malades qui se présenteront, de leur âge, de leur pays, de la situation de leur santé, suivant que les médecins vous en feront le rapport, parce que cette dernière considération influe beaucoup pour juger du succès de l'opération. Vous ne manquerez pas de m'informer, au moins une fois chaque semaine, de tout ce détail, et même plus souvent pendant le fort de l'opération, en sorte que vous m'apprendrez, à mesure, ceux qui décéderont et à la fin, ceux qui réchapperont, en désignant si leur guérison est parfaite, ou s'il leur reste quelque suite fâcheuse de leur mal, et de quelle nature.

« Je n'ajouterai rien pour vous exciter dans cette occasion à donner de nouvelles preuves de zèle pour concourir au dessein charitable du prince, dont je suis déjà convaincu par avance par l'attachement que je vous connais pour le bien public, et qui redouble de plus en plus l'estime singu-

lière avec laquelle je suis, Monsieur, très-parfaitement à vous.

« Signé : M. P. DARGENSON. »

Cette lettre, qu'on pourrait commenter à plusieurs points de vue, montre tout l'intérêt que le duc d'Orléans prenait à créer un établissement pour l'opération de la taille, établissement que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu n'acceptèrent qu'avec difficulté, quoique le prince, non content de payer le chirurgien opérateur, eût fait construire à ses frais une salle spéciale pour les opérés.

Le Procureur du Roi, comme on l'a vu, devait tenir un registre des opérations, avec les détails qui s'y rattachaient. C'est grâce à l'exactitude avec laquelle cette prescription a été remplie, que je peux faire connaître aujourd'hui les documents qui font le sujet de ce travail.

Le registre a pour titre : *Rôles des taillès en l'Hôtel-Dieu d'Orléans.*

Ces rôles en forme de tableaux, comprennent les malades qui, atteints de la pierre, sont entrés à l'Hôtel-Dieu dans une période de 36 ans, de mai 1731 à septembre 1767.

325 sont inscrits avec leurs noms, âge, domicile, dates d'entrée et de sortie, constatation de leur état au moment de l'entrée et de la sortie, par des médecins ou chirurgiens autres que l'opérateur dont le nom est toujours indiqué ; puis détails de l'opération et ses résultats, et enfin, examen anatomique quand il y a eu mort.

Sur les 325 calculeurs entrés, 304 ont été taillés, les autres n'ayant pas été jugés susceptibles de l'être, par suite de causes diverses.

Sur les 304 opérés, 228 ont guéri, et 76 sont morts. C'est une perte de un sur 4.

Ces chiffres donnent beaucoup à penser, car aujourd'hui, malgré le changement de méthode opératoire, et les soins

meilleurs que reçoivent les opérés, les guérisons ne sont pas beaucoup plus nombreuses, elles le seraient même moins, si on avait seulement égard à la statistique suivante que j'extrais du *Bulletin de l'Académie de médecine*, de 1843.

Sur 75 taillés dans les hôpitaux de Paris, de 1836 à 1842, les enfants de 5 ans à 15 ans étant compris pour 34, le nombre des guérisons a été de 47 et celui des morts de 28. Pour donner la même proportion que celle de notre registre, il aurait fallu 57 guérisons.

Une particularité, acquise du reste à l'observation, c'est que sur 304 taillés, il y a eu 202 enfants au-dessous de 14 ans, dont le plus grand nomdre avaient 8, 7, 6, 5, 4, 3 ans et même 20 mois. Comme on le voit, les jeunes enfants figuraient alors pour les deux tiers dans le nombre des calculeux. Aujourd'hui, cette proportion me paraît moindre; je reviendrai sur ce point important.

Pendant sept années, c'est-à-dire jusqu'en 1738, Noël fit presque toutes les opérations. Il était d'une grande habileté, car sur 77 malades qu'il opéra, il n'en perdit que 14, moins du cinquième. Le registre qui mentionne le temps que durait l'opération lui met les mentions suivantes :

« En une minute a été tirée une pierre pesant 7 gros.

« En 3 ou 4 minutes une pierre pesant une once a été tirée en plusieurs morceaux.

« En 2 minutes une pierre d'une once 2 gros a été tirée. »

Une fois pourtant, Noël met 7 à 8 minutes pour faire son opération, mais c'était pour extraire une pierre pesant 6 onces 5 gros.

Plus tard on remarque que Me Noël perd de sa dextérité et qu'il est moins heureux ; aussi le voit-on laisser d'autres chirurgiens opérer plus souvent.

Le procédé opératoire de Noël ne varia jamais, ce fut toujours le grand appareil.

En adoptant la taille médiane, Noël et ses élèves avaient subi l'influence des chirurgiens de Paris qui, par l'organe de Méry, avaient déclaré mauvaise la taille latérale pratiquée par Frère Jacques. Il fallut 30 ans pour faire revenir de ces préventions. En 1730, la méthole latérale reparut avec Foubert, chirurgien de Paris. Notre registre nous apprend que Foubert vint, en 1740, tailler, selon sa méthode, deux malades à l'Hôtel-Dieu d'Orléans, mais il ne fut pas heureux, car ces malades moururent. Aussi trois jours après, le lithotomiste orléanais opéra-t-il par son procédé ordinaire, le grand appareil.

Une fistule urinaire était assez fréquemment la suite des opérations. On en trouve 41 mentionnées, c'est presqu'un huitième. Il devait en être ainsi par suite de l'emploi général de la taille médiane qui ne réussit bien que pour les pierres de médiocre volume. Or, quand il s'agissait de pierres pesant 4 et 6 onces, on voit avec étonnement les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu avoir toujours recours au grand appareil, et faire endurer de terribles douleurs pour obtenir l'extraction de la pierre. C'est, du moins, ce qu'on doit inférer de détails tels que les suivants :

Il s'agit d'une femme de 28 ans et de la taille urétrale. « Il a fallu toutes les forces de la jeunesse et d'un bon sujet pour ne pas succomber aux douleurs de l'opération qui n'a peut-être guère d'exemples de longueur et de cruauté. La pierre était nichée dans le bas-fond de la vessie, la tenette ne pouvait pas s'en charger. Ce n'a été qu'après nombre d'introductions que M. Leblanc qui a été obligé de relever le sieur Delacroix, fatigué de ce travail, a pu la tirer ; le poids était de 4 onces. La femme a été enterrée sans être anatomisée. »

Cette observation fait donc douter que Noël et son premier successeur aient pratiqué la taille hypogastrique ou sus-pubienne qu'il aurait fallu préférer dans un cas semblable, et qui pourtant était déjà bien connue.

A dater de 1747, Noël ne fait plus d'opérations ; il est remplacé par son neveu Delacroix, qui mourut en 1773, sans avoir laissé quelque chose de remarquable. Dans les dernières années de son exercice, ce chirurgien s'était adjoint Leblanc qui devint un chirurgien distingué. Mais à la mort de Delacroix, la place de lithotomiste fut disputée à Leblanc auprès du duc d'Orléans. Ce prince, comme nous allons le voir, profita de cette occasion pour modifier l'organisation du service établi par son père.

III.

Louis-Philippe d'Orléans nomme trois lithotomistes (1773).

La fondation faite en 1731 par Louis d'Orléans pour l'opération de la taille était restée sous la direction de ce prince, et après sa mort cette fondation, avec ses droits et ses obligations, était passée à son fils Louis-Philippe, duc d'Orléans.

Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu restaient tout à fait en dehors, et quand il s'agit de pourvoir à la place devenue vacante par la mort du deuxième lithotomiste, ce fut au duc d'Orléans que les compétiteurs s'adressèrent.

Une intéressante pièce que j'ai trouvée dans le registre des délibérations du Collège de chirurgie, fait connaître la nouvelle phase dans laquelle entra alors le service des calculeux à l'Hôtel-Dieu d'Orléans. Voici ce document :

« *Extrait du Registre du Conseil de Mgr le duc d'Orléans (*21 *août* 1773).

« Sur ce qui a été représenté à Monseigneur le duc d'Orléans, en son Conseil, que feu son Altesse sérénissime Monseigneur Louis, duc d'Orléans, ayant voulu donner des marques de protection et de bonté aux vassaux de son duché d'Orléans et veiller à leur conservation, avait donné

une somme de 300 livres qui serait payée annuellement à celui des chirurgiens de la ville d'Orléans qu'il désignerait pour l'opération de la taille;

« Que le sieur Noël l'a pratiquée avec succès, et le sieur Delacroix qui lui a succédé a soutenu la même réputation; que le dit sieur Delacroix étant avancé en âge, avait jugé à propos de prendre pour adjoint le sieur Leblanc, l'un des professeurs de l'Ecole royale de chirurgie, que son Altesse sérénissime avait également honoré de ses bienfaits à raison de l'adjonction;

« Que ledit sieur Delacroix étant décédé, la place de chirurgien lithotomiste était sollicitée tant par les sieurs Leblanc et Ballay, professeurs démonstrateurs, que par le sieur Bertrand, tous deux chirurgiens de l'Hôtel-Dieu d'Orléans;

« Que l'opération de la taille étant une des plus délicates et des plus difficiles de la chirurgie, rien ne faisait plus honneur à l'Ecole d'Orléans que de voir trois de ses membres se proposer pour en être seuls chargés et solliciter les bontés de S. A. S. pour être honorés d'un titre qui ne dépendait que de son choix; que les places qu'ils remplissent paraissaient leur donner un droit égal aux bontés de S. A. S. et qu'ils attendaient qu'il lui plût de décider celui des trois auquel il voudrait bien la confier. Que cependant il avait été jugé convenable de prendre l'avis des maire et échevins pour connaître le mérite des aspirants;

« Et S. A. S. voulant donner à la ville d'Orléans et à ses vassaux des marques particulières de sa protection, entretenir parmi les chirurgiens une émulation qui puisse former un plus grand nombre de sujets capables de se livrer à l'étude d'une opération aussi intéressante;

« Vu l'avis envoyé par le maire et les échevins;

« Ouï le rapport de l'Intendant des finances;

« Monseigneur le duc d'Orléans en son Conseil,

« Ordonne que l'opération de la taille sera à l'avenir et

jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, confiée aux sieurs Leblanc, Ballay et Bertrand, lesquels en seraient concurremment chargés, pour y être procédé en la forme qui va être ordonnée par les articles suivants :

« Art. 1er. — Six semaines avant le temps destiné à l'opération de la taille, il sera envoyé des avertissements aux curés des paroisses situées dans l'étendue du diocèse d'Orléans, par lesquels les curés seront invités à publier dans leurs prônes le temps auquel on recevra ceux qui seront affligés de la pierre et celui auquel on leur fera l'opération de la taille, afin que ceux qui ont besoin de ce secours puissent être instruits du temps où ils pourront en profiter, et les chirurgiens chargés de faire l'opération seront tenus de veiller à l'envoi desdits avertissements.

« Art. 2. — Les malades étant rassemblés, les chirurgiens fixeront entr'eux le jour qu'ils feront l'opération, de mai et septembre. Et quatre jours avant celui qui aura été choisi pour l'opération, il sera en présence des administrateurs de l'Hôtel-Dieu ou de leurs députés, du médecin de la maison et des trois plus anciens professeurs de l'Ecole royale de chirurgie, donné procès-verbal du nombre des malades, de leur âge, de leur situation, relativement à leur maladie et de la force ou faiblesse des sujets, expédition duquel procès-verbal sera remise au procureur du Roi.

« Art. 3. — Les noms des sujets destinés à être opérés seront inscrits séparément sur des billets, lesquels seront roulés, et ils seront tirés au sort par les trois chirurgiens, selon l'ordre de leur réception en l'Ecole de chirurgie.

« Art. 4. — Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, le médecin de la maison, les trois plus anciens chirurgiens de l'école de chirurgie, et le procureur du roi et de S. A. S. seront avertis du jour de l'opération, S. A. S. exhortant les administrateurs ou leurs députés, le médecin ordinaire de la maison, les trois professeurs et le procureur du Roi, de s'y

trouver, afin que l'opération soit faite publiquement, ainsi que cela doit se pratiquer.

« Art. 5. — Quarante jours après l'opération il sera, par les mêmes personnes dénommées en l'art. 2, dressé nouveau procès-verbal du nombre de malades qui auront été guéris, de ceux qui seront décédés, et du nom des chirurgiens qui les auront opérés, expédition duquel procès-verbal sera pareillement remise au procureur du Roi.

« Art. 6. — La gratification de 300 livres sera distribuée aux trois chirurgiens, non à raison du nombre des sujets qui auront été taillés, mais à raison du nombre de ceux qui auront été guéris, de manière que si le nombre des sujets à tailler était de quinze et que dix seulement aient été guéris, il sera délivré à chacun des trois chirurgiens une somme de trente livres par chaque malade qu'ils auront opéré et dont l'opération aura eu un heurenx succès.

« Pour l'exécution du présent arrêté, S. A. S. ordonne qu'il sera enregistré tant au bureau de l'administration de l'Hôtel-Dieu qu'au greffe de l'Ecole royale de chirurgie.

« Fait au conseil de Mgr le duc d'Orléans, à Paris, le 31 août 1773. »

Tel fut le nouvel arrêté qui régla le service des maladies de la pierre. L'ancien réglement laissait entrer les malades à l'Hôtel-Dieu de mai à mi-septembre, celui-ci limitait les entrées à quelques jours avant les mois de mai et septembre, voulant ainsi éviter les saisons froides et chaudes pour les opérations. Il nommait trois lithotomistes au lieu d'un, et leur partageait l'allocation proportionnellement au nombre de guérisons.

Aucun des procès-verbaux des opérations ne nous est parvenu, il est donc impossible de comparer les résultats de cette période avec ceux que nous avons examinés à l'aide du registre de 1731. Mais il est possible d'apprécier les progrès qu'avait faits l'opération de la taille

pendant ces 42 années, par l'ouvrage important que Leblanc, l'un des trois lithotomistes, publia en 1775. Cet ouvrage, en deux forts volumes, a pour titre : *Précis d'opérations chirurgicales*, et il consacre à la taille plusieurs chapitres avec planches. Leblanc ne pratique plus la taille par le grand appareil, il a adopté la taille latéralisée, et il a soin d'insister sur la nécessité de bien se rendre compte de la grosseur de la pierre, afin d'opérer par le *haut appareil* (1) si elle est un peu volumineuse. Il a plusieurs instruments qu'il a inventés, tels qu'une pince forceps pour extraire les très-grosses pierres, une autre pour ne pas briser les calculs friables, un cystome pour diviser la prostate, un gorgeret dilatateur pour la vessie qu'il incise le moins possible. Car il assimile la vessie à l'utérus dans l'accouchement, et dit qu'en tirant doucement et très-lentement la pierre soit par le col de la vessie chez la femme, soit par le corps de cet organe dans la taille latérale ou hypogastrique, les fibres vésicales se dilatent, et qu'il y a moins de dangers et moins de fistules que si on a fait une grande incision. C'est tout le contraire de Noël, notre premier lithotomiste, qui s'appliquait à tirer la pierre en une minute. Les procédés de Leblanc, fort discutables, ont donné lieu à de longues polémiques entre les chirurgiens de cette époque. Quoiqu'il soit resté peu de chose de ces procédés et instruments, par suite des perfectionnements apportés à l'opération de la taille par Dupuytren et plusieurs chirurgiens contemporains, il reste acquis que ce lithotomiste orléanais était un habile et savant chirurgien qui a illustré l'Ecole d'Orléans et maintenu au loin la réputation de l'établissement de l'Hôtel-Dieu pour l'opération de la taille.

(1) Disons ici, pour les personnes étrangères à la chirurgie, que le haut appareil est le procédé qui consiste à pénétrer dans la vessie par une incision faite au bas du ventre, au-dessus du pubis. C'est la taille sus-pubienne ou hypogastrique.

Depuis la mort de Leblanc qui arriva en 1777, l'opération de la taille continua à être pratiquée à Orléans, sans qu'il y ait rien de particulier à noter, mais à dater de 1789 le service des calculeux de l'Hôtel-Dieu subit de profondes modifications; ce sera notre dernièree période.

IV.

La taille à Orléans après 1789.

En enlevant aux princes d'Orléans les droits et privilèges qu'ils avaient sur le duché qu'ils possédaient à titre d'apanage, l'Assemblée nationale de 1789 brisait, par cela même, le lien protecteur qui faisait dépendre de Louis-Philippe d'Orléans, le service chirurgical fondé par son père. Toutefois, l'expérience avait démontré l'utilité de ce service, et les administrateurs le continuèrent. Mais certaines mesures politiques vinrent diminuer considérablement l'importance de cet établissement qui avait eu un si grand succès pendant soixante ans.

Les provinces changées en départements séparèrent d'Orléans le Blésois et le pays chartrain qui envoyaient leurs malades se faire tailler à Orléans.

Les hôpitaux des chefs-lieux des département avoisinant le Loiret, purent désormais recevoir les malades atteints de la pierre, parce que l'enseignement de la médecine et de la chirurgie ayant complètement changé par suite de la réorganisation des facultés et de la suppression de l'Ecole de chirurgie d'Orléans, des chirurgiens habiles se trouvaient dans tous les hôpitaux. On comprend donc combien, par suite de ces causes, l'importance chirurgicale d'Orléans dut s'affaiblir. Ce fait est démontré par la comparaison des chiffres. Ainsi nous avons vu que dans une période de 36 ans, de 1731 à 1767, l'Hôtel-Dieu d'Orléans avait reçu 325 calculeux dont 304 avaient été taillés, soit presque 9 par an. Tandis que pour une période de 13 ans, de 1863 à 1875,

les registres ou *comptes-rendus* de l'Hôtel-Dieu ne portent que 7 calculeux, taillés ou lithotritiés, soit *un* par deux ans. Comme on le voit, la différence est considérable.

La cause du petit nombre des opérations de taille ou de lithotritie qui se font aujourd'hui à Orléans est-elle seulement dans la direction que les malades atteints de la pierre prennent vers Chartres, Blois, Bourges et surtout Paris ? ou bien faut-il ajouter à cette première cause bien évidente, une diminution dans la fréquence de la pierre? Je suis porté à croire que l'affection calculeuse allant jusqu'à former une pierre, est un peu moins fréquente aujourd'hui, dans l'Orléanais, qu'il y a un et deux siècles, par suite des améliorations que l'hygiène a apportées dans les logements, les vêtements et l'alimentation. J'ai dit que sur les 304 taillés, de 1731 à 1767, il y avait eu 202 enfants au-dessous de 14 ans, tandis que dans la période de 1863 à 1875, sur 7 opérés, il n'y avait eu qu'un enfant, soit le septième au lieu des deux tiers ; sans doute, les enfants comme les adultes des départements voisins ne viennent plus, quand ils ont la pierre, se faire opérer à Orléans, mais le Loiret qui fournit encore 7 opérés, à l'hôpital, en 13 ans, devrait donner comme autrefois les deux tiers d'enfants, soit 5 au lieu de un. Et si pour étendre la statistique à ce point de vue, je consulte les Bulletins de l'Académie de médecine de 1843, je trouve, d'après Malgaigne, que sur les 75 taillés dans les hôpitaux de Paris, de 1836 à 1842, il y a eu 34 enfants au-dessous de 15 ans, soit un peu moins de la moitié; tandis que sur les 304 taillés avant 1760, nous avions 202 enfants, soit presque les 3/4; de plus, détail à noter, dans la statistique de Malgaigne, il ne figure aucun enfant au-dessous de cinq ans, tandis qu'on en comptait 30 au-dessous de 5 ans, dont 1 de 20 mois, sur les 202 enfants opérés à Orléans.

De ces chiffres et de ces considérations il semble donc

résulter qu'il y a une cause qui depuis 110 ans a rendu la formation de la pierre moins fréquente chez les enfants, au moins dans le Loiret.

Disons d'abord qu'on ne fait plus assez ce que les anciens faisaient trop : On cherche moins la pierre chez l'enfant. On atténue et on calme à l'aide d'une bonne thérapeutique, des incontinences d'urine et des irritations vésicales qui sont parfois dues à la présence d'un calcul lequel deviendra une pierre volumineuse, quand l'enfant sera adulte.

Quant à la cause qui a diminué la fréquence de la pierre, elle est, selon moi, dans l'influence de l'hygiène. Sans entrer dans des développements qui m'entraîneraient trop loin, je dirai seulement que l'alimentation devenue meilleure pour l'ouvrier et le paysan, a relevé les forces de l'organisme et l'a mis à même d'accomplir plus parfaitement la transformation des éléments qui servent à la nutrition. Par cela même, le sang se trouve moins chargé d'urée, et les reins ont à éliminer ce produit et ses composés en moins grande quantité.

Des conditions opposées, c'est-à-dire une nourriture trop succulente et un repos exagéré, sont également favorables au développement de l'affection calculeuse. Alors, en effet, le sang reçoit un excès de matières azotées et d'acide urique qui engendrent la gravelle et la pierre. Aussi, si ces maladies ont diminué chez l'ouvrier et le paysan, elles ont augmenté parmi les personnes aisées. Mais celles-ci ne venant pas réclamer les secours des hôpitaux, il est impossible d'établir une statistique à leur égard.

D'autre part, toujours pour l'ouvrier, les logements plus aérés, moins humides et moins froids, les vêtements plus faciles à se procurer, mettent la peau dans des conditions plus favorables pour accomplir ses fonctions d'élimination, ce qui diminue également la quantité des produits inassimilables que les reins ont à rejeter.

Revenons maintenant à notre revue historique de l'opération de la taille à Orléans.

1789, comme nous l'avons vu, a complètement changé l'importance chirurgicale d'Orléans, au point de vue de l'opération de la taille, et depuis cette époque, l'opération de la pierre a subi elle-même des modifications considérables, car la lithotritie est venue s'ajouter aux méthodes anciennes. Je n'ai pas à m'occuper de ces perfectionnements dans lesquels Orléans n'a eu aucune part d'initiative. Cependant parmi les méthodes nouvelles de taille chez la femme, il en est une qu'un chirurgien d'Orléans a contribué à perfectionner. Depuis 1814, quelques chirurgiens avaient pratiqué la taille vésicovaginale, et plusieurs avaient eu recours pour la cicatrisation de la plaie à la suture. Mais les rares succès et la persistance d'une fistule faisaient regarder cette méthode comme imparfaite. En 1851, M. Vallet, chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, remplaça l'incision longitudinale qu'on pratiquait par une incision transversale pour laquelle il était guidé par un catheter dont l'extrémité mobile se plaçait en travers dans la vessie ; après l'extraction de la pierre, il fermait la plaie par trois points de suture, qui étaient bien plus facilement pratiqués que dans l'incision longitudinale : c'était là le mérite et le bénéfice du procédé opératoire. Deux observations publiées en 1854 dans les *Mémoires de la Société des Sciences d'Orléans* exposent tout le manuel opératoire avec les considérations pratiques qui s'y rapportent.

En terminant ce travail, je tiens à rappeler que n'ayant eu d'autre but que de faire connaître certains documents relatifs à l'histoire de l'opération de la taille à Orléans, j'ai dû m'abstenir de considérations scientifiques et pratiques qui eussent été nécessaires pour traiter le sujet d'une manière complète.



RAPPORT

SUR

L'ÉTUDE QUI PRÉCÈDE

Par M. le Docteur CHIPAULT.

Séance du 20 Juillet 1877.

MESSIEURS,

Déjà depuis longtemps j'aurais dû vous rendre compte d'un travail important que M. le docteur Charpignon vous a lu sous le titre de *Documents historiques sur l'opération de la taille à Orléans*. Je vous prie de m'excuser. La cause de ce retard est tout entière dans le plaisir que j'éprouvais à étudier ce remarquable travail et aussi dans l'embarras où je me suis trouvé d'écrire un rapport sur des faits qui ne prêtent guère à la discussion.

Le mémoire de notre savant collègue est très-étendu et plein de recherches intéressantes; il est divisé en quatre périodes dont l'analyse rapide est utile pour qu'il soit possible d'apprécier tous les détails et aussi d'apporter quelques modifications aux conclusions de l'auteur.

Dans la première période, avant 1731, la taille se faisait rarement à Orléans, et sans le voyage de frère Jacques, en 1698, c'est à peine s'il nous resterait quelques traces de cette opération. M. Charpignon nous apprend que la taille se pratiquait alors par le grand appareil et que tous les efforts tentés par le moine chirurgien pour substituer à cette méthode la taille latérale qu'il voulait généraliser, restèrent inutiles. Et ce fut justice; les chirurgiens du temps rejetèrent la méthode nouvelle, non par esprit d'ani-

mosité contre le lithotomiste ambulant, mais bien parce qu'à Orléans comme à Paris qu'il venait de quitter, frère Jacques n'avait eu que des insuccès dans ses opérations. C'est qu'alors, son cathéter n'ayant pas de cannelure, il opérait sans guide certain et faisait des fausses routes nombreuses dans la vessie et le rectum. Abreuvé d'ennuis, le novateur ne se laissa pas décourager ; il travailla sans relâche et finit par découvrir la cause de ses insuccès ; il ajouta une cannelure au cathéter et le pauvre moine acquit bien vite une grande célébrité.

Quoiqu'il en soit, le voyage de frère Jacques à Orléans avait été pour les chirurgiens de la ville un stimulant, et, dans la crainte que de nouveaux opérateurs ambulants vinssent tailler les calculeux de la région, ils demandèrent aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu que la salle des taillés fût agrandie et organisée d'une manière plus convenable. Cette demande faite à plusieurs reprises resta sans résultat.

C'est alors, 1730, que Noël s'adressa au duc d'Orléans, protecteur des intérêts de la ville, pour obtenir ce que les administrateurs ne voulaient pas accorder. Le duc d'Orléans accueillit avec faveur la demande de Me Noël, et, dans une lettre qu'il fit écrire le 11 avril 1731, par son chancelier M. d'Argenson, au Procureur du roi, il créa une salle spéciale pour l'opération de la taille et chargea de ce service le chirurgien Noël.

Dans cette lettre que M. Charpignon nous a transmise, il est ordonné, entre autres stipulations, que le Procureur du roi devait avoir un registre sur lequel seraient relatés les noms des taillés et des opérateurs ainsi que les résultats de l'opération. C'est sur ce registre que notre collègue a trouvé tous les documents qui constituent la seconde période de son travail.

Cette période qui s'étend de 1731 à 1767 est la plus importante. Pendant 36 ans, 304 opérations de taille furent

pratiquées avec 189 guérisons, 39 fistules et 76 morts. M. Charpignon compte 228 guérisons et 76 morts; c'est une erreur, et elle vient de ce qu'il met les fistuleux au nombre des guéris, et pourtant M. Charpignon ne manque pas de nous dire que la fistule était alors une conséquence fréquente de la lithotomie. Or un taillé qui reste fistuleux ne saurait être considéré comme guéri.

Notre collègue nous parle ensuite des principaux opérateurs, de Noël, de son neveu Delacroix et de Leblanc; il nous dit leur habileté à extraire la pierre de la vessie, en quatre, trois, deux et même une minute. Mais pourquoi M. Charpignon ne parle-t-il pour Noël que des opérations qu'il a faites de 1731 à 1738, quand je vois sur le registre sa dernière taille à la date du 15 octobre 1744? M. Charpignon nous dit que Noël ne perdit que 14 opérés sur 77; et je trouve qu'il a 114 opérés avec 70 guérisons, 18 fistules et 29 morts.

Cette rectification qui n'atténue en rien la valeur du travail de notre collègue, m'amène à vous parler des statistiques de Delacroix et de Leblanc qui méritent d'être indiquées. Ainsi Delacroix pratiqua 103 tailles avec 72 guérisons, 13 fistules et 20 morts; Leblanc en fit 37 avec 20 guérisons, 4 fistules et 13 morts.

A côté des grands maîtres, il est équitable de ne pas oublier quelques autres chirurgiens moins célèbres assurément, mais aussi heureux; ainsi Marsolan, avec 7 opérations, 6 guérisons et 1 fistuleux. Ménard avec 8 opérations, 4 guérisons, 1 fistuleux et 3 morts; enfin de Saint-Martin avec 24 opérations, 14 guérisons, 2 fistuleux et 8 morts.

Si nous ajoutons que pendant cette période les médecins Artérié, Villac et Hardouineau étaient chargés de délivrer les certificats constatant les résultats des opérations, nous aurons rappelé les noms de tous ceux qui furent chargés du service de la taille de 1731 à 1767.

Sur les 304 taillés dont nous parle M. Charpignon, je regrette vivement, en raison de l'importance de l'âge pour cette opération, que notre collègue n'entre dans aucun détail; il est vrai qu'il compte 202 enfants au-dessous de 14 ans, mais la répartition suivant l'âge n'est pas faite, et elle présente le plus grand intérêt; ainsi sur les 202 enfants, le registre permet de compter: 1 enfant de 20 mois; 16 de 3 ans; 13 de 4 ans; 34 de 5 ans; 22 de 6 ans; 26 de 7 ans; 23 de 8 ans; 18 de 9 ans; 18 de 10 ans; 10 de 11 ans; 15 de 12 ans; 6 de 13 ans. Sur ces 202 enfants opérés, il y a eu 142 guéris, 20 fistuleux et 40 morts.

Il est utile d'ajouter qu'au-dessus de 14 ans les chiffres sont les suivants: de 14 à 30 ans, 61 opérés; de 30 à 50 ans, 32 seulement et de 50 à 70 ans, 9 opérés, de sorte qu'après 30 ans, il y eut 41 opérés. Sur ces 102 adultes taillés il y a eu 19 fistules et 36 morts.

M. Charpignon ne parle pas du sexe. Et pourtant sur les 304 taillés, il n'y en a que 12 du sexe féminin; et sur ces 12 on compte 9 enfants; 2 femmes de 40 ans et 1 de 28 ans; avec 7 guérisons, 3 fistules et 2 morts.

Messieurs, je vous demande pardon de tous ces détails, ils sont très-utiles; l'histoire de la taille ne saurait être faite sans tenir compte de l'âge des sujets et de leur sexe puisque les méthodes opératoires sont différentes; et si M. Charpignon ne terminait pas son travail par cette réflexion « qu'il s'abstiendra de considérations scientifiques et pratiques qui eussent été nécessaires pour traiter le sujet d'une manière complète », je serais entraîné à comparer les méthodes entre elles et à parler aussi des procédés de chaque méthode, ce qui constituerait un nouveau travail dans celui de mon collègue. Revenons à l'historique du service des taillés.

D'après les documents que nous a fournis M. Charpignon, l'opération de la lithotomie fut presque toujours pratiquée

de manière à faire honneur aux chirurgiens d'Orléans, et de 1731 à 1759 il n'y eut que des éloges à leur adresser; mais l'année 1760 fut malheureuse; sur 11 opérés, il y eut 4 guérisons seulement, 2 fistuleux et 5 morts. L'émotion fut grande, et l'on proposa d'envoyer les calculeux à Paris. L'année suivante fut aussi malheureuse; sur 4 opérés il y eut 3 morts et une guérison; aussi en 1762 la salle des taillés resta abandonnée, il ne se présenta personne. Mais en 1763, Delacroix, Leblanc et de Saint-Martin ramenèrent la confiance en faisant plusieurs opérations heureuses; les cinq dernières de 1767 furent des succès. Néanmoins, Delacroix vieillissait; sentant sa valeur chirurgicale faiblir, il s'adjoignit Leblanc dont la réputation était déjà faite. En 1773, Delacroix mourut et la place de lithotomiste était disputée à Leblanc par plusieurs compétiteurs.

L'histoire de cette compétition nous est racontée avec beaucoup d'intérêt par notre savant collègue, d'après une pièce datée du 21 août 1773, qu'il a trouvée dans le registre des délibérations du collège de chirurgie. Dans cette pièce qui est un extrait du Registre du Conseil de Mgr le duc d'Orléans, il est ordonné, entre autres stipulations, que l'opération de la taille sera à l'avenir confiée aux sieurs Leblanc, Ballay et Bertrand, et que l'allocation sera partagée proportionnellement au nombre des guérisons.

Aucun des procès-verbaux de cette période de 1773 a 1789 ne nous est resté; mais l'un de ces trois lithotomistes, Leblanc, nous a laissé un ouvrage très-important intitulé : *Précis d'opérations chirurgicales*, dans lequel il a consacré à la taille plusieurs chapitres avec planches. Leblanc qui avait accepté la taille latérale et qui avait inventé plusieurs instruments pour la pratiquer, opérait avec lenteur, assimilant la vessie à l'utérus dans l'accouchement. M. Charpignon rend à Leblanc un juste hommage en disant qu'il a illustré l'Ecole d'Orléans et maintenu au loin la ré-

putation de l'Hôtel-Dieu pour l'opération de la taille. Il mourut en 1777 et jusqu'en 1789 la taille continua à être pratiquée sans qu'il y ait rien de particulier à noter.

En 1789 le service des calculeux de l'Hôtel-Dieu fut désorganisé : « L'Assemblée nationale, dit M. Charpignon, « brisa le lien protecteur qui faisait dépendre de Louis-« Philippe d'Orléans le service chirurgical fondé par son « père. » Et quoique les administrateurs aient voulu continuer ce service, il diminua beaucoup d'importance par suite de la transformation des provinces en départements. Les calculeux, au lieu de venir à Orléans où existait une salle spéciale, se rendirent au chef-lieu de leur département où chaque établissement hospitalier pouvait désormais les recevoir pour être opérés.

Dans ce long travail de M. Charpignon, l'esprit d'investigation que nous lui connaissons tous se montre à chaque page. Je discuterai cependant quelques-unes de ses conclusions. Ainsi M. Charpignon, comparant le nombre des opérations de taille, faites de 1731 à 1767 à l'Hôtel-Dieu d'Orléans avec le nombre de celles pratiquées à notre époque dans le même établissement, s'étonne beaucoup de la différence. Elle est grande en effet : de 1731 à 1767 il y a eu 304 tailles et de 1863 à 1875 on n'a opéré que 7 calculeux. M. Charpignon nous indique plusieurs causes de cette différence, il attribue uue grande importance, dans la diminution de l'affection calculeuse, aux améliorations apportées par l'hygiéne dans les logements, les vêtements et l'alimentation. Mais M. Charpignon ne nous dit pas que maintenant le plus grand nombre des calculeux se font opérer en dehors de l'Hôtel-Dieu, et que ce nombre-là est insaisissable.

D'autre part notre collègue compare la période de 1731 à 1767 qui donne 202 enfants taillés à l'Hôtel-Dieu d'Orléans avec la période de 1863 à 1875 qui ne donne qu'un

seul enfant opéré dans cet établissement. Il compare aussi la période ancienne avec celle de 1836 à 1842 qui à Paris donne 34 enfants sur 75 taillés. M. Charpignon explique encore par l'hygiène cette différence considérable. Qu'il me permette, comme réponse, de lui opposer deux statistiques contemporaines, celle de Saucerotte qui à l'hôpital de Lunéville comptait au commencement du siècle 1,195 enfants sur 1,564 opérés, et aussi celle de Pamard père qui sur 60 opérés comptait 25 enfants.

Enfin, abordant la comparaison des résultats de l'époque ancienne avec ceux des chirurgiens modernes, M. Charpignon nous dit : « Sur les 304 opérés, 228 ont guéri et 76 « sont morts. C'est une perte de 1 sur 4. Ces chiffres donnent « beaucoup à penser, car aujourd'hui, malgré le change- « ment de méthode opératoire et les soins meilleurs que « reçoivent les opérés, les guérisons ne sont pas plus « nombreuses, elles le sont même moins, ayant égard à la « statistique suivante que j'extrais du *Bulletin de l'Aca- « démie de médecine*, 1843.

« Sur 75 taillés dans les hôpitaux de Paris, de 1836 à « 1842, enfants de 5 à 15 ans étant compris pour 34, le « nombre des guérisons a été de 47 et celui des morts de 28.

« Pour donner la même proportion que celle de notre « registre, il aurait fallu 57 guérisons. »

Sans vouloir diminuer en rien la valeur de nos anciens chirurgiens d'Orléans, je vais essayer de prouver à notre savant collègue que l'on pratique maintenant la taille avec des résultats beaucoup plus heureux qu'au temps de Noël, de Delacroix et même de Leblanc. Voici à l'appui de mon dire plusieurs statistiques importantes. Saucerotte parle de 1,564 opérés avec 147 morts seulement. C'est 1 décès sur 15 opérés. Pamard nous donne l'histoire de la pratique lithotomique de son père ; 60 opérations avec 5 morts. C'est 1 décès sur 12. Gross donne le résultat de 8,509 opé-

rations avec 1,065 morts, c'est 1 décès sur 8 taillés. Thompson sur 1,827 cas de taille latérale pratiquée dans les hôpitaux d'Angleterre par divers chirurgiens a compté 229 morts ou 1 décès sur 8 opérations. De sorte qu'en prenant la moyenne de ces diverses statistiques on arrive à 1 décès sur 8 opérations ; et M. Charpignon nous indique 1 sur 4. Et comme autre preuve de la supériorité des modernes, je demande à notre collègue d'apprécier un autre élément du problème, un élément considérable, l'âge. Sur les 202 enfants opérés de 1731 à 1767, il y a eu 142 succès complets, 24 fistules et 42 morts. C'est-à-dire 1 décès sur 3 opérations 1/2. Tandis que les statistiques donnent pour notre époque 1 décès sur 10 opérations. Celle de Thompson, le célèbre chirurgien anglais, est de 1 décès sur 16 opérations.

Messieurs, veuillez me pardonner tous ces chiffres ; je devais ne pas les omettre afin d'établir avec rigueur les progrès accomplis par la chirurgie moderne pour la cure des calculeux. L'anatomie du périnée est connue de nos jours d'une manière précise, les instruments du lithotomiste sont tous perfectionnés ; les soins hygiéniques sont meilleurs ; la lithotritie est inventée. Et les calculeux n'auraient pas plus de chances de guérir qu'au temps de Noël ! M. Charpignon ne le voudrait pas. Son travail a trop d'importance pour qu'il ne m'excuse pas d'avoir cherché à renverser une pareille hérésie. J'aurais voulu, Messieurs, être plus bref, mais en présence du mémoire si plein d'érudition de notre collègue, il m'était impossible de ne pas l'étudier dans tous ses détails et s'il m'est permis d'exprimer toute ma pensée, je dirai que ces documents historiques sur l'opération de la taille à Orléans constituent une œuvre magistrale digne d'être consultée.

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

MAITRES GRAMMAIRIENS TENANT TUTELLE [1]

DOCTEURS EN MÉDECINE

Docteurs régents, Écoliers & Suppôts de l'Université

PRIVILÉGES GÉNÉRAUX

Par M. Eugène BIMBENET

Séance du 3 juin 1876.

Rapport verbal par M. l'Abbé DESNOYERS, le 1er février 1878.

VULGATE

Du procès-verbal de mise à exécution, par le garde de la Prévôté d'Orléans, des lettres patentes et arrêt du grand conseil privé du Roi, en date du 14 mars 1553, affranchissant, à l'égal des docteurs régents et écoliers, tous les officiers et serviteurs de l'Université d'Orléans, tous les maîtres de tutelles *faisant profession de grammaire et arts libéraux* et tous les docteurs en médecine exerçant dans la ville, de toutes tailles, de tous impôts, subsides et cotisations (2).

(1) Les mots : *tenant tutelle* sont synonymes de ceux : *tenant pension;* dans ces temps reculés, les Maîtres de pension étaient considérés comme les seconds pères des enfants qu'on leur confiait; on leur donnait le titre touchant de *tuteur*.

(2) L'acte du magistrat ne porte pas de date. Les blancs laissés dans le texte édité existent dans le texte original.

A tous ceux qui les présentes lettres verront, Jehan de Mareau, escuyer, licencié en lois, seigneur de Pully, conseiller du Roy nostre sire, garde de la Prévosté d'Orléans, conservateur des pryvileges Royaux de l'université du dict lieu, salut, scavoir faisons que, en la cause meue et pendant pardevant nous entre les recteurs, docteurs regens et non regens des facultés de droict canon et civil, maistres de tutelles approuvez faisans actuelle profession de grammaire et arz libéraulx, procureur général et Bedel général, scribe Bedeaux à masse des dix nations, garde de la librairie et libraire juré et veufves des docteurs, demandeurs et requérans l'exécution des lettres patentes et arrest donné par le Roy nostre sire en son pryvé conseil le 14 may dernier passé mil cinq cens cinquante troys, comparant par maistre Jehan Guyot, garnys de maistre Jehan Bindé leurs advocat et procureur, contre les eschevins, manans et habitans de la ville d'Orléans, comparant par maistre Pierre Goys garny de maistre Jehan Gaulcher aussi leur advocat et procureur et les manans et habitans, asséeurs (1) et collecteurs des tailles des cinquante mil hommes de pied des paroisses Sainct Benoist du Retour par Pierre Venon, l'un des de la dicte taille en la dicte paroisse, garny de maistre Mathurin Julian (2) leur conseil, Sainct Pierre *le Pullier* (3) comparans par Maistre François Bernard; Sainct Maurice et l'aleu Sainct Mesmin, par Marin Loyseau l'un des collecteurs de la dicte paroisse, garny de Maistre Grosniez; nostre dame de bonnes nouvelles et Saincte Coulombe par cardinau Le Forestier; Sainct Flou par Estienne Fiteau et Jehan Chaulmon, garny de maistre Adrien Baudoyn leur procu-

(1) Du verbe *assedere* : asseoir.

(2) La lettre *a* pour la lettre *e*.

(3) Saint-Pierre-le-Puellier, *Sanctus-Petrus-Puellarum*.

reur; Sainct Liphard, par Estienne Ledagre et Payan- (1) Gillet, garny du dict Maistre Adrien Baudoyn, leur procureur; Saincte Katherine, par Maistre Guillaume Hurault, garny de Maistre Sebastian de Sully, leur conseil, Sainct Sulpice, par Pierre Moynault; Sainct Victor, par Canciau Boyvin; Sainct Donnatian, par Maistre Estienne Cynadat, leur procureur; Sainct Michel et Sainct Paterne, absens deffendeurs adjournez et appelez pour venir procedder à la dicte exécution, tant a esté proceddé après, que ledit Bindé pour les dicts demandeurs, a requis et conclus contre les dicts deffendeurs et contre ung chacun d'eulx respectivement, en ce que le négoce leur touche et peult respectivement toucher que, en exécutant par nous les dictes lettres et arrest du dict seigneur Roy, il soit par nous dict et ordonné sans avoir esgard aux lettres obtenues, que les dicts eschevins, manans et habitans et sans préjudice du procés de rescizion et appellation à plain contenues ès dictes lettres patentes que par provision les transactions faictes entre les dicts eschevins demandeurs en arrest, prononcés au proffict des dicts demandenrs tant par nos Seigneurs de la court du parlement du grand conseil aussi a plain mençionnez ès dictes lettres patentes seront maintenues et gardées contre les dictes parties et qu'ils sortiront leur plein et entier effet et les ferons entretenir pendant les procès meuz et qui pourront yssire entre les dictes parties et en ce faisant déclarerons par provision les dicts demandeurs exempts non contribuables non cotisables ès tailles et imposts mis sus en ceste ville d'Orléans et des autres choses à plain contenues par la dicte transaction et que comme tels ils ne seront imposés ni cotisés ès dictes tailles mises sus en la dicte ville d'Orléans et les faire respectivement rayer et oster des roolles des tailles et imposts des dictes paroisses, ès quels ils ont esté compris et cotisés et oultre

(1) L'*a* pour l'*e*.

qu'il soit par nous dict et ordonné que comme dessus que aux dicts demandeurs seront sans forme ni figure de procès incontinant et sans delay rendus et restitués les biens perçus par exécucion sur ung chacun des dicts demandeurs pour les taux et cotisacions à quoy ils ont esté respectivement cotisés par les dicts asséeurs et collecteurs des dictes paroisses pour la soulde des cinquante mil hommes et ils soient à ce faire les dicts asséeurs et collecteurs respectivement contraincts par toutes voies et manières deues et raisonnables et par prison si mestier est et ce nonobstant opposicions ou appellacions quelconques faictes ou à faire pour lesquels il ne sera par nous differé n'y à y celles différé en quelque sorte que ce soit, le tout et ainsi selon qu'il est mandé faire par les dictes lettres patentes et deffences estre faictes aux dicts eschevins, manans et habitans, asséeurs et collecteurs des tailles des dictes paroisses ne plus imposer et cotiser les dicts demandeurs ès dictes tailles et impost et soubs protestacion faicte par lesdicts demandeurs d'avoir despens, dommages interests ainsi qu'ilz pourront et devront contre ceulx desdicts deffendeurs qui contrediront et seront refusans et désobeissans aux dictes lettres patentes et arrest, et que lesdicts conseils Hurault et Moynault ès dicts noms ont dict qu'en suyvant l'adjournement à eulx faict ils ont faict dilligence de faire assembler lesdicts manans et habitans des dictes paroisses ce qui n'a esté faict par lesdicts habitans et requis avant que estre par nous ordonné sur la dicte exécucion que delay competant leur soit par nous donné pour faire faire la dicte assemblée et injonction estre faicte à chacun des dicts manans et habitans des dictes paroisses respectivement d'eulx assemblés sur le dict adjournement, et que Mathurin Fleau, Michel Ruel par garny de maistre Claude Haudy leurs advocat et procureur et Guillaume Budée par maistre François Le Texier, son procureur, docteur en mé-

decine et faisant profession d'y celle en ceste dicte ville ont, chacun à leur regard requis estre compris au dict arrest et estre reçu à poursuivre exécution d'y celluy et que maistre Claude Le Pelletier tenant tutelle de, grammaire, arithmétique, géométrie, architecture, perspective, escripture en plusieurs sortes de lettres, lire, compter, gecter (1) et calculer par le gect subtil et commun en l'université d'Orléans usant des privilleges d'y celle, et pareillement Maistre Nicolas de chahaignes par Maistre Simon Jouvin garny de maistre Lin Chenu ses advocat et procureur se sont apparus en la dicte cause et requis exécucion du dict arrest et reçus à poursuivre exécucion d'i cellui comme par i cellui Lé Pelletier ayant toujours esté faict profession de grammaire et ars libéraulx comme il faict encore de présent et tel approuvé estant par le moyen compris et nommé au dict arrest et que le dict Bindé pour le dict demandeur a déclaré qu'il n'a entendu avoir plaidé n'y comparu pour les dicts Le Pelletier et de Chahaignes comme n'ayant charge de ce faire et qu'ils Le Pelletier et de Chahaignes soutiennent de leur chef si bon leur semble ; et que le dict Gaulcher a requis que tous ceulx qui veulent prétendre et entendent estre compris au dict arrest ayent à eulx nommer par noms et surnoms et déclarer leurs qualités, le dict Chenu pour les dicts Le Pelletier et de Chahaignes a sommé aux Gens du Roy de recevoir ses titres et pryvilleges qu'il a présentement exhibés pour en avoir communiquacion et eulx adjoindre avec eulx, sur-quoy les dictes parties oyes avons dit et disons que les dits Le Pelletier de Chahaignes et docteurs en médecine auront lettres

(1) Voir Littré dans son dictionnaire au mot : *jeton*, où il donne le véritable sens des mots, *gecter* et *gect*, il s'exprime ainsi : Jeton : pièce de métal, d'ivoire, plate et ordinairement ronde dont on se servait autrefois pour calculer des sommes ; le consulter au § *histoire* de ce mot.

de leurs déclaracions sans toutefois approuver leurs quallités et en entérinant la requeste faicte par le dit Gaulcher, ordonne que tous aultres qui vouldront prétendre interest et eulx aider des dictes lettres se nommeront au greffe de dans demain midi par noms et surnoms et déclareront et certifieront leurs quallités par lesquelles ils se vouldraient dire et prétendre estre exempts des dictes tailles et imposts et enjoignons aux manans et habitans des dictes paroisses chacun à leur regard d'eulx assembler et déliberer sur la demande des dits demandeurs dedans huictaine pour audict jour en venir à peine de cens sols parisis d'amende à prendre sur chacun des dicts habitans et ordonnons qu'elle sera signifiée aux absents; et au surplus avons à Maistre Pierre Herpin habitant de la paroisse de bonnes nouvelles à ce présent octroyé lettres de la sommation par lui présentement faicte à la personne de maistre Noel Verac auquel il a sommé qu'il comme procureur fondé des dicts habitans de la paroisse de bonnes nouvelles et de Saincte Coulombe aye à entendre en la présente cause faire le deu de sa charge et offert contribuer à son regard aux frais qu'il conviendra faire et proteste à l'encontre du dict Verac de tous ses despens dommages et interest, de venir soubs le scel aux causes de la dicte Prévosté le vingt ung[e] jour de juing l'an mil cinq cens cinquante trois; et le lendemain vingt deuxième du dict mois est comparu au Greffe de la dicte Prévosté maistre Nicole Beruyer qui a dict et déclaré estre regent tenant tutelle ou (1) college Sainct Yves de la dicte ville d'Orléans et par ce moyen exempt des dictes tailles et imposts comme les dessus dicts, aussi est comparu au dict Greffe le dict jour maistre Michel Ruel, docteur en médecine et lecteur ordinaire des barbiers et cirurgiens de la ville d'Orléans qui a dict estre

(1) Pour : *au.*

exempt des dictes tailles et se voulloir ayder du dict arrest; et le dict jour est aussi comparu en personne maistre Guillaume Budé docteur et proffesseur en medecine en la faculté de medecine à Paris manant et habitant de cette ville d'Orléans qui a pareillement dict estre exempt des dictes tailles et comme tel obtenu sentence et arrest dont il offre faire apparoir et se vouloir ayder du dict arrest; et pareillement y est comparu maistre Estienne Trebasse qui a déclaré sa qualité estre regent tenant tutelle de grammaire en la maison du puis de Linyeres paroisse sainct Liphard de la dicte ville ou (1) lieu et droict de maistre Christophe Landré et par ce moyen exempt et se voulloir ayder du dict arrest. Aussi est comparu au dict greffe maistre Mathurin Fléau docteur et professeur en médecine lequel a dict que par privillège incorporé en droict il est compris au corps de l'Université et par conséquent en l'arrest exécucion duquel est quescion en ces termes : professeurs ès arts libéraulx » par ainsi exempt de toutes tailles, imposts et subsides, et comme tel obtenu sentence pardevant les juges sur le faict des tailles en la maison de la communauté de ceste ville d'Orléans le trentième pénultieme jour de mars l'an mil cinq cent quarante-six ce que les habitans de la paroisse sainct Germain en laquelle il est demourant ont consenty en présence de notaire le mardy vingt cinquième jour de mars feste de nostre dame avant Paque mil cinq cens cinquante ung dont il a faict prompte foy et dabondant de tout ce que dessus il offre informer en temps et lieu et quand il plaira à justice requerant que en exécutant le dict arrest il soit compris au dict corps de l'Université et nombre des exempts : pareillement est comparu au dict greffe maistre Jehan Guyot qui a suyvant ledict appoinctement déclaré les noms qui en suyvent

(1) Pour : *au*.

assavoir : les docteurs : messires Jehan Mynier, Denis Bouard, Jehan Roiller, Anne Dubourg, Jehan Lejay, Jehan Robert, Pierre Caillart, François Jamet, Jehan Moisant, François Taillebois, Jehan Girard, Guillaume Marcheboue, la veufve messire Estienne Meslan, la veufve messire Jacques Robert ; maistre d'écolle : maistre Martin Legendre, Estienne Trebasse, Jehan Gouesneau, Jehan Chambault, Pierre Hasle, Estienne Legresle, Noel Malhaire, maistre Jacques Beriot, Nicole Beruyer, Nicole d'Assigny, Jehan Cheteau, André Gaillard ; Bedeaux à masse : Maistre Nicole Godin Bedel général, Germain Duverger, Bedel de la nation de France, François Gayard Bedel de la nation d'Almaigne, Jehan Dubourg, dit Baraton, Bedel de Champagne, Nicolas de Guyenne Bedel d'Escosse, Philippe Loré, Bedel de Lorraine, Guillaume Tramot Bedel de Normandie, Jehan Fortin, Bedel de Picardie; Alardin Truvel Bedel de Bourgongne et maistre Nepveu, Bedel de Tourayne ; maistre Claude Marchand, garde de la librairie, Jehan Hardy, libraire juré, maistre Jehan Bindé procureur général, maistre François d'Estrepoy, scribe de la dicte Université; tous lesquels dénommés le dict Guyot a déclaré estre exempts des dictes tailles et impost, et eulx vouloir s'ayder de l'arrest ci dessus mentionné dont est demandé exécution le tout sans préjudice de ceulx qui seront de la quallité desdictes transaction et arrest qui se pourroient cy après présenter auxquels ils n'entendent préjudicier aussi n'entendent, lesdicts de l'Université soustraire ceulx qui vouldroient abuser du dict privillege, est aussi comparu au dict greffe messire Pierre Baudet docteur et professeur en médecine qui a dict estre exempt desdicts imposts et par ce moyen soy ayder du dict arrest, faict comme dessus. Signé Longuet (1).

(1) Comme tous ceux qui appartiennent à la paléographie, ce texte n'est ni ponctué ni séparé par des alinéas.

Ce document, quelle que soit la clarté de ses énonciations, exige pour la parfaite intelligence du principe auquel il se rattache et de toutes les conséquences qui lui appartiennent, une brève annotation.

En l'année 1543, François Ier, pour soutenir la guerre engagée avec Charles-Quint, se vit dans la nécessité de lever une armée de *50,000 hommes de pied*; on n'armait pas encore les bourgeois, les ouvriers et les campagnards; le petit nombre des roturiers regnicoles qui voulait entrer dans l'armée appartenaient aux classes les plus dangereuses de la population, et recevaient des qualifications attestant le mépris qu'ils inspiraient; on les appelait: *routiers*, *cotereaux* (1), *vagabonds*, *tard-venus* (2), *riballiers* (3), les vrais soldats étaient empruntés à l'Allemagne et à la Suisse; et tout mercenaires qu'ils fussent, ils n'en étaient pas moins de bons combattants; mais il fallait les payer généreusement, surtout leurs chefs.

Pour subvenir aux frais de cette levée, alors très-considérable. et aux autres dépenses de la guerre, suivant, en cela, l'exemple que lui avaient donné Louis XI et Louis XII, François Ier avait *établi et mis sur toutes les villes* du Royaume, un impôt de consommation dit *l'apetissement de la pinte de vin*, ainsi nommé parce qu'il avait pour résultat de rendre cette mesure *plus petite*, jusqu'à concurrence du douzième, quoiqu'on n'en perçût pas moins le droit comme si elle eût conservé son ancienne capacité.

Le Roi exemptait le collége des docteurs, les gens tenant tutelle et école de grammaire et arts libéraux, les veuves des docteurs, le bedel général et bedeaux à masse des

(1) A cause du couteau dont ils étaient armés.

(2) Sans doute à cause de leur lâcheté.

(3) Du mot : ribaud ou vagabond, mauvais sujets.

nations, le scribe, le garde de la librairie, le libraire juré et autres officiers de l'ordre le plus inférieur, de l'Université désignés sous la qualification de *suppots;* il les affranchissait aussi et en cela il ne faisait que confirmer les priviléges originaires accordés à tous les membres du corps enseignant, de tous impôts, solde, tailles, emprunts et subsides quelconques, en considération des fruits et profits que la République de la ville d'Orléans reçoit des docteurs régents en droit canon et civil et aultres tenant tutelle et école de grammaire et arts libéraux, n'ayant aucun gages et pensions.

Cette perception s'est, ainsi qu'on va le voir, prolongée ; elle n'a cessé qu'en l'année 1583.

Henri II, pendant la continuation de la guerre recommencée par Charles-Quint dès l'année 1552, fut contraint d'avoir recours au même impôt dit de l'apétissement de la pinte de vin ; et les agents du fisc municipal de la ville d'Orléans, obéissant aux ordres de la mairie, comprirent au rôle de cet impôt tous ceux qui viennent d'être désignés, quoiqu'ils prétendissent en être exemptés par l'ordonnance de 1543.

Tous élevèrent une réclamation qui fut *confirmée*, c'est-à-dire accueillie, par un arrêt du conseil privé du Roi rendu le 14 mars de l'année 1553.

Et c'est l'exécution de cette décision renvoyée au Garde de la Prévôté d'Orléans que constate l'acte dont il a été donné copie textuelle en tête de ces observations.

Mais telle était à cette époque la faiblesse de l'autorité royale et de l'autorité judiciaire, que les ordonnances de l'une et les arrêts de l'autre étaient sans cesse méconnus et sans cesse remis en question. En l'année 1554, l'administration municipale, malgré ces décisions encore récentes de ces deux pouvoirs souverains, ne craignait pas de poursuivre judiciairement tous les membres du corps ensei-

gnant à des dégrés divers pour les contraindre à participer au paiement du 12ᵉ exigé pour la voie de l'apétissement de la pinte de vin.

La Cour des Aydes devant laquelle on avait produit les pièces ci-dessus analysées et particulièrement un arrêt réglementaire du Parlement de Paris du 6 août 1529, portant, au profit des docteurs et membres du corps enseignant, déclaration d'exemption même de la taille imposée pour la rançon du roi François Iᵉʳ, comme ils l'avaient été de contribuer aux frais occasionnés pour la joyeuse entrée de Louis XII, encore duc d'Orléans, dans la capitale de son duché; la Cour des Aydes, disons-nous, en ordonne l'enregistrement pour: *de leur contenu jouyr par les docteurs régents actuellement lisant ou ceux qui par l'espace de vingt ans auront lu en ladite Université et leurs veuves.*

La Cour énumère les officiers qui devront être associés à cet avantage et qui sont :

Le *Scholastique* qui, cependant, en sa qualité d'ecclésiastique, n'avait pas besoin de cette faveur, et dont la fonction, au point de vue universitaire, était sinon tout à fait, au moins à peu près effacée depuis la fin du XIVᵉ siècle ; mais qui, à la vérité, exerçait encore un droit d'inspection sur les tutelles ou écoles de grammaires; *le Procureur-Général, le Scribe, les bedeaux à masse, le demeurant en la librairie de ladite Université,* mais à condition que *lesdits suppots soient de moyens en biens et actuellement exerçant leurs arts et non par substituts.*

Les maisons d'écoles tant en grammaire qu'en écriture et orthographe, certifiez et approuvez par le recteur et le scholastique ayant suffisamment nombre (d'écoliers, sans doute) *et que ce soit leur principal état.*

La Cour des Aydes prescrit, en outre, que des noms et surnoms des dessus dits *sera fait une matricule et Roole*

approuvé par lesdits recteur et scholastique, signé par le scribe et qui sera inscrit en la Cour des Aydes par chacun an pour ne prétendre cause d'ignorance des privilèges de ladite Université.

On croirait qu'il n'y a plus de contestation possible à cet égard, entre l'administration municipale et les membres du Corps enseignant; mais en l'année 1556, conformément à la disposition ci-dessus rapportée de l'arrêt du 14 mars 1553 et de celle de la Cour des Aydes de l'année 1554, on dressa les rôles des départements des 50,000 hommes, et sur ces rôles on inscrivit les noms des citoyens qui devaient contribuer à *l'entretenement de ces troupes,* et on y comptait encore les membres du Corps enseignant et ceux du Collége de médecine.

Cette mesure fut suivie, comme on devait s'y attendre, du soulèvement général de tout le Corps savant du sommet à la base et devint le sujet d'une réclamation portée devant le bailli Jérôme Groslot.

La sentence ou plutôt la décision qu'il rendit à la date du 23e jour de l'année 1557 fut favorable aux réclamants.

Cette série d'actes nous permet d'établir l'état comparatif des membres de l'enseignement universitaire et primaire dans la ville d'Orléans au XVIe siècle.

En 1553, le Collége des docteurs se composait de messire Jehan Minier, Denis Bouard, successeur de Pierre de L'Etoile (*PetrusStellæ*), Anne Dubourg, Jehan Lejay, Jehan Robert, Pierre Caillard, François Jamet, Jehan Moisan, François Taillebois, Jehan Girard et Guillaume Marcheboue.

Ce nombre paraîtrait dépasser celui fixé par divers actes de l'autorité compétente inutiles à reproduire ici; mais il faut tenir compte des vétérans et de ceux qui étant appelés à d'autres fonctions pouvaient se faire substituer, et qui, cependant, comptaient encore dans le personnel de l'institution.

En 1557, ce personnel se composait de Jehan Minier qui dès avant cette époque substituait Guillaume Fornier, appelé au Conseil d'Etat, messire Minier ayant d'ailleurs atteint l'âge de la vétérance, fixé à 60 ans, Denis Bouard, également docteur vétéran, ayant substitué Christophe Mullier (1), Jehan Boiller ou Boyer, Jehan Lejay, Jean Robert, Pierre Caillard, François Jamet et François Taillebois.

Le changement était peu sensible entre les deux époques, on ne voit d'absent que Anne Dubourg qui venait d'être élevé à la qualité de conseiller clerc au Parlement de Paris.

Les veuves des docteurs régents en 1557, étaient les mêmes qu'en l'année 1553, elles étaient au nombre de deux, Mesd. Estienne Meslan et Jacques Robert.

Les maîtres de tutelles faisant actuelle profession de grammaire en 1554 étaient au nombre de 12; en 1557, au nombre de 13.

En 1553 nous voyons apparaître un plus grand nombre de médecins se prévalant de leur qualité de membre de l'Université pour s'exempter des contributions municipales et royales, qu'en l'année 1557; pour la première époque ils sont: M[es] Michel Ruel, docteur en médecine et lecteur (ou professeur) ordinaire des barbiers et chirurgiens de la ville d'Orléans, Guillaume Budé, docteur et professeur en médecine en la Faculté de médecine de Paris, titre purement honorifique puisqu'il agissait comme manant et habitant de la ville d'Orléans (2), et Mathurin Fléau, docteur et professeur en médecine; tandis qu'en 1557 ce dernier et Guil-

(1) Ou Muller.

(2) C'est donc à Orléans et non à Paris, cemme l'enseignent les biographes, qu'est né son fils, *Guillaume Budé*, qu'Erasme appelait: le *Prodige de la France*.

laume Budé seuls se sont présentés pour solliciter l'exemption.

A ces derniers et dans cette intention se réunit M[e] Antoine Brachet, sans qu'on fasse connaître le motif sur lequel il appuyait sa réclamation.

Il semble bien résulter de tout ceci une assimilation de tous les membres de l'enseignement depuis le recteur jusqu'au modeste maître d'école, tout indique en effet que dans l'esprit de l'institution aucune distinction n'était faite entre eux, tous les éléments de l'enseignement paraissaient unis sans pouvoir être séparés et ne formant qu'un tout indivisible, l'enseignement supérieur n'étant que la conséquence de l'enseignement primaire, et le maître de lecture, d'écriture, d'orthographe et de grammaire n'étant que le précurseur du maître de philosophie, de décret, de droit canon et de droit civil.

La communauté d'origine de tous ces professeurs et instituteurs, ayant tous appartenu à l'école cathédrale et jouissant tous des mêmes privilèges en vertu des lettres patentes du roi Philippe-le-Bel, ce sentiment d'unité, de solidarité et d'égale utilité résultant de l'état de la société à cette époque où l'art d'écrire et la science du grammairien étaient plus nécessaires que la science du jurisconsulte et du théologien et offraient, dans la pratique, une aussi grande difficulté d'application.

Enfin le caractère clérical appartenant dans les premiers temps à tous les membres du corps enseignant, tout se réunissait pour qu'une parfaite égalité régnât entre tous ses membres à quelque degré qu'ils fussent placés.

Mais on avait compté sans la sécularisation de l'institution universitaire, et bientôt la morgue et le pédantisme des docteurs régents et aussi, il faut le reconnaître, l'expansion de l'enseignement primaire, les progrès de sa méthode, à mesure que le langage se formait, qui contribuè-

rent à enlever à cet enseignement l'importance qu'il avait dans les temps anciens, contribuèrent à séparer les différentes catégories de ces professeurs.

Les docteurs régents parvinrent évidemment à se soustraire à cette ancienne assimilation et à cette douce confraternité des premiers jours, et le pouvoir des Parlements dont le personnel sortait des Universités de lois, au moins en grande partie, négligea de comprendre les obscurs grammairiens au nombre des privilégiés de la science (1), si même il ne prit la résolution de les en exclure.

Lemaire signale cette solution de continuité dans ces rapports entre les docteurs et les maîtres, il constate ces franchises accordées à la communauté du corps enseignant, et il ajoute : *ce qui semble avoir duré jusqu'en 1331.*

Si cela était, l'interruption ne se serait pas fait longtemps attendre ; peut-être a-t-elle été plus tardive à se manifester ; mais ce n'est qu'au XVIe siècle qu'on voit le bienfait de l'exemption atteindre de nouveau les maîtres de tutelles faisant actuelle profession de grammaire, et une parfaite assimilation, à cet égard, être rétablie entre eux et les docteurs régents.

Cette mesure a-t-elle dépassé les limites de la ville d'Orléans ? La réponse à cette question serait difficile ; mais il ne serait pas étonnant que le pouvoir royal dont les coffres étaient toujours à sec et qui, par conséquent, était avare d'exemption d'impôts, n'ait fait un sacrifice, assez insignifiant d'ailleurs, pour humilier l'orgueil des Corps universitaires dont l'enseignement exhalait alors surtout à Orléans, une forte odeur de réforme (2).

(1) Les premiers étaient qualifiés de : *Messires*, les seconds de : *Maîtres.*

(2) Personne n'ignore que Anne Dubourg subit le dernier supplice en l'année 1559 commé hérétique ; que Pierre Gaillard périt dans les troubles du protestantisme, dont il avait adopté avec une grande violence

Sans nous livrer à une hypothèse plus facile à concevoir qu'à justifier, bornons-nous ici à constater le fait de l'unification de tous les membres du Corps enseignant au point de vue fiscal, sans cependant y attacher une trop grande importance au point de vue social.

On pourrait, soit que l'on jetât un regard rétrospectif sur l'impôt de l'apétissement de la pinte de vin, soit qu'on le suivît jusqu'au jour où il a disparu de la liste des charges fiscales, reproduire quelques autres actes de la nature de ceux qui viennent d'être cités ; mais ce serait sans profit pour la saine appréciation de la question soulevée par les termes du curieux procès-verbal dont le texte est placé en tête de ces observations, qu'il convient, au contraire, d'arrêter ici.

les principes et la défense, qu'il en fut ainsi du docteur Jamet, que le docteur Taillebois périt victime du massacre de la Saint-Barthélemy, et que le Bailly Groslot dont la sentence du 23 janvier 1557 avait été favorable au Corps universitaire réclamant alors contre l'inscription de ses membres au rôle de l'apétissement de la pinte de vin a été, lui-même, massacré à Paris dans la journée du 25 août 1572.

Et enfin, il faut dire et ne pas oublier que dès la fin de l'année 1568, après la mort de Caillard et Jamet, il ne restait plus que deux docteurs régents à l'Université d'Orléans, maîtres Jean Robert et Taillebois, leurs deux collègues survivant comme eux à Caillard et à Jamet, ayant pris la fuite.

On doit aussi faire observer que malgré les termes obligeants pour les membres de l'institution du haut enseignement contenue dans l'arrêt du Conseil privé du Roi du 7 novembre 1554, reproduisant à peu près littéralement les termes de l'ordonnance de François Ier de l'année 1543. Cet arrêt de 1554, comme les patentes de 1312, de Philippe-le-Bel qui assimile les maîtres de tutelles faisant état de grammaire, intervient dans un moment où le pouvoir royal croyait avoir de nombreux griefs contre l'esprit qui dominait dans les grands centres du haut enseignement.



CONSIDÉRATIONS

SUR

L'EMPRUNT

EN MATIÈRE LITTÉRAIRE

Par M. B. DE MONVEL.

Séance du 17 août 1877.

I.

On se plaint généralement qu'aujourd'hui on ne lit plus, et c'est un fait trop bien établi pour qu'on cherche à le nier. On aura peine à croire qu'une ville de 50,000 âmes comme Orléans, un ancien siège d'Université, ne compte que quatre cabinets de lecture; encore ne figurent-ils que sur l'annuaire, et si, alléché par les promesses de MM. Jacob et Puget, vous vous présentez à l'une des quatre adresses indiquées, vous trouverez le salon fermé faute de chalands; voulez-vous n'avoir pas perdu vos pas, vous êtes réduit à acheter ou le roman du jour, triste pâture, ou les produits de la librairie au rabais, régime plus malsain encore. Il vous faut donc, si vous tenez à un journal sensé (car il y en a), ou prendre un abonnement, c'est-à-dire une chaîne, ou quitter votre cher foyer pour vous affilier à un cercle qui ne vous offrira jamais ni les joies pures ni la sécurité de la famille, ou bien encore vous lancer dans la société tumultueuse des cafés, au grand préjudice de votre

bourse et de votre santé. Vous consolerez-vous en mettant le ministère en cause avec ce vers de Virgile :

O Melibœe, Deus nobis hæc otia fecit.

ou en disant avec le chansonnier : Ça n'durera pas toujours ? Vous ne le ferez pas parce que vous ne seriez ni dans le vrai ni dans le juste. Le mal remonte bien plus haut que le ministère dans l'ordre des temps, et c'est depuis des années que nos cabinets de lecture ont fait banqueroute à leurs placides habitués, devenus trop rares.

Nous avons bien la ressource de notre bibliothèque publique, si riche et si accorte, grâce au bon génie qui l'administre, mais les journaux et les publications à la mode en sont proscrits comme torches incendiaires et il ne s'y trouve guère que *livres vieilz et antiques* dont la mine austère et refrognée semble vous demander avec dédain :

Avez-vous été à Corinthe?

Mais à Corinthe n'y va pas qui veut. Il y a vingt siècles qu'Horace a dit :

Non cuivis hominum contingit adire Corinthum (Hor. Ep. I, 17).

D'ailleurs, hélas! combien y ont été à Corinthe et en ont même rapporté un beau passeport sur vélin, scellé des sept sceaux d'une Académie quelconque et du Ministère, et qui, le passeport une fois obtenu, ont dit un éternel adieu et à Corinthe et à toute l'antiquité.

Cedite scriptores Romani, cedite Graii.

Enfin il est, comme on dit aujourd'hui, *indiscutable* qu'on ne lit plus. Les causes ? Elles sont multiples, et, sans nous acharner à les rechercher toutes, n'en serait-ce pas une que la mode absurde qui prévaut depuis longtemps de ne plus éditer que *in-octavo*, en vous condamnant *au*

lutrin à perpétuité, tous ces bons conseillers de l'âme, de l'esprit et du cœur qu'un vrai liseur veut mettre dans sa poche, et pouvoir cacher dans le creux de sa main. Fénelon, Bossuet, Pascal, Lafontaine, Molière, Labruyère, Montaigne, croyiez-vous de notre temps devoir jamais votre illustration au premier fantaisiste venu, et rangés comme des Pharaons sous une pompeuse vitrine, n'avoir plus qu'à vous redire avec le bon Sedaine :

O mon habit, que je vous remercie !
C'est vous qui me valez cela.

Mais ce n'est là qu'une cause éloignée, un *alibi forain*, comme on dit au Palais. On ne lit plus, parce que, en général, et sauf dans quelques revues, on n'écrit plus, et on n'écrit plus parce qu'on ne sait plus puiser aux bonnes sources. Il y a plus de vrai qu'on ne le croit dans la doctrine de notre savant compatriote Fournier, que *le neuf ne se fait jamais qu'avec du vieux*, et lui-même traduit ainsi avec une fidélité scrupuleuse l'inscription qui se carre fièrement sur notre Musée de peinture :

Usu vetera nova.

Dieu seul crée. L'homme se souvient, il raconte ou imite. Raconter c'est l'histoire ; aussi l'histoire maintient-elle honorablement sa trompette, dès que l'emboucheur lit et reproduit exactement la note telle que Clio l'a gravée dans le moniteur des bons jours, ou dans les Archives des divers ministères et de ce qui reste des anciens couvents. De Barante, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, Thiers dans celles de la *Révolution française*, et du *Consulat* et de *l'Empire*, sont des modèles à consulter pour la postérité ; quant au reste, obscurci de parti pris, *fabulæ, Manes*. Nous parlons bien entendu de la France. Les moralistes ont cédé également la place aux utopistes de parti. Les poètes s'effacent de plus en plus. Depuis que

Casimir Delavigne, Musset, Lamartine et Béranger sont morts et V. Hugo momifié au Sénat, à peine se lève-t-il, de lustre en lustre, une étoile qui file aussitôt. Autrefois on chantait pour chanter, aujourd'hui on chante pour gagner de l'argent et les vers ne se vendent plus,

Où est-il le temps où nous nous dérobions au dortoir dès quatre heures du matin, bravant férules et pis encore, pour copier à la dérobée, chez notre maître de pension de la rue d'Enfer, *plagosus Orbilius* (1), s'il en fut, les beaux vers de notre camarade C. Delavigne, frais émoulu du Lycée Napoléon :

Ils ne sont plus.... laissez en paix leur cendre!....

Reste le roman. Mais le roman est mort sous les excès d'une femme trop fameuse, et, des cendres du roman dégénéré, on a créé le feuilleton, indiscret rien moins qu'agréable, dont l'Hippocrène est l'*Histoire des causes célèbres*, par Guyot de Pitaval, et le Parnasse les galères ou tout au moins la cour d'assises. On projette une statue à Mad. G. Sand. Quel nom, de celui du mari ou de l'amant, inscrira-t-on à la base pour l'édification du public? *De profundis*, et voguent les galères ! Nous voici, bien malgré nous, réduit à conclure par ce cercle vicieux ; on ne lit plus parce qu'on n'écrit plus ; on n'écrit plus parce qu'on ne lit plus. Il n'est qu'un moyen d'en sortir : c'est de proclamer que du moment que Dieu seul crée, ce qui est de vérité rigoureuse, les seuls bons écrivains sont les habiles *emprunteurs ;* ceux qui, pour éluder les peines édictées contre le plagiat, savent tuer le volé et lui donner dans leurs œuvres une sépulture honorée de tous et plus inviolable que celle des Pyramides.

(1) Horace, Epist. II, epist. 1.

II.

En doutez-vous ? Voyez La Fontaine. Est-il génie plus primesautier ? qui ait une allure plus libre, plus aisée, plus personnelle, qui soit plus lui enfin ? Et pourtant dans son œuvre, impérissable tant qu'il se lira du français, et qui ne laisse pas d'avoir son importance même au point de vue de l'étendue, nous ne croyons pas que, à la réserve de son épitaphe, et encore n'en répondrions-nous pas, on puisse lui attribuer la moindre création. Fables, contes, romans, comédies, pas une seule pièce dont le sujet soit de lui. Lockman, Esope, Phèdre, Pilpay, Apulée, les *Contes de la reine de Navarre*, les *Cent nouvelles nouvelles*, le *Moyen de parvenir*, le grave Tite-Live, Rabelais, Ovide, Horace, il a tout rançonné, et si, courtoise épée, comme l'abeille butineuse, il n'a tué personne, il a tout mis hors de combat, excepté Horace, génie de même trempe, qu'il combat à armes égales peut-être dans sa fable de *La Belette et du Rat*.

Vous êtes maigre entrée, il faut maigre sortir.
(Liv. III, fab. 17.)

Macra cavum repetes arctum quem macra subisti
(Hor., Epist., lib. I, 7.)

Il a, comme on dit vulgairement, *du dessous* dans sa fable du *Rat de ville et du rat des champs* (Laf., liv. I, 9, Hor. Serm, lib. II, sat. 7). N'importe. Il est glorieux encore de rester, après Horace qui ne savait lui-même s'il était Lucanien ou Apulien (1), un de nos premiers poëtes, et, sans contredit, le plus original, quoique en imitant toujours,

Et Molière, le grand Molière, que de neuf il a fait avec Plaute et avec les vieilleries de Jodelle, de Cyrano de Bergerac et de la défroque espagnole ? *Usu vetera nova.* Mais

(1) Hor., Serm. I, sat. 1.

ne vaut-il pas cent fois mieux lire l'*Avare* et l'*Amphitryon* de Plaute dans Molière que dans Plaute ! Sans compter les dîmes qu'il prélève sur notre propre fonds. Quand le bonhomme *Chrysale*, si admirable de bon sens, si soumis, si tremblant devant sa pécore de femme, ose dire à sa propre sœur (à sa sœur, remarquez-le bien) :

> Nos pères..... étaient gens bien sensés
> Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez
> Quand la capacité de son esprit se hausse
> A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.
> (*Femmes savantes*, act. II, sc. 7.)

n'est-ce pas contre Molière que tous nos *bas-bleus* s'ameutent, traitant de croquant malappris et malavisé celui qui fut et sera toujours l'honneur de la scène française. Eh ! mon Dieu ! Molière ici n'a rien dit de son chef. Il n'a fait que recourir au grand commun des arrêts de bon sens gaulois recueilli et enregistré en ces propres termes par ce vieux songe-creux bavard de Montaigne :

« François, duc de Bretaigne, fils de Jean V, comme on « luy parla de son mariage avec Isabeau, fille d'Ecosse, et « qu'on luy adjousta qu'elle avait été nourrie simplement « et sans aucune instruction de lettres, respondit : *Qu'il « l'en aimait mieux, et qu'une femme était assez sça- « vante, quand elle sçavait mettre différence entre la « chemise et le pourpoint de son mary* (1). »

Telle était, vers l'an de grâce 1440, l'opinion, plus ou moins judicieuse, d'un prince de la fleur de lys, breton bretonnant il est vrai. Peut-elle être mise dans la balance avec celle d'un musqué littéraire du XIX[e] siècle ? Les experts apprécieront, mais on reconnaîtra en même temps combien il serait injuste de faire le procès à notre digne Molière qui

(1) *Essais de Montaigne*. Ed. Pierre Coste, Lahaye, P. Gosse et Neaulme, in-12, 1727, 6 vol., t. 1, ch. 24, p. 233.

a même eu, contre son habitude, le soin délicat de faire disparaître deux termes que toute la *gentry* femelle condamnerait comme *inexpressibles.*

Vous avez admiré avec tout le monde lettré la belle et chrétienne pensée et les magnifiques vers que, dans son *Alzire*, Voltaire met dans la bouche de Guzman, mourant sous le poignard de l'inca Zamore :

Des Dieux que nous servons connais la différence.
Les tiens t'ont commandé le meurtre, la vengeance...
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.
(*Alzire*, act. V, sc. 7.)

Vous souhaitez avec nous qu'il en ait puisé l'inspiration dans son cœur, tout prêts à dire : Il a si bien connu qu'il a dû beaucoup aimer... Hélas non ! et comme Molière, il n'a fait que puiser au grand commun de Montaigne qui nous dit sur la foi de J. Amyot, témoin du fait :

« Charles IX, se promenant au mont Sainte-Catherine, « d'où se faisait nostre batterie à Rouen, car c'estait au « temps où nous la tenions assiégée, apperçut ce gentil- « homme et le fit appeller. Comme il fut en sa présence, il « lui dit ainsi, le voyant déjà pallir et frémir des alarmes « de sa conscience : « Monsieur de tel lieu, vous vous doub- « tez bien de ce que je vous veulx et votre visaige le « monstre : Vous n'avez rien à me cacher, car je suis ins- « truit de vostre affaire si avant que vous ne feriez qu'em- « pirer votre marché d'essayer à le couvrir..... Venez-ça, « vous ai-je autrefois fait desplaisir ? Ai-je offensé quel- « qu'un des vostres, par haine particulière ? Il n'y a pas « trois semaines que je vous cognois, quelle raison vous « a pu mouvoir à entreprendre ma mort ? — Le gentil- « homme respondit à cela, d'une voix tremblante, que ce « n'estait aucune occasion particulière qu'il en eust, mais « l'intérêt de la cause générale de son party, et que aulcuns

« luy avaient persuadé que ce serait une exécution pleine
« de piété d'extirper en quelque manière que ce fust un si
« puissant ennemy de leur religion. — *Or* (suivit ce prince)
« *je vous veulx monstrer combien la religion que je*
« *tiens est plus doulce que celle de quoy vous faictes*
« *profession. La vostre vous a conseillé de me tuer sans*
« *m'ouïr, n'ayant recu de moy aulcune offense, et la*
« *mienne me commande que je vous pardonne tout*
« *convaincu que vous estes de m'avoir voulu tuer sans*
« *raison.* Allez-vous-en, retirez-vous, que je ne vous voye
« plus icy, et, si vous este sage, prenez doresnavant en
« vos entreprises des conseillers plus gens de bien que
« ceulx-là (MONTAIGNE, *Essais*, t. I, ch. 23. p. 197,
« 198, 199). »

Voilà ce que fit Charles IX au siège de Rouen, en 1562, et, dix ans après, il se laissait entraîner à ordonner les massacres de la Saint-Barthélemy, et, à deux ans de là, il mourait à 25 ans, étouffé par le sang, laissant un exemple plus terrible que fructueux aux rois et chefs d'Etats qui, n'ayant que du cœur, prêtent trop facilement l'oreille à tels conseillers admettant volontiers :

Que la raison d'Etat dans ses sombres maximes
Aux souverains souvent ne permet que des crimes.

Et pourtant Charles IX était loin de n'avoir que du cœur. Spirituel, franc, gai même de caractère, mais roi trop jeune (à 10 ans) il eut à subir l'influence pernicieuse de la florentine Catherine de Médicis, sa mère, et l'élève de Machiavel, puis plus tard celle du cardinal de Lorraine, des Tavanne, des Birague, des Gondi, qui altérèrent sa bonne nature. On sait son amour de la poésie et des poëtes. Amyot, Daurat, Baïf et Ronsard se partagèrent ses bonnes grâces, et lui-même nous a laissé des vers qu'on cite comme un phénomène littéraire vu l'époque et surtout vu la con-

dition du poëte qui n'a jamais pû dire comme Horace décavé par la guerre civile...

................*Paupertas me impulit atrox*
Ut versus facerem.
(Hor., Epist. lib. II, ep. 2.)

III.

Qui maintenant allons-nous traduire à notre barre? Rien moins que le grand Corneille, et dans son *Cinna* que l'on peut, à bon droit, appeler le chef-d'œuvre de ses chefs-d'œuvre. Quelle pièce, indépendamment des vers frappés au coin du génie, offre dans sa contexture plus de liberté, de naturel, d'aisance, une pratique plus familière de ce que les adeptes appellent la mise en scène? Ces interminables *pour et contre* féminins, ces sortes d'équations algébriques autant que morales, qui jettent tant de froid dans *Horace*, dans *Rodogune*, dans *Pompée*, dans le *Cid* et même dans *Polyeucte*, n'y font que de courtes apparitions dans le rôle d'*Emilie*, assez secondaire mais moins qu'on ne le croit, tandis que, au contraire, Livie semble lutter de sens et de vraie grandeur avec *Auguste*, l'honnête *Maxime* et même *Cinna*. Eh bien! le chef-d'œuvre est encore pris et tout entier au grand commun dont nous parlions tout-à-l'heure. Il est vrai que Montaigne lui-même a pris le canevas de son récit dans Sénèque (*de Clementiâ*, *lib. 1*, *cap. 9*). Mais la chaleur de Corneille atteste qu'il a puisé à la source bouillante de Montaigne et non au filet d'eau glacée de Sénèque. La parole sera donc à Montaigne d'abord :

« L'empereur Auguste estant en la Gaule reçut certain « advertissement d'une conjuration que luy brassait L. « Cinna : il délibéra de s'en venger et *manda* pour *cet* « *effet le conseil de ses amis* (1); mais, la nuit d'entre « deux il la passa avec grande inquiétude, considérant « qu'il avait à faire mourir un jeune homme de bonne

(1) Voir le *Cinna* de Corneille, act. 11, sc. 1.

« maison et nepveu du grand Pompeius, et produisit en
« se plaignant plusieurs divers discours. *Quoy donc*, fai-
« sait-il, *sera-t-il dit que je demeurerai en crainte et en*
« *alarme et que je lairrai mon meurtrier se pourmener*
« *cependant à son ayse? S'en ira-t-il quitte ayant*
« *assailly ma teste que j'ai sauvée de tant de guerres*
« *civiles, de tant* de *batailles par terre et par mer, et*
« *après avoir estably la paix universelle du monde?*
« *Sera-t-il absous ayant délibéré non de me meurtrir*
« *seulement, mais de me sacrifier* (1)? »

Passons à Corneille.

Pour savoir s'il a mis la scène en Gaule ou à Rome, il faudrait recourir au manuscrit qu'on trouverait sans doute aux riches archives de la Comédie française; mon édition in-18, Paris, Saintin, 1823, la met à Rome et il est sûr qu'elle est dans le vrai, du moment qu'Auguste (act V., sc. 1.) indique le Capitole comme le théâtre projeté du complot, et que Maxime (acte II. sc. 2) s'est précipité dans le Tibre. Au surplus, ce que Molière dit du *temps* on on nous permettra de le dire du *lieu*. L'essentiel est de remarquer que Corneille a mis en scène toute la conjuration dont une partie s'organise même en présence d'Auguste (acte 11, sc. 1.) et c'est ce qui explique les sept premiers vers que nous allons citer, et dont on ne trouve pas trace dans Montaigne:

Quelle fureur, Cinna, m'accuse et te pardonne,
Toi, dont la trahison me force à retenir
Ce pouvoir souverain dont tu veux me punir,
Me traite en criminel, et fait seule mon crime,
Relève, pour l'abattre, un trône illégitime,
Et d'un zèle effronté couvrant son attentat,
S'oppose, pour me perdre, au bonheur de l'Etat.

(*Cinna*, act. IV. sc. 3. v. 30 à 36.)

(1) Montaigne. Ed. Coste. T. 1., p. 199 à 203.

Mais nous allons rentrer en plein Montaigne :

Donc jusqu'à t'oublier je pourrais me contraindre !
Tu vivrais en repos après m'avoir fait craindre !
Non, non ; je me trahis moi-même d'y penser.
Qui pardonne aisément invite à t'offenser.
(*Ibid.* V. 37 à 40.)

Puis Montaigne continue :

« Après cela s'estant tenu coy quelque espace de temps, « il recommençait d'une voix plus forte et s'en prenait à « soy mesme : *Pourquoy vis-tu s'il importe à tant de « gens que tu meures ? N'y aura-t-il pas de fin à tes « vengeances et à tes cruautez ? Ta vie vaut-elle que « tant de dommage se fasse pour la conserver ?*

Revenons à Corneille, et rendons-lui la justice de reconnaître comme n'étant dus qu'à lui et à sa profonde étude de l'antiquité les vingt premiers vers de ce monologue où c'est déjà une beauté de premier ordre que le retour de la conscience au nom déjà flétri et abhorré d'Octave :

Rentre en toi-même, Octave, et cesse de te plaindre (1).
Quoi, tu veux qu'on t'épargne et n'as rien épargné !
Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné,
De combien ont rougi les champs de Macédoine,
Combien en a versé la défaite d'Antoine,
Combien celle de Sexte ; et revois tout d'un temps
Pérouse au sien noyée et tous ses habitants ;
Remets dans ton esprit, après tant de carnages,
De tes proscriptions les sanglantes images,
Où toi-même, des tiens devenu le bourreau,
Au sein de ton tuteur enfonças le couteau.....

Ce tuteur est le père d'Emilie, et voilà par un seul mot tout le personnage d'Emilie expliqué et hautement justifié. Que d'art! et qu'on a bien raison de dire le grand Corneille !

(1) *Cinna*, act. IV, sc. 3, v. 10.

Et puis, ose accuser le destin d'injustice'
Quand tu vois que les tiens s'arment pour ton supplice,
Et que, par ton exemple, à ta perte guidés,
Ils violent des droits que tu n'as pas gardés !
Leur trahison est juste et le ciel l'autorise.....
Quitte ta dignité comme tu l'as acquise.....
Rends un sang infidèle à l'infidélité,
Et souffre des ingrats après l'avoir été !

Puis les vers que nous avons déjà cités, peinture si saisissante à la fois et si vraie des fluctuations où le remords jette toute grande âme, et puis :

Mais quoi ! toujours du sang !... et toujours des supplices !
Ma cruauté se lasse et ne peut s'arrêter !
Je veux me faire craindre et ne fais qu'irriter.
Rome a pour ma ruine une hydre trop fertile,
Une tête coupée en fait renaître mille,
Et le sang répandu de mille conjurés
Rend mes jours plus maudits et non plus assurés.
Octave, n'attends plus le coup d'un nouveau Brute,
Meurs et dérobe-lui la gloire de ta chûte ;
Meurs ! tu ferais pour vivre un lâche et vain effort
Si tant de gens de bien font des vœux pour ta mort.

Remettons en scène notre bon Montaigne qui, de là-haut, aura trouvé bien certainement que Corneille avait tiré bon parti de ses *plusieurs et divers discours.*

« *Livia, sa femme, le sentant en ces angoisses : Et « conseils des femmes y seront-ils receus, lui dit-elle.* » (N'insistons qu'en passant sur l'exquise délicatesse et de l'intervention et de l'expression de Livie que Corneille s'est bien donné garde de laisser tomber. Il était trop bon Normand pour ne pas apprécier à sa valeur cette fleur de Périgourdin.) « *Fais ce que font les médecins; quand les « receptes accoustumées ne peuvent servir, ils essayent « des contraires. Par sévérité tu n'as jusqu'à cette heure « rien proffité : Lepidus a suivi Savidienus, Murena « Lepidus, Cœpio Murena, Egnatius Cœpio. Commence*

« *à expérimenter comment te succéderont la douceur et*
« *la clémence. Cinna est convaincu, pardonne-luy : de*
« *te nuire désormais il ne pourra et proffittera à ta*
« *gloire.* »

Revenons à Corneille :

Mais écouteriez-vous les conseils d'une femme ?
....
Votre sévérité, sans produire aucun fruit,
Seigneur, jusqu'à présent, a fait beaucoup de bruit.
Par les peines d'un autre aucun ne s'intimide.
Salvidien à bas a soulevé Lépide,
Murène a succédé, Cépion l'a suivie,
Le jour, à tous les deux dans les tourments ravi
N'a point mêlé de crainte à la fureur d'Egnace
Dont Cinna maintenant ose prendre la place ;
Et, dans les plus bas rangs, les noms les plus abjects
Ont voulu s'ennoblir par de si hauts projets.
Après avoir en vain puni leur insolence,
Essayez sur Cinna ce que peut la clémence ;
Faites son châtiment de sa confusion....

Puis suit un dialogue serré où Auguste, poussant la logique à l'extrême, veut abdiquer l'empire, conformément à l'avis de Maxime (act. II, sc. 1). La conciliante Livie ne saurait aller jusque-là. Quelle femme, en effet, et nous parlons des plus honnêtes, abdique le pouvoir si elle entrevoit biais à le conserver ? Auguste, aheurté dans son idée, se laisse entraîner aux paroles amères, mais elle, encore que congédiée :

J'aime votre personne et non votre fortune...
Il m'échappe... suivons et forçons-le de voir
Qu'il peut, en faisant grâce, affermir son pouvoir
Et qu'enfin la clémence est la plus belle marque
Qui fasse à l'Univers connaître un vrai monarque.
(Act. IV, sc. 4).

Jusqu'ici nous pensons avoir bien et dûment démontré qu'il n'est aucun des matériaux fournis par Montaigne dont

Corneille n'ait fait usage et quel usage ! Ajouterons-nous que nous croyons l'ancien Maire de Bordeaux, le Périgourdin, Chevalier du Saint-Esprit et Membre de la Curie romaine, trop homme du monde et trop parfait gentilhomme pour trouver mauvais que de ses pierres de taille on ait fait autant de diamants.

IV.

Nous voici au Ve acte, au dénoûment en style dramatique, et on pourra surtout ici apprécier si nous avons ou non le droit de crier *rinforzando*, comme le Mascarille des *Précieuses*, au voleur ! au voleur ! au voleur !

Comme nous avons fait jusqu'ici, citons d'abord Montaigne :

« Et ayant faict sortir tout le monde de sa chambre et *faict* « *donner un siège à Cinna*, il lui parla en cette manière : « *En premier lieu, je te demande, Cinna paisible au-* « *dience : n'interromps pas mon parler*, je te donray temps « et loisir d'y respondre. Tu sais, Cinna, que t'ayant pris au « camp de mes ennemis, *non-seulement t'estant faict mon* « *ennemy*, *mais estant né tel*, je te sauvay, je te mis entre « mains tous tes biens, *et t'ay enfin rendu si accommodé et* « *si aysé*, *que les victorieux sont envieux de la condition* « *du vaincu :* l'office du sacerdoce que tu me demandas je te « l'ottroyai, *l'ayant refusé à d'autres, desquels les pères* « *avoyent tousjours combattu avecque moy :* t'ayant si fort « obligé, *tu as entrepris de me tuer*. A quoi s'étant escrié « qu'il estait bien éloigné d'une si meschante pensée... »

Maintenant à Corneille le dé :

Prends un siège, Cinna... Prends ; et sur toute chose
Observe exactement la loi que je t'impose :
Prête, sans me troubler, l'oreille à mes discours ;
D'aucun mot, d'aucun cri, n'en interromps le cours ;

Tiens ta langue captive ; et si ce grand silence
A ton émotion fait quelque violence,
Tu pourras me répondre après, tout à loisir,
Sur ce point seulement contente mon désir.

CINNA.

Je vous obéirai, Seigneur.

AUGUSTE.

Qu'il te souvienne
De garder ta parole et je tiendrai la mienne
Tu vois le jour, Cinna, mais ceux dont tu le tiens
Furent les ennemis de mon père et les miens.
Au milieu de leur camp tu reçus la naissance ;
Et lorsque, après leur mort, tu vins en ma puissance,
Leur haine, enracinée au milieu de ton sein,
T'avait mis contre moi les armes à la main.
Tu fus mon ennemi même avant que de naître ;
Et tu le fus encor quand tu me pus connaître,
Et l'inclination n'a jamais démenti
Le sang qui t'avait fait du contraire parti :
Autant que tu l'as pu les effets l'ont suivie.
Je ne me suis vengé qu'en te donnant la vie ;
Je te fis prisonnier pour te combler de biens ;
Ma cour fut ta prison, mes faveurs tes liens ;
Je te restituai d'abord ton patrimoine ;
Je t'enrichis après des dépouilles d'Antoine ;
Et tu sais que depuis à chaque occasion
Je suis tombé pour toi dans la profusion ;
Toutes les dignités que tu m'as demandées
Je te les ai sur l'heure et sans peine accordées ;
Je t'ai préféré même à ceux dont les parents
Ont jadis dans mon camp tenu les premiers rangs,
A ceux qui de leur sang m'ont acheté l'empire
Et qui m'ont conservé le jour que je respire.
De la façon enfin qu'avec toi j'ai vécu
Les vainqueurs sont jaloux du bonheur du vaincu.

....

Tu t'en souviens, Cinna, tant d'heur et tant de gloire
Ne peuvent pas sitôt sortir de ta mémoire ;

Mais ce qu'on ne pourrait jamais s'imaginer,
Cinna, tu t'en souviens et veux m'assassiner!

CINNA.

Moi, Seigneur! moi, que j'eusse une âme si traîtresse
Qu'un si lâche dessein.....

Montaigne raconte, Corneille met en scène comme le sait faire le génie. De là de grandes différences dans l'exécution. Montaigne, en narrateur de goût, est sobre de détails; Corneille, au contraire, ayant un public à émouvoir, les multiplie, les presse, les gradue avec un art infini, jusqu'à ce qu'il éclate par cette simple et foudroyante antithèse qui fait bondir Cinna, « *tu t'en souviens et veux m'assassiner!* » Mais que tous ces reproches, si amers au fond et si justifiés tant par les données historiques que par celles du drame sont formulés avec calme, naturel et simplicité. Et nous remarquerons encore une fois que le drame n'a rien négligé, rien omis du récit de Montaigne.

Rendons la parole à celui-ci :

« Tu ne tiens pas, Cinna, ce que tu m'avais promis, suivit Auguste : *Tu m'avais asseuré que je ne serois pas interrompu* : Ouy, tu as entrepris de me tuer, *en tel lieu, tel jour, en telle compagnie*, et de telle façon. Et le voyant transi de ces nouvelles, non plus pour tenir le marché de se taire, mais de la presse de sa conscience... »

Tu tiens mal ta promesse :
Sieds-toi, je n'ai pas dit encor ce que je veux.
Tu te justifieras après si tu le peux.
Ecoute cependant, et tiens mieux ta parole.
Tu veux m'assassiner demain, au Capitole,
Pendant le sacrifice, et ta main, pour signal,
Me doit, au lieu d'encens, donner le coup fatal.
La moitié de tes gens doit occuper la porte,
L'autre moitié te suivre et te prêter main forte.
Ai-je de bons avis ou de mauvais soupçons ?

De tous ces meurtriers te dirai-je les noms ?
Procule, Glabrion, Virginian, Rutile,
Marcel, Plaute, Lénas, Pomponne, Albin, Icile,
Maxime, qu'après toi, j'avais le plus aimé ! ...
Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.
Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes
Que pressent de mes lois les ordres légitimes,
Et qui, désespérant de les plus éviter
Si tout n'est renversé ne sauraient subsister,
Tu te tais maintenant ! et gardes le silence
Plus par confusion que par obéissance !

« *Pourquoy*, ajouta-t-il, *le fais-tu* ? Est-ce pour estre « Empreur ? Vrayement il va bien mal à la chose publique « s'il n'y a que moy qui t'empesche d'arriver à l'Empire ! « Tu ne peux pas seulement défendre ta maison et perdis « dernièrement un procès par la faveur d'un simple liber- « tin (1). Quoy n'as-tu moyen ni pouvoir en autre chose « qu'à entreprendre César ! Je le quitte, s'il n'y a que moy « qui empesche tes espérances. *Penses-tu que Paulus*, « *que les Fabiens, Cosséens et Serviliens le souffrent* « *et une si grande troupe de nobles de nom*, *mais qui*, « *par leur vertu, honorent leur noblesse ?* »

Quel était ton dessein, et que prétendais tu
Après m'avoir, au Temple, à tes pieds abattu ?
Affranchir ton pays d'un pouvoir monarchique ?
Si j'ai bien entendu tantôt ta politique (2),
Son salut désormais dépend d'un souverain
Qui, pour tout conserver, tienne tout en sa main :

(1) Libertin veut dire fils d'affranchi. *Libertino patre natum*, dit Horace (Serm. Lib. 1. sat. 6) :

Quem rodunt omnes libertino patre natum.

Horace était ainsi petit-fils d'affranchi, et par conséquent *ingenuus*. Autrement il n'aurait pu être élu tribun militaire (Ibid.).

(2) Allusion mordante au rôle pris par Cinna dans la scène du Conseil, acte II, sc. 1.

Et, si sa liberté te fesait entreprendre,
Tu ne m'eusses jamais empêché de la rendre!
Tu l'aurais acceptée au nom de tout l'État,
Sans vouloir l'acquérir par un assassinat.
Quel était donc ton but? d'y régner à ma place? ...
D'un étrange malheur son destin la menace
Si, pour monter au trône et lui donner la loi
Tu ne trouvais dans Rome autre obstacle que moi;
Si jusques à ce point son sort est déplorable
Que tu sois, après moi, le plus considérable,
Et que ce grand fardeau de l'empire Romain
Ne puisse, après ma mort, tomber mieux qu'en ta main!
Apprends à te connaître et descends en toi-même.
On t'honore dans Rome, on te courtise, on t'aime,
Chacun tremble sous toi. chacun t'offre des vœux,
Ta fortune est bien haut; tu peux ce que tu veux...
Mais tu ferais pitié, même à ceux qu'elle irrite,
Si je t'abandonnais à ton peu de mérite.
Ose me démentir! Dis-moi ce que tu vaux;
Conte-moi tes vertus, tes glorieux travaux,
Les rares qualités par où tu m'as su plaire
Et tout ce qui t'élève au-dessus du vulgaire.
Ma faveur fait ta gloire et ton pouvoir en vient;
Elle seule t'élève et seule te soutient;
C'est elle qu'on adore et non pas ta personne;
Tu n'as crédit ni rang qu'autant qu'elle t'en donne,
Et pour te faire choir, je n'aurais aujourd'hui
Qu'à retirer la main qui seule est ton appui.
J'aime mieux toutefois céder à ton envie,
Règne, si tu le peux, aux dépens de ma vie.
Mais oses-tu penser que les Serviliens,
Les Cosses, les Métels, les Pauls, les Fabiens,
Et tant d'autres enfin de qui les grands courages
Des héros de leur sang sont les vives images,
Quittent le noble orgueil d'un sang si généreux
Jusqu'à pouvoir souffrir que tu règnes sur eux?
Parle, parle, il est temps.

Que peut répondre Cinna, accablé sous cette averse de sarcasmes si mérités, que ce qu'il répond en effet? Et cour-

bons-nous ici devant le talent sublime de Corneille qui, malgré l'horreur qui s'attache à tout assassinat prémédité, a trouvé moyen, par ce torrent d'invectives si froidement calculées, de jeter une sorte d'intérêt sur le malheureux obligé de les dévorer dans un silence respectueux sans perdre une goutte de leur fiel. Il sort pourtant de son anéantissement et, se drapant dans les oripeaux des Pompées, il se pose en victime, mais en victime menaçante encore : sur quoi Auguste repart :

Tu me braves, Cinna, tu fais le magnanime;
Et, loin de t'excuser tu couronnes ton crime;
Voyons si ta constance ira jusques au bout.
Tu sais ce qui t'est dû, tu vois que je sais tout;
Fais ton arrêt toi-même, et choisis tes supplices.

Nous remarquerons qu'ici, pour la première fois, Corneille s'écarte notablement du canevas tissé en quelque sorte par Montaigne. Nous allons reconnaître qu'il ne l'a pas fait sans de puissantes raisons.

V.

Montaigne, simple narrateur, n'a pas encombré son récit des amours de Cinna et d'Emilie, pure création de Corneille, et dont celui-ci a fait une des causes déterminantes de la résolution désespérée de Cinna. Corneille est juste avant tout et sa justice ne serait pas satisfaite s'il ne nous faisait assister au châtiment que reçoivent les crimes trop réels d'Octave par les désordres qui viennent tour-à-tour déchirer et déshonorer la famille du triomphant Auguste (1); ce n'est pas sans but que Corneille a si largement dessiné ce beau et sombre personnage d'Emilie, la fille de Toranius, personnage que trop de critiques superficiels n'ont considéré que comme un hors-d'œuvre amoureux.

(1) Suétone. *Tres vomicas meas.* Vie d'Auguste.

Nous avons cherché vainement à pénétrer qui, dans cette grande tourmente historique, pouvait figurer ce Toranius, tuteur d'Octave, par qui, ou par les ordres duquel il aurait été assassiné. Cela n'est rien moins que clair. Serait-ce une personnification de Cicéron ? Mais Cicéron n'a jamais été le tuteur d'Octave, et s'il a soutenu le *juvenem ornandum, tollendum* (jeune homme à décorer pour le sacrifier) il ne l'a soutenu que *comme la corde soutient le pendu.* Mais en tout cas cette fiction a fait naître celle d'Emilie, Erynnis du foyer, bienfait tout à la fois et remords vivant attaché au flanc d'Octave, aiguillon dont la rage alimente celle de Cinna, création digne en tout point du grand Corneille et digne aussi de ces belles imprécations d'Auguste, déjà bourrelé par les désordres de sa fille Julie :

Jusques à quand, ô Ciel ! et par quelle raison
Prendrez-vous contre moi des traits dans ma maison ?
(Acte V. sc. 2)

En est-ce assez, ô Ciel ! et le sort pour me nuire
A-t-il quelqu'un des miens qu'il veuille encor séduire ?
(Ibid., sc. 3.)

Mais Livie est là qui veille : désarmée par les dangers qui menacent son fiancé, Emilie sent vaciller sa haine, l'heure de l'apaisement a sonné pour Celui qui tient dans sa main, avec le cœur des rois, les destinées des empires, Octave a disparu sans retour pour faire place à Auguste qui rasséréné peut enfin se dire à lui-même :

Je suis maître de moi comme de l'Univers ;
Je le suis, je veux l'être....
....
Soyons amis, Cinna. C'est moi qui t'en convie :
Comme à mon ennemi je t'ai donné la vie
Et, malgré la fureur de ton lâche dessein,
Je te la donne encor comme à mon assassin.
Commençons un combat qui montre par l'issue
Qui l'aura mieux de nous ou donnée ou reçue.

Tu trahis mes bienfaits, je veux les redoubler;
Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler.
Avec cette beauté que je t'avais donnée
Reçois le Consulat pour la prochaine année.

C'est ainsi que Corneille reproduit, mais en l'ennoblissant à sa grande et toujours simple manière, le passage qui termine le récit de Montaigne :

« Après plusieurs autres propos (car il parla à luy plus « de deux heures entières), *or va*, luy dit-il, *je te donne*, « *Cinna, la vie à traistre et à parricide, que je te donnay* « *autresfois à ennemy : que l'amictié commence de ce* « *jourd'huy entre nous : essayons qui de nous deux de* « *meilleure foy, moy t'aye donné la vie ou tu l'ayes* « *receüe. Quelques temps après, il lui donna le Con-* « *sulat*, se plaignant de quoy il ne le lui avait osé « demander. »

A tout récit comme à toute action dramatique il faut sa *moralité*, ce qu'on oublie souvent aujourd'hui, ce qu'on n'oubliait jamais alors, témoin les contes de C. Perrault où la *moralité* est si souvent bien plus charmante encore que le conte, fût-ce *Peau d'Ane* que La Fontaine prisait tant (1).

Montaigne n'était pas pour manquer à une loi si sage et voici les réflexions dont il accompagne son récit :

« Or depuis cet accident qui advint à Auguste au qua- « rantiesme an de son aage, il n'y eust jamais de conju- « ration ni d'entreprise contre luy, et reçut une juste « récompense de cette clémence. » (*Essais*, tome I, page 203.)

Corneille n'a pas voulu que cette conclusion d'un si remarquable récit fût perdue, mais, usant du droit de prophétie qu'a tout poète, *vates sacer*, c'est sous cette forme

(1) Si Peau d'Ane m'était conté
J'y prendrais un plaisir extrême.

qu'il la met dans la bouche de Livie qui avait été l'inspiratrice du pardon, comme nous l'avons dit, ou plutôt comme l'a écrit le bon Montaigne avec sa charmante naïveté : « *Et les conseils des femmes y seront-ils reçeus ?*

Ce n'est pas tout, Seigneur ; une céleste flamme
D'un rayon prophétique illumine mon âme !
Oyez ce que les Dieux vous font savoir par moi,
De votre heureux destin c'est l'immuable loi.
Après cette action vous n'avez rien à craindre.
On portera le joug désormais sans se plaindre,
Et les plus indomptés, renversant leurs projets,
Mettront toute leur gloire à mourir vos sujets.
Aucun lâche dessein, aucune ingrate envie
N'attaquera le cours d'une si belle vie ;
Jamais plus d'assassins ni de conspirateurs :
Vous avez trouvé l'art d'être maître des cœurs.
Rome, avec une joie et sensible et profonde
Se démet dans vos mains de l'empire du monde.
Vos royales vertus lui vont trop enseigner
Que son bonheur consiste à vous faire régner.
....
Et la postérité, dans toutes les provinces
Donnera votre exemple aux plus généreux princes.
(Acte V, sc. 3.)

VI.

La conclusion de ces citations trop multipliées peut-être et trop longues ne sera sans doute pas difficile à trouver si on veut bien se rappeler ce que nous avons dit au début de cette causerie que nous n'oserions appeler une étude. Dieu seul crée, l'homme se souvient, mais encore faut-il que sa mémoire ait été frappée avec une certaine énergie pour s'élever jusqu'à l'imagination qui est encore bien loin de la création. Ainsi, dans les exemples que nous venons de soumettre, J. Amyot d'une part, Sénèque de l'autre ont éveillé l'attention de Montaigne, et des années après, le

hasard a fait tomber des fouillis de Montaigne, quelques lignes pour Voltaire, quelques pages pour Corneille, et, suivant le génie des impressionnés, il a résulté de ces deux lectures, faites au hasard, car dans Montaigne tout vient au hasard, pour le grand Corneille, *Cinna*, qui est jusqu'ici l'honneur de la scène française, et pour Voltaire *Alzire* qui est certainement une de ses meilleures tragédies. C'est pour cela même que j'ai multiplié des citations qui prouvent à n'en pouvoir douter que Corneille a eu constamment le récit de Montaigne sous les yeux.

J'ai lu, non pas *chez un conteur de fables*, mais dans des anecdotes du temps, peut-être Saint-Simon, peut-être Dangeau, que Louis XIV demandait à un seigneur de sa Cour, grand liseur, quel effet lui faisait la lecture pour qu'il s'y donnât avec tant de passion. « Sire, répondit le courtisan, elle fait à mon esprit l'effet que font à mes joues les perdrix de la table de Votre Majesté. » C'était répondre avec finesse et justesse à la fois. Avec finesse, car c'était se concilier tout le monde, depuis le maître-queux jusqu'au Roi, qui faussait parfois compagnie pour prendre ses ébats avec une chienne d'arrêt, seul favorite que ne lui reprochera pas l'histoire. C'était justesse aussi, car s'il n'est tel qu'un perdreau rôti à point pour donner aux joues incarnat et brillant, il n'est tel non plus que la lecture pour donner à l'esprit fécondité, à-propos et vive répartie. L'essentiel est que l'esprit et l'estomac puissent digérer. Ce sont là faveurs ou grâces que Dieu départit comme il lui plaît.

On ne lit plus guères aujourd'hui Tacite dans Tacite, mais à l'époque où, comme le dit Racine, dans sa seconde préface de *Britannicus*, *il était entre les mains de tout le monde*, que d'honnêtes gens ont pâli dessus, et pourtant il n'y a que le seul Racine qui, de quelques phrases éparses de Tacite et de Sénèque, ait su

tirer des chefs-d'œuvre comme *Bérénice* et surtout *Britannicus*, et de nos jours, A. Soumet, mort hélas à 59 ans, sa belle inspiration *d'une fête sous Néron* (1830), un de nos chers souvenirs, quoique il y manquât Talma. Mangeons donc les perdrix du Roi ou du Président de la République, c'est-à-dire lisons aux bonnes sources, avec choix, avec fruit, et peut-être le ciel, dans sa clémence, accordera-t-il à quelques natures d'élite, *pauci quos æquus amavit Juppiter*, quelques-unes des inspirations dont il fut si prodigue envers le XVII[e] et le XVIII[e] siècles, sans toutefois déshériter complètement le nôtre, ce qu'on s'imagine trop souvent.

Toute source est bonne pourvu qu'on en sache épurer les eaux, et combien de perles ont été dérobées au fumier d'Ennius ! Histoire, mémoires, chronique, archives, fabliaux, poëtes de grand et de petit vol, contes, chansons, tout est bon, tout est riche encore et les filons sont inépuisables. Mais, pour Dieu, *soyons de notre pays*, c'est-à-dire restons dans notre race, nous souvenant que nous sommes, par la tradition du sang, Gaulois mêlés de Grecs et de Latins, et que c'est du mélange de toutes ces sources qu'est né notre sang, et notre esprit et notre bon sens gaulois. Voltaire, dont le bon sens et le goût littéraire sont indiscutables, nous défend de passer le Rhin.

Ne faites pas vos vers en Allemagne.

Sous peine de ne faire que du *Baour Lormian*, n'allons donc pas interroger et les *Sagas* scandinaves et les *Niebelungen* et toutes les rêveries germaniques. Les cordes de leur lyre et celles de la nôtre ne sont pas filées de même boyau et si peu qu'il y ait eu chez nous de sang neigeux par les Francs, Scandinaves et non Germains, il y a longtemps que la dernière goutte en est tarie. Tous ou presque tous les Francs ont quitté la terre gauloise avec Louis-le-

Germanique en 841 et en 980 après l'*Alleluia* de Montmartre (1). Peut-être par les Normands (de Normandie et non pas du Jutland) avons-nous plus d'affinité avec les Anglais qu'avec aucun autre peuple septentrional. Nous cousinerions volontiers avec l'auteur du *Conte du tonneau*, avec celui du *Roman d'Hudibras* ou du *Voyage sentimental*, mais ne franchissons pas le Rhin, et posons en *sibboleth* ou mot d'ordre, que qui ne comprend pas Lafontaine ne peut ni nous comprendre ni être compris de nous. Seulement si le métromane a dit :

On nous a dérobés, dérobons nos neveux,

nous dirons, nous, *dérobons à nos ayeux*. L'or éprouvé dans la fournaise de quelques siècles est toujours de plus sûr aloi.

(1) Othon II, duc de Bavière, surpris par Hugues, duc de France, à *Aix-la-Chapelle*, dont, en 973, il s'était emparé par ruse, parvint à se dérober et à faire une pointe sur Paris. Mais il n'eut que le temps de chanter un *Alleluia* à Montmartre, et fut ramené au-delà du Rhin par Hugues qui fut depuis Hugues-Capet. (Magin et Burette. *Histoire de France*, t. I, p. 195.)



OFELLUS,

Traduit d'HORACE, *Sermon*, lib. II, satire 2,

Par E. B. DE MONVEL.

Séance du 14 janvier 1878.

I.

L'idée d'âpreté et de virulence que, en français, nous attachons au mot satire nous autorise-t-elle à nommer satires ces charmantes causeries d'Horace par lesquelles, fidèle à sa devise,

> ..... *Ridiculum acri*
> *Fortius ac melius magnas plerumque secat res.*
> (Hor. Sermon. lib. 1. sat. 10).

il redresse en riant, *sermone jocoso*, comme il le dit, dans la même pièce, plutôt qu'il ne les flagelle, les travers habituels et favoris, *les péchés mignons*, si vous voulez, de la société romaine, dont, ainsi que Virgile du reste (1), il ne prenait que trop facilement sa bonne part? Il savait trop son monde, lui, pour se permettre de dire :

> *Qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cotin.*

De telles incongruités ne se hasardent que dans les réquisitoires de Juvénal.

(1) Virg. Bucolic, Eglog. 2. Alexis.

Ce n'est pas toutefois qu'Horace ne devienne mordant quand il le veut et dès que le vice qui l'offusque cesse d'être de mise dans ce qu'on appelait de son temps *la bonne compagnie*. Alors sa muse piétonne, *musa pedestris* (Sermon. Lib. 11, sat, 6.) bondit, s'arme d'ailes et de griffes acérées et son ïambe courroucé dépouille de leur peau et des pieds à la tête, ou le puant Mœvius, *olentem Mœvium* (Epod. Od. 10) dont le doux Virgile s'est borné à dire, en faisant sournoisement coup double :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mœvi,
(Virg. Buc. Eclog. 3)

ou le calomniateur Cassius (Epod. Od. 6), ou Ménas, l'impudent affranchi de Pompée (Epod. Od, 4), ou l'empoisonneuse Canidie (Epod. Od. 5), tous gens qu'il hait à l'égal de l'ail (Epod. Od. 3).

Comme on le voit, quand le bon Horace se fâche sérieusement, c'est à l'ode véhémente qu'il recourt ; autrement, s'il ne veut que causer, il emploie les modulations de la bonhomie ou de l'amitié, et rien n'est plus charmant en effet que ses épîtres à Auguste, à Mécène, à Scœva (Lib. 1. Ep. 17), à Lollius (Lib. 1. Ep. 18). Il faudrait réellement les désigner toutes par le nom qu'elles ont éternisé.

Veut-il se borner à plaisanter les travers romains, la tonalité devient tout autre : les épigrammes au mode mineur se pressent et se succèdent sans interruption, *opprobria rustica fundit* (Epist. Lib. 11. od. s. *ad Augustum*); mais sa plaisanterie n'est que joyeuse, *ludit amabiliter* (V. Od. v. 148) et il se garde bien de s'exposer aux peines édictées contre ceux qui se laissaient emporter à mordre jusqu'au sang (Ibid. v. 150-153) ; sa dent n'est jamais si cruelle, et ses lardons les plus épicés il les adresse aux capteurs de successions, aux avares et surtout aux faux sages, aux stoïciens, et encore ceux-ci, se borne t-il à leur

dire Dieu vous bénisse !, s'ils sont enrhumés du cerveau, *cûm pituita molesta est* (1), ou à leur souhaiter un barbier :

> ..... *Dí te, Damasippe, Deœque*
> *Verum ob consilium donent tonsore.*
> (Serm. Lib, 11. sat. 3.)

Ne croiriez-vous pas entendre le vieux maréchal de Richelieu donnant des conseils de savoir vivre à son ami le duc d'Antin (2) ?

Cette modération d'Horace est si évidente que nos meilleurs éditeurs ont cru bien faire en donnant le nom de causeries, *sermonum*, aux deux livres qui nous sont parvenus, en maintenant toutefois le nom de satires pour les pièces prises à part. Ils ne pouvaient guère faire autrement, puisque Horace, dans ces pièces, leur impose lui-même cette dénomination :

> *Quid prius illustrem satiris musâque pedestri ?*
> (Serm. Lib. 11. sat. 6. v. 17)
> *Sunt quibus in satiris videor nimis acer.*
> (Serm. Lib. 11. sat. 1. v. 1)

Mais dans un auteur aussi exquis n'est-ce pas à l'esprit plutôt qu'à la lettre qu'il convient de s'attacher et de même que les Nymphes de Virgile dans ce vers : *Et quo sed faciles nymphœ risêre sacello* (Buc. Eclog. 3. V. 9) ne sont que des Calabroises égrillardes qui rient du petit forfait de Ménalque dont les boucs sont seuls assez bêtes pour se fâcher, les Satyres d'Horace ne sont-ils pas, plutôt que Faunes et Ægypans, passés de mode, les paysans grivois parmi lesquels il se plaisait tant, ces *agricolœ parvo*

(1) Hor. Epist. Lib. 1. Ep. 11 v, 100.

(2) Dieu t'a fait Gentilhomme, le Roi t'a fait Duc, je t'ai fait c... ais donc pour toi quelque chose à ton tour, fais-toi la barbe.

beati (Epist. Lib. 11. Ep. 1.), ce bon Vulteius, fermier à son corps défendant (Epist. Lib. 1. Ep. 7.), ces sénateurs de son hameau *habitatum quinque focis* comptant jusqu'à cinq feux et déléguant cinq sénateurs au bourg de Varia.

Quinque bonos Variam solitum dimittere Patres,

heureux bourg de Varia et élections modèles! (Epist. Lib. 1. Ep. 14.) Ajoutons ces *vernæ procaces* avec lesquels il met sur le tapis, non ce qui se passe dans les villas voisines, non ce qu'ont de plus ou de moins élégant les cabrioles du danseur Lepos

..... Sed quod magis ad nos
Pertinet, et nescire malum est agitamus : utrumne
Divitiis homines, an sint virtute beati.
(Serm. Lib. 11. sat. 6).

et dès lors les satires d'Horace ne seraient autres que de bonnes et franches paysanneries sabines, au sel Lucanien ou Apulien, Horace ne tranche pas la question qu'il pose, (Serm. 11. sat. 1.) *Lucanus an Appulus anceps.*

II.

Reste maintenant à s'incliner devant la prodigieuse variété de style de cet Horace qui serait sans égal si nous n'avions Molière et Lafontaine (1). Sans jamais rester au-dessous de son rôle, Horace passe, sans s'en apercevoir pour ainsi dire, de l'Assemblée des Dieux (Od. Lib. III, od. 3) à la table d'Auguste ou de Mécène, et s'y trouve aussi à l'aise qu'à celle du bonhomme Cervius (Serm. Lib. II, sat. 6).

(1) Ainsi la critique de Boileau,

Dans le sac ridicule où Scapin s'enveloppe
Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope.*

serait un éloge plutôt qu'une critique, car la société d'Alceste et celle de Géronte ne peuvent pas, c'est indiscutable, chanter sur même clef.

Qu'il reçoive Mécène à la sienne (Od. Lib. I, od. 1, 20, 35); qu'il se grise avec ses compagnons de bouteille (Od. Lib. I, 27, 37); qu'il invite Lydie (Od. Lib. III, 37) ou Philis (Od. Lib. IV, 2) à un amoureux pique-nique, qu'il détourne Leuconoë de pratiques superstitieuses (Od. Lib. I, 2) ou qu'il engage la simple Phydilé à n'offrir aux Dieux que son cœur pur (Lib. III, 23); qu'il écrive une simple lettre à Auguste, à Mécène, à Lollius, à son régisseur, à son ami Scœva, à J. Florus, sa lyre a mille diapasons divers, et c'est toujours le plus approprié au destinataire. Il est en cela bien supérieur à notre Virgile bien-aimé dont la lyre est monocorde, et qui prête à ses pâtres même langage qu'à ses héros. Il est vrai que la mort l'a surpris dans la composition de son *Eneïde* et que ce chef-d'œuvre n'est qu'une ébauche de premier jet. Que serait-ce s'il l'avait retouchée !

Malgré la juste fierté que respire son *Exegi monumentum* (Od. III, 30), Horace se reconnaît inférieur à Pindare (Od. Lib. IV, 2). C'est un aveu trop modeste, auquel ne souscriront pas volontiers ceux qui prisent à sa juste valeur l'élévation et la portée de la pensée et qui la mettent au-dessus de l'élégance de la forme, dont, au reste, moins familier avec l'idiôme grec qu'avec le latin, nous nous reconnaissons mauvais juge. Nous voyons toutefois qu'Horace loue Pindare de ses irrégularités :

.... *Numerisque fertur*
Lege solutis. (Od. Lib. IV, od. 2.)

et, de fait, nous remarquons que, dans une foule de passages, Pindare coupe en deux le mot pour n'en donner la fin qu'à la strophe suivante. Or, nous n'aimons ni les hommes ni les vers qui marchent à côté de la loi, et nous félicitons sincèrement Horace de n'avoir, dans son style soutenu, imité cet exemple qu'une seule fois, dans l'Ode 2 du Livre Ier et sans enjambement de strophe :

.... Jove non probante, U-
xorius amnis.

Mais, nous en tenant à la pensée, nous devons faire remarquer que Pindare, né à Thèbes en 520 et mort en 456 avant Jésus-Christ, avait trente ans quand, en 490, éclatèrent les guerres médiques. Il les a traversées presque tout entières, et, dans ce qui nous est parvenu de lui, il n'a pas consacré un vers à la gloire des Miltiade, des Léonidas, des Thémistocle, des Xantippe et des Léotychide, des Pausanias et des Cimon, héros plus inspirateurs, ce nous semble, que toutes les écuries de l'Elide. Vous chercherez donc en vain dans Pindare trace de ce patriotisme qui étincelle au contraire dans toutes les odes sérieuses d'Horace (V. Liv. I, od. 14, od. 37; liv. II, od. 15; liv. III, od. 2, 3, 5, 6; liv. IV, od. 4, 5, etc.) et ce patriotisme est d'autant plus vrai qu'Horace, comme il en convient lui-même (Liv. II, od. 7), est loin de se regarder comme un foudre de guerre. Les vers de Pindare, à la fiancée désolée, *flebili sponsæ* (Hor. IV, od. 2), approchent-ils, non pour le style sur lequel nous nous déclarons incompétent, mais pour le cœur qui est de toutes les langues de l'ode à Virgile : *Quis desiderio* (Lib. I, 24) ou de celle à Pompeius Varus (Lib. I, od. 7) ?

Des Dieux Pindare n'a guère chanté que les amours symboliques, mais trouvera-t-on dans ce flot de vers harmonieux rien qui approche de la grande pensée :

Dîs te minorem quod geris imperas,
Hinc omne principium, hûc refer exitum.
(Od. Lib. III, od. 6.)

Voilà comme on pense, comme on parle de la Divinité. Nous sommes heureux d'être d'accord ici, dans notre admiration, avec notre éminent évêque, et il est de fait que sous plus d'un passage et notamment dans la satire 3 du

Livre Ier, *at, pater ut gnati, sic nos debemus amici, si quod sit vitium non fastidire*, dans l'ode à Phydilé, déjà citée, ne pourrait-on pas inscrire : *conforme à l'Evangile*, comme dans l'ode à Leuconoë remémorer le fameux verset : *Non vestrum est scire tempora?* Quel est dans les sages de l'antiquité celui dont on pourrait en dire autant? Quel est celui qui, comme Horace, a aimé l'homme au lieu de le mépriser ?

En résumé, il est, ou du moins il devrait être hors de conteste que, une fois descendu des hauteurs du lyrisme, Horace par son amour pour la médiocrité, pour son père et pour ses humbles origines, par son bon sens pratique, par son aversion pour tout excès, par ses exhortations au support réciproque de nos communes imperfections non moins que par son antipathie pour les faux-sages mérite un rang des plus honorables parmi les moralistes anciens, même les plus élevés (1). Pour conclure, d'Horace comme de Molière, on peut dire avec autant de justesse que de raison :

Chacun s'instruit à son école,
Et sa plus burlesque parole
Vaut souvent un docte sermon.

Il eut quelques-uns des vices de son temps, mais par cela même qu'ils étaient du temps, ces vices perdent beaucoup de leur odieux. Aujourd'hui la police correctionnelle en fait bonne justice et plus efficace que celle du Lévitique

(1) C'est bien à tort que Montaigne (*Essais*. Edit. Coste. Tom. III, ch. XVI, p. 32) reproche à Horace d'avoir dit dans l'ode à Lollius (Od. Lib. IV, 9) *que la vertu mesme n'estait désirable que pour l'honneur qui se tenait toujours à sa suite. Paulum sepultæ distat inertiæ Celata virtus* veut dire *que le courage ignoré diffère peu de la fainéantise enterrée*, *caret quia vate sacro*, *parce que la poésie ne l'a pas consacrée* (Ibid. V. 28). Montaigne se serait épargné ce contresens, si, se fiant moins à sa mémoire, il eût relu l'ode à Lollius

(Lévit. Ch. XVIII, v. 22 et 29.). Ce qui prouve que ces vices n'étaient propres ni à Rome ni à la Grèce, et ce que d'ailleurs les Livres saints ne ncus démontrent que trop. En décrétant des peines proportionnelles, on a presque fait disparaître le délit et Horace a contribué à cet heureux résultat, peut-être autant que Beccaria, par son beau vers :

Ne scuticâ dignum horribili sectere flagello.
(Sermon. Lib. I, sat. 3.)

C'est aussi sous l'abri de cette sentence du Maître que j'ose mettre mon essai de traduction, et peut-être trouvera-t-on que j'aurais mieux fait de suivre le sage conseil que, à l'âge de quatre-vingts ans, donnait à ses fils mon excellent père :

Peut-on se faire un capital
En marchant sur les pas d'Horace?
Non, mon fils, cette noble trace
Ne mène plus qu'à l'hôpital.
Laisse là césures et rhythmes,
Nuit et jour pense au produit net ;
Et troque-moi ton Richelet
Pour la table des logarithmes.

(N.-B. B. de Monvel, *Fugitives*.)

III.

Sermon lib. II, satire 2 (1).

Quæ virtus, et quanta, boni, sit vivere parvo
(Nec meus hic sermo est, sed quem præcepit Ofellus
Rusticus, abnormis sapiens crassaque Minerva)
Discite, non inter lances mensasque nitentes,
Cum stupet insanis acies fulgoribus et cum
Acclinis falsis animus meliora recusat;
Verûm hic, impransi, mecum disquirite. — Cur hoc?
— Dicam si potero. Male verum examinat omnis
Corruptus judex.

Leporem sectatus, equove
Lassus at indomito; vel si romana fatigat
Militia assuetum græcari, seu pila velox,
(Molliter austerum studio fallente laborem),
Seu te discus agit, pete cedentem aëra disco,
Cum lator extuderit fastidia, siccus, inanis,
Sperne cibum vilem, nisi hymettia mella falerno
Ne biberis diluta; foris est promus, et atrum,
Defendens pisces, hiemat mare: cum sale panis
Latrantem stomachum benè leniet. Undè putas, aut
Quî partum? Non in caro nidore voluptas
Summa, sed in te ipso est.

(1) Le texte que nous donnons est celui de J. Bond, dans l'édition petit in-12 de Couret de Villeneuve, Orléans, 1767.

III.

Satires liv. II, satire 2.

Quelle vertu, mes bons, qu'elle est digne d'estime,
Vivre de peu ! De moi n'est pas cette maxime,
Mais d'un brave manant, le rustique Ofellus,
D'une épaisse Minerve et revêche aux grands us.
Discutons-la ; mais non à table bien servie ;
De grands plats, de flambeaux la prunelle éblouie
Voit trouble, confond tout, n'apporte que traits faux
A notre esprit, toujours inclinant aux défauts.
Discutons, mais à jeun, ventre creux. Pauvre arbitre
Qui sort d'un bon repas, suspect à plus d'un titre.

— Soit — Avez-vous couru le lièvre ? Un coursier neuf
Vous a-t-il, tout le jour, rompu d'écart ? L'éteuf (1)
Si vous le préférez, confit aux rits de Grèce,
Au Champ-de-Mars où Rome aguerrit sa jeunesse,
L'éteuf, oubli du livre, ou le disque brillant
Qui défie et fend l'air qu'il repousse en sifflant,
L'exercice, en un mot, a purgé votre bile,
Creusé votre estomac ; refusez comme vile
Une croûte trop sèche ! Ou n'acceptez pour vin
Qu'un Falerne où l'hymette unit son miel divin !
Le chef est en pleins champs ; l'hiver, sous le flot sombre,
Garde mieux qu'une geôle et le mulet et l'ombre ;
Un bon quignon de pain et quelques grains de sel
Mettront fin aux abois de gaster, rien de tel,

(1) Nom précis de la balle de paume. *N.-B.* — Toutes les autres notes sont au texte.

Tu pulmentaria quære
Sudando — Pinguem vitiis albumque, nec ostrea,
Nec scarus aut poterit peregrina juvare lagoïs,
— Vix tamen eripiam, posito pavone, velis quin
Hoc potiùs quàm gallinâ tergeré palatum
Corruptus vanis rerum, quia veneat auro
Rara avis et pictâ pandat spectacula caudâ.
(Tanquam ad rem attineat quidquam.) Num vesceris illâ
Quam laudas plumâ ? coctove nù adest honor idem ?
Imparibus formis deceptum te patet. — Esto.
— Unde datum sentis lupus (1) hic Tiberinus, an alto
Captus hiet, pontes ne inter jactatus, an amnis
Ostia sub Tusci ? Laudas, insane, trilibrem
Mullum : in singula quem minuas pulmenta necesse est.
Ducit te species, video. Quô pertinet ergô
Proceros odîsse lupos ? — Quia scilicet illis
Majorem natura modum dedit, his breve pondus.
— Jejunus raro stomachus vulgaria temnit.
— Porrectum magno magnum spectare catino
Vellem, aït harpyis gula digna rapacibus.

— At vos,
Præsentes Austri, coquite horum obsonia !

(1) *Loup*, poisson très-prisé des Romains et aujourd'hui encore des Niçois. On estimait surtout les loups de moyenne grosseur pêchés entre les ponts de Rome, et peu les grands loups pris en pleine mer, à l'embouchure du Tibre.

Sans vous donner souci de prix ou provenance.
Vous le voyez donc bien ; ce n'est pas la finance
Qui fait le vrai bonheur : son asile est en nous
Et le chercher ailleurs c'est être ingrats et fous.

Aiguisons l'appétit par nos sueurs. — A l'aide !
Je ne digère plus sterlet et lagopède
Et tu veux... — Ce beau paon, contempteur des poulets,
Peut-être oseras-tu t'en graisser le palais ?
C'est rare et vaut de l'or ; sa queue éblouissante
Narguerait l'arc-en-ciel. Tentation puissante !
Cela ne fait pourtant rien au fond. Pauvre sot
La mangeras-tu donc sa queue ? Et mis en rôt,
Aura-t-il ces reflets châtoyants ? L'apparence
T'illusionne et seule entre dans ta balance.
Dis. D'où préjuges-tu que ce *loup* (1) qu'on te sert
Vient du Tibre, ou d'Ostie où le Tibre se perd ?
Sur ce *mulet* géant ta vue est attachée,
Crois-tu donc l'avaler d'une seule bouchée ?
L'apparence et toujours l'apparence ! Et, dis-moi
D'où vient que les grands *loups* sont méprisés de toi ?
— Petits *loups*, d'entre-ponts seuls sont de mise. Au centre,
Le grand *mulet*, telle est la règle. — A jeûn, le ventre
Réforme ces arrêts. — Je veux, tel est mon goût,
A grand poisson grand plat. La symétrie est tout,
Me répond ce glouton, digne fils de harpie.

Vents protecteurs du sud ! O, faites œuvre pie
En pourrissant chez eux, dès le garde-manger,
Tout ce que ces ventrus râflent pour se gorger !

(1) Au texte.

Quamvis
Putet aper, rhombusque recens, mala copia quando
Ægrum sollicitat stomachum, cum rapula plenus
Atque acidas mavult inulas. Necdum omnis abacta
Pauperies epulis regum, nam vilibus ovis
Nigrisque est oleis hodiè locus (1) : haud ita pridem
Galloni præconis erat acipensere mensa
Infamis. Quid ? tum rhombos minus æquor alebat ?
Tutus erat rhombus, tutoque ciconia nido
Donec vos auctor docuit Prætorius (2). Ergo
Si quis nunc mergos suaves (3) edixerit assos
Parebit pravi docilis romana juventus.

Sordidus à tenui victus distabit, Ofello
Judice ; nam frustrà vitium vitaveris illud
Si te aliô pravum detorseris. Avidienus,
Cui *Canis* ex vero ductum cognomen adhœret,
Quinquennes oleas est et sylvestria corna ;
Ac nisi mutatum parcit defundere vinum, et
Cujus odorem (4) olei nequeas perferre ; licebit
Ille repotia, natales, alios ve dierum

(1) Passage très-curieux en ce qu'il indique que comme l'Eglise catholique, Rome païenne avait ses jours d'abstinence et de maigre.

(2) Sempronius Rufus, gourmand insigne, que son vice reconnu fit exclure de la Préture, d'où son sobriquet de *Prætorius* ou ci-devant Préteur. (J. Bond, serm. lib. II. sat. 2, p. 143, note 71 de l'édition in-12, de Couret de Villeneuve. Orléans, 1767.)

(3) Le plongeon rôti n'est pas mangeable, vu son goût de vase. Il faut le traiter comme matelotte et encore il empeste la cuisine. *Experto crede Roberto.*

(4) .... *Ungor olivo,*
Non quo fraudatis immundus natta lucernis (Sermon. lib. 1,

Cependant, tôt ou tard, se venge la nature
Qui jamais n'a permis qu'on outrât sa mesure.
Déjà, déjà répugne à ce pansard gonflé
Sanglier ou turbot, quand, de mets accablé,
Son estomac voudrait l'apéritive aulnée
Et les raviolis. Et pourtant, dans l'année,
Même chez nos Crésus, l'abstinence a son tour (1).
L'olive noir et l'œuf ont aujourd'hui leur jour.
Naguères du crieur Gallon la table obscure
Fut, pour un esturgeon flétrie à la censure.
Le turbot bien paisible alors fendait les eaux,
Paisible la cigogne au toit de nos châteaux.
Des fous Prætorius (2) engagea l'avant-garde.
Aujourd'hui qu'un gourmand sur le forum placarde
Que nul mets n'est égal à rôti de plongeons (3),
Moutons romains, en chœur, vous bèlerez : Mangeons !

Pourtant, s'il fait grand cas de modeste cuisine,
Ofellus, à bon droit, réprouve la lésine.
Sorti du gouffre, il faut se garder du récif.
Avidien (par tous non sans juste motif,
Surnommé chien, s'il vit comme un chien véritable),
Corne sauvage, olive rance, ornent sa table ;
Jamais, fit-il bombance, il n'offrira son vin
Qu'il ne tourne à l'évent ; son huile ? c'est en vain

sat. 6), ce qui établit qu'il y a de plus de 2000 ans que Rome a des lanternes, et que Quinquet fut un usurpateur.

(1) Au texte.

(2) *Idem.*

(3) *Idem.*

Festos albatus (1) celebret, cornu ipse bilibri
Caulibus instillat, veteris non parcus aceti.
Quali igitur victu sapiens utetur et horum
Utrum imitabitur ? hâc urget canis, hâc lupus angit.
Mundus erit qui non offendet sordibus, atque
In neutram partem cultûs miser : hic neque servis,
Albucî senis exemplo, dum munia didit
Sœvus erit, nec sic ut simplex Nœvius unctam
Convivis prœbebit aquam : vitium hoc quoque magnum.

Accipe nunc victus tenuis quæ quantaque secum
Afferat. In primis valeas benè : nam variæ res
Ut noceant homini credas, memor illius escæ
Quæ simplex olim tibi sederit ; at simùl assis
Miscueris elixa, simùl conchylia turdis,
Dulcia se in bilem vertent, stomachoque tumultum
Lenta feret pituita... Vides ut pallidus omnis
Cœnâ desurgat dubiâ. Quin corpus onustum
Hesternis vitiis animum quoque prœgravat unà
Atque affigit humo divinæ particulam auræ (2).
Alter ubi dicto citiùs curata sopori
Membra dedit, vegetus præscripta ad munia surgit.
Hic tamen ad meliùs poterit transcurrere quondam,
Sive diem festum rediens advexerit annus,

(1) Se vêtir de blanc à certains jours de fête, autre tradition passée de Rome payenne à Rome catholique.

(2) *Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre et il répandit sur son visage un souffle de vie.* (Genèse. Chap. 11, verset 7.) Horace, né en 66 et mort en l'an 9 avant Jésus-Christ avait peut-être eu connaissance à Athènes, d'où le tira la guerre civile et

Qu'on bouche sa narine ; au jour de sa naissance,
Aux jours fêtés en blanc (1), comme au poing et balance,
D'huile il donne une goutte à son chou ramassé,
Puis y verse des flots de vinaigre passé.
— Fixons la règle ! — Ici le juge s'embarrasse,
Chien lui mord les talons, loup lui saute à la face.
Celui-là touche au but qui, réglé sur son bien,
Sans faste ou vilenie, agit en n'outrant rien,
Il n'imitera pas Albucius, vieux riche
Qui célèbre des jeux, et qui rogne la miche.
A ses nombreux valets, ou Nævus, novateur
Niais, coupant le vin d'eau grasse de senteur.
Excès qui, tout pesé, n'est pas moindre que l'autre.

A suivre mes avis quel sort sera le vôtre?
Bonne santé d'abord ; vous ne croiriez jamais
Combien l'estomac peine aux mélanges de mets.
Rappelez-vous toujours la simple nourriture
Qu'à vos plus jeunes ans départit la nature,
Mais si vous entassez rôts, massepains, coulis,
Huîtres, grives... Gaster devient champ de conflits,
La bile s'épaissit, et puis la pituite,
Et puis... en doutez-vous ? Voyez ! cet homme quitte
Un repas prolongé jusqu'aux confins du jour.
Qu'il est pâle, défait ! et que son pas est lourd !
Bon ! le voilà vautrant dans une fange infâme
Sa part du divin souffle ! O mes amis ! son âme ! (2)
Voyez l'autre. Un instant de sommeil lui suffit.

la malencontre de Philippes (42 avant Jésus-Christ), de la version des 70, faite à Alexandrie, sous Ptolémée Soter, vers 323 avant Jésus-Christ.

(1) Au texte.

(2) *Id.*

Seu recreare volet tenuatum corpus, ubique
Accedent anni et tractari molliùs ætas
Imbecilla volet. Tibi quidnam accedet ad istam
Quam puer et validus præsumis mollitiem, seu
Dura valetudo inciderit, seu tarda senectus?

Rancidum aprum antiqui laudabant; non quia nasus
Illis nullus erat, sed, credo, hâc mente quod hospes,
Tardùs adveniens, vitiatum commodiùs quam
Integrum edax dominus consumeret. Hos utinàm inter
Heroas natum tellus me prima tulisset!

— Das aliquid famæ quæ carmine gratior aurem
Occupat humanam? — Grandes rhombi patinæque
Grande ferunt unà cum damno dedecus. Adde
Iratum patruum, vicinos, te tibi iniquum,
Et frustrà mortis cupidum, cum deerit egenti
Æs laquei pretium. — Jure, inquis, Trasius istis
Jurgatur verbis, ego vectigalia magna,
Divitias habeo tribus amplas regibus. — Ergo
Quod superat non est meliùs quo insumere possis?
Cur eget indignus quisquam te divite? Quare
Templa ruunt antiqua divûm? Cur, improbe, caræ
Non aliquid Patriæ tanto emeteris acervo?
Uni nimirùm rectè tibi semper erunt res?
O magnus posthàc inimicis risus! Uterne
Ad casus dubios fidet sibi certiùs, hic qui
Pluribus assuêrit mentem corpusque superbum,
An qui, contentus parvo, metuensque futuri,
In pace, ut sapiens, aptârit idonea bello?

Au seul mot de devoir il a quitté le lit.
Toutefois il saura se relâcher et boire
Un coup de plus, un jour de fête ou de victoire,
Et quand un fil d'argent blanchira ses cheveux
Adjoindre à son menu peut-être un plat ou deux.
Mais toi, jeune glouton, impotent par la graisse,
Quel confort gardes-tu pour malaise ou vieillesse ?

Nos anciens prisaient fort le sanglier au croc.
Non qu'ils eussent du nez moins que nous : de raccroc
Survenait-il un hôte, ils craignaient, je le pense,
Qu'à voir les plats intacts l'étranger, en balance,
N'osât y faire brèche ; il n'hésitait jamais
A plonger le couteau dans un restant de mets.
La terre de Saturne en émergeant de l'onde
Parmi ces héros-là m'aurait dû mettre au monde !

— Mais on doit quelque chose au nom. Mieux que les vers
Le bruit flatte l'oreille humaine. — Et tu le perds !
Grands poissons et grands plats, grand déchet, grande honte!
Tu cherches le renom, que trouves-tu ? Mécompte.
Vois ton oncle en courroux, tes voisins indignés,
Toi-même à toi contraire, et tes biens résignés,
Il ne te reste plus un denier pour la corde
Où te pendre ! — A quoi tend, s'il te plaît, cet exorde
Bon pour un Thrasius ! Moi, j'ai terres, prés, bois,
Rentes... mes revenus passent ceux de trois rois !..
— Eh ! de ton superflu fais donc meilleur usage !
Comment meurt-il de faim un pauvre de courage ?
Et nos temples gisants, Rome appauvrie encor
N'auront pas leur filon dans cette mine d'or ?
D'ailleurs, t'es-tu flatté d'enchaîner la fortune ?
Qu'il t'arrive un revers, quelle joie importune,
Quels rires, quels éclats chez tous tes envieux !
Sois sincère, et dis-moi, dis-moi lequel sait mieux

Quo mages his credas, puer hunc ego parvus Ofellum
Integris opibus novi non latius usum
Quam nunc accisis.
Videas metato in agello
Cum pecore et gnatis, fortem mercede colonum.
« Non ego, narrantem, temerè edi, luce profestâ,
« Quidquam præter olus fumosæ cum pede pernæ.
« At mihi cum, longum post tempus venerat hospes,
« Sive, operum vacuo, gratus conviva, per imbrem,
« Vicinus, bene erat, non piscibus urbe petitis,
« Sed pullo atque hædo ; tum pensilis uva secundas
« Et nux ornabat mensas, cum duplice ficu.
« Posthâc, ludus erat cuppâ potare magistrâ :
« Ac venerata ceres ut culmo surgeret alto
« Explicuit vino contractæ seria frontis.
« Sœviat atque novos moveat Fortuna tumultus,
« Quantum hinc imminent ? Quanto aut ego parcius, aut vos
« O pueri nituistis ut hùc novus incola venit ?

« Nam propriæ telluris herum natura, neque illum
« Nec me, nec quemquam statuit. Nos expulit ille,
« Illum aut nequities, aut vafri inscitia juris ;
« Postremò expellet certè vivacior hæres.

Contre les coups du sort tenir son âme armée
De celui dont le bien se dissipe en fumée
A faire excès de tout en festoyant son corps,
Ou celui qui craignant la fortune et ses torts
Vit de peu comme un sage et fourbissant ses armes,
Dès la paix de la guerre amortit les alarmes.

Tel fut notre Ofellus. Enfant, je l'ai connu
Jeune lui-même, ayant suffisant revenu,
Mais ne faisant pas plus de folles équipées
Qu'aujourd'hui que les temps ont ses ailes coupées.
Admirez-le, parquant dans ce champ jadis sien,
Lui, ses fils, tâcherons sur leur domaine ancien,
Et vous disant : « Jamais je n'eus dans ma marmite
« Qu'un pied fumé de porc et dose assez petite
« De choux ou de navets ; ce qui n'empêchait pas
« Si quelque vieil ami survenait au repas,
« Ou si, dans le chômage, un voisin, de la pluie
« S'abritant, partageait la table et l'écurie,
« D'ajouter, non turbot à la ville acheté,
« Mais poulet ou chevreau de mon croît emprunté ;
« Au dessert, noix, raisin, deux figues de Méthymne,
» Puis la coupe maîtresse avait son tour, puis l'hymne
« A Cérès, qui fesait prospérer nos froments.
« Ainsi coulaient mes jours sans soucis ni tourments.
« De la guerre civile on rallume la torche,
« Un soldat inconnu s'installe sous mon porche,
« Que nous a-t-il fait perdre à ces petits, à moi ?
« Ai-je modifié mon train ? Non, sur ma foi !

« Voyez-vous, c'est qu'il faut s'extirper de l'idée
« Que par homme jamais terre soit possédée.
« Ce soldat nous en chasse, et lui l'en chassera!
« Sa débauche ou la loi qu'ignare il enfreindra ;

« Nunc ager Umbreni sub nomine, nuper Ofelli
« Dictus, erit nulli proprius; sed cedet in usum
« Nunc mihi, nunc alii.

« Quocircà, vivite, fortes
« Fortiaque adversis opponite pectora rebus.



« Ses hoirs, lui survivant, le mettront à la porte
« Tôt ou tard. D'Umbrenus c'est le manoir. Qu'importe
« Qu'hier on l'ait appelé champ d'Ofellus ? D'autant
« Qu'il ne fut jamais bien mon domaine ce champ.
« Je n'en avais vraiment que les fruits. Vient un autre !
« Qu'il les cueille après moi ! Concluons. Rien n'est nôtre.

« A ces causes, vivons en braves, sans brillant.
« Survient-il des revers ? Opposons cœur vaillant. »

(Extrait du tome XIX des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*).



NOTICE

SUR

M. DE LAAGE DE MEUX

Par M. BAGUENAULT DE VIEVILLE.

Séance du 15 mars 1878.

Nos Sociétés agricoles ont été douloureusement émues de la mort de M. de Laage : Qu'il me soit permis d'être leur organe et d'exposer ses titres à une sympathie si généralement manifestée.

François-Edouard de Laage de Meux naquit à Orléans, le 30 août 1784.

Sa famille originaire de la Saintonge vint s'établir à Orléans dans la première moitié du XVIIIe siècle. Plusieurs de ses membres remplissaient des fonctions importantes à l'administration des finances de l'Etat.

Son père était receveur-général des impositions et son grand-père receveur des tailles et directeur général des fermes du Roi au département de l'Orléanais.

Un de ses oncles périt en 1793 sur l'échafaud révolutionnaire, à la tête et comme doyen des fermiers généraux.

M. de Laage passa sa première jeunesse partie à Orléans, partie au château de Lamotte-Beuvron, que ses pères

avaient acheté en 1745 du duc de Grammont, fondé de pouvoir de la maison de Duras qui possédait ce vaste domaine.

Il reçut dans le sein de sa famille une éducation particulière, et revint se fixer à Orléans en 1805, après la vente de la terre de Lamotte que nécessita le partage de la succession paternelle. Mais ses goûts se portaient vers la campagne par ses souvenirs d'enfance, et peut-être par un sentiment secret de ses aptitudes.

Ce ne fut qu'en 1814 qu'il acquit la terre de *Maisonfort* pour un prix qui paraîtrait aujourd'hui bien modique vu la contenance et la position, mais que plusieurs membres de sa famille jugèrent excessif; il ne s'en inquiéta pas, et n'eut pas lieu de se repentir de son acquisition.

Cette propriété située canton d'Olivet était composée alors de 232 hectares de bois, dont la plus grande partie en chêne, et de 550 hectares de terres labourables ou bruyères; les terres, d'une nature aride et légère, ne produisaient que des seigles bien clairs et des sarrasins bien maigres.

Maître de ce large territoire, M. de Laage s'étudia à en tirer parti; il vit de suite que ce sol inerte et dépourvu d'humus pourrait difficilement être cultivé avec avantage. La proximité d'Orléans et d'Olivet lui donna l'idée d'y créer des bois; mais la végétation du chêne est généralement sans vigueur dans un terrain sans corps; et, en outre, semer des bois de chêne c'était faire des avances considérables à une terre avare de ses produits. Plusieurs propriétés voisines, entr'autres la Source, l'Emérillon, les Quatre-Vents, Maisonfort même, possédaient des parties plantées de bois de pin qu'on exploitait en cordes et en bourrées pour les usines des environs; M. de Laage résolut donc d'abord de faire chaque année un semis de 20 à 25 hectares en pins, de manière à se créer au bout d'un certain

temps un revenu fixe et régulier par la vente ou l'abatage d'une étendue de pinières égale.

Il se mit donc à l'œuvre.

A sept ou huit ans les premiers massifs de pin exigèrent des dépressages et fournirent des bourrées qui s'enlevèrent assez bien pour les fours à chaux d'Olivet et les tuileries de Saint-Pryvé. Quelques années plus tard, de nouvelles éclaircies étant jugées nécessaires pour que l'air pût librement circuler autour des tiges, M. de Laage fit proposer des échalas de pin au vignoble. Ceux qu'on y employait alors étaient en chêne ou en châtaignier fendus : le prix en était élevé, et, par économie, les vignerons essayèrent les échalas de pin, en furent contents et y revinrent plus nombreux ; l'écoulement en resta donc assuré. Les éclaircies successives amenant des sujets plus forts, ils furent exploités soit en cotrets rondins, soit en bois de corde, dont la plus grande partie fut enlevée par les usines.

Cependant le débouché n'en était que restreint, les usines ne pouvaient tout absorber et le propriétaire était menacé d'un encombrement : l'idée lui vint alors de faire fendre ces bois trop gros pour échalas et pour cotrets, dans l'espoir de trouver une nouvelle industrie qui pût en hâter la consommation. Il proposa l'entreprise à un fendeur qui travaillait alors à Maisonfort. Celui-ci refusa, sous le prétexte que le bois de pin était roide et cassant et se divisait mal : toutefois il offrit de le faire, non pas à la tâche, mais à la journée dont il fixa le prix. Ce prix, quoique élevé, fut accepté, et il fabriqua ainsi mille cotrets qui restèrent plus d'une année dans la vente sans trouver d'acquéreur. Enfin un boulanger, longtemps sollicité, consentit à en faire l'essai, et en enleva 500 à bas prix ; il revint peu de temps après rechercher les 500 autres. Quelques demandes nouvelles survinrent, et bientôt se multiplièrent tellement qu'on eut peine à y satisfaire. Telle est l'origine des cotrets de pin

fendus qui forment aujourd'hui l'aliment le plus recherché des fours de boulangerie, et le produit le plus net de la Sologne.

Une fois la fente admise et adoptée, les pins se débitèrent en échalas fendus avec écorces, en échalas de cœur ou de quartiers et même en lattes, dont l'emploi et la durée ont été jugés satisfaisants et propres surtout aux réparations de bâtiments.

Bientôt le bois de pin, qui n'était admis que dans les usines et dans les poêles; arriva dans les foyers par une transformation bien simple que lui fit subir M. de Laage, l'écorçage à vif. Ce bois, après quelques années d'abatage, perd son écorce de lui-même, brûle mal et sans profit ; écorcé au moment de son abatage pendant l'été et exposé à l'air, l'ardeur du soleil détermine la sortie de la résine qui s'épanche sur le bois, s'y coagule et devient un élément très-actif de combustion et de chaleur.

Plus tard s'introduisit à Maisonfort un autre revenu des pinières dont la propagation revient en propre à M. de Laage, c'est celui des *cônes* ou pommes de pin qui, recueillis sur les cimes, puis ouvertes au soleil, donnèrent le double produit du fruit d'abord comme ardent combustible, puis de la graine comme élément de reproduction de l'arbre. Le produit des pommes de pin, tout modeste qu'il paraisse, entra pour une assez forte proportion dans les revenus de la propriété, et la vente s'en est répandue rapidement non-seulement à Orléans, mais à Paris où elles sont fort recherchées La graine qu'on tirait autrefois de Bordeaux ou du Mans n'arrivait ici qu'avec certains frais, quelquefois ancienne et de mauvaise qualité; dès qu'on fut sûr de sa provenance et de sa nouveauté, le débit en fut prompt et la récolte souvent retenue à l'avance.

Les pins respectés dans tous les dépressages sont natu-

rellement les plus droits et les plus beaux, et se vendent facilement pour bois de charpente et de sciage.

Encouragé par le succès croissant de son entreprise, M. de Laage lui donna de plus grandes proportions. Il avait étendu ses pinières; de nouvelles acquisitions de terrain lui permirent de les augmenter encore, et la terre de Maisonfort devint toute l'année un vaste atelier d'où les produits du pin s'écoulèrent sous toutes les formes et à tous les âges.

Quoique le pin maritime soit celui qui est le plus répandu à Maisonfort, M. de Laage en a semé quelques autres espèces qui réussirent également bien, surtout le pin sylvestre et le pin Laricio de Corse dont nous avons vu de fort beaux massifs.

Indépendamment des arbres résineux, M. de Laage fit des plantations de chêne et de bouleau, mais avec prudence et toujours en y mêlant des pins, afin qu'en cas d'insuccès des glandées ou boulettes, il pût retrouver dans les bois résineux le bénéfice que les essences feuillues viendraient à lui refuser. Les bois de chêne étaient aménagés à l'âge de quinze ans et vendus, soit à l'adjudication, soit à l'amiable, soit même débités et façonnés par lui.

Il travailla à regarnir les vagues et clairières des anciens taillis de chêne avec du plant de pin sylvestre, et il y réussit bien : nous dirons en passant que c'est le moyen de repeuplement le plus économique et le plus sûr.

M. de Laage, entré en 1814 propriétaire de 230 hectares de bois, en possédait 1,300 à sa mort. Ces bois sont bien tenus, dépressés convenablement; l'air circule librement partout. Quelques parties plus claires se ressèment d'elles-mêmes d'une manière tellement satisfaisante qu'on est obligé de les dégarnir, ce qui fournit, pour les pins sylvestres, des sujets de repeuplement.

L'histoire de l'industrie sylvicole de M. de Laage fut

donc l'histoire des transformations successives du pin, depuis son premier développement où il s'exploite en bourrées, jusqu'à sa dernière période où il se convertit en bois de charpente et de sciage.

La culture à Maisonfort est à peu près ce qu'elle peut être sur ce sol ingrat ; il y a peu d'efforts à faire là où il y a peu de produits à attendre. M. de Laage faisait valoir quelques métairies ; les autres étaient affermées aux deux cinquièmes nets pour le propriétaire qui n'entrait dans aucuns frais de récolte, battage et semence. Les prairies artificielles ont été essayées, le trèfle incarnat seul y réussit.

La proximité du vignoble lui permettait de louer des terres en détail et à des prix avantageux.

L'administration de M. de Laage était pleine de prévoyance et d'économie ; les agents participaient aux produits qu'ils avaient charge de protéger et de faire naître : les gardes, les bergers étaient intéressés aux revenus des bois et des troupeaux, et cet intérêt faisait quelquefois la plus grande partie de leur salaire ; ainsi le bénéfice chez eux se trouvait au bout de l'accomplissement du devoir.

Le parti inattendu qu'il avait tiré d'une terre de Sologne lui attira naturellement beaucoup de demandes et de renseignements auxquels il répondait avec une extrême obligeance, engageant à venir voir sa propriété, montrant l'état primitif de quelques parties, l'état amélioré des autres, indiquant les procédés qu'il avait employés pour passer de l'un à l'autre état.

Cette influence féconde s'exerça d'abord dans son voisinage, puis de proche en proche s'étendit dans le département et dans les départements limitrophes ; la Sologne se couvrit de pins, les bruyères disparurent peu à peu pour faire place à de nouvelles terres quand les vieilles terres étaient livrées au boisement. La santé publique y gagnait aussi bien que le revenu du propriétaire.

M. de Laage fut élu en 1826 membre de notre *Société des Sciences et Arts* pour la section d'agriculture où sa place était naturellement marquée. Il n'était pas ce qu'on appelle un *écrivain;* néanmoins, chargé de l'examen de plusieurs mémoires sur l'économie rurale de la Sologne et sur différents systèmes d'exploitation des pins, il sut clairement dénoncer les exagérations et les illusions de leurs auteurs. Chacun reconnut dans ses rapports sa prudence et ses vues pratiques.

Toujours modeste, M. de Laage n'avait jamais songé à d'autre récompense que le succès de son œuvre, mais le cri public s'éleva en sa faveur. Le Comice agricole d'Orléans dont il était Vice-Président demanda et obtint pour lui la croix de la Légion-d'Honneur; nulle distinction n'avait été mieux méritée et plus généralement approuvée.

Après avoir amélioré, mis en parfait état et augmenté du double la contenance de Maisonfort, M. de Laage reporta sur d'autres acquisitions ses procédés d'amélioration. Avant d'opérer il étudiait les lieux, les ressources du pays, les besoins de la population, la plus ou moins grande distance des débouchés, l'industrie et le commerce de la contrée, le nombre et la capacité des ouvriers dont il pourrait disposer, etc.; et au bout d'un certain temps l'activité régnait dans des campagnes qu'il avait souvent trouvées inertes et sans vie.

Cependant l'industrie des cotrets s'étendait de jour en jour et la valeur en augmentait avec le nombre, phénomène rare dans le commerce. Paris les avait adoptés après quelques hésitations dans le principe ; les gares de chemins de fer, malgré l'activité de leurs chargements, suffisaient à peine à satisfaire aux demandes de la boulangerie. Les propriétaires, qui ne se lassaient pas d'en fabriquer, ignoraient parfois quel était l'initiateur de ce genre d'exploitation de leurs pins.

M. Boinvilliers, président du Comité central 'agricole de la Sologne, ne l'ignorait pas ; il avait nommé M. de Laage Président de la section du boisement, et s'était promis de lui faire avoir la rosette d'Officier de la Légion-d'Honneur ; il avait déjà commencé des démarches à cet égard, quand survinrent les évènements de 1870 : l'affaire en resta là.

M. de Laage n'en a jamais rien su.

Mais l'industrie agricole n'était qu'un brillant épisode de son existence si bien remplie ; je manquerais à sa mémoire si je ne parlais de ses rapports avec la Société et de sa vie de famille.

Ferme dans ses convictions religieuses et politiques, ses opinions, quelque nettes qu'elles fussent, n'étaient une gêne pour personne ; il accueillait tous ceux qui s'adressaient à lui avec la même affabilité.

Je ne dirai rien de sa bienfaisance; il aimait, comme le veut l'Évangile, à faire le bien en secret. Je ne divulguerai que le don gratuit d'un immeuble offert pour l'établissement d'une école de charité à la paroisse d'où relevait une de ses propriétés.

Dans l'intérieur du foyer domestique, il avait des trésors de tendresse auxquels répondait bien le cœur de ses enfants qui tour à tour venaient passer chez lui, avec leur famille, une longue période de temps pour adoucir et consoler la solitude de son veuvage.

Tous les membres de sa nombreuse parenté étaient reçus avec affection, et si quelques-uns d'entre eux venaient chez lui pour y puiser quelques conseils, ces conseils étaient donnés avec une bienveillance paternelle et une lucidité d'esprit qu'il conserva jusqu'à la fin.

Devenu aveugle depuis quelques années, il ne pouvait que difficilement sortir dans la ville ; mais, chaque

semaine, il allait à Maisonfort chercher au milieu des bois qu'il avait créés, l'air pur nécessaire à l'entretien de sa santé et au soutien de ses forces.

Cependant les jours de M. de Laage étaient comptés; la Providence avait fixé le terme de cette laborieuse existence; il fut enlevé à sa famille le 10 février 1878, à l'âge de 94 ans, laissant après lui l'exemple d'une vie utile et sympathique à tous, honorée par le travail, éclairée par l'intelligence, sanctifiée par la pratique de toutes les vertus religieuses, sociales et domestiques.



NOTICE

SUR LA

COLLECTION ÉGYPTIENNE

de M. l'Abbé DESNOYERS

Par M. AUGUSTE BAILLET.

Séances des 7 et 21 décembre 1871.

MESSIEURS,

Avec une persévérance couronnée de succès, M. l'abbé Desnoyers a rassemblé de toutes parts les collections les plus intéressantes. Pour multiplier les points de comparaison, entre les produits du travail de tous les temps, il n'a pas seulement réuni les antiquités de Rome à celles de la Gaule, de la France du moyen-âge et moderne, il a donné asile dans ses vitrines à toute une collection d'objets égyptiens, au nombre de 700. Grâce à l'urbanité bienveillante de notre savant confrère, j'ai pu visiter en détail, étudier avec soin ces reliques de la plus haute antiquité et j'ai pensé que vous accueilleriez favorablement une notice consacrée même à une partie spéciale d'une collection dont la possession honore notre ville autant que le docte et patient archéologue qui l'a créée.

Il n'y a pas une des séries entre lesquelles se divise naturellement cette collection qui ne renferme quelqu'objet unique ou tout au moins curieux et très-rare.

Essayer de faire connaître à mes confrères l'intérêt qui s'y rattache, c'est pour moi une occasion de prendre une modeste part à leurs savants travaux, et de remercier M. l'abbé Desnoyers de son bienveillant accueil.

I

Théologie égyptienne.

Tout le monde connaît ce qu'ont dit certains auteurs grecs et latins sur les dieux de l'Egypte. Leurs plaisanteries à ce sujet sont intarissables, et nous, faute d'aller puiser à d'autres sources, nous nous faisons de la religion d'un peuple que pourtant ses voisins visitaient comme le représentant de l'antique sagesse, l'idée d'un paganisme ridicule dans ses conceptions.

Mais la découverte faite par Champollion le jeune de la lecture des hiéroglyphes, nous permet aujourd'hui d'interroger les Egyptiens eux-mêmes et de savoir de leur bouche ce qu'ils ont pensé de Dieu, de son unité, de son essence, de sa puissance créatrice et conservatrice, et de ses perfections.

Or, il se trouve que les Egyptiens sont, de tous les peuples de l'antiquité, celui qui a conservé la plus claire notion de l'unité de Dieu.

Pour s'en convaincre, et sans vouloir accumuler les citations éparses de tous côtés, il me suffira d'emprunter quelques extraits à l'un des documents les plus récemment connus. C'est un hymne en l'honneur du dieu suprême de Thèbes, conservé au musée du Caire, publié par M. Mariette, et traduit par M. Grébault.

L'auteur de l'hymne poétisant les doctrines théologiques enseignées dans son temple dès la plus haute antiquité, nous dépeint Dieu comme « le Un unique, qui est sans son « second ; celui qui réside dans Thèbes. »

Nous allons retrouver cette unité de Dieu non moins fortement attestée dans les passages que je vais encore citer, mais il faut tout de suite observer le caractère particulier de la croyance égyptienne. De même que pour le dogme chrétien l'unité de Dieu ne fait pas obstacle à sa manifestation en trois personnes, de même pour le prêtre égyptien, l'affirmation de l'unité divine n'exclut pas la possibilité de la conception de dieux très-multipliés.

C'est ainsi que notre hymne, après avoir dit de Dieu : « le Un unique, qui est sans son second » ajoute cependant aussitôt : « celui qui réside dans ses personnes divines, « subsistant par la vérité chaque jour. »

Cette unité qui peut se manifester en plusieurs personnes est aussi nettement formulée plus loin dans le passage suivant : « Roi des dieux, il est un en soi comme avec les « dieux ; dieu qui multiplie ses noms ; le nombre n'en est « pas connu ; » et encore : « Hommage à toi, auteur de « toutes les formes ! Etre un, qui est seul. C'est un multi- « ple-de-bras qui s'étend vigilant à tous les êtres au repos, « recherchant le bien de ses créatures ; » et aussi : « Forme unique qui produit toutes choses ; le Un unique « qui produit les êtres ; les hommes sont sortis de ses « yeux et sa parole devient les dieux. »

C'est partout dans cet hymne la même opposition entre l'unité et la multiplicité divine. Pour les Egyptiens il n'y a « qu'un seul Dieu qui multiplie ses noms » selon ses manifestations. Et comment le fait-il ? « Lorsqu'il émet « sa parole les dieux se produisent » et « sa parole est une « substance » dont les dieux et les êtres intelligents se nourrissent (1).

(1) Voir le 7e paragraphe de l'hymne à Ammon-Râ ci-après, et dans *Tà shâ amu Duàu* : « Ils se nourrissent de la parole de ce Dieu » (§ 12, H, édition Pierret).

Voici d'un passage de cet hymne auquel on ne saurait refuser quelque mérite littéraire, une traduction en vers à peu près littérale. On sera frappé de certaines images qui se retrouvent plus tard dans les textes bibliques et que Racine a enrichies de sa plus suave poésie.

HYMNE A AMMON-RA.

Veilleur sain, Khem-Ammon ! le temps est ton ouvrage ;
Dieu de Thèbes, toi seul créas l'éternité !
Sans borne est ton pouvoir : rien n'est plus redouté
Comme rien n'est aussi plus beau que ton visage.

Sur ton front vénéré nous voyons à la fois
Briller la double plume et le blanc diadème :
Des deux serpents divins y resplendit l'emblème
Sur le schent, la némès ou le casque des rois.

Le diadème atef orne ta face aimable,
Symbole cher au Sud comme aux peuples du Nord.
O prince deux fois roi, ton bras puissant et fort
Tient les sceptres sacrés et le fouet redoutable.

Hommage à toi, dieu Râ, dieu de la vérité !
Etre mystérieux dans ta sainte chapelle !
Tu parles au néant : dès que ta voix l'appelle
Prend naissance aussitôt chaque divinité.

Dieu Toum, toi qui créas les êtres raisonnables
Et qui déterminas leurs formes, leurs grandeurs,
Qui leur donnas la vie et qui par les couleurs,
Par le genre et les traits les rendit dissemblables.

Juge entre le tyran et l'homme malheureux,
De l'opprimé ce dieu recueille la prière,
Son doux cœur est ému par un soupir sincère ;
Il sauve le timide et perd l'audacieux,

Son verbe même aux Dieux donne leur subsistance :
Il dit, et du Nil sort un limon bienfaiteur.
De l'amour et du bien intelligent auteur
Il est l'aliment pur de toute intelligence.

La lumière si douce est son don le meilleur.
Il fait mouvoir les corps dispersés dans l'espace ;
Et s'il révèle aux dieux ses beautés et sa grâce,
Sa vue en eux répand la vie et le bonheur.

Dans la longue série de siècles où s'enferme l'histoire d'Egypte, le temps, le contact des nations voisines, le mouvement naturel des esprits devaient apporter des modifications à ces premières idées. A une époque donnée on voit apparaître un tout autre système.

Déjà au chapitre XVII du *Per em hrou* qui remonte à une très-haute antiquité (1), on lit que les êtres, « sont la semence de Dieu, ils sont son corps, » c'est là une formule toute panthéistique, mais il ne semble pas que l'auteur ait eu l'intention de lui attribuer une si grande portée, car il ne donne aucun développement à sa pensée qui reste un texte isolé dans la littérature des temps les plus reculés de l'histoire d'Egypte. Au contraire, cette tendance est nettement accusée dans un manuscrit du Louvre qui porte le nom de Ramses IX, c'est-à-dire dans un texte du XIII[e] siècle (2).

Dieu est bien toujours l'être nécessaire « qui se meut par « sa propre force (l. 32)... qui gravit le ciel à son « centre (l. 28)... tout puissant (l. 20, 77, 93, 95)... « assembleur des mondes (l. 26)... auteur de la vie « (l. 59, 61)... substance dont sort la substance (l. 24)...

(1) En étudiant ce passage, il faudra s'assurer qu'il n'est pas interpolé et qu'il est bien de même époque que le reste du texte : je n'ai pas ici, à ma disposition les Alleteste Texten de M. Lepsius.

(2) Publié et traduit par M. Pierret, Études égypt. l. I, p. 1 et suiv.

« qui a formé les dieux (1) et les hommes (l. 57 et 67)....
« et crée toutes choses (*passim*)... dont il est la provi-
« dence (l. 4, 7, 18, 20, 38, 93, 100) et le père nourricier
« (l. 11, 19) ».

Dieu prévoit l'avenir (l. 70-77) et d'autre part il « est « le commencement de tout ce qui est sur la terre (l. 9) » et selon une expression singulière « il fait le total des « péchés depuis le commencement (l. 62) ». Ainsi, il paraît bien que rien ne préexistait à Dieu et qu'il sera immortel, car il est dit de lui: « Son âme dompte la vieillesse (l. 27, et 70 « et suiv.) » Mais l'auteur de cet hymne ne paraît pas avoir conçu Dieu comme existant de toute éternité : « Hommage à toi, dit-il, ainsi qu'à ceux que tu as créés « *après que tu fus devenu à l'état de dieu par* « *son devenir.* » Toutefois le dieu se forme de lui-même (2), car le texte ajoute: » *Après que tes chairs* « *eurent formé les chairs d'elles-mêmes* (l. 22)... tu as « organisé le monde ; tu as réuni tes chairs, tu as compté « tes membres ; ce que tu as trouvé épars tu lui as fait sa « place (l. 23)... tu es sans père étant engendré par ton « devenir ; tu es sans mère étant enfanté par ton renou- « vellement de toi-même (l. 24 et 63). »

On ne saurait passer sur le passage suivant qui rappelle une doctrine célèbre dans l'Orient chrétien et qui semble trouver ici son origine dans les doctrines égyptiennes. Le dieu suprême (l. 99) « discerne le bien et le mal » mais « il « les réunit sous son commandement et se concilie le chef « de la révolte. » L'histoire de la lutte d'Osiris, le bon principe, et de Set, le mauvais principe, regardés comme également nécessaires à l'ordre constitutif du monde, si

(1) Le *Pa* ou *Paut neterou* n'est autre que les dieux formés de l'essence divine (l. 21, 45, 86, etc.).

(2) *Ut sû xesef* (l. 4-5) s'engendrant lui-même.

elle ne donna pas naissance au Manichéisme dut aider à ses progrès (1). »

Enfin je crois reconnaître qu'une nouvelle théogonie peut être née de l'influence de la philosophie grecque, se fit jour aux derniers temps. Le Dieu suprême fut alors :

, *Ka*, l'existence,

et sous une forme féminine : *Kaï*,

c'est-à-dire : l'Etre, l'Existence personnifiée, principe (c'est ce que désignent les mots *Tef tefu* et *mut mut-u* « père des pères, mère des mères », c'est-à-dire principe de toute paternité, père ou auteur primordial des dieux et du monde (2).

Ce point de vue nouveau de l'influence de la philosophie grecque sur les idées religieuses de l'Egypte méritera d'être étudié comme l'influence de l'architecture et de la sculpture grecques sur celles de l'Egypte.

De l'ancienne conception égyptienne de la divinité et de ses manifestations résulte que, sous quelque nom qu'on l'adore, d'un bout de l'Égypte à l'autre, dans chaque sanctuaire, qu'il soit le dieu *Amon*, le dieu *Noum;* le dieu *Ptah*, etc. ou même la déesse *Net* de Saïs, le dieu de chaque temple possède toujours la plénitude des attributs divins, et c'est ainsi encore que les Egyptiens, peuple éminemment religieux, tout en croyant à l'unité de Dieu, ont multiplié l'image de la divinité sous quantité de formes différentes. Cela explique aussi comment plusieurs dieux avaient la

(1) Hymne à la divinité, ligne 99, et PLUTARQUE *Isis et Os.*, § 46 et Pierret. *Etud. égypt. 1873.* — Sur la réconciliation de Set et d'Osiris, voir calendrier Sallier, 27 Athyr, et *Todtb*, 80, 5. « Je rejoins « Set dans les demeures supérieures pour vieillir avec lui, *sam n A Sûti m peru heru her aàû hnâ-f.*

(2) Ailleurs le dieu et la déesse le Temps ou l'Éternité personnifiés paraissent jouer le même rôle.

même représentation. Le nom du dieu pouvait varier suivant les sanctuaires, l'idée qu'il personnifiait était partout la même.

Généralement tous ces Dieux se reconnaissent par des coiffures distinctes. Ammon, le dieu suprême de Thèbes (n° 704 de la collection de M. Desnoyers), a la tête surmontée de deux grandes plumes [hiéroglyphe]; Osiris, le roi de l'hémisphère inférieure où séjournent les morts, porte souvent la couronne royale nommée *hez* [hiéroglyphe] ou l'*atef*.

Mais indépendamment des couronnes diverses, les dieux recevaient la tête de certains animaux : Noum (Χνουμις) celle d'un bélier; Horus, celle d'un épervier, etc.

Les textes ne nous apprennent pas quel symbolisme s'allie à ces sortes de représentations (1), ni quelle fut leur origine. On voit cependant que les Egyptiens écrivaient par la tête d'un bélier le mot *s'efi* « terreur, respect, » par la tête de vautour, le mot *nerui* « puissance » (2) et dès lors on comprend qu'ils aient consacré le bélier à Noum, le dieu suprême des temples de Nubie, le vautour à Nekheb, la déesse du midi de l'Egypte (3).

II

Statuettes divines de la collection.

Le Panthéon égyptien est très convenablement représenté dans la collection de M. Desnoyers. Quelques-unes de ses statuettes sont même fort rares et intéressantes.

(1) Birch, *Gallery of Antiquities*, p. 49.

(2) *Am-mâ-du n-a uâ s'âu n du n a* [hiéroglyphes] « puisse-t-on me donner un livre qui me procure une *puissance* « *redoutable* » (Pap. Lee I, 2); ce dernier mot a pour variantes : [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], etc.

(3) Sur le role du chat, voir de Rougé, *Etude sur le Rituel*, p. 57.

Ab Jove principium, Amen em hâ, selon l'expression égyptienne. La première divinité que j'énumérerai sera « AMON » le dieu suprême de Thèbes (n°s 182, 314, 546, 704, 705).

A côté de lui se place PTAH, Φθᾶ, le dieu suprême de Memphis, caractérisé par sa tête nue. Il représente avec Ammon l'idée de la divinité avant et après la création du monde. C'est par allusion à ce rôle qu'il est figuré sous la forme d'un enfant (n°s 131-132) ou bien sous celle d'une momie tenant le sceptre *zâm* (n° 396) et qu'il porte quelquefois le nom de *Ptah-em-hâ* « Ptah au commencement. »

Puis au milieu de cette multitude de divinités :

HORUS à tête d'épervier (n° 168), Ὧρος;

HOR-PA-KHROUD (Horus l'enfant) Ἀρποκρατης, tantôt debout, tantôt assis et coiffé de coiffures diverses, mais toujours caractérisé par l'apposition d'un doigt sur ses lèvres (1), (n°s 183 à 185, 194, 528 à 533, 575 à 579, 695, 706);

HORUS sur les crocodiles (n°s 342 à 345);

KHEM, « l'Ammon de Coptos, Horus qui lève le bras » selon une inscription du Louvre (2) dieu mummiforme et ithyphallique (n° 414 et sur un vase de bronze de la collection. — Cf. *Todtb* 162,19) ;

SEKHET, la déesse à tête de lionne (n° 105);

BAST, à tête de chat (585, 201-203);

HATHOR, Ἀθωρ, debout, bras pendant et coiffée du disque dans les cornes (549, 105-110) ;

(1) Quelques-unes des statuettes de la collection offrent non-seulement dans leur style mais aussi par les attributs donnés au dieu, des traces de l'influence grecque : il en est ici une, par exemple, qui tient une corne d'abondance.

(2) Ici est la figure d'Ammon ithyphallique.

NOUM ou KHNOUM, Χνουμις et Χνουφις à tête de bélier (47, 156, 702);

TAHUD, Θωυθ, le dieu de la science (154 et 155, 157 à 161, 164 à 167);

ANOUP, Ανουβις (152, 162, 180), veillant sur la momie couchée sur le lit funéraire ; et les quatre génies funéraires (n° 675-678);

SELK, debout et coiffée d'un scorpion qui relève la queue (n° 315);

NEBTHAT, Νεφθυς (n° 109);

SHU ou ANHOUR, le dieu qui soutient le monde (9 à 17, 111 et 112, 125 à 130); le n° 108 est un travail d'une grande finesse;

BES, [hieroglyph] le dieu difforme (82 à 97, 133 à 137, 329 et 332);

IMHOTEP, fils de Ptah, déployant sur ses genoux un rouleau de papyrus;

On remarquera principalement les divinités suivantes :

I. NOFRETOUM, divinité assez rarement représentée, et dont cependant M. Desnoyers possède quatre statuettes dont une en argent (534 à 536 et 570). L'une d'elles est reproduite sur la planche II, fig. 4. Le type diffère de celui qui a été publié.

II. AS, ISIS, que les statuettes de la collection nomment « la grande mère » (*mut ur*, n° 571, coiffée du skhent [hieroglyph]), « celle qui donne toute vie, toute santé, « toute joie éternellement » (n° 558, *dû ânχ neb, senb neb, ûû hâti zeta*), debout, accroupie (n° 681) et plus ordinairement assise, allaitant son fils Har-pe-khroud (Horus l'enfant) assis sur ses genoux (n°s 252, 138, 153, 550 à 554, 556 à 562, 565, 566, 571 et terres cuites 25, 35,

36, 176 et 177; têtes doubles 525 à 527), ou guidant ses pas (nos 58 à 60, 114).

Avec sa sœur NEBHAT, Νεφθις, Isis veille sur le corps d'Osiris avant sa résurrection (n° 124) (1), ou sur son fils Horus (nos 48 à 50, etc.)

Il est à remarquer que malgré le texte suivant gravé sur un sarcophage de Vienne :



As her unam- f, *Nebhat her semeh-f*

Isis est à sa droite, Nephthis à sa gauche,

ces positions ne sont pas constantes; Isis se trouve presque toujours à gauche.

Isis porte aussi le nom de Ap ; comme sur cette inscription de Dendéra :



Ailleurs Ap est dite fille de la déesse Bast (mus. du Louvre):



Elle est alors représentée sous la forme monstrueuse d'un hippopotame debout, aux mamelles pendantes, coiffée de la grande coiffure à pans retombant sur les seins et munie par-derrière d'une longue queue (nos 58 à 69, 76 à 81, 203). L'une de ces statuettes (n° 467, hauteur 106 millimètres), en terre cuite, bien modelée, porte une coiffure formée de cinq petites plaques d'un émail bleu foncé, qui m'a rappelé ce passage du chapitre édité par M. Naville : « le sommet de ta tête est bleu, » (*Zeitsch.*, pl. I, l. 12) ou encore l'Osiris à la chevelure bleue « de lapis-

(1) *Au sen ha Asar mer em hebesu*, elles se tiennent auprès d'Osiris enveloppé de bandelettes (*Todtb.* 18, 12).

lazuli vrai » pierre que les Egyptiens imitaient par toutes sortes de compositions (1). Mais la plus curieuse représentation est celle de la collection de M. Desnoyers, qui la montre debout sur un lion couché (pl. II, fig. Ire, hauteur 68 millimèt.) Ces représentations de déesses, debout sur des animaux, sont très-rares, et les auteurs qui les ont citées les ont attribuées à l'influence de la mythologie phénicienne sur celle des peuplades de la basse Egypte. La déesse Ap, ainsi figurée, n'a pas encore été signalée.

II. ASARI, Οσιρις, le dieu auquel le défunt s'identifie pour vivre dans l'autre monde, représenté sous forme de momie (674); assis sur une boîte funéraire (537); souvent le dos de la boîte s'ouvrait et renfermait les reliques, restes d'hommes ou d'animaux (nos 537 à 541). Le dieu est coiffé ordinairement de l'*atef*, quelquefois surmonté du disque solaire (n° 473, etc.) (2).

Parmi une quarantaine de statuettes, plusieurs sont d'un style qui mérite d'attirer l'attention. Quelques-unes d'entre elles nous mettent au fait de procédés employés par les artistes égyptiens. Ainsi, de la coiffure d'une statuette de bois doré (n° 191) il ne reste que le *hez* ou couronne blanche ; mais sur le devant est enfoncé l'enroulement ordinaire de la couronne rouge en bronze, et, de chaque côté, on remarque un trou qui servait à fixer les grandes plumes nécessaires pour compléter l'*atef*, sans doute aussi en métal, comme les plumes, les cornes, l'urœus

(1) Sur la tête, elle portait sans doute quelque coiffure d'un bleu très-clair dont il ne reste qu'un petit morceau enfoncé dans le crâne.

(2) Osiris peut être coiffé de la couronne blanche (*hez*) ; voir *Papyrus funéraire de Soutimès* et *Todtb.* ch. 18; 100; etc. Au contraire, dans la collection, toutes les statuettes ont l'*atef* ; quand quelqu'une paraît coiffée (n° 679 et 191) de la couronne blanche, on s'aperçoit ue ce n'est qu'en apparence, parce que les deux plumes ont disparu.

frontal et la barbe de la statuette de bois, n° 711. Une autre de grande dimension (n° 500, hauteur 0m30) nous montre un bronze creux rempli d'une matière noire pulvérulente (1).

Osiris a été assimilé par les Grecs à Bacchus (2). Th. Devéria a essayé de justifier ce rapprochement (3), en citant plusieurs stèles montrant Osiris placée sous un naos ou sous une espèce de treille à laquelle sont suspendues des grappes de raisins; ou bien encore on distingue parmi les offrandes qui lui sont présentées des grappes ou des corbeilles remplies de raisins noirs. Mais Déveria n'avait pu d'ailleurs apporter aucun texte à l'appui de sa thèse.

Un bronze de la collection de M. Desnoyers (n° 563) me paraît devoir jeter une grande lumière sur ce sujet (4). Osiris est nu et debout; il est coiffé d'un bonnet à longue pointe dirigée en arrière; une écharpe lui traverse la poitrine; sur son dos, il porte une sorte de hotte; d'une main il pose un doigt sur sa bouche et de l'autre il s'appuie sur un cep de vigne auquel pend une large grappe ; sur ce cep s'enroule un *urœus* la gorge enflée, la tête surmontée d'un disque. A droite d'Osiris est un chacal assis et à gauche un épervier coiffé de la couronne blanche.

La présence de ces deux animaux symboliques d'Anubis et d'Horus, le geste si ordinaire du personnage portant le doigt à la bouche, assurent bien le caractère tout égyptien

(1) C'est la seule de toutes ces statuettes où Osiris tienne de la main droite le *pedum* et le *flagrum* et de la main gauche une croix ansée à trois branches égales surmontée d'un très-grand anneau.

(2) *Inscrip. des cataractes.* — DIODORE DE SICILE, Bibliothèque historique, § 15.

(3) DEVÉRIA, *Musée de Lyon*, p. 16.

(4) Voir la planche III, fig. 1re.

de notre représentation. Notons encore que les monuments cités par Devéria sont des représentations funéraires, et qu'Osiris est souvent représenté la figure et les mains noires (1), toujours par allusion à son rôle funéraire et aux migrations de l'âme après la mort. Aussi je ne doute pas que le bronze, dont je parle, ne soit un ex-voto trouvé dans une tombe.

Comme Devéria, je n'ai longtemps trouvé aucun texte qui fît allusion à cette singulière représentation, mais je pense maintenant en avoir rencontré qui s'y rapportent manifestement. *Au Rituel d'embaumement* (2), après diverses prescriptions à accomplir en souvenir des « trente-six dieux en compagnie desquels l'âme se manifeste au ciel supérieur et des trente-six noms dans lequels Osiris prend des formes locales » le texte ajoute :

« lier une gousse de la plante-menes et des PAMPRES ; une
« seule pour la *main gauche* avec ce foin nouveau, parce
« que le PAMPRE C'EST OSIRIS. »

Le mot répond parfaitement, comme le fait observer M. Maspéro, au copte NI ALOOUI que Peyron traduit : RAMI *palmæ vel* VITIS, *in quibus sunt dactyli adulti et UVÆ*. Dans le passage en question, M. Maspéro adopte le sens *palmes*. Je pense que le bronze de M. Desnoyers, dans lequel Osiris appuie *la main gauche* sur le *pampre*, rend certaine l'interprétation différente que je propose.

(1) Par exemple au Papyrus funéraire de Soutimès, édition Lefébure.

(2) Titre donné provisoirement à ce livre par M. Maspéro (Papyrus du Louvre, p. 16 et 51), jusqu'à ce qu'il ait été vérifié si l'exemplaire de Vienne ne donne pas son vrai nom (Cf. ibidem, p. 17). — Le texte que je cite est à la page 7, ligne 11 du papyrus n° 3, de l'édition des *Papyrus de Boulaq*, par M. MARIETTE.

Je rappellerai aussi que, dans les textes relatifs au mythe d'Horus, le vin est mis en rapport avec ce dieu, et par suite avec son père Osiris, car « il symbolise, selon « Plutarque, le sang des adversaires vaincus par les « dieux (1). »

Ce sujet était peut-être traité plus souvent qu'on ne l'imaginerait, car je retrouve dans la collection de M. Desnoyers deux têtes qui ont un grand rapport avec celle de notre groupe. Sur l'une le bonnet se termine par une corne recourbée en arrière et de la chevelure sortent deux autres cornes qui paraissent tronquées sur l'original. Sur l'autre le bonnet s'écrase de chaque côté de la figure et forme une corne ou oreille sur les deux tempes (planche III, fig. 2 et 3).

La rondeur des contours de ces trois figures indique un travail de l'époque ptolémaïque, mais on a vu par les détails ci-dessus que l'idée en est bien égyptienne.

IV. Je citerai encore un buste de déesse vue de face ; de chaque côté du visage se déroule une tresse comme sur les figures d'Isis ou d'Hathor, et sur les épaules se dresse un urœus. La tête est surmontée d'une tour crénelée ; et entre les créneaux apparaît assis un chacal. Il est à remarquer que les traits du visage sont reproduits des deux côtés du bronze (planche I, fig. 3).

V. Enfin, pour terminer la série des dieux, je mentionnerai les statuettes du dieu Ptah-Sokar-Osiris sous la forme du bœuf Apis dont la collection possède des exemplaires quelquefois bien modelés.

Pour être complet, il me faudrait décrire les images de quantité d'animaux consacrés à tous ces dieux : des sphinx, des lions debout ou couchés ; une tête de lion

(1) Plut., *de Is. et Os.*, 9. — Naville, *Textes hiéroglyphiques relatifs au mythe d'Horus recueillis dans le temple d'Edfou*, pl. XIII. — Je ne connais, il est vrai, ce texte que par ce qu'en a cité M. Naville, *Zeitschrift*, 1870, p. 121.

(n° 468 bronze) surmontée d'un disque devant lequel se dresse un uræus coiffé du *hez* et accostée de deux têtes d'épervier; une belle tête de Sekhet; des cynocéphales assis; des béliers couchés; un chien de bois; des chacals accroupis ou placés sur un pylone; des bœufs les pattes liées, petits objets d'offrande sans doute à l'usage des pauvres qui ne pouvaient faire le sacrifice d'un bœuf; un lièvre courant (bronze), des crocodiles, des crapauds, des grenouilles, des lézards, animaux consacrés à Neith (voir planche II, figures 2 et 3); un serpent replié sur lui-même (bronze); divers poissons, des uræus, des ibis reconnaissables à leur long bec et à la forme allongée du corps, en bronze ou terre cuite; enfin des éperviers debout ou momifiés (*as'em*) en bronze, en terre, en bois et en cire. Un de ces éperviers (n° 469, hauteur 38 millim.) de bronze, est coiffé d'un disque avec uræus au-dessus de deux cornes horizontales; il a deux bras dont les mains reposent chacune sur la mitre d'un uræus redressé en avant de lui.

Tous ces éléments se retrouvent combinés dans un bel ornement de bronze, formé d'un disque portant au centre un uræus surmonté d'un petit disque et de deux longues plumes; sur celles-ci se dessinent les deux tiges fines terminées par un enroulement que l'on voit sur la tête d'Osiris, et les deux extrémités d'un serpent qui entoure le disque; au-dessous est un autre serpent replié sur lui-même. Ce devait être l'ornement de tête d'une divinité (n° 178, bronze, hauteur 12 centimètres.

III

Croyance à l'immortalité.

Plus encore que la croyance à l'unité de Dieu, la croyance à l'immortalité de l'âme est un des traits principaux des

doctrines égyptiennes. La croyance à l'unité de Dieu pouvait être comprise des lettrés ou des initiés, mais la notion devait en être quelque peu obscurcie dans l'esprit de la foule par les multiples représentations du dieu dans ses diverses manifestations. Tout, au contraire, rappelait aux Egyptiens le dogme de l'immortalité de l'âme.

Il n'y a pour ainsi dire pas d'hymme religieuse où la notion n'en soit clairement exprimée, où il n'y soit au moins fait allusion (1). Sur les murs des hypogées, surtout depuis le nouvel empire, et sur les sarcophages on avait tous les jours sous les yeux la représentation des scènes de mort et de résurrection ; et chaque année les anniversaires (2) appelaient toute la famille au tombeau de ses membres défunts pour y réciter les prières remplies de promesses de la vie future, pour lui offrir les objets qui lui étaient nécessaires dans son existence d'outre-tombe.

Les Egyptiens n'ont qu'un mot pour exprimer *la vie* et l'*immortalité* : ☥ *vita*. On dit, par exemple, d'une jeune fille qui vient de mourir (1) [hiéroglyphes]
Hâ s n ânxi renp met-hept
« la durée de sa vie fut de 17 années (3), » et sur toutes les

(1) Sur la croyance à l'immortalité de l'âme chez les Egyptiens, voyez Pierret, *le Dogme de la Résurrection*, où sont cités quantité de textes.

(2) En souvenir des libations qu'Amon-Apt fait à son père et à sa mère tous les dix jours. (Rituel d'embaumement pp. 3, 23 et 5, 4, Ed. Mariette : traduction de M. Maspéro.) Sur les cérémonies funéraires, voir l'inscription d'Abydos (Mariette, I, 52 ; Maspéro, *Genre épist.* 99).

(3) Cercueil de Cléopâtre, au Bristish Museum. Cf. Canon royal de Turin 1, 5.

stèles funéraires, les défunts demandent à Osiris : dû ânx de leur accorder l'IMMORTALITÉ (1).

C'est qu'en effet pour les Egyptiens, celui qui est couché au tombeau n'est pas véritablement mort : *Nem A ânχ A m χet χem, Râ ma, hrû neb,* « je renouvelle ma vie « après ma mort, dit le défunt, comme le Dieu Soleil « chaque jour (2) » *Mâk sû zesef an χem-u-A,* « Râ « lui-même prend soin que je ne meure pas (3). » Aussi Osiris, qui préside au royaume d'outre-tombe, est-il souvent appelé ROI DES VIVANTS. C'est bien, comme le fait remarquer M. Pierret, une des plus énergiques affirmations de la foi des Egyptiens à la résurrection et à l'immortalité (4). J'ajouterai à cette remarque qu'Osiris est aussi nommé « le seigneur de la vie (5); » la tombe « le pays du seigneur de vie (6), »

(1) Cependant ils expriment encore cette dernière idée par diverses circonlocutions. Au tombeau de Ramsès III, on demande l'immortalité pour le roi, dans les termes suivants : *A! Asiri xenti per duà neb qerer, hiq tepeh, sânx ba n sûten* « O Osiris qui réside au ciel inférieur, seigneur de la tombe, roi de la chapelle funéraire, FAIS VIVRE l'âme du roi... » Le chapitre 130 de la *Shaï per em hrou* est intitulé : *S'âï nte s-ânx baï* R HEH « Livre de FAIRE « VIVRE l'âme ÉTERNELLEMENT. »

(2) *Todtb*, 38, 4.

(3) *Todtb*, 44, 3.

(4) *Etudes égyptologiques*, I. p. 54.

(5) *Todtb*, 142, 2,

(6) MARIETTE, *Dend.* 73, l 12.

le sarcophage « le meuble du seigneur de la vie (1) » et la momie .

L'homme, dans sa vie terrestre, est composé, suivant les textes égyptiens, d'un corps χ*à* et de plusieurs éléments immatériels tels que le *Khou* « l'intelli-« gence, la plus subtile des pensées divines » et le *ba* ou l'âme qui agit par nos sens et nos organes. D'autres fois les Égyptiens distinguaient

Ka, l'essence, *hâli,* le cœur, *ba* l'âme, χ*aib* l'ombre ; ce que peut-être un autre texte, parlant de l'âme divine, résume en disant :

ârq *hâli* *m* *ftû* *bau*

« perfection du cœur en quatre âmes. »

Après la mort ces parties de l'homme se séparent jusqu'au jour où le jugement dernier prononcera sa seconde mort, *mut em nem,* s'il est déclaré coupable, ou la réunion de tous les éléments de son individualité dans son corps devenu lumineux *sehez* (2), renouvelé, devenu *sâhu* , le « corps de l'éter-« nité » si le défunt est proclamé juste. (3)

(1) Mariette, *Dend.* 70.

(2) V. le § vii.

(3) Sur les théories égyptiennes, voir Pierret, *Le dogme de la résurrection ;* Devéria, le chapitre Ier du livre des morts, (Zeitschrift. 1870. p. 37) et *catalogue des mss. du Louvre.*

Voici quelques textes des plus caractéristiques des idées égyptiennes sur ce sujet :

An χenem-tû-k an sàû âu Asari, saû bau, χetem χaib-u χem-ti-u, tu n'es pas enfermé par le gardien des membres d'Osiris, celui qui garde les AMES, qui enferme les OMBRES des morts. (*Todtb*. 26, 7.)

Aû t-tû na ba-à, χû-hnâ a, que me soit apportée mon AME, que mon KHOU soit avec moi. (*Todtb*. 89, 1 et 3, la vignette représente l'âme, sous forme d'oiseau à tête humaine voltigeant au-dessus du SAHOU, couché sous le forme d'une momie, auquel elle vient se réunir.)

Ba-k s'eps m-her χa-k, ton AME auguste est au-dessus de ton CORPS. (Tableau de la résurrection au temple de Karnak.)

Dû-n-k hetep ba ââ r χa-f, χaib-ef em aten, tu permets la réunion de la grande AME à son CORPS et à son OMBRE dans le disque solaire (Mariette, Abydos, pl. 52.) (1).

Neter-k-u-a χu-k, au usr ku-a ba-k, j'ai divinisé ton KHOU et j'ai rendu puissante ton AME. (*Todtb*. 79, 4.)

An sàu-ten χaib-a, ûn her en ba-a, χaib-a, χû-a, vous ne gardez pas mon OMBRE. Le chemin est ouvert à mon AME, à mon OMBRE, à mon ESPRIT. (*Todtb*. 92, 5.)

On trouve encore des textes comme celui-ci : *Ub su, en ka-f, en ba-f, en χaib-f, en sâh-ef*, le défunt est purifié en son être, en son âme, en som ombre, en sa momie (2).

Bientôt le défunt se mêlera à la société des dieux (3). Ainsi il figurera sur la barque des dieux Râ et Af (4), il fera partie d'un cycle divin et sera placé au nombre des

(1) Ces quatre premiers textes sont cités par M. Pierret.

(2) Papyrus d'Horus, cité Birch, Zeitschrift.

(3) *Au-f hems am-tû noteru aàûu* « il s'assoiera parmi les dieux grands »(*Todtb*. 77, 4.)

(4) Voir les papyrus funéraires, texte et figures.

suivants d'Horus (1), des suivants de Khentamen (2), des suivants d'Hathor (3). Il marche presque leur égal. « Je « suis, dit-il, l'un d'entre eux, je suis le second d'Isis, le « troisième de Nephthys; je deviens puissant par leur pro- « tection(4), » c'est-à-dire la protection de ces deux déesses fait de moi leur frère.

En effet, le défunt se vante d'être le fils des dieux : *nok sa k* « je suis ton fils » dit-il, par exemple, à la déesse Nout (5).

Ici la théologie égytienne ne saisit plus la distance entre la nature divine et la nature humaine, ainsi transfigurée. Le défunt est véritablement un dieu : « Je suis ce dieu « parmi eux, fils des dieux grands (6) ». Alors il se nomme tantôt Schou (7), tantôt Toum (8) ou Horus (9), ou Khons (10) et tout particulièrement il est Anubis, Osiris et Hathor (11), « son âme est dieu comme les dieux » est-il dit sur la caisse d'une momie (12).

(1) *Todtb.* 101, 6 - C f. 104, 3.

(2) *Todtb.* 144, 11.

(3) *Todtb.* 47, 2 *ûn-n-a m s'esû Hathor*, je suis parmi les suivants d'Hathor. Cf. 103, 2.

(4) *Nok pû ûâ am sen : ar-n-a* [hieroglyph] *n As,* [hieroglyph] *n Neb-hat, ûsr n-a em xû sen,* (*Todtb.* 100, 3.)

(5) *Todtb.* 44, 3.

(6) *Ibid.* 50, 4 : *nok pen netr amu ââ neteru ââu.*

(7) *Ibid.* 55, 1 : *nok S'û.*

(8) *Ibid.* 62, 3 : *nok Tûm.*

(9) *Ibid.* 66, 1 : *nok Hor.*

(10) *Ibid.* 83, 4 : *nok Xensû.*

(11) *Todtb.* 43 : *nok Asari pen Asari Aûf ânx*, « je suis cet Osiris, Osiris Aoufânkh. » On sait que sur les monuments funéraires le défunt est communément appelé l'Anubis un tel, l'Osiris un tel, ou l'Hatbor une telle. *Nok Asari pui nen, neb Ament.* « Je suis cet Osiris, seigneur de l'Amenti. — *Ibid.* 8.

(12) Musée de Cambridge. — Cf. *Todtb.* 15, 17.

Non-seulement il devient roi (1) et se promène avec les rois de la haute et de la basse Egypte (2), mais bien plus il est le seigneur des dieux et à son tour il en forme son entourage : « Je suis votre seigneur, ô dieux, venez à moi, « et soyez mes suivants (3), il se fait adorer, je suis venu, « dit-il, j'ai amemé ceux qui sont dans leur cycle divin ; « les voici courbés et baisant la terre devant moi : Adorez- « moi, me voici élevé, etc. (4).

On voit quelle sublime existence les doctrines égyptiennes promettaient en récompense aux observations de la loi religieuse : l'immortalité, c'était la déification. Rien n'est plus fréquent que l'appellation *pe neter* « le dieu » pour désigner le défunt.

On serait peut-être tenté de taxer d'exagération l'esprit religieux qui a produit ces doctrines. Mais la Grèce n'a-t-elle pas déifié ses rois et ses héros ? Ne rendons-nous pas un culte sous le nom de saints aux hommes qui se sont distingués parmi nous par l'austérité de leur vie ou comme les bienfaiteurs de l'humanité ? Il faut reconnaître que le fond de ces idées est de tous pays, mais chaque peuple y imprime son cachet particulier.

IV

Embaumement. — Cercueils. — Canopes.

Pour s'assurer le merveilleux avenir promis aux élus du ciel égyptien, il fallait que tous les éléments de la person-

(1) *S'â-k-û-a em sûten*, je m'élève en roi. (*Todtb.* 44, 4.)

(2) *Ibid.* 67.

(3) *Ibid.* 47, 1-2. *nok neb ten, neteru ; mâ-nû en-a em s'esu a.*

(4) *Todtb.* 77, 2-3. *I-n-a, an-n-a amûu pà-tûûu senu : em kes, se-na-to n senen-a. Adâi ten, wâ-ku-a*, etc.

nalité humaine fussent renouvelés, (1) et qu'ils se retrouvassent au complet, (2). Aussi le défunt atteste-t-il « qu'il a fait embaumer ses « chairs, que son corps ne se dissoudra pas ; qu'il est « complet comme son père Osiris (3) » dont Isis et Nephthys avaient rassemblé, les membres dispersés par Set et reconstitué le corps.

Les rois n'avaient que deux préoccupations pendant leur règne : les guerres extérieures et la construction sur les bords du Nil de leur tombeau, pyramide ou syringe.

Les grands de leur cour, à l'imitation du souverain, se faisaient creuser, dans les rochers qui limitent la vallée du Nil, des tombes magnifiquement ornées. Près des grandes villes se trouvaient des quartiers habités par un peuple d'artistes spéciaux chargés de la momification (4).

Les entrailles et les viscères devaient être conservés dans quatre vases comme les beaux canopes d'albâtre (n° 667 et 668) du « basilicogrammate, grammate des *Neferou* du seigneur des deux pays (du roi) Nebsmen : »

(Canope amset)

titré aussi « scribe du trésor : »

(Canope Dua-mut-f)

(1) N*eter-k-û-a xû-k,ûsr-kû-a ba-k* (*Todtb.* 79, 4), j'ai renouvelé ton esprit, j'ai rendu forte ton âme. *Aû-f neter xa f temtû, aûf ûza r xa ban,* « est renouvelé son corps, il est complété, il sort de la demeure mauvaise » (*Todtb.* 165, 6).

(2) *Ap-k hâu-k tm, uza* « tu comptes tes chairs qui sont au complet, intactes » (Denkm. II, 13.)

(3) *Todtb.* 154, 1-2. *I-n-A ; s-di utex-A aufu A pen. An sebi xâ-a ten : au-A tem-k-u-A ma tef-A Asari,* etc.

(4) V. Maspéro, *une Enquête*, p. 64 et suivantes.

et l'un des canopes « de l'auditeur divin Pef-khensou, fils de la dame du palais Taten » (n° 632, Canope Hapi):



Ces restes du défunt sont sous la garde des quatre génies fils d'Osiris (n° 675 à 678) dont la tête surmonte ordinairement les canopes (1).

Un petit tableau de la collection de M. Desnoyers (n° 188) représente les dernières scènes de l'embaumement auxquelles président ici Thot et Anubis, ou plutôt il montre ces deux divinités veillant sur la momie couchée sur son lit funéraire.

Une fois l'embaumement terminé, la momie devait être placée dans un ou plusieurs cercueils, de pierre ou de bois selon les temps et les localités, renfermés à certaines époques dans un cartonnage peint dont les numéros 629 et 630 sont des spécimens. Nous sommes en présence de deux fragments supérieurs d'un cartonnage de momie. Ils sont composés de vingt-deux toiles superposées (la première et les deux dernières plus fines que les autres) et recouvertes d'un enduit léger de plâtre sur lequel s'appliquent les couleurs. Comme ils sont peu considérables, j'en vais donner une description succincte qui permettra de reconnaître les figures sur d'autres monuments.

Sur le fragment de droite (les figures regardent à gauche) on voit un dieu mummiforme debout, à tête d'épervier dont l'œil est fortement accusé, et surmontée de l'*atef*; il tient dans les mains le scepte *zâm* entre le *neχeχ* et le *hiq*; deux bandelettes en × lui descendent jusqu'au

(1) Ces canopes contiennent encore aujourd'hui les restes du défunt.

dessus du genou. Derrière est une déesse à tête de lionne ayant sur la tête et sur les genoux un glaive (*sif*, ξιφος). La légende ne donne pas son nom mais seulement son titre de *neb-t heb-t* « dame de la demeure des fêtes (?) » Derrière ce tableau au premier registre on voit une grenouille et au second, devant un bélier dont il ne reste que la tête.

Sur le fragment de gauche (les figures regardent à droite) était représenté « Osiris, dieu grand seigneur de... » dont il ne reste que le bonnet avec son bandeau surmonté de *l'atef*. Près de lui est assise une déesse à tête de grenouille tenant le glaive sur ses genoux.

Dans un second tableau, en arrière de celui-ci, est encore une grenouille, et au-dessous la déesse Hathor sous la forme d'une vache couchée portant entre ses cornes le disque surmonté des deux plumes accolées, le dos recouvert d'un tapis rouge et surmonté du *hiq* et du fouet.



Devant elle est encore écrit, comme devant la grenouille, le mot *ba*. Cette vache momifiée et posée sur un *neb* porte ailleurs (1) le nom de

(1) *Tà shâ amu Dûàû*, § 9 D, édition Pierret.

On embaumait non-seulement les hommes, mais encore les animaux sacrés. C'est ainsi que M. Desnoyers possède des momies de chats (1), de chiens (2), de poissons (3), d'ibis (4), de vanneau (5), de lézard (6), de crocodile (7), d'insecte (8), et autres animaux (9).

Le cercueil peut être une caisse renfermée dans un cartonnage ou bien un simple coffre en bois (10) ou en métal (11), une pyramide (12), un vase (13), une figure d'animal (14).

V.

Cones.

Enfin, toujours par suite des idées de protection à exercer envers les restes du défunt, il fut d'usage à Thèbes, pendant plusieurs siècles, de délimiter le terrain affecté à chaque sépulture, en parsemant le sol de cones de briques au nom du défunt. (15)

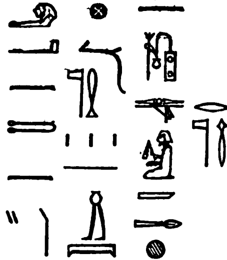
La collection de M. Desnoyers en possède sept.

Cinq d'entr'eux nous livrent des noms et des titres de fonctionnaires.

(1) Nos 625, 626, 633, 198.
(2) 627, 635.
(3) 628, 636.
(4) 638.
(5) 639, 640.
(6) 402, 403.
(7) 191.
(8) 1, 14.
(9) 192, 537 à 541, 555, 606 à 609.
(10) 198, 537 à 541, 535.
(11) 402, 403.
(12) 191 en bois peint, 192 en bois doré.
(13) 606 à 609.
(14) 1, 14.
(15) MARIETTE, *Musée de Boulaq*.

1. — Cone n° 649.

Hâ n Teni;
mer henneteru
en Anhour,
sχa Xem,
mâ χerû
χer neter âà.



Le prince de Thinis,
le chef des prophètes
d'Anhour,
le scribe Khem,
véridique
auprès du dieu grand.

2. — Cone n° 648.

..... n qemâ
Meri
henter 2 en
Râ-men-χeper
Amen-m-ka.



La qemâ d'Amon (?)
Meri.
Le 2e prophète de
Thotmès III,
AMEN-EM-KA.

3. — Cone n° 647.

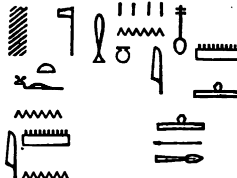
Usari, sχà per hez
en Neb tàui,
Sa-..........,
mes en nebt per
Tà-nefer mâ χerû



l'osiris scribe du trésor
du maître des 2 régions
SA.........,
né de la dame
Tanefer, véridique.

4. — Cone n° 646.

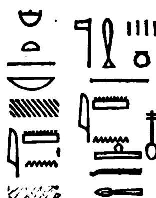
Atefneter n Amen,
henneter 4 n Amen
Neferhotep
mââχerû.



Le divin père d'Amon
le 4e prophète d'Amon
Neferhotep
véridique
(1)

(1) Les signes sont placés ici exactement comme sur le cone. On y lit bien *Amenhotep* pour *Amen.*

5. — Cone n° 644.

Hime n Nebtâuï		l'épouse du roi
Amen...		AMEN...
Henter 4 n Amen		le 4e prophète d'Amon
Neferhotep		NEFERHOTEP
mââχerû		véridique.

Ce Neferhotep est le même personnage que celui du cone précédent ; mais ici on peut supposer qu'il était le parent d'une reine Amen... dont le nom était inconnu jusqu'ici. Il mourut sans doute jeune, car il ne s'éleva pas au-delà des derniers degrés de la hiérarchie pontificale.

6. — Cone n° 645.

Ce cone présente un type tout différent des précédents. Au milieu de deux circonférences concentriques sont assis deux personnages, et tout autour est une légende où il n'est possible de lire que quelques lettres.

Le septième cone est complétement illisible (1).

VI.

Statuettes.

A côté de la momie du défunt il était assez naturel de placer sa statue.

Le défunt devait être représenté sur la barque du soleil, soit en peinture sur les manuscrits, soit par une figurine sur les barques sculptées. Le petit personnage, n° 507,

(1) Tous ces noms manquent au *Dict. des noms propres* de M. LIEBLEIN. Sur la stèle d'un Apis seulement, est nommé un (sur la stèle, le personnage tient ses bras abaissés.)

d'après les notes de M. l'abbé Desnoyers, aurait fait partie de l'équipage d'une de ces barques (1).

Souvent aussi les statues et les statuettes étaient des ex-voto consacrés aux défunts dans leur tombe ou dans les temples. Elles étaient de deux sortes :

Les unes représentaient le défunt en costume royal, civil ou religieux de toute taille depuis celle des belles statues du roi Khephren trouvées dans un puits funéraire, jusqu'aux statuettes de la collection de M. Desnoyers.

Le bronze n° 564, d'un assez bon travail, représente un prince (il a l'urœus au front) à genoux ; et 567, un roi à grande coiffure retombant sur les épaules.

Les statuettes de bois 506 et 508-509 offrent deux types bien différents ; l'un svelte de corps, à figure longue, au nez recourbé ; l'autre trapu, au visage large, aux traits écrasés. La statuette de ce dernier type, qui se retrouve dans une tête de basalte (n° 186) porte sur son large tablier très finement gravées les légendes des rois Thotmès II et Thotmès III, dont l'authenticité paraît malheureusement douteuse.

Le petit égyptien debout en terre cuite porte les cheveux à la mode de l'ancien empire (n° 568) et l'égyptien à genoux allonge ses bras sur ses cuisses (n° 569). Sur la tête en marbre (n° 42, ancien empire ?) on avait réservé la place des yeux, qui devaient être en diverses pierres et métaux.

Il ne me reste plus à signaler qu'un joueur de flûte (n° 57, époque ptolémaïque ou romaine) en bronze, et une petite statuette accroupie (n° 669, XIXe dynastie ?) mais sans légende.

(1) *Zod en sa her tût en Xû pen'rtâ m ûà pen*, « Parole de la personne sur la statue (ou image) du défunt placé sur cette barque » (*Todtb.* 136, 11. cf. 100, 6 ; 125, 67 ; 129, 4 ; 130, 26 ; 133, 12 ; 134, 9 ; 144, 25 ; etc. Sur l'assimilation de la vie d'outre-tombe à la course du soleil, voir DEVERIA, *Catalogue des Papyrus du Louvre*.

Une autre classe de statuettes se réfère à la fois aux occupations agricoles du défunt dans sa vie future, au dogme qui enseigne qu'une partie de l'homme (le *khou*, l'intelligence) « quitte le corps terrestre et reprend sa tunique de feu » pour parcourir les espaces célestes (1) et à l'illumination (*sehez*) du corps lui-même à l'arrivée de l'âme dans l'autre hémisphère. Ces statuettes représentent le défunt sous la forme d'une momie enveloppée dans ses bandelettes 𓀾, tenant dans chaque main un instrument de labourage, et sur le dos un sac de semences. Ordinairement tout autour du corps est inscrit le chapitre VI de la *shaï per em hrou*: « Illumination de l'osiris N......... « L'osiris N. est capable de faire tous les travaux que fait « dans le kherneter celui qui a ses instruments, pour ferti- « liser les champs, etc. »

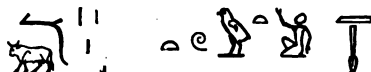
La collection de M. Desnoyers possède une quarantaine de ces statuettes parmi lesquelles voici celles qui offrent quelqu'intérêt biographique ou artistique:

1. — Statuette 340.



« le scribe des gardes du corps? du seigneur des deux pays, Annou. »

2. — Statuette 342.

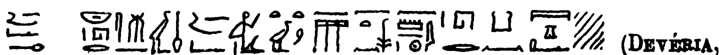


Mer menmenu *Tûût* (2) *mâχerû*

l'intendant des troupeaux Touout véridique.

(1) Hermès trismégiste. Voir plus haut page 231 et la note 3.

(2) Nom rare. Il ne se trouve pas au *Dictionnaire des noms propres* de M. Lieblein. Je ne trouve au Musée du Louvre que le « chef des officiants (?) du temple d'Ammon : »

 (Devéria,

3. — Statuette 350.

Xorp hatu Psemtek-χû, mes en Ahtà.
le président des temples Psametik-khou, né d'Ahta (?)

4. — Statuette 352.

hennuter Ar-m-her mes en Hàr mâàχerû
le prophète Aremher, né de Har, véridique.

5. — Statuette 362.

Asari Râuâhab, ar en Meh..... mâàχeru
l'osiris Ouahabrâ, fils de Mehou,.., véridique.

6. — Statuette 365.

henneter en kam bak mermenχ Uàh-râ-ab mes en Tà-χet
le prophète de.......l'épervier, intendant du vestiaire (1), Ouahabrâ, né de Takhet.

7. — Statuette 367. — XXVIe dynastie.

Mer ru-t Hor-ar-t-na mâà χerû
le chef du magasin Horartna, véridique.

Catal. des mss. du Louvre, p. 74), et le baï d'Hapi-Osiris, (*Ib.*, 118).

(1) Une statuette du même personnage, appartenant à M. l'abbé de Torquat, donne nettement [hieroglyphs]. Ce mot [hieroglyphs] est traduit par στολισμος dans l'inscription trilingue de Canope.

8. Statuette n° 370.



hennuter n kam bak mermenχ Uah-ab-râ, mès en Ta-teχ.

C'est le même personnage qu'au n° 365.

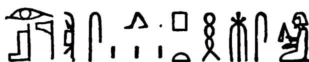
9. — Statuette 378. — Albâtre. — Hauteur.



Khâ-t-souten, véridique.

Cette jolie statuette a le mérite d'offrir un très-bon texte du chapitre VI de la *shaï per em hru.*

10. — Statuette 382.



Asari s'esu Ptahmes

l'osiris, suivant, Ptahmes (2).

(1) Groupe effacé, de lecture très douteuse.

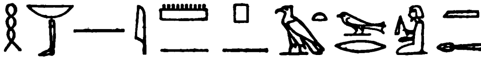
(2) Le texte porte : *Sehez Asari s'esu Ptahmes.* L'inversion avec les noms divins est de règle ; on dit aussi souvent *Hor s'esu*, *Hori socii* que *S'esu Hor*, *socii Hori*. Peut-être donc faut-il traduire : « Illumination du suivant d'Osiris Ptahmès. » Plus loin il est appelé simplement « l'osiris Ptahmès ». On rencontre souvent la mention des *S'esu Hor*, « les suivants d'Horus, » (*Canon royal de Turin* ; cercueil de Mout-em-apt, au British Museum, cité dans la *Zeitschrift* 1869, p. 50; *Todtb*, 101, 6, etc.). Il est plus rare de trouver des *S'esu Sokar*, « suivants de Sokaris » (cercueil de Moutemapt); des *S'esu Hathor* « suivants d'Hathor, » (*Todtb.*, 47, 2) et des *S'esu Xent-Amenti* » (*Ibid.*. 144, 11) dont le titre de notre figurine « *Asari-s'esu* » ou simplement *S'esu* serait l'équivalent. Cependant, je préfère y voir un titre civil de Ptahmès. C'est une fonction dont les inscriptions nous ont souvent conservé le souvenir. Il y a des *s'es sûten er s'emu-f* « le suivant du roi dans ses voyages, ne s'éloignant pas des jambes du maître des deux régions. » (Louvre, salle civile A 875), ou *s'es en neb-ef er s'emu-f her set Râsû Meh*, « suivant de son sei-

11. — Statuette 385.



« l'Osiris Neter-t-pe-di-hou, véridique, né de Ouza-ar-as-ouer. »

12. — Statuette 390, — bois.



Heb en Amen Pentàur.

L'officiant d'Ammon, Pentaour.

gneur aux régions du Sud et du Nord. » (Lieblein, *Dict. noms propres*, 208; de Rougé, *Inscriptions*, pl. LIV); titre qu'on abrégeait en *sûten s'es s'emu-f* (Lieblein, *ibid.*, 717) ou *s'esû en Hon-ef* « suivant de Sa Majesté, » (*Ibid.*, 558), *suten s'es* (*Ibid.*, 349), *s'esu en mer-ef* « suivant de celui qu'il aime, » (Lieblein, *Aegyptische Denkm.*, pl. XXIII) ou simplement *s'esu* (Louvre, C 145, F 27, 46, 48; Lieblein, *Aegypt. Denkm.*, pl. XIX, XX, XXII, XXIII; *Dictionn. des noms propres*, 62, 80, 166, 201, etc.; j'en compte là plus de trente de toutes les époques.). Quelques personnages prennent le titre de *s'esû s'esû* (Liebl., *Noms propres*, 62, 643). Il y avait des *s'esu* attachés à diverses administrations; car on en trouve des *s'esu en â xeni en mû.....* « le suivant de la direction de la navigation de l'eau... (*Ibid.*, 475), des (*Ibid.* 325), des (*Ibid.*, 485; Louvre, C 85), et des (Lieblein, *Noms propres*, 269). Ils avaient à leur tête des *her s'es* « chefs des suivants » (*Ibid.*, 638), des *Xetem en s'es* « chancelier des suivants, » (*Ibid.*, 677). Enfin l'on trouve encore des (*Ibid.*, 136, 353, et *Aegypt. Denkm.*, pl. XXIII). Ils avaient dans les palais royaux une demeure spéciale ou un bureau administratif auquel était attaché un « courrier » (Pierret, *Catalogue du Louvre*, salle hist. 567).

14. — Statuette 419, — bois, — XIX[e] dynastie.



Pàherpet, véridique.

15. — Statuette 521, — bois.



l'osiris Pabak-di-hàr, fils de Pedihetou.

16. — Satuette 523.



L'Osiris Ar-hârri, ressuscité.

C'est un nom de plus à ajouter au vocabulaire des mots étrangers à l'Egypte.

17. — Jolie statuette de porcelaine bleue au nom de  Psametik-nefer-khou (XXVI[e] dynastie) écrit avec le signe qui se retrouve sur un très-beau scarabée (Voir page 260).

A un autre point de vue, l'une de ces petites statuettes est fort intéressante. Ce n'est qu'un buste (n° 377) soit que la statuette ait été faite de deux morceaux rattachés ensuite l'un à l'autre, soit plutôt qu'elle ait été brisée et que le bas de la partie supérieure en ait été usé afin de simuler un buste. Or, il est de porcelaine blanche et les details de la figure, les plis de la coiffure, et les instruments d'agriculture sont formés de traits violets, c'est-à-dire produits par le manganèse, matière mal connue des anciens et d'un emploi fort rare, puisque la statuette de la collection de M. Desnoyers et une autre du Musée de Berlin en sont, avec des vases de verre, les seuls exemples connus (1).

(1) Lepsius, *les Métaux*, p. 27.

VII.

Stèles.

Près du défunt on plaçait une stèle (*hâ* et *ûtû*) sur laquelle il était représenté en adoration ou recevant lui-même les hommages de sa famille. « On achève ta stèle funéraire qui assure tes destinées d'outre-tombe, » dit le *Rituel d'embaumement* (1).

1. Telle est la belle stèle de calcaire n° 9 (hauteur 0m,56). Au premier registre on lit une courte prière : *Asari, neter âà, hiq zetà : Mâ-f per em râ neb.* « Osiris, « dieu grand, prince de l'éternité : qu'il accorde au défunt de paraître à l'horizon chaque jour comme le soleil (2).

Nezem (3), vêtu d'une robe longue, et sa femme, la dame du palais Neb-hâti (4) reçoivent l'hommage de leurs filles et (5) Nezem-Mennefer et Netpapi ?

Au deuxième registre Nezem-men-nefer qualifiée , « chanteuse d'Ammon » assise derrière une table d'offrande (fig. 1), reçoit à son tour l'offrande d'un bouquet que lui présentent ses filles et un enfant nu (6).

(1) Page 7, l. 3.
(2) V. plus haut, p. 241, note.
(3) Nom écrit sous le siége.
(4) Placé près de la tête.
(5) Nom douteux : le premier □ ressemble autant à ⊿ qu'à □ ; la petite traverse de l'A est placée plus haut.
(6) Le bas des deux premiers signes est oblitéré, ce qui rend douteuse la lecture de ce nom.

Au 3[e] registre deux hommes, le premier la tête rasée, portant le collier (1) et la *s'enti* à tablier tient un vase à libations ; le second, coiffé de la calotte (2), surmontée du cone et vêtu de la même *s'enti* à large tablier porte un brûle-parfums; il se nomme: *suten.... Houi-aà* « le royal... Houi-aa (3). » Devant chacun d'eux une est table d'offrande. Voici celle de Piaï (fig. 2); l'autre n'en diffère que par l'absence des vases sur leur étagère :

Fig. 1re. Fig. 2.

Les noms des personnages et surtout les détails curieux de leur coiffure et de leur costume fixent la date de cette stèle à la XVIII[e] dynastie, aux XVI[e] et XVII[e] siècles avant notre ère.

La gravure des hiéroglyphes atteste une main peu expérimentée.

Les dix figures qui ornent ce joli monument sont au contraire gravées dans le creux avec une grande perfection, et peuvent donner une idée de l'habileté des artistes de cette époque.

(1) Sans les pendants.

(2) Le bout inférieur se termine en pointe.

(2) Le titre est oublié ; ce peut-être *ān* « scribe. »

Cette famille n'est peut-être pas inconnue. En effet, une stèle du Musée de Boulaq (1) est dédiée au nom de :

S'ui en tà hat (2) *pà Aten Hûi*

« le shoui du temple du disque solaire, Houi » et de sa femme

la dame du palais Nezem-Mennefer.

Ce sont précisément les noms de deux des personnages de notre stèle.

Ce nom NEZEM-MENNEFER « les délices de Memphis » (3) est tellement rare que sa rencontre avec celui de HOUI sur deux monuments de même date me paraît prouver l'identité de ces personnages. Le basilicogrammate Houi de notre stèle est très-probablement le mari de la dame du palais Nezem-Mennefer.

De plus, comme, sur la stèle de Boulaq, il figure comme fonctionnaire dans le temple d'Aten, il s'ensuit qu'il vivait sous le règne d'Amenophis IV ou Khou-en-aten, de la XVIIIe dynastie.

Les fonctionnaires de ce règne sont assez rares pour mériter d'être signalés. A ce titre, j'indiquerai encore les personnages de la stèle du chef des troupeaux du temple

(1) J. DE ROUGÉ, *Inscriptions*, pl. LIV; LIEBLEIN, *Dict.* n° 622.

(2) Le graveur de la stèle a déplacé le signe .

(3) M. Lieblein lit *Hem-Mennefer*, nom qui ne présente aucune signification, mais les variantes du n° 168 où est remplacé par et surtout (n° 674), *Nezem-pehi* ne me laissent aucun doute sur la lecture *Nezem-Mennefer* et la traduction « les Délices de Memphis. »

d'Aten, Khâaou, [hiéroglyphes]
au Musée de Vienne (1), sur laquelle sont nommés divers autres grands fonctionnaires de sa famille, tels que le « basilicogrammate intendant du trésor du roi (ministre des finances) Houi » et le « basilicogrammate, intendant des greniers de la Haute et de la Basse-Egypte, Sa-Isis. »

2. Stèle n° 12, — calcaire, — h. 0m 155.

Le défunt, vêtu selon le mode de la XIXe dynastie, d'une robe transparente à grands plis, est assis sur un siége élégant que la planche Ire donne comme spécimen pour servir à l'histoire du mobilier.

Chez les Romains, à chaque magistrature était affecté un siége particulier. Il pourrait se faire qu'il en fût de même en Egypte ; du moins voit-on que les dieux et les rois sont assis sur un siége tout différent de celui qui est ici figuré. Ce point fera peut-être un jour l'objet d'une étude spéciale.

La légende dit que l'offrande est faite à Râ-Harmachis pour « qu'il accorde toute chose bonne au défunt, l'*aden* de Râ, Nebnofer, véridique en paix : »

[hiéroglyphes]

3. Stèle 495, — calcaire, — h. 0m 145.

Un personnage à perruque et en large robe à plis et à tablier est en adoration [hiéroglyphe] devant Ptah [hiéroglyphe]

(1) Lieblein, *Dict.* 641 et 620. En comparant les titres des personnages mentionnés sur ces deux stèles, on voit que Khâ-aou fut d'abord « intendant des troupeaux d'Amon, » et son fils simple « scribe du palais du Roi. » Il faut en conclure que cette famille suivit Khouenaten dans sa réforme religieuse : Khâ-aou devint « intendant des troupeaux d'Aten » et son fils fut promu à la charge « d'intendant du Trésor. »

Les légendes portent :

« Ptah seigneur des deux pays? »

et

« de la part du prêtre Amen-em-heb, véridique. »

5. — Stèle n° 643, — bois, — h. 0m 30.

« Proscynème à Hor-Râ-akhou, dieu grand, seigneur du « ciel, à Osiris, qui est dans l'Ament, dieu grand, seigneur « d'Abydos; à Anubis, sur sa montagne, celui qui est dans « le cercueil, seigneur de Taser. Qu'ils accordent l'offrande « de gâteaux, de liqueurs, de vin, de lait, d'encens, d'huile « et de toute chose bonne et pure à la personne de l'Osiris

« Asi-pu-mes (1), véridique devant Osiris, fille d'Ar-Hor- « rou, née... (2). Adoration à Râ ! Adoration à Toum ! »

La défunte est en adoration devant Harmachis et Osiris,

6. — Stèle n° 544, — bois, — h. 0m 3551.

Prière (*Anez*) à Râ-Hor-Khououi (Ra-Harmachis) par

« la dame Nà-ar-t-s-nefer, [fille du....... d'] Ammon, « gardien du jardin (?) de l'Ammonéum, de 4e classe, « Horsièsis. »

7. — Stèle n° 662, — haut. 0 m 265.

Un Égyptien, vêtu de la longue robe, et derrière une table d'offrande, se tient en adoration devant Horus hiéracocéphale.

La stèle ne porte aucun nom, ce qui semblerait prouver que l'on trouvait chez les marchands ce genre de monu-

(1) Variante *As-en-pu (per?)-mesu.*

(2) Le nom est resté en blanc.

ments funèbres sur lesquels la scène était toute préparée et où il ne restait plus à graver que la prière choisie par les parents du défunt pour qui on devait l'utiliser.

VIII.

Amulettes. — Manuscrits.

Dans tous les temps et chez tous les peuples, on a tenu pour sage de porter sur sa personne des amulettes, signes de la protection divine ou préservatifs contre les dangers extérieurs. Les livres religieux de l'Egypte prescrivaient ces précautions.

Le plus puissant sans doute de ces amulettes était le texte même de certaines compositions mystiques. Ainsi l'une d'elles dit : « Si l'on sait ce livre sur la terre, ou si on « le met en écrit sur ce cercueil, il (le défunt) sortira pen- « dant le jour dans toutes les transformations qu'il voudra, « puis il ira vers son cœur, etc. (1) » C'est pourquoi il n'est pas rare de trouver ce chapitre gravé sur les sarcophages. Le chapitre 106 de la *Shâï per em hrou* devait être brodé sur une bandelette et placé au cou du mort au jour des obsèques (2); ailleurs il est parlé des peintures faites sur des feuilles de papyrus (?) neuf (3) ou sur des tablettes de terre prise dans un champ que le pied des chevaux n'a pas foulé (4). Le plus souvent cette recommandation est introduite par la formule suivante plus ou moins abrégée : « Si donc, il sait ce chapitre, il sort pendant le jour, il

(1) *Todtb.* 72, 9.

(2) *Todtb.* 70, 3. — Cf. ch. 19 *in fine*; 20, 8; 45, 2; 58, 5; 64, 30; 84, 7 et 91, 3 : « s'il sait ce chapitre, il sera KHOU parfait dans le kher-neter; » 85, titre; 89, 6; 92, 8; 99, 31; 104, 3; 135, 3; 140, 11-14.

(3) *Todtb.* 101, 5-6.

(4) *Todtb.* 100, 5 et suiv.; 129, 4.

« marche sur la terre, au séjour des vivants : son nom (ou « sa personnalité) ne périra pas (1). »

Réciter le chapitre 108 et le chapitre 111 avait « une grande vertu (2). »

Aussi dans beaucoup de chapitres qu'il serait trop long de citer ici, le défunt se vante des connaissances qu'il a acquises (3).

Certains d'entr'eux promettent des avantages même en cette vie, comme « d'être semblable à Thot ; d'être honoré « par les vivants ; de ne pas tomber sous les châtiments de « la déesse au moment du brûlement liturgique de Bast ; « d'atteindre en santé une grande et heureuse vieillesse (4) ; « de revivre dans les fils de ses fils (5). »

C'est en raison de ces prescriptions que les momies sont accompagnées de papyrus pouvant contenir, comme celui de Turin, publié par M. Lepsius, jusqu'à cent soixante-cinq livres ou chapitres. Ils sont illustrés de vignettes d'autant plus soignées, que celui auquel on les destinait était riche ou puissant.

On peut voir dans la collection, comme spécimen, un fragment de la *Shâï per em hrou*, sur toile, en écriture courante ; un tableau sur papyrus, représentant le dieu Noum sur sa barque, qui est probablement un fragment de la *Shâï amu Dûàû* ; enfin, l'un des joyaux de la collection, une page d'un manuscrit sur papyrus ornée de peintures en six couleurs et que je suppose avoir appartenu

(1) *Todtb.* 125, 67.

(2) *Todtb.* 108, 5 et 7, 3 : *zod xer f em hekàt.*

(3) *Todtb.* 7 fine ; 8, 108, 9 ; 109 et suiv. ; 125, 67.

(4) *Todtb.* 135, 4 : *ar reχ sû her tà, un ef ma Thuti, aû dûà-tû-f an ânxûu. An xer-f en àt ent suten s'emm ent Beset; sûzà-f en aàu ûà nefer.*

(5) *Todtb* : 125, 67, *ar ar-tû s'â ten her-f, un-nef uàz em mesu en mesûu-f.*

à Thotmès III, l'un des plus grands rois d'Egypte, ou au moins à quelque personnage important de son règne (1).

Mais ce n'était pas seulement le texte des chapitres des livres dont je viens de parler qui devait assurer aux défunts les avantages de l'autre vie. « Si l'on dit ce chapitre, » est-il dit au chapitre XIX de la *Shaï per em hrou*, « sur la couronne de rénovation placée sur la tête de « l'homme....... (2). » Au chapitre XIII, il est question d'un *benen* de la plante *ânχam* « placée à l'oreille droite « du Khou, avec un autre *benen* en bandelette de lin, sur « laquelle est le nom de l'osiris (du défunt) au jour des « obsèques (3). » Telle serait la bandelette de la collection dont voici la formule, la première, à ce que je crois, qui ait été publiée :

(4)

Ailleurs sont énumérées les vertus du *dad* d'or (5) ou de

(1) Voir ma Note dans les *Mélanges d'Arch. égyptienne*, 1877, p. 98.

(2) *Todtb*. ch. 19, l. 14.

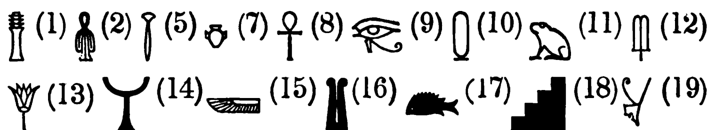
(3) *Todtb*. ch. 13, l. 2 et 3.

(4) Les hiéroglyphes de cette bandelette sont écrits avec une grande sûreté de main, mais ne sont pas toujours faciles à déterminer. Dans le nom du défunt le troisième signe est écrit en hiératique comme sur les canopes de Nebsmen (voir page 235), la quatrième figure est , ou . Le nom peut être alors *s'em*, copte *s'emmo*, « l'étranger, » nom qui n'a rien de plus extraordinaire que celui de *Xàl* « syrien, » etc. Le mot indistinct est *sa* fils ou *sat* fille. — Plus loin, le personnage lycocéphale n'a, sur l'original, ni armes ni queue. La formule peut se traduire « Réception (*ou* reçois) la bandelette mystérieuse. » Cf. *Rituel d'embaumement*, pl. V, 22; VI, 3; X, 5.

(5) *Todtb*. 155

lapis-lazuli (1); du *tu* de quartz-rouge (2), du vautour d'or (3), du collier d'or (4), des colonnes de feldspath vert (5), de la génisse d'or (6), du cœur de lapis-lazuli (7), amulettes placés au cou du défunt et sur lesquels sont inscrits les chapitres mêmes qui traitent de ces objets.

La collection de M. Desnoyers renferme les amulettes suivants :



1) Ch. 155 *bis*, d'un livre des morts appartenant à M. Busca. On remplaçait le lapis lazuli par des terres cuites émaillées bleues. La collection de M. Desnoyers possède dix *dad* bleus de diverses nuances et un en cornaline.

(2) *Todtd.* 156, 129. — Collection Desnoyers : deux en pierre dure rouge sang ; d'autres en terre émaillée bleue.

(3) *Todtb.* 157.

(4) *Todtb.* 158. — Voir plus loin aux bijoux.

(5) *Todtb.* 159, 160.

(6) *Todtb.* 162, 8.

(7) Titre du *Todtb.* ch. 27, ms. de Nekhtou-Amen, à Berlin. — En terre émaillée bleu, vert et noir (coll. Desnoyers).

(8) Noir, en terre émaillée (coll. Desnoyers).

(9) En terre émaillée bleu-vert ou rouge; en pierre dure rouge ou noire et en cornaline (coll. Desnoyers).

(10) En pierre dure bleue, surmonté des deux plumes (coll. Desn.).

(11) En cornaline (coll Desnoyers).

(12) En pierre dure rougeâtre (coll. Desnoyers).

(13) En terre émaillée bleu (coll. Desnoyers).

(14) Quatre en pierres dures (coll. Desnoyers).

(15) Terre émaillée bleue (coll. Desnoyers).

(16) En pierre dure rougeâtre (coll. Desnoyers).

(17) En terre émaillée bleuâtre, et le dessin du poisson en bleu plus foncé (collection Desnoyers, nº 301).

(18) En terre émaillée bleu-vert (coll. Desnoyers).

(19) En terre émaillée bleu,

auxquels il convient d'ajouter les égides de bronze, les urœus et divers animaux sacrés (1).

On pourrait même y joindre un grand nombre de statuettes divines, car l'anneau qu'elles ont par derrière indique assez qu'elles étaient destinées à être portées sur la personne au moins à certains jours ou à certaines fêtes et qu'elles devaient servir d'amulettes.

Il était d'usage de placer sous la tête du défunt un disque de carton qui lui garantissait toutes les facultés dont il jouissait sur terre (2).

Le chapitre 140 était consacré aux effets des yeux symboliques 𓂀 de diverses matières (3).

D'autres représentations devaient être dessinées sur des tablettes (4).

On remarquera un bras en porphyre de plus de 0^m 06 de long (n° 210).

IX.

Scarabées.

De tous les amulettes le plus répandu est le scarabée 𓆣 (en Egyptien *χepra*) dont l'image écrivait le mot *χeper* « créer, exister, devenir » et se trouvait ainsi le symbole de la création, de la transformation et de la résurrection. Aussi rencontre-t-on gravé sur le plat tous les symboles qui

(1) M. Pierret (*Dictionnaire archéologique*) cite encore le *menat* 𓏧, le bassin 𓈙, la cuisse, 𓄗, le *nefer* 𓄤, le *xû* 𓐍, le *xases* 𓉐, les rectangles et les étuis.

(2) *Todtd.* 162, 9. Voyez l'étude sur les hypocéphales de M. de Horrack, *Revue archéologique*.

(3) *Todtb.* 148, 11-14, de lapis-lazuli (xesdeb) ou de jaspe rouge (humag). — n° 214 à 217, 256 à 266, 311. Cf. 338.

(4) *Todtb.* 148, 18 ; 152, 6.

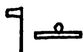
rappellent ces idées et celles de stabilité, de longues périodes etc., comme , , , .

Le scarabée devient lui-même un sujet élégant de décoration comme au n° 1 de la planche IV où les ailes étendues de l'insecte, celles qui sont au-dessus, ainsi que les deux grandes plumes rappellent à l'idée le mot *χû* « protéger » (Cf. pl. IV, fig. 3 et 7.) Prisse en a donné, dans la *Revue archéologique*, une représentation analogue, dans laquelle il reconnaît le prototype des chérubins placés dans le temple de Salomon (1).

Il est assez rare que l'on sache d'où nous viennent tous ces scarabées et autres amulettes. Ces petits objets sont facilement dispersés, et leur destination comme leur origine reste inconnue.

En me bornant à la collection que j'étudie, je vais tenter d'en donner un essai de classification.

Les uns paraissent destinés à rappeler les offrandes faites aux temples, comme celui (n° 307) ; qui porte une tête d'Hathor et au revers la légende :



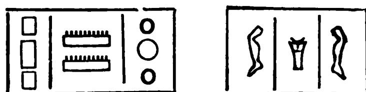
nuter hetep Amen « oblation à Ammon; »
ou celui (n° 224) sur lequel on lit :

ub neb Amen, sep sen « toute chose pure à Ammon! *bis* »

et encore la table d'offrande placée devant Ammon ithyphallique avec la légende *nefer an neb* « toute « chose belle et gracieuse. » Une petite pierre carrée n'est

(1) *Revue archéologique*, 1843. Cf. le naos d'Ammon et l'égide dessinés dans le Gallery of antiquities, pl. 2 et pl. 16.

autre qu'une table d'offrande où les dessins rappellent les mots *Mennu* « monument dédicatoire » et *Api-uâr*



« rites. » C'est probablementt à cette classe qu'il fant rattacher les scarabées offrant les mots ou , et la table d'offrande du nº 224  assez grossièrement dessinée.

Dans une seconde série on pourra ranger les scarabées ou pierres qui rappellent les mythes de la vie d'outre-tombe. C'est Osiris, *nuter nefer* « le dieu bon, » (pl. IV, fig. 6.) ou *un nefer* « l'Etre bon » soit sous la forme humaine, soit sous la forme d'un sphinx (nº 284. Cf. pl. IV, fig. 4 et 5) avec les mêmes attributs. Plusieurs de ces représentations peuvent être appliquées à Horus, fils et vengeur d'Osiris, et dont le grand sphinx de Giseh était la personnification. Le nº 246 représente Horus ou le défunt entre Isis et Nephthys.

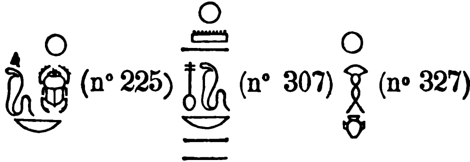
On pourra aussi classer ici les scarabées à figures divines, comme ceux où l'on voit le dieu Bes (nº 239, etc.), le dieu Ptah d'un côté, un cynocéphale de l'autre (pl. IV, fig. 11 et 12), la figure d'Hathor (*Ibid.*, fig. 10), une déesse et le bœuf Apis, l'un des plus beaux de la collection (*Ibid.*, fig. 16).

Bon nombre de ces petits objets nous livrent le nom du dédicateur ou le nom de celui à l'intention de qui a été faite l'offrande. Tels sont ceux qui portent le nom de

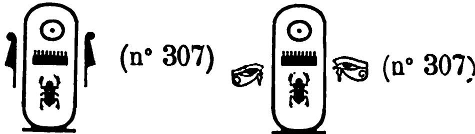
. *Khensou* (nº 225), et les légendes royales suivantes:



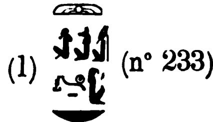
Le roi Aménophis III



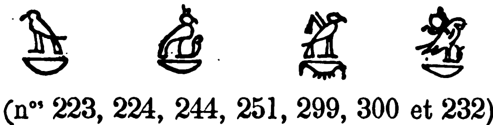
le cartouche de Thotmès III entre deux plumes accolées de deux uræus ou entre deux yeux :



et un cartouche très-compliqué qui n'est peut-être qu'une imitation religieuse de cartouche royal :



Enfin, je citerai les éperviers symboliques de la royauté :



(n°s 223, 224, 244, 251, 299, 300 et 232)

En troisième lieu, dans une dernière catégorie, je rangerai les scarabées faits en exécution des prescriptions du livre des morts. Par exemple, les scarabées portant le

(1) Le cartouche, tel qu'il a pu être composé, offre plusieurs différences avec l'original. Le dieu Ptah fait face aux deux autres. Le dieu de droite n'est pas Ammon, mais la déesse Mâ ou un personnage assis sans autre signe distinctif que deux tiges parallèles et verticales sur la tête ; celui qui est au-dessous est Sebek à tête de crocodile.

texte du chapitre 30 de la *Shâ per em hrou*, que la clause finale du chapitre 64 prescrit de mettre à la place du cœur du défnnt.

D'autres me paraissent porter l'expression d'un souhait en faveur du défunt comme : « *Sursum !* » (n° 224) (n°ˢ 224), et (V. pl. 5) « [que] toute vie et vérité [lui soient accordées !] » « toute vie bonne et pure » (n° 327) « que Khensou lui fasse le geste *sa* qui « donne la vie (n° 283) » et peut-être (n° 255).

Telle est sans doute encore cette formule (n° 225) :



gravée sur une pierre noire avec un art, une finesse que rien ne saurait surpasser (Epoque saïte).

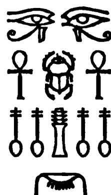
L'oie au-dessus de laquelle est écrit , l'épervier armé du fouet, le lotus (Cf. pl. IV fig. 2), et l'œil symbolique rappellent des textes nombreux.

Je ne saurais déterminer le symbolisme du n° 294 (pl. IV, fig. 1). Peut-être ce petit monument a-t-il trait au culte local d'Oxyrinchus. On pourrait assigner une intention semblable à d'autres scarabées sur lesquels on voit l'image d'un bouc (n° 237), d'un lion (n° 292), d'un épervier, d'un ibis, d'un porc (295), de deux crocodiles (n° 257) ou d'un scorpion (n° 225), d'un crocodile et d'une gazelle (pl. IV, fig. 8) et d'un rat au-dessus duquel est écrit : (n° 230), etc. Cependant, je pencherais, surtout pour les

derniers numéros, à y voir l'image d'animaux ayant joué un rôle mythologique, et que, suivant divers textes, on immolait ou offrait, à certains jours, à Osiris ou au défunt qui le représente.

Encore moins voudrais-je hazarder une opinion sur la signification des enroulements gravés sur de nombreux scarabées dont quelques-uns sont reproduits au bas de la planche IV.

Quelques-uns de ces scarabées sont de véritables bijoux. Le n° 274 est un grand scarabée de feldspath vert encore en partie doré; le n° 276, plus petit, a encore toute sa dorure : ils ne portent aucune inscription. Le n° 241 est enfermé dans un cercle d'or, conformément aux prescriptions du Rituel (1) et donne l'inscription:



Le n° 272 est un camée : il offre, gravé en creux sur le plat, un soldat debout, nu, casqué, tenant d'une main un glaive et de l'autre, un bouclier. Le n° 271, de même style, offre le même soldat, mais gravé sur le plus petit diamètre et, par conséquent, accroupi ou courbé.

Enfin, je termine cette revue en signalant sur le n° 268 (pl. II, fig. 13), un oiseau volant qui paraît se poser par terre devant une étoile à huit raies surmontant un croissant, représentation dont on peut rapprocher celle d'un scarabée trouvé en Phénicie et publié par M. Renan (2).

(1) *Xeprer en meh, qetnt suab em nub, ertâ m per* (□ |) *hâti en sa.* « Un scarabée de pierre dure, cerclé d'or, que l'on met à la place du cœur de l'homme. (*Todtb.*, 64, 33.)

(2) Mission en Phénicie, p. 840.

Mais le mort n'emportait pas seulement dans la tombe les amulettes prescrits par les livres sacrés. Ces mêmes textes nous le représentent comme devant vivre dans l'autre monde de la vie qu'il avait menée sur la terre (1).

Le grand tableau du chapitre 110, par exemple, nous montre le défunt « qui laboure le ciel dans toute son étendue (2). » Il se vante de « connaître les hommes des « nomes qui sont là, pour labourer, pour moissonner les « grains, pour rassembler les produits chaque jour. » — « Je m'occupe, dit-il encore, à y labourer ; j'y moissonne, « j'y bats le grain, j'y navigue sur ses canaux (ou bassins) ; « j'aborde à ses villes (3). »

Nous avons vu sur les statuettes funéraires le défunt muni de ses instruments d'agriculture (4). On en retrouve dans les collections.

De là on conclut bientôt à la nécessité d'approvisionner le tombeau de toute espèce de mobilier funéraire que les Egyptiens désignaient sous le nom de (5) (6) ce que les Grecs traduisaient par τὰ ἔπιπλα et les Coptes par πχολλε ν παηι.

C'est pour cela que tant d'objets d'un usage profane sont parvenus jusqu'à nous.

(1) *Todtb. passim ; Rituel d'embaumement*, II, 14 ; etc.

(2) *Todtb.*, pl. XLI.

(3) *Todtb.*, ch. 110, 10 et 13.

(4) Voir ci-dessus, page 242.

(5) *Todtb.* 6, 3 ; ce mot désigne, selon moi, dans ce passage les instruments d'agriculture.

(6) *Au azà-û nài-û xet en xerû pâ enti tûtû dû-n-û hnâ pà nub, pà haz, nà aprer em nàisen ûti.* Ils avaient volé leur mobilier funéraire (m. à m. leurs choses d'ustensiles de demeure) qu'on leur avait donné, ainsi que l'or, l'argent, et les objets qu' étaient dans leurs cercueils (Pap. Abbot).

Le scribe emporte sa palette (*mesta*) avec ses cinq pinceaux : les godets (*pes*) offrent encore les traces de couleurs rouge et noire (n° 420). Une autre est en ivoire (n° 44). Les vases à couleurs (*pes*) de diverses matières (n° 588 à 595 et 599-605) ont quelquefois jusqu'à sept trous (n° 591). On les bouchait par un tampon de linge (n° 600-601).

D'ailleurs, dans les textes sacrés le défunt dit : « J'ai « apporté la palette, j'ai apporté le godet, mes mains « tiennent ce livre de Thot, mystère redouté (?) des « dieux (1). »

D'autres emportaient des objets de toilette, tels que souliers (n° 684) ou sandales polychromes et dorées (n° 580, 581) ; miroirs en métal poli (n° 404) à manche orné d'une tête d'Isis (n° 707), des vases à parfums, à onguents ou à pommades, en marbre, en albâtre, en bronze (n° 18 à 24, 4, 26, 610-615, 659-661, 682 à 689). L'un d'eux (n° 24) contient encore une matière brune ; un autre (n° 34) à la forme élégante d'un buste de jeune homme.

Les liqueurs parfumées et les onctions jouent un grand rôle dans les cérémonies de l'embaumement (2). Il est fort possible qu'on laissât auprès du défunt les vases (*bes*) qui les contenaient ; ce qui explique en partie le très-grand nombre de vases que nous possédons.

Par exception, deux d'entr'eux, qui feront l'objet d'une notice spéciale, offrent des scènes religieuses représentées en relief (n°s 26 et 496).

Un autre, en forme de gourde, a pour anses deux jolies têtes de gazelle, d'une parfaite élégance (n° 622).

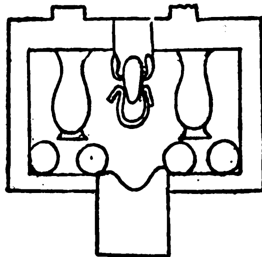
Le n° 30 est une lampe en bronze. La coquille mobile qui la termine semble destinée à servir de réflecteur et non

(1) *Todtb.* 94, 2-3.

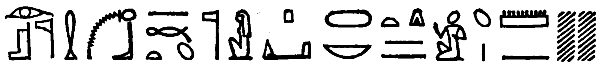
(2) Je m'abstiens de citations, car il faudrait citer toutes les pages du *Rituel d'embaumement*.

de couvercle : car un petit couvercle ferme le conduit de l'huile (1).

Le bronze n° 42 (longueur 0m 31, largeur 0m 34) me paraît être une table d'offrande fort curieuse. Sur le devant est une grenouille, et aux angles antérieurs, sont des éperviers ; aux angles postérieurs, des cynocéphales assis ; par derrière, les restes de deux anneaux (?). Dans le champ, en avant, quatre gâteaux ronds et plats, deux à deux, et en arrière deux grands vases à peu près de la forme des *hes* 𓎺 . Entre ces vases, touchant au bord de la table, se trouve un objet carré, que je ne puis déterminer, sur lequel une espèce de lézard pose les pattes. Je n'ose essayer l'explication symbolique de tous ces détails, et livre ce petit objet à l'étude de ceux qui auront réuni une suite de monuments analogues.



Parmi les boîtes j'en signalerai une petite, carrée, peinte, qui servait sans doute à contenir soit des statuettes funéraires, soit des objets mobiliers. Elle porte la légende suivante :

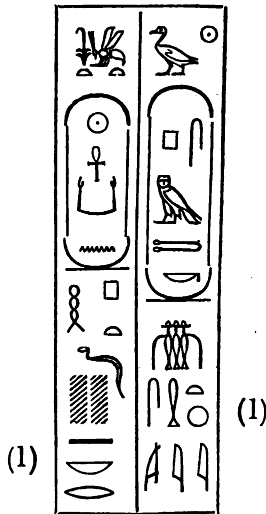


(1) « J'ai vu un second exemplaire de cette forme de lampe en la possession de M. Feuardant, antiquaire à Paris : il était une fois plus grand que le n° 30 ; une tête de Silène en fermait le conduit : il paraît certain que la coquille était un réflecteur. Ce second exemplaire a été également trouvé en Egypte. » (Note de M. l'abbé Desnoyers.)

« l'Osiris, prêtre de Meh, *Pedu-Amen-neb-nesu-taui*, fils de Men.......... »

Je retrouve encore des cartouches royaux sur une petite plaque de bronze fort oxydée, écrite en caractères de bon style, mais fort usés, munie d'un anneau et qui devait servir de sceau.

Voici ce que je puis lire de l'inscription :



C'est un monument de Psamétik III, dernier roi de la XXVIe dynastie, qui fut renversé par les Perses quelques mois après son avènement en 527. Le petit nombre de monuments d'un règne si court donne une grande valeur à celui de la collection de M. Desnoyers.

Un curieux manuscrit, récemment analysé (2), nous a laissé la description des momies royales remontant aux premières dynasties. Des malfaiteurs, dans leur interrogatoire devant les magistrats : « Le monument, disent-ils,

(1) Signes douteux.

(2) Chabas, *Mélanges*, III, 2e partie, p. 12 et suivantes, le *Papyrus judiciaire Amhurst.*

« était protégé par une maçonnerie en moëllons revêtue
« de pierre de taille. Nous parvînmes à la démolir, et nous
« trouvâmes la reine couchée. De même, nous ouvrîmes les
« cercueils et les coffres dans lesquels ils étaient, et nous
« trouvâmes la momie auguste du roi ; il était muni (1) de la
« khepesh (hache d'armes) et d'un grand nombre de talis-
« mans et d'ornements d'or autour du cou. Sa tête était
« recouverte d'or, et la momie auguste du roi était entière-
« ment plaquée d'or. Ces cercueils étaient garnis d'or et
« d'argent au-dedans et au-dehors, et revêtus de toutes
« sortes de pierres précieuses. Nous prîmes l'or que nous
« trouvâmes sur la momie auguste du dieu, ainsi que les
« talismans et les ornements qu'il avait au cou et les
« coffres dans lesquels il reposait. Ayant trouvé également
« la reine, son épouse, nous enlevâmes tout ce que nous
« trouvâmes de même sur elle ; nous mîmes le feu aux
« coffres, et nous volâmes le mobilier que nous trouvâmes
« avec eux, en vases d'or, d'argent et de bronze, et nous
« les partageâmes. »

De toutes ces merveilleuses richesses divers objets de la

(1) Je ne puis traduire par « près de » en rattachant [hiéroglyphes] à la racine HUN « près de. » Le mot [hiéroglyphes], [hiéroglyphes] etc., marque *éloignement* (Chabas, *Voyages*, 190 ; de Rougé, *Cours sur le Pap. d'Orbiney*. Mais on trouve ce mot employé comme ici : « Hathor [hiéroglyphes] Hathor *munie* des pains de son père » (Dümich. Bauurkunde, pl. XVII) « Salut à toi, ô lion puissant, « élevé par deux plumes, seigneur des couronnes, [hiéroglyphes] *muni* du fouet » (*Todtb.* 162, 1.) Sur la stèle du roi Piankhi « (l. 110) il est question des lits [hiéroglyphes] *garnis*, *couverts* « de byssus. »

collection de M. Desnoyers peuvent nous donner quelqu'idée. Nous n'avons ici que quelques fragments insignifiants de coffres de momies (1); mais M. Desnoyers possède des bijoux provenant d'une momie déterrée en 1860, à Alexandrie, du travail le plus délicat :

Des épingles d'os à tête dorée (n° 427 à 432);

Des boucles d'oreilles en or et perles (n°s 334 à 437);

Un ornement en argent, au centre une cornaline (n° 694);

Des bagues en porphyre (489, 448, 209, 693) (2); en or, inscrites en caractères hiéroglyphiques au nom d'AMEN... (n° 441) ou en lettres grecques au nom de ΔΙΔΥΜΟΥ (n° 440); en argent, au chaton mobile en terre émaillée (n° 686).

Les bijoux de provenance égyptienne n'ont pas été souvent publiés : c'est ce qui m'a engagé à reproduire sur la planche V les plus remarquables d'entre ceux de la collection.

Je noterai encore des pectoraux, sorte d'amulettes qu'on plaçait sur la poitrine du défunt : les uns (n°s 400, 401) montrent d'un côté le défunt à genoux [hiéroglyphe] les bras levés en adoration devant le chacal armé du fouet [hiéroglyphe] et posé sur un pylone; au revers un [hiéroglyphe] entre deux [hiéroglyphe] ; un autre (n° 687) a d'un côté le chacal armé du fouet et posé sur le pylone, et au revers, entre un *dad* et un *ta*, la légende :

ASAR AMENEMHA, l'osiris Amenemha;

Des colliers de toutes sortes de pierres et terres cuites émaillées;

Un petit fragment de collier d'or [hiéroglyphe];

(1) Voir page 236.

(2) Le n° 693, est phallophore. Voir planche V.

Des colliers d'amulettes formés de quinze et vingt scarabées ou petits objets mentionnés par des textes religieux, où se rencontrent quelquefois des pierres finement gravées (1);

Des sceaux en bronze ou en terre cuite, ovales ou carrés, avec anneau, portant en creux diverses images plus ou moins grossières de scarabées, par exemple: n[os] 45, 404-418, 433, etc. J'ai signalé celui du roi Psammétik III (2). Plusieurs autres offrent l'image d'un homme debout, un bras pendant, l'autre allongé horizontalement devant lui au-dessus d'un æurus ; un autre enfin, porte la légende :



Amen-Râ neb nesu taui

Ammon-Râ, seigneur des trônes des deux mondes.

Enfin, on remarquera les huit bouts de doigts en or (n° 5) provenant de la momie trouvée à Alexandrie (3) ; le petit bouton sphérique qui les accompagne recouvrait sans doute l'extrémité de la mamelle.

X

Conclusion.

Une collection aussi étendue permet des études curieuses sur l'art égyptien.

On saisit les efforts des artistes pour arriver à rendre la vie, dans ces yeux d'or à la prunelle en pâte bleue d'un ibis

(1) Voir ci-dessus ce qui en a été dit à propos des scarabées.

(2) Voir plus haut page 265.

(3) Cf. MARIETTE, *Musée de Boulaq*, p. 233, MARIETTE, *Papyrus Boulaq*, III, 3, 15. « Après quoi, dore-lui les ongles... Dire ensuite: O Osiris N, tu reçois ton ongle d'or, tes doigts d'or, ton pouce d'électrum, etc. »

(n° 459), en pâte blanche (471), en pierre dure (472), en grenat (486, 474), en émail (537), de diverses statuettes.

J'ai signalé les statuettes de bois remontant au premier empire, la stèle de la XVIIIe dynastie, les *oushebti* parmi lesquelles il est facile de reconnaître l'époque des rois Saïtes et des Ptolémées.

Plus d'une statuette divine nous montre des spécimens intéressants de l'alliance du polythéisme grec ou romain au culte égyptien, quand l'Egypte devint province romaine ; tels sont notamment le triton n° 33, les Isis n°s 35, 36 (?), le Mercure n° 38, le Bacchus n°s 39-41, la tête d'Apollon n° 459, d'époque romaine ; le génie aîlé tenant de la main droite un unguentarium et de la main gauche, une patère, n° 46; le soldat casqué n° 37. Cette influence est également manifeste sur plusieurs vases, meubles ou statuettes n°s 27-41, 43, 46, 194, et aussi sur certains scarabées n°s 268, 271, 272).

Sur le n° 527 on saisit parfaitement les procédés de fabrication usités en Egypte. C'est une colonnette surmontée d'une tête d'Isis aux oreilles de vache, analogue à celle de la petite pierre n° 307 de la planche III. Elle est recouverte d'un bel émail bleu foncé. Cependant la coiffure est striée de petites raies très-multipliées et sur le fût on lit entre deux filets :



Uaz neb Xrud Amm, la déesse Uaz, dame d'Amm, capitale du 20e nome de la Basse-Egypte.

Or les stries, les filets et les caractères sont de couleur jaune vert-tendre. Il faut remarquer que les caractères d'écriture présentent des crevasses. Le même effet ne s'est pas produit pour les stries très fines de la coiffure. On

doit en conjecturer qu'à l'aide d'une pointe on traçait dans la terre encore fraîche des dessins dans lesquels on coulait une pâte molle. Le tout était ensuite passé au four, où les deux terres ou pâtes ne se sont pas comportées de même ; la pâte jaune se retirant plus que l'autre a formé des crevasses dans les lettres ou sur leur contour ainsi séparés du reste. Le même inconvénient ne s'est pas produit dans la coiffure ; l'étroitesse des stries paraît les avoir soustraites au même effet.

Je n'ai pas craint d'allonger cette notice et de faire connaître en détail l'intéressante collection réunie par M. Desnoyers. Des notions historiques comme celle que j'ai signalées pour la reine Ameni, pour les rois Thotmès III, Aménophis IV, Ra-ânkh-ka Psammétik III, pour de nombreux fonctionnaires (1) ; les œuvres curieuses de l'art égyptien, comme plusieurs statuettes divines, les vases et les bijoux si finement travaillés qui sont ici publiés, méritaient d'arrêter l'attention. Dans les discussions archéologiques, les faits isolés n'ont jamais toute l'autorité désirable, mais de leur accumulation peut se dégager quelque notion innattendue. J'ai donc cru fournir d'utiles matériaux aux travaux des archéologues. Sans doute, les riches musées des capitales sont incessamment visités et d'habiles explorateurs y trouvent tous les jours l'occasion d'aperçus nouveaux, mais les trésors renfermés dans les collections particulières restent ignorés et perdus pour la science, n'est-ce pas satisfaire une légitime ambition que chercher à leur assurer une large publicité ?

Une science qui a donné à l'Institut Champollion et de Rougé, qui a fourni la matière des splendides publications

(1) La collection de M. Desnoyers a enrichi les catalogues de près d'une trentaine de noms nouveaux de fonctionnaires (voir la table).

de M. Mariette, de la commission prussienne, du British museum, qui a produit des savants du mérite de MM. Birch, Brugsch, Chabas, Lepsius, qui est représentée dans les universités par des professeurs ardents à l'étude comme MM. Dümichen, Ebers, Eisenlohr, Lauth, Lieblein, Maspéro, etc ; cette science appelle de nouveaux adeptes et, quelque soit leur nombre, elle promet à tous ceux qui voudront cultiver son vaste empire une riche moisson de faits nouveaux, de découvertes imprévues dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire.



INDEX

des Titres des Fonctionnaires

§ Ier. — Rois.

§ II. — Fonctionnaires publics.

§ III. — Fonctionnaires religieux.

INDEX

DES NOMS PROPRES

Pages.

Pages.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. l'Abbé DESNOYERS.

Séance du 15 février 1878.

Messieurs,

Notre collègue, M. Baillet, a eu l'heureuse pensée de vous parler d'une collection égyptienne formée dans notre ville et destinée par son possesseur au Musée archéologique.

Je dis que cette pensée a été heureuse; car si de nombreux et importants ouvrages nous ont initié à l'histoire grecque et romaine et nous ont fait connaître presque tous les secrets de ces deux peuples, il n'en est pas de même de l'histoire égyptienne: les travaux qui la concernent sont rares encore, les collections qui renferment le produit des fouilles exécutées ne sont pas communes et l'égyptologie ne fait que commencer à prendre sa place au grand jour de la science.

Et cependant, Messieurs, c'est une grande et noble science vers laquelle les esprits méditatifs et élevés se sentent un irrésistible attrait: quel est donc ce peuple qui dès la IVe dynastie de ses rois, c'est-à-dire 4,000 ans avant J.-C., pensent quelques écrivains, sculptait la remarquable statue en bois de Ra-em-ka, celle non moins remarquable

en diorite du roi Chéphren ! Jérusalem, Athènes et Rome étaient encore fort loin de leur naissance et déjà les arts produisaient en Égypte des merveilles de sculpture, le pays se couvrait de temples majestueusement bâtis, la peinture en couvrait les murailles et de longs siècles avant les cités de la Grèce et de l'Italie, Rhamsès II, dit le grand Sésostris, construisait les colosses et les obélisques du pylone de Louqsor, creusait le sérapéum de Memphis, le temple souterrain d'Ibsamboul, la salle hypostyle de Karnak ! Il y a dans ce peuple une force paisible, une fécondité puissante, une grandeur sublime, une vie sans pareille avec tout autre, et les voyageurs sérieux, qui ont parcouru ces ruines, témoignent de l'impression profonde qui a saisi leur âme durant cette studieuse visite.

C'est donc, je le redis, une heureuse pensée d'avoir, pour la première fois depuis la fondation de notre académie, appelé votre attention sur cette antique Egypte, la plus antique peut-être des nations, et parlé des monuments qu'elle a, en mourant, légués aux générations futures : elle avait dormi durant dix-neuf cents ans, dans la poussière de ses ruines et le silence de ses tombeaux, sans qu'aucun voyageur eût jeté à l'Europe un cri d'admiration, sans qu'aucun savant eût pu éclaircir le mystère de sa langue et de sa vie, quand au XIX[e] siècle Champollion se leva inspiré du génie de la science, souleva le voile des hiéroglyphes et ouvrit la porte de l'égyptologie aux savants et aux voyageurs : l'Egypte fut rendue à la vie.

C'est la vie de ce grand peuple dont M. Baillet vous a entretenus durant deux séances, dans un travail que j'appellerai tout de suite rempli de savoir et d'intérêt. On voit que notre confrère a précieusement conservé le goût d'une étude qu'il cultivait à Paris, lorsque élève de l'Ecole des chartes, il y poursuivait ses études : cette science lui est familière et il a le talent de la rendre accessible aux

plus inaccoutumés dans cette voie mystérieuse : les statuettes, les cônes, les canopes, les stèles, les scarabées, les amulettes, les bijoux, le mobilier ont passé tour à tour sous sa plume et vous ont fait entrer dans la connaissance de la terre des Pharaons.

Notre savant confrère me permettra néanmoins une observation relative à l'unité de Dieu dont les Egyptiens seraient, dit-il, parmi tous les peuples de l'antiquité, celui qui en a conservé la plus claire notion.

Que les livres funéraires de l'Egypte aient parlé de Dieu avec une magnificence qui atteint quelquefois les hauteurs de l'inspiration biblique, je l'avoue sans crainte ; et pour quiconque aura lu l'hymne à Ammon-ra (1), à Ammon-Ra-Harmachis (2), à Ammon (3), il sera certain que la notion d'un Dieu unique avait survécu à d'autres ruines, car outre les citations faites par notre collègue, je ne puis résister à une autre, courte mais splendide

« Auteur des pâturages qui nourrissent le bétail et des « plantes qui nourrissent les hommes... il donne le souffle « de la vie au germe encore caché dans l'œuf, il nourrit « l'insecte qui vole et l'insecte qui rampe, il fait les provi- « sions des oiseaux dans les forêts : hommage à toi, auteur « de toutes les formes... dont les bras s'étendent et se mul- « tiplient partout, toi qui veilles sur les hommes quand ils « se reposent, et qui cherches le bien de tes créatures : Dieu « Ammon, qui conserves tout ce qui est... hommage à « toi (4). »

« Maître de l'intelligence, sa parole est une substance ; « Le Nil a jailli par sa volonté... il donne le mouvement à

(1) Papyrus égyptiens du musée de Boulaq, trad. par GRÉBAUT.

(2) Papyrus Harris, trad. par CHABAS.

(3) *Idem*, p. 142.

(4) Hymne à Ammon-ra du musée de Boulaq, trad. par GRÉBAUT.

« toute chose... quand il agissait dans l'abîme des eaux, « furent produites les abîmes de la lumière : les Dieux se « réjouissent de sa beauté, les cœurs vivent quand ils le « voient (1). »

Ce langage est certainement admirable, Messieurs, et son incomparable splendeur est digne de nos livres saints, mais je regrette de dire qu'il faut nous tenir en garde contre la séduction de cette beauté et qu'en la regardant de près nous y apercevrons, en gémissant, un incomplet véritable. La doctrine de l'unité de Dieu y semble éclatante, mais si nous employons la méthode sévère de la réflexion, si nous allons plus loin que certains des textes isolés, si nous les comparons avec les autres, si nous approfondissons leur ensemble, il nous est impossible de ne pas dire que, si l'Egypte a connu la vérité de l'unité divine, cette connaissance n'a pas été précise, dominante, absolue, mais entourée de ténèbres et de contradictions ; c'est le jour du crépuscule, c'est le soleil brillant sous un nuage.

Comprenons bien en effet, Messieurs, ce que c'est que l'unité de Dieu : c'est l'existence d'une nature seule, sans pareille, sans égale, vivant par elle-même, pouvant avoir des communications qui s'appelleront personnalités, mais qui n'ont pas une nature distincte ; Dieu est une nature unique, simple, mais pourtant terminée ou, suivant le langage théologique, possédée par trois personnalités qui tout en conservant leur vie personnelle, sont identiques quant à la substance. Voilà tout ensemble l'enseignement religieux et la vérité philosophique.

Or, Messieurs, en lisant les hymnes, les papyrus funéraires, les stèles, c'est-à-dire les monuments où l'Egypte a déposé sa doctrine théogonique, nous y voyons bien, sans

(1) Hymne à Ammon, Boulaq, trad. de Grébaut.

doute, un Dieu appelé seul, unique, source de tous les êtres, mais auprès de lui des personnalités ayant une nature distincte de la sienne, quoique proclamée en langage magnifique sortant de lui, unie à lui, une nature personnelle, indépendante, adorable et recevant à cause de cette nature personnelle les hommages divins : de là sur les stèles, la représentation si fréquente des offrandes adoratrices faites à ces divinités, de là dans les hymnes et les papyrus le nom si répété de Dieu donné à tous ces demiurges, de là l'emploi si multiplié du mot « les Dieux » qu'on rencontre à chaque pas dans l'étude de l'égyptologie.

Encore une fois, Messieurs, je ne soutiens pas que l'Egypte n'a pas connu l'unité de Dieu; je partage l'opinion de notre savant confrère, et je salue, comme lui, la beauté saisissante des hymnes chantés à la louange de Dieu, mais lorsque, dans l'hymne à Ammon-Ra, j'entends ces paroles : « Hommage à toi le un qui est seul, Dieu Ammon qui conserves tout ce qui est; Tum et Harmachis, t'adorent en leurs paroles... les Dieux se courbent devant ta majesté, et exaltent celui qui les produit et sont heureux de l'immanence de leur générateur: sois en paix, ô père des Dieux, chef des Dieux, nous adorons ta majesté » (1), je remarque, Messieurs, que Tum et Harmachis sont les grandes divinités de l'Egypte, et voilà qu'après avoir dit dans le même hymme : « hommage à toi le un qui est le seul » (voilà bien le Dieu unique); ils disent ensuite que ce Dieu les a produits et demeure en eux (ce serait l'idendité de nature), et ils ajoutent néanmoins qu'ils se courbent devant lui, qu'ils l'adorent, ce qui annonce une infériorité d'être. Ne doit-on pas être frappé de cette étrange contradiction de doctrine et penser que si l'Egypte a gardé dans ses enseignements le monothéisme, elle l'a gardé obscurci, incomplet, sans pou-

(1) Hymne à Ammon-Ra du musée de Boulaq, trad. par Grébaut.

voir le garantir contre des contradictions tellement étonnantes que dans son explication du papyrus funéraire de Soutimès (2), Lefébure se demande si la théogonie égyptienne est réellement monothéiste ou si elle ne serait pas plutôt panthéiste ; sans pouvoir non plus défendre son enseignement contre les envahissements de l'idolâtrie ? N'est-il pas raisonnable de se borner à croire que les familles sacerdotales et les hommes intelligents avaient la connaissance, accompagnée néanmoins de contradictions, de l'unité divine; mais que le peuple voyant ses temples et leurs autels, ses nécropoles et leurs peintures, ses rituels et leur liturgie lui représenter partout et toujours une foule de personnes divines, était incapable de les accepter seulement comme des émanations divines au-dessus desquelles planait un être unique, leur générateur, et devait y voir de vrais dieux? Les milliers de statues de ses autels n'ont-elles pas reçu de lui une adoration véritable, un culte idolâtrique, de sorte que les satiriques romains, les docteurs chrétiens ont eu raison de lancer leurs traits et de diriger leurs plumes contre le grossier polythéisme du peuple Egyptien ?

Arrêtons-nous ici un instant, Messieurs, pour saluer avec reconnaissance celui qui est venu délivrer les âmes des fatigantes incertitudes des écoles et des désolantes ignominies de l'ignorance, leur donner sur Dieu une lumière complète qui depuis ce jour n'a cessé d'éclairer le savant et le travailleur. Quelques mots lui ont suffi pour révéler Dieu dans la plénitude de son essence : ces mots régissent maintenant les intelligences, et n'y laisseront plus entrer la faiblesse, la contradiction et la grossièreté ; le demi-jour a disparu, et, grâce à ce divin révélateur, le soleil de la vérité n'aura plus de nuages.

(2) *Papyrus funéraire de Soutimès*, par Guyesse et Lefébure, p. 21.

Après avoir fait ces quelques réflexions sur la première partie du travail de notre savant confrère, je suis heureux d'adopter sans restriction ses paroles sur la croyance des Egyptiens à l'immortalité de l'âme. Comme tout esprit droit, M. Baillet a vu une obscurité dans la doctrine égyptienne sur l'unité de Dieu et il a eu raison de commencer son paragraphe III par ces mots : « Plus encore que la croyance à l'unité de Dieu, la croyance à l'immortalité de l'âme est un des traits principaux des doctrines égyptiennes. »

La pensée égyptienne est effectivement avant tout, Messieurs, sous une impression profonde, constante de la vie future et de tout ce qui s'y rattache nécessairement : le jugement, le sort éternel et la résurrection. Ici pas de différence entre le roi, le savant et l'homme du peuple : les dynasties passent, les hycsos ensanglantent et asservissent la terre de Misraïm ; la vie future préoccupe continuellement et les Pharaons et les ayeux des Fellahs et les envahisseurs du pays; la mort et ses suites éternelles sont l'objet de toute leur vie. Pour eux les maisons ne sont qu'un passage : ils y attachent peu d'importance, car on ne les retrouve presque plus, et, quand on en fouille les rares vestiges, on y recueille peu de choses. Mais quand il s'agit des morts, ils construisent les gigantesques pyramides, ils creusent les hypogées, les nécropoles ; ils y disposent les objets les plus précieux et en si grand nombre qu'ils ont formé les musées de Paris, Londres, Berlin, Florence, Turin, Boulaq, sans compter d'autres collections particulières ; les corps embaumés qu'ils y déposent doivent un jour être réunis à leur âme, ils leur deviennent sacrés et, pour témoigner le respect inspiré par leur avenir, rien ne sera trop beau, trop riche, rien ne leur coûtera, ils auront même le soin qui désespère les voyageurs et les archéologues, de creuser des labyrinthes, de simuler des chemins, afin de déjouer les recherches, afin de soustraire les corps

aux recherches sacrilèges et d'assurer leur réunion future avec l'âme quand, descendue dans l'Amenti, elle aura suffisamment voyagé dans l'hémisphère supérieur et inférieur et reçu sa dernière purification.

Je m'arrête ici, Messieurs, car je sens que bientôt je serais entraîné par une admiration réfléchie et qui commence à être quelque peu ancienne pour les pays orientaux. Je remercie M. Baillet d'avoir si consciencieusement et si savamment étudié la collection Orléanaise qui devra un jour s'ajouter aux richesses de notre musée déjà si digne d'attention, et ce remerciement je ne puis mieux l'exprimer à un Egyptologue, le basilico-grammate de notre Société, qu'en lui adressant les paroles de Soutimès dans son papyrus funéraire (1) :

« Vous qui êtes aimé de nous, soyez maître de l'inonda-
« tion, mangez le dieu Grains, nourrissez-vous d'aliments
« exquis ; que votre cœur soit grand, image du Dieu qui
« est dans Khéraou. »

Votre section, Messieurs, accepte le travail de M. Baillet, comme une œuvre de science, une intéressante exposition des croyances et habitudes Egyptiennes, un honneur pour notre Société et elle vous en propose l'insertion dans vos Mémoires, avec la reproduction des dessins qui l'accompagnent, car le dessin pour l'archéologie, c'est l'œil pour le corps.

(1) *Papyrus funéraire de Soutimès*, reproduit et traduit par Guyesse et Lefébure, 1877, p. 13.



PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 janvier 1877.

Présidence de M. Baguenault de Viéville.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, il est donné connaissance des ouvrages reçus et de la correspondance dans laquelle se trouve une lettre de M. Demond, membre titulaire, informant la Société de sa nomination à l'emploi de directeur de l'Institut agricole à Paris, et demandant à devenir membre correspondant.

En vertu de l'article 19 du règlement, la demande de M. Demond reçoit satisfaction.

La parole est donnée à M. Arqué pour continuer la lecture du mémoire de M. Beauvallet sur la Sologne, mais une discussion s'engage entre plusieurs membres sur une question de principe, savoir : si les membres correspondants doivent être assimilés aux titulaires pour la lecture des travaux qu'ils envoient à la Société. Pour fixer à l'avenir l'interprétation de l'article 20 du règlement, la Société décide que tout membre correspondant a le droit de lire ou de faire lire dans son entier le travail qu'il envoie à la Société.

M. Arqué continue alors la lecture du mémoire sur la Sologne et remet la suite à une autre séance.

M. le Président ayant converti la séance en séance administrative déclare que trois places sont vacantes ; deux dans la section des Lettres, et une dans celle de Médecine.

M. Frot demande qu'on ouvre aux candidatures les places réservées jusqu'à présent dans les sections, à des personnes qui ne se sont jamais présentées.

Après quelques observations de plusieurs membres, il est décidé que les sections se réuniront pour fixer le nombre de places qu'elles trouveront à propos de faire remplir, et qu'elles feront connaître leur opinion à la prochaine séance.

Séance du 18 *janvier.*

Présidence de M. Baguenault de Viéville.

Lecture et approbation du procès-verbal, communication des ouvrages reçus.

La parole est donnée à M. Duchalais qui lit un rapport sur le mémoire de M. Eudoxe de Morogues traitant des chênes, surtout au point de vue de l'espèce.

Après une discussion sur l'importance du rapport et sur l'opportunité de son impression, il est procédé successivement aux votes qui décident l'impression des deux travaux.

La séance étant convertie en séance administrative, les Présidents des sections font connaître les décisions des sections sur les places qu'elles trouvent utile de remplir.

La section d'Agriculture propose de déclarer deux vacances.

La section de Médecine propose une vacance.

La section des Lettres, trois.

Et la section des Arts, deux.

En conséquence, M. le Président déclare que, selon la demande des sections, huit places sont déclarées vacantes.

Ensuite M. le Trésorier fait son rapport annuel duquel il résulte que l'encaisse au 1er janvier 1877 est de 1,052 fr. Plus les legs de Morogues et Perrot, formant une somme de 1,026 fr.

En outre, 42 jetons en argent et 202 en bronze.

M. le Trésorier propose de fixer la cotisation à 20 fr. comme l'année dernière.

Cette proposition est adoptée, et des remercîments sont votés à M. Nouel.

Séance du 2 février.

Présidence de M. Baguenault de Viéville.

Lecture du procès-verbal et communication des ouvrages reçus et de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique invitant à lui faire connaître les membres de la Société qui voudraient assister à la réunion des Sociétés savantes devant avoir lieu à la Sorbonne, le 4 avril.

2° Les lettres adressées par les candidats aux places vacantes. Pour la section d'Agriculture : MM. Joseph Seurrat de la Boulaye et M. Albert de Puyvallée;

Pour la section de Médecine : M. le docteur Pilate, adressant quatre brochures: : sur le traitement des tumeurs blanches par la compression; la trépanation pour une plaie du crâne; la suture d'un tendron; et la résection du coude.

Pour la section des Lettres : M. Rabourdin, professeur d'économie politique;

M. Louis Jarry, joignant à l'appui de sa candidature cinq brochures : *Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu; Le Châtelet d'Orléans au* XVe *siècle ; Renée de France à Montargis ; Pierre Daniel; La librairie de l'Université d'Orléans;*

M. Maxime de la Rocheterie;

Et M. Basseville, avocat, joignant à sa lettre 3 brochures : *Notice sur le château de Chenailles; Des Barreaux ; Notice sur M. Vincent.*

Pour la section des Arts : M. Dusserre, architecte ; M. Henri Rabourdin, pharmacien, joignant à sa lettre une brochure sur l'Iode; M. Davoust, joignant à sa demande un carton de grands dessins parmi lesquels il prie la Société d'en choisir un. *La table de César*, dolmen près Loch-Mariaquez, en Morbihan, est choisi.

Le scrutin ayant été ouvert pour déclarer l'admissibilité, les dix candidats sont déclarés admissibles et leurs demandes sont renvoyées aux sections pour dresser les listes de présentation.

M. le Président, après avoir consulté l'assemblée, fixe au 16 mars la séance publique.

Séance du 16 février.

Présidence de M. BAGUENAULT DE VIÉVILLE.

M. le Président annonce qu'il va être procédé aux élections et invite les présidents de section à faire connaître leurs listes de présentation. Il communique une lettre de M. Henri Rabourdin, pharmacien, se désistant de sa candidature pour la section des Sciences et Arts.

La section d'Agriculture présente MM. de Puyvallée et Joseph Seurrat de la Boulaye.

Le scrutin ayant été ouvert pour la première place, aucun des candidats ne réunit le nombre de suffrages exigés, même après trois tours de scrutin. En conséquence l'élection est renvoyée à deux mois par suite de l'art. 21, contre lequel quelques membres présentent des observations. Ils trouvent, en effet, exorbitant d'exiger les deux tiers des voix des membres présents, aux trois tours de scrutin.

On passe au vote pour la seconde place. M. Seurrat de la Boulaye est nommé membre titulaire, ayant obtenu un nombre de suffrages suffisant; la majorité étant de 28 par suite de la présence de 41 membres.

Le Président de la section de Médecine fait connaître que la section présente M. Pilate. Le scrutin ayant été ouvert, M. Pilate est proclamé membre titulaire.

La section desLettres présente, pour les trois places vacantes, quatre candidats : MM.Louis Jarry, Maxime de la Rocheterie, Anatole Basseville et Lucien Rabourdin.

MM. Jarry, M. de la Rocheterie et Basseville sont proclamés membres titulaires.

La section des Sciences et Arts présente aux deux places à remplir MM. Dusserre, Davoust et Henri Rabourdin dont elle ignorait le désistement. MM. Davoust et Dusserre ayant obtenu un nombre de voix suffisant, sont nommés membres titulaires.

Séance du 2 mars.

Présidence de M. BAGUENAUDT DE VIÉVILLE.

M. Eudoxe de Morogues présente plusieurs photographies de feuilles et glands de chênes, servant de démonstration au texte de son travail qui doit être publié dans les Mémoires de la Société, et il propose que la Société fasse faire ces photographies en planches lithographiques pour être jointes au Mémoire. Cette proposition est acceptée, pourvu que la dépense pour la Société ne dépasse pas 100 fr.

M. Desnoyers lit un travail intitulé : *Quelques erreurs archéologiques.*

Ensuite M. Loiseleur donne lecture d'une étude sur Desfriches, artiste orléanais du XVIIIe siècle.

M. Bailly fait un exposé des variations philologiques par lesquelles

le mot Sologne a été formé; le mot primitif, au temps de l'occupation romaine, ayant été *sabulonia*, terre de sable.

M. Baillet lit quelques vers à propos du prix d'agriculture à décerner à la prochaine séance.

L'intérêt de ces diverses communications fait décider qu'elles seront reproduites à la séance du 16 mars.

Séance publique du 16 *mars.*

Présidence de M. BAGUENAULT DE VIÉVILLE.

Pour décerner avec quelque solennité le prix de Morogues, un certain nombre d'invitations avaient été envoyées.

A huit heures, M. Baguenault ouvre la séance, ayant à sa droite M. le Premier Président Mantellier et à sa gauche, M. le Préfet du Loiret.

Parmi les assistants on remarque M. le Procureur général Tenaille d'Estais, M. Boussion, Président du Tribunal civil; M. Richault, Président de la Chambre de commerce, et plusieurs notabilités.

Après une allocution dans laquelle M. le Président de la Société retrace l'historique du prix fondé par le baron de Morogues pour encourager l'agriculteur du Département qui aurait fait faire à l'agriculture le plus de progrès, la parole est donnée à M. T. des Francs qui lit le rapport de la Commission chargée d'examiner les fermes. Ce rapport, lu et adopté dans la séance du 7 avril 1876, concluait que la médaille d'or constituant le prix, devait être accordée à M. Lefebvre-Gandrille, cultivateur à Rouvray-Ste-Croix, près Patay.

En conséquence, M. Lefebvre, qui est présent, reçoit la médaille d'or des mains de M. le Premier Président.

La parole est ensuite donnée à M. Desnoyers qui fait une lecture dans laquelle il signale certaines erreurs archéologiques sur l'origine du verre, beaucoup plus ancienne qu'on ne l'a écrit; sur la véritable destination des lacrymatoires, faussement regardés comme des vases destinés à recevoir les larmes; sur la fausse qualification de samienne donnée à la poterie rouge; sur les charnières en os prises à tort pour des flûtes ou sifflets.

Ensuite M. Loiseleur lit une étude sur Desfriches, négociant et dessinateur célèbre d'Orléans au XVIIIe siècle.

Enfin M. Bailly fait une dissertation sur les principes linguistiques à l'aide desquels le mot *sabulonia* donné par les Romains à cette partie sablonneuse de l'Orléanais, qui s'appelle aujourd'hui Sologne, a pu devenir *sablonia*, *savlonia*, *saulonia*, *sauloigne*, et définitivement *Sologne*.

M. Baillet termine la séance par une lecture d'une petite pièce de vers sur le concours régional et l'exposition qui ont eu lieu à Orléans l'année dernière.

M. le Président, après avoir exprimé aux personnes présentes les remerciements de la Société pour l'honneur qu'elles ont bien voulu lui faire, en lui consacrant cette soirée, lève la séance.

Séance du 6 *Avril.*

Présidence de M. Baguenault de Viéville.

Parmi la correspondance est une lettre de M. le Directeur des Beaux-Arts avec documents pour aider à répondre au questionnair qu'il envoie relatif aux richesses d'art de la France. M. le Président s'entendra à ce sujet avec la Société d'archéologie.

La parole est donnée à M. Arqué qui continue la lecture du mémoir de M. Beauvallet sur la Sologne.

Séance du 20 *Avril.*

Présidence de M. Baguenault de Viéville.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire d'Orléans faisant connaître que M. le Ministre des Beaux-Arts vient d'envoyer à la ville le buste en marbre de Stanislas Julien, et que ce buste sera placé au musée. M. le Maire termine en offrant à la Société une reproduction de ce buste, en terre cuite.

M. Sainjon prenant la parole au nom du rapporteur, M. Bardou, absent, résume la découverte faite par M. le docteur Czajewski d'un

ver filiforme et à longs replis, qui était dans la terre fouillée pour les travaux du chemin de fer de Pithiviers. M. Bardou dans son rapport expose les recherches auxquelles il s'est livré, et conclut en disant que le ver en question est un Gordius.

M. Sainjon termine en demandant au nom de la section l'impression d'une note collective résumant les travaux de MM. Czajewski et Bardou.

Plusieurs membres demandent que cette note collective soit présentée à la Société, qui votera alors.

La proposition mise aux voix est adoptée.

M. Emile Davoust donne lecture d'un travail où il suit l'eau forte et les aquafortistes dans le mouvement des arts, de l'an 1500 jusqu'à la Révolution.

M. Czajewski lit un mémoire sur les vers intestinaux de l'homme.

Ce travail est renvoyé à la section compétente de Médecine.

Séance du 4 mai.

Présidence de M. BAGUENAULT DE VIÈVILLE.

Après la lecture du procès-verbal, M. le docteur Arqué demande à quelle section est définitivement renvoyé le mémoire de M. le docteur Czajewski, ce travail lui semblant relever plutôt de la section des Sciences que de la section de Médecine.

On décide son renvoi aux deux sections réunies.

M. Guillon fait hommage à la Société d'un armorial de Jeanne d'Arc, ou tableau des armoiries des principaux Chevaliers qui vinrent concourir à la défense d'Orléans.

M. le Président écrira à M. Guillon pour le remercier.

Puis la parole est donnée à M. le docteur Gilbert d'Hercourt, membre correspondant, pour lire un mémoire intitulé : *Parallèle entre les eaux sulfureuses d'Enghien et les eaux des Pyrénées, au point de vue de leur sulfuration, de leur température, et de leur altitude.* Ce mémoire est renvoyé à la section de Médecine.

Séance du 18 *mai.*

Présidence de M. Baguenault de Viéville.

Parmi les ouvrages reçus on remarque :

Colbert et son temps, par M. Neymarck, 2 volumes. Des remercîments sont adressés à l'auteur.

La parole est donnée à M. Bardou qui lit un rapport sur le travail de M. Czajewski au sujet du ténia.

Le secrétaire de la section de Médecine fait connaître que cette section s'étant réunie à celle des Sciences, le travail de M. Czajewski a été examiné ; que le rapport qui vient d'être lu est le résultat de cet examen et que les conclusions des membres réunis, sont de déposer aux archives la notice et le rapport. Ces conclusions sont adoptées par la Société.

M. le docteur Lorraine, président de la section de Médecine, prend la parole au sujet du mémoire lu dans la séance précédente par le docteur Gilbert d'Hercourt. Il demande à la Société, si d'après le règlement, on doit nommer un rapporteur, car l'étude en question a déjà été présentée et lue à la Société de Médecine de Paris. Il rappelle également qu'aux termes du règlement, tout membre qui fait une lecture, doit affirmer au début, qu'il n'a point communiqué ailleurs son travail.

M. le Secrétaire général dit alors qu'il y a obligation a instruire M. Gilbert d'Hercourt de ces faits. Il ajoute qu'il lui a écrit déjà dans les termes où parle M. Lorraine. Il dit aussi qu'un extrait de ce mémoire a paru dans l'*Union Médicale*, et qu'une discussion a commencé à Paris, à son sujet. Il donne ensuite lecture de la réponse de M. Gilbert d'Hercourt. Celui-ci prétend ne point connaître l'article du règlement en question, et ajoute que la Société médicale de Paris, en publiant le procès-verbal de la séance du 10 mai, a imprimé un résumé de son travail et que c'est tout ce que cette Société publiera de lui.

Il termine en disant que ce qui a été envoyé à Orléans est la condensation de son travail, diminué des termes techniques, et ne sera point publié ailleurs.

La Société décide qu'elle prendra connaissance de la publication faite par la Société de Médecine de Paris, et la question est remise après cette lecture.

M. Emile Davoust termine la lecture d'un mémoire intitulé : *L'eau-forte et les peintres-graveurs* (1496-1875).
Ce travail est renvoyé à la section des Sciences et Arts.

Séance du 1er *juin.*

Présidence de M. BAGUENAULT DE VIÉVILLE.

M. le Président demande si la section de Médecine est en mesure de donner des renseignements sur le mémoire que M. Gilbert d'Hercourt a lu à la Société sur les eaux d'Enghien.

M. Lorraine répond que le journal l'*Union médicale* qui avait commencé un compte-rendu de la séance de la Société de Médecine de Paris, dans laquelle M. Gilbert avait communiqué son mémoire n'a pas continué ce compte-rendu, ce qui fait qu'on ignore ce que cette Société a décidé. Quoiqu'il en soit, c'est à la Société de décider si le réglement qui exige que les travaux qui lui sont communiqués ne l'aient pas été auparavant à une autre Société, doit être appliqué.

Après quelques observations de plusieurs membres, il est procédé au vote qui décide que le travail de M. Gilbert d'Hercourt sera renvoyé à l'examen de la section de Médecine.

La parole est donnée à M. Arqué qui continue la lecture du mémoire de M. Beauvallet sur la Sologne qui, du XIe au XVIIIe siècle, aurait été couverte de vignes et garnie d'une nombreuse population.

Séance du 15 *juin.*

Présidence de M. BAGUENAULT DE VIÉVILLE.

Parmi les pièces reçues se trouve :

Enquête par la Société des Agriculteurs de France, sur les maladies des arbres résineux et particulièrement sur le rond des pins. Ce questionnaire est renvoyé à la section d'Agriculture.

M. Chouppe fait un rapport verbal sur le travail de M. Emile Davoust sur les aquafortistes, et faisant ressortir l'intérêt de ce travail, il

en demande l'insertion dans les mémoires de la Société. Cette proposition est adoptée.

M. Sainjon lit une note résumant les études de MM. Czajewski et Bardou sur le ver filaire qui a fait le sujet du travail lu à la Société par M. Czajewski. Par suite du vote de la Société, cette note sera insérée dans les Mémoires.

M. Bimbenet lit la suite des recherches sur l'origine de la bibliothèque d'Orléans.

Séance du 6 juillet.

Présidence de M. Baguenault de Viéville

Parmi les ouvrages reçus : Note sur la bibliothèque de l'Académie de médecine de Paris, par le Dr Dureau, membre correspondant ;

Réflexions sur les champignons, par M. Clouet, de Rouen, membre orrespondant ;

Notice biographique sur M. Pierre, membre de la Société d'archéologie d'Orléans, par M. le Dr Patay.

Des remerciements sont adressés à ces auteurs.

M. Bimbenet continue la lecture de son travail sur l'origine de la bibliothèque d'Orléans.

Séance du 20 juillet.

Présidence de M. Baguenault de Viéville.

M. le Secrétaire-Général, rappelant à la Société que la Société des Beaux-Arts de Caen envoie régulièrement ses publications, dit qu'il serait convenable d'envoyer les nôtres en échange. Cette proposition est acceptée.

La parole est donnée à M. le Dr Chipault pour lire son rapport sur les documents historiques relatifs à l'opération de la taille à Orléans, par M. le Dr Charpignon.

La section de Médecine proposant l'impression du mémoire et du rapport, la Société vote ces conclusions.

Ensuite M. le Dr Patay donne lecture de son rapport sur le travail de M. le Dr Gilbert d'Hercourt relatif aux eaux d'Enghien comparées aux autres eaux sulfureuses. Le rapporteur ayant montré que le mémoire en question ne contient rien qui ne soit dans les traités spéciaux concluait que ce travail ne pouvait intéresser notre publication.

Les conclusions de la section de Médecine étant de déposer aux archives le travail de M. Gilbert d'Hercourt, ainsi que le rapport, la Société les confirme par le scrutin.

M. Bimbenet continue ensuite la lecture de son travail sur les origines de la bibliothèque d'Orléans qui, selon lui, aurait pour première racine les livres des étudiants allemands du XVIe siècle. résidant à Orléans.

Séance du 3 août.

Présidence de M. BAGUENAULT DE VIÉVILLE.

Parmi la correspondance se trouve : *Histoire des faïences de Lyon*, par M. Edmond Michel, et *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais*, par le même auteur, ouvrages accompagnés d'une lettre demandant le titre de membre correspondant. La Société ne se trouvant pas en nombre pour voter sur la demande de M. Michel, on remet à une autre séance le scrutin d'admission.

Sur la proposition de M. Loiseleur, la Société exprime la satisfaction qu'elle éprouve de la nomination de M. Bardou, l'un de ses membres, au grade de Chevalier de la Légion-d'Honneur, comme étant le doyen des Maires de l'arrondissement d'Orléans.

M. le Secrétaire-Général informe la Société que, par suite des diligences et provisions légales qui ont été faites pour elle, le montant de ses souscriptions faites pour l'expédition du pôle Nord, lui sera rendu très-prochainement.

La parole est ensuite donnée à M. Arqué qui continue la lecture du travail de M. Beauvallet, sur l'ancienne fertilité et la nombreuse population de la Sologne. Cette lecture donne lieu à quelques observations de M. Bimbenet qui regarde comme peu fondées les assertions de l'auteur relativement aux droits de propriété que les nombreux vignerons de la Sologne auraient exercés, dans les XIII, XIV et XVe siècles, attendu l'existence à cette époque du régime féodal et des justices des établissements religieux.

Séance du 17 août.

Présidence de M. Baguenault de Viéville.

Après la communication des ouvrages reçus, la parole est donnée à M. de Monvel qui lit une étude littéraire ayant pour titre : *Les Forbans littéraires*. Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

Ensuite, M. Bimbenet termine la lecture de son travail sur l'origine de la bibliothèque d'Orléans. Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

Séance du 2 novembre.

Présidence de M. Bimbenet, Vice-Président.

M. Bimbenet, Vice-Président, informe la Société que, par suite d'un trouble sérieux survenu dans la santé de M. Baguenault, il remplira les fonctions de Président.

M. Patay prend place au bureau pour remplaeer M. Nouël, Trésorier, empêché par indisposition.

Parmi les ouvrages reçus se trouvent :

Œuvres complètes d'Horace traduites en vers français, par Emile Boulard. Cet ouvrage est offert par Mad. Boulard à laquelle la Société vote des remerciements.

La parole est donnée à M. Arqué qui termine la lecture du mémoire de M. Beauvallet sur la Sologne. Ce travail est renvoyé aux sections d'Agriculture et des Lettres

Séance du 17 novembre.

Présidence de M. Bimbenet, Vice-Président.

Le procès-verbal de la précédente séance étant adopté, il est donné connaissance des ouvrages reçus, parmi lesquels :

1° *Charles Pierre, d'Orléans*, brochure biographique offerte par sa veuve ;

2° *Recherches sur le glucose arsénical*, par M. Clouet, membre correspondant.

Lettre de M. le Préfet informant la Société que, par décret du 26 octobre 1877, dont il adresse une copie, la Société est autorisée à accepter le legs de 3,000 fr. à elle fait par son ancien Président, M. de Sainte-Marie.

La Société, après avoir renouvelé l'acceptation qu'elle a déjà faite de la somme à elle léguée par M. Laisné de Sainte-Marie, autorise M. Baguenault, son Président, et à son défaut M. Bimbenet, Vice-Président, à faire les démarches et à remplir les formalités nécessaires pour obtenir la délivrance dudit legs.

M. Loiseleur lit une lettre de M. Gilbert d'Hercourt qui réclame le manuscrit qu'il avait envoyé sur la comparaison des eaux d'Enghien avec les autres sources sulfureuses. Conformément au réglement, ce mémoire est retiré des archives et rendu à son auteur.

La parole est alors donnée à M. Czajewski qui lit une note sur deux cas de monstruosités humaines qu'il a observées.

Séance du 7 décembre.

Présidence de M. Bimbenet, vice-président.

Lecture et approbation du procès-verbal.

Communication des ouvages reçus et de la correspondance. M. Loiseleur signale à l'attention des membres : *Les Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1876, dans lesquels se trouve un travail de M. Maggiolo, sur les archives de la Beauce et du Gâtinais, au point de vue de l'instruction publique, de 1560 à 1808. Suivant l'auteur, on comptait en 1690, dans l'arrondissement de Pithiviers, 65 °/₀ de conjoints n'ayant su signer leur acte de mariage, et cent ans après, en 1790, on n'en comptait plus que 49,9 °/₀. Ce progrès n'a cessé de continuer, car en 1875, le même arrondissement ne donne plus que 9,64. Pour le Département du Loiret, cette moyenne d'illettrés est de 32,19.

Le président de la section de Médecine fait connaître que le travail communiqué par M. Czajewski sur deux cas de monstruosités humaines observés par lui, a été examiné par la section qui n'a pas trouvé dans l'exposition et dans les détails de ces observations des motifs d'un intérêt assez pratique ou assez scientifique, pour en proposer

l'impression. En conséquence, la section est d'avis de déposer le travail aux archives. Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Ensuite M. Baillet lit un mémoire sur les objets égyptiens composant la collection de M. Desnoyers.

Séance du 21 décembre.

Présidence de M. Bimbenet, vice-président.

Après lecture et communication des ouvrages reçus, parmi lesquels se trouve le troisième fascicule des *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais*, par M. Edmond Michel, on rappelle qu'à la séance du 3 août il a été sursis à l'élection de cet érudit comme membre correspondant. La Société se trouvant en nombre pour voter, le scrutin est ouvert, et M. Michel est admis au nombre des membres correspondants.

La parole est alors donnée à M. Baillet qui termine la lecture de son mémoire sur les objets égyptiens de la collection de M. Desnoyers.

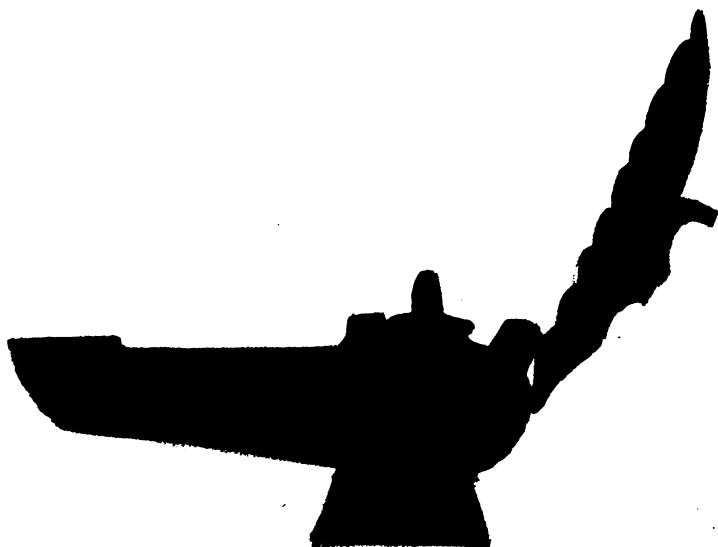
M. le Président, en levant la séance qui est la dernière de l'année, rappelle que les fonctions du bureau sont expirées et qu'il y aura lieu d'en renouveler tous les membres à la seconde réunion du mois de janvier.

Le Secrétaire particulier,

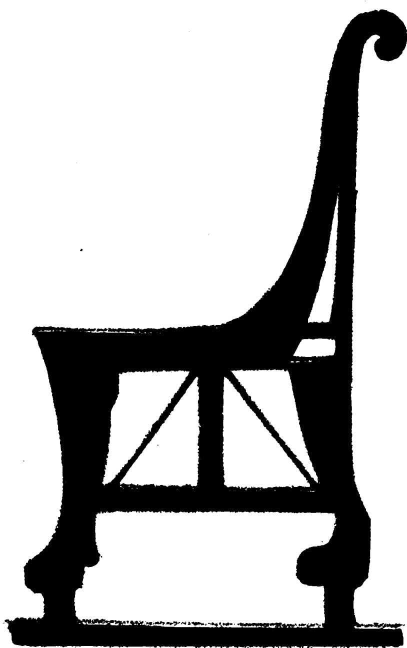
Dr Charpignon.

TABLE DU DIX-NEUVIÈME VOLUME.

PL.I.



30. *Fig.1.*



12. *Fig.2.*



526. *Fig.3.*



705. *Fig. 1.*





122. *Fig. 2.*



123. *Fig. 3.*

534. *Fig. 4.*

Collection

PL. III.



563. *Fig. 1.*



40. *Fig. 2.*

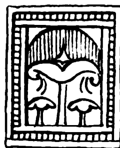


41. *Fig. 3.*

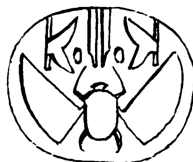
18 D. 78.



297. Fig. 1.



307. Fig. 2.



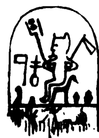
250. Fig. 3.



227. Fig. 4.



298. Fig. 5.



249. Fig. 6.



297. Fig. 7.

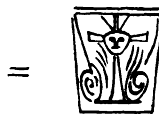


258. Fig. 8.



Fig. 9.

=



307. Fig. 10.



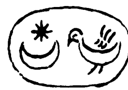
Fig. 11.



224.



Fig. 12.



268. Fig. 13.



280. Fig. 14.



Fig. 15.



307.

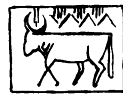
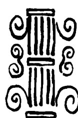


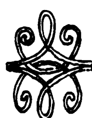
Fig. 16.



36. Fig. 17.



224. Fig. 18.



224. Fig. 19.



224. Fig. 20.

18 D. 78.

